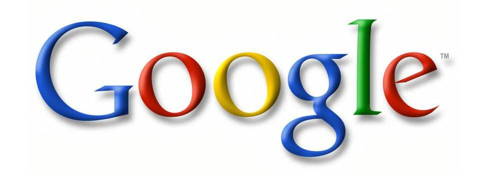








HISTOIRE
DU DIOCESE
DE PARIS,

Contenant la ſuite des Paroiſſes du Doyenné de Montmorency.

TOME QUATRIÉME.

Avec un détail circonſtancié de leur Territoire, & le dénombrement de toutes celles qui y ſont compriſes, enſemble quelques remarques ſur le Temporel deſdits lieux.

Par M. l'Abbé LEBEUF, *de l'Academie des Inſcriptions & Belles-Lettres.*



A PARIS;

Chez PRAULT Pere, Quai de Gêvres au Paradis.

M. DCC. LV.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

APPROBATION.

J'Ai lu par ordre de Monseigneur le Chancelier un Manuscrit intitulé : *Histoire de la Ville de Paris & de tout le Diocèse, par M. l'Abbé le Bœuf, de l'Academie des Belles Lettres*, & je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. On trouvera dans cet Ouvrage un grand nombre de Recherches curieuses & utiles sur les Eglises & sur les Paroisses de Paris, & une Description exacte de tous les lieux qui composent le Diocèse. Fait à Paris ce premier de Décembre 1752. SECOUSSE.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra ; SALUT. Notre amé L'ABBÉ LE BEUF, *de Notre Acadamie des Belles Lettres*, Nous a fait exposer qu'il desireroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage qui a pour titre : *Histoire de la Ville & de tout le Diocèse de Paris*, s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilége pour ce nécessaires. A CES CAUSES : voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume *pendant le tems de quinze années consécutives*, à compter du jour de la datte des Présentes.

Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangére, dans aucun lieu de notre obéissance, comme aussi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucun Extrait, sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts : à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long, sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la datte d'icelles, que l'Impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caractéres, conformément à la feuille imprimée, attachée pour modéle sous le contre-scel des Présentes ; que l'Impétrant se conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725 ; qu'avant de les expôser en en vente, le Manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le Sieur DE LAMOIGNON, & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France, le Sieur DE LAMOIGNON, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France, le Sieur DE MACHAULT, Commandeur de nos

Ordres, le tout à peine de nullité des Présentes : Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses ayant causes, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour dûement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers-Secretaires, foi soit ajoûtée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires : Car tel est notre plaisir. DONNE' à Versailles le neuviéme jour du mois de Décembre, l'an de grace mil sept cent cinquante-trois, & de notre Regne le cinte-neuviéme. Par le Roi en son Conseil.

Signé, PERRIN.

JE soussigné cede & transporte le présent Privilége à Mr. Prault pere, Imprimeur-Libraire, suivant les conventions passées entre nous. Fait à Paris le neuviéme Janvier mil sept cent cinquante-quatre. LEBEUF.

Regiſtré, enſemble la ceſſion, ſur le Regiſtre XIII. de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 270. F°. 214. conformément aux anciens Reglemens, confirmés par celui du 28 Février 1723. A Paris le 11 Janvier 1754. Signé, BRUNET, Adjoint.



HISTOIRE
DU DIOCESE
DE PARIS.

QUATRIE'ME PARTIE.

Suite de l'Histoire des Paroisses & Terres du Doyenné de Montmorency.

ARGENTUEIL.



EUX choses ont rendu Argentueil mémorable ; premierement un Monastere de l'Ordre de Saint Benoît, recommandable par son antiquité, & par les Reliques qui y sont conservées ; en second lieu le Territoire du pays, célébre par la bonté de son vin. Si on vouloit ajouter foi aux traditions populaires, & suivre les idées que les noms des lieux font naître, on s'imagineroit que celui d'Argentueil viendroit de quelque mine d'argent qu'on auroit apperçu sous la montagne voisine : mais il y a tant de lieux en France & ailleurs

dans le nom desquels le mot *Argent* se trouve; tels que *Argental*, *Argentan*, *Argentelles*, *Argentenay*, *Argentieres*, *Argentine*, *Argentolle*, *Argenton*, *Argentré*, *&c.* sans qu'il y ait aucun vestige de ces sortes de mines, que sans hésiter on doit prendre le parti de croire que le terme *Argent* dans tous ces noms est un terme Celtique ou plûtôt que ce sont deux syllabes de cette Langue *Arg* & *Ant* ou *And*, que l'usage a fait adoucir, ensorte qu'au lieu de dire *Argant* on dit *Argent*. L'on a dans les Itinéraires Romains à l'article des Gaules *Argantomagus*, *Argentuaria*: ce qui prouve que le mot *Argant* est très-ancien, & qu'il n'est point derivé du latin dans les noms de lieu. Ainsi, croye qui voudra avec le peuple, que les mines où les trésors d'argent sont sous la montagne aux environs du Château de May ou Mail situé sur le territoire d'Argentueil vers le Nord, & que *euil* signifioit autrefois montagne, ensorte qu'Argentueil voudroit dire *Montagne d'Or*; ce n'est point à ceux qui recherchent la vérité avec droiture à se repaître de ces fables. Ils doivent se contenter de sçavoir que dans les premiers titres ce lieu a été appellé *Argentoïalum*, puis *Argentoilum*, *Argentogilum*, & enfin *Argentolium*.

De la Roque dit en son Traité de l'origine des noms, que ce lieu d'Argentueil est un de ceux qui sont tirés des métaux. pag. 18.

Arg. in Gloss. Cang.

Argentueil étoit peut-être un lieu inculte, & la montagne voisine étoit probablement couverte de broussailles lorsque ce nom lui fut donné. Quoiqu'il en soit, un riche Seigneur François nommé Ermenric & Nummane son épouse y fonderent au VII siécle un Monastere de Filles, dont le Roy Clotaire III approuva l'établissement vers l'an 665. Les Fondateurs le soumirent dèslors à l'Abbaye de S. Denis; car les grands Monasteres d'Hommes avoient quelquefois alors des Monasteres de Filles de leur dépendance. Un Diplome par

ETATS DIVERS DU MONASTERE.

Annal. Bened. T. 6. p. 174.

lequel Childebert III donna à cette nouvelle Maiſon l'an 697, ce que le Fiſc avoit dans la Forêt voiſine appellée en latin *Cormoletus*, marque que l'Abbeſſe s'appelloit Leudeſinde, & que l'Abbaye étoit ſous le Titre de la Sainte Vierge, Saint Pierre & Saint Paul. Lorſque le Roy Pepin donna au Monaſtere de Saint Denis une grande partie de la Forêt d'Iveline l'an 768, il en excepta ce qu'il avoit déja donné à d'autres Egliſes comme à Notre-Dame du Monaſtere d'Argentueil. Carloman ſon fils & frere de Charlemagne, approuvant les Chartes de ſes prédéceſſeurs Rois en faveur de ce Monaſtere l'an 770, ſpécifie qu'alors il avoit pour Abbeſſe Ailine. Le gouvernement de cette Abbaye de Filles étoit entre les mains de l'Abbé de Saint-Denis, dont le Monaſtere n'en eſt éloigné que d'une lieue & demie, lorſque Charlemagne l'obtint de lui pour le peupler d'autres Religieuſes qui ſeroient gouvernées par Théodrade ſa ſœur, avec promeſſe de le lui remettre dans la ſuite. Théodrade gouvernoit cette Maiſon l'an 824, auquel elle fit un échange avec un Abbé Einhard; & encore l'an 828, auquel temps elle obtint des Princes Louis le Débonnaire & Lothaire une Charte par laquelle il étoit permis à l'Abbaye de Saint Denis d'en reprendre le gouvernement après ſa mort, ou en cas qu'elle allât demeurer dans un autre Monaſtere. Ce Diplome rappelle les Titres primordiaux du VII ſiécle, & marque l'intention des Fondateurs. Nonobſtant ces Diplomes, la reſtitution n'en fut point faite à Saint-Denis. Il y a preuve que ce Monaſtere étoit rempli de Religieuſes de la Famille Royale, & de celles qui étoient protegées par les Princes, & cela fut ainſi juſqu'aux guerres des Normans, auquel temps elles furent obligées de s'enfuir. Alors le Monaſtere, auquel la Princeſſe Berte fille

Ibid. p. 656.

Diplomatic. p. 515.

Gall. Chr. T. 7. Inſtrum. col. 8.

de Charlemagne avoit fait présent d'un grand terrain pour se mettre plus au large; loin d'en profiter, alla en décadence le reste du siécle. Ode étoit Abbesse dans le temps des premieres courses de Normans; & depuis elle, on n'en trouve plus aucune.

Après un siécle & demi la Reine Adelaïde, mere du Roy Robert, entreprit de rétablir le Monastere d'Argentueil que les Normans avoient détruit. Son fils entra dans ses vûes, & y accorda beaucoup de terres, commençant par ce que le Roy Hugues Capet son pere avoit possedé à Argentueil même, y ajoutant le droit de marché, celui du passage des voitures par terre, & le droit du *tensement* de vin. Son Diplome est de l'an 1003. Ce qui fit dire à Helgaud en la vie de ce pieux Prince, qu'il avoit bâti ce Monastere, & qu'il y avoit placé un grand nombre de Religieuses Bénédictines; quoique dans le vrai il n'en fût avec sa mere que le restaurateur. On n'a le nom d'aucunes des Prieures ou Supérieures de cette Maison depuis sa restauration, si ce n'est celui d'Heloïse, l'amie d'Abailard, qui l'étoit six-vingt ans après son rétablissement.

Hist. Eccl. Par. Par. T. 1. p. 631.

Duchêne T. 4.

Ce fut alors, c'est-à-dire l'an 1129, qu'en vertu d'une Ordonnance du Concile tenu à Saint-Germain des Prez, où présidoit le Légat Matthieu, Evêque d'Albane, le Monastere d'Argentueil rentra sous la dépendance de l'Abbaye de Saint Denis, par les mouvemens que l'Abbé Suger se donna pour cela; & non seulement l'Abbaye en reprit le gouvernement, mais même on y mit des Religieux de la Maison après qu'on eut dispersé une partie des Religieuses à Malenoue, & envoyé les autres au Paraclet, Diocèse de Troyes, avec Heloïse. L'arrangement qui s'étoit fait alors, déplut au bout de trente ans à Maurice de Sully,

Evêque de Paris. Comme depuis le rétablissement fait par le Roi Robert ce Monastere de Filles avoit été sous la Jurisdiction de l'Ordinaire, ce Prélat demanda en 1163 qu'on y remît des Filles, ou qu'il en nomma le Prieur ou l'Abbé, s'il restoit dans la nature de Monastere d'Hommes. Odon, Abbé de Saint Denis, & lui, mirent cette affaire en arbitrage : la décision fut que l'union du Prieuré d'Argentueil à l'Abbaye de Saint Denis tiendroit pendant trois ans ; au bout desquels l'Evêque pourroit reprendre le procès. Maurice resta tranquille le reste de son Episcopat : mais Eudes de Sully son successeur renouvella cette affaire, qui ne fut terminée qu'en 1207 par un accord. L'Evêque & le Chapitre de Paris promirent de ne plus agir pour rétablir un Abbé ou une Abbesse à Argentueil, mais d'en laisser la jouissance libre à l'Abbaye de Saint Denis en qualité de Prieuré, moyennant que l'Evêque auroit par chaque année deux procurations * à Argentueil, & l'Archidiacre tout autant ; que l'Evêque jouiroit de ses droits Episcopaux, & que l'Abbaye de Saint Denis n'obtiendroit aucuns Priviléges au sujet de cette Eglise d'Argentueil contre l'Evêque ni contre le Chapitre ; desorte que si l'Evêque jettoit un interdit dessus, les Religieux l'observeroient : & enfin il fut convenu d'une certaine redevance de bled, que l'Abbaye de Saint Denis payeroit aux Evêques de Paris chaque année à la Saint Remi.

Gall. Chr. T. 7. Instrum. col. 86.

* C'est-à-dire deux repas.

Au reste lorsque les Moines de Saint Denis vinrent demeurer dans ce Prieuré, la Regle étoit déja beaucoup déchûe de son ancienne sévérité, & ce qui regardoit la nourriture des Religieux faisoit une des plus importantes affaires de ce Monastere. On voit par une charte de l'an 1200 que la fonction de Chef de Cuisine étoit dans ce Couvent un Office hérédi-

Gloss. Cang. in voce Coquus.

taire, dont Hugues, Abbé de Saint Denis, régla alors les droits conjointement avec Hugues Prieur du lieu. Le Reglement parle de Pitances de chair pour le Couvent. Le Queux ou Cuisinier étoit tenu de cuire dans sa maison tous les oiseaux que les Moines achetoient de quelque espece qu'ils fussent, & moyennant le droit de pain & vin Conventuel que le Convent lui accorda & à ses héritiers, il fit la remise des queues de tous les poissons qui lui étoient dues, & de quelques rentes assises sur des vignes à Orgemont. Il reste encore dans l'Abbaye de l'Essay en Basse-Normandie un exemple d'Office de Queux du Monastere qui est héréditaire & même féodal. C'est ce que les nouveaux Editeurs du Glossaire observent après avoir inseré en entier dans leur ouvrage la charte qui regarde celui d'Argentueil. Il y a apparence que ce furent les Pelerins de conséquence attirés par la relique de la sainte Robe dont je parlerai ci-après, & ausquels on ne pouvoit refuser l'hospitalité, qui rendirent l'usage du gras plus commun dans le Monastere d'Argentueil. (a)

Ibidem.

PRIEURS. Nous avons dans le nouveau Gallia Christiana un Catalogue des Prieurs d'Argentueil depuis leur origine, à commencer par Hugues & Odon qui le furent sous Suger Abbé de Saint Denis. Voici quelques faits notables de leur temps, suivis de quelques remarques nouvelles. Sous le Prieur Geoffroy en 1152, le Roy Louis VII. accorda la Mairie d'Argentueil à la même Abbaye. Sous le Prieur Ansolde ou Aléaume en l'an 1156 fut décou-

Gall. Chr. T. 7. col. 510. & seq.

Duchêne T. 4. p. 28.

(a) Je ne parle point de Rigord, Médecin de Philippe-Auguste, qui raconte l'Observation Astronomique qu'il y fit l'an 1188. Sa résidence à l'Abbaye de Saint Denis pouvoit le mettre à portée d'aller souvent à Argentueil.

verte la Relique que l'on appelle la Robe de Notre Seigneur. Nicolas de Boissy, Prieur sur la fin du regne de S. Louis, fut lié d'amitié avec Pierre de Condé, Chapelain de ce saint Roy à la Terre sainte. Il reste des lettres que ce Chapelain lui a écrites sur la Croisade. Il m'a paru que Philippe de Dampierre, que l'on compte pour le troisiéme Prieur Commendataire en 1523, étoit de quelque Ordre religieux. J'ai trouvé que le 9 Juin 1526 Hugues de Montchanin fut nommé Prieur par l'Evêque de Paris à cause de l'incapacité de Frere Philippe de Dampierre, & qu'ensuite le Prieuré fut conferé par le même à Guillaume Josse, Docteur en Théologie de l'Ordre de Cluny. L'incapacité de Frere Philippe n'étoit autre que son mauvais gouvernement: Il avoit dissipé les biens de la maison & en avoit vendu les cloches. Jaques Foüin ou Foing, Chanoine de Paris, qui fut Prieur de ce lieu dès l'an 1573, fit dresser un Procès verbal de l'incendie de l'Eglise & des maisons, causé par les Calvinistes. Sous Pierre de Serres, aussi Chanoine de Paris & Prieur Commendataire, Louis de Lorraine, Abbé de Saint-Denis, statua en 1609, que dans la suite il y auroit dans ce Prieuré quatre Religieux-Prêtres & deux Novices. Enfin l'an 1646 la Congrégation de saint Maur y fut introduite; depuis lequel temps cette Maison a eu deux Illustres Prieurs Commendataires, qui sont M. du Cambout de Coislin, Evêque d'Orleans, décédé en 1706, & M. Claude Fleury, qui avoit été sous-Précepteur des trois Princes Petits-Fils de Louis XIV, & fameux par son Histoire Ecclésiastique, mort en 1723.

Spicil. T. 2.

Reg. Ep. Par.

Reg. Ep. Par.

EGLISE ET RELIQUES. PROCE'S SUR L'*ANGELUS*.

L'Eglise du Prieuré n'a rien que de fort simple dans sa construction, tant par le dehors que par le dedans; comme elle a été reblanchie,

il n'y a que le dehors des cintres des vitrages qui peuvent faire voir que ce qui reste est du XII siécle. Il consiste en une nef nue & sans aîles ou bas côtés.

On y a pratiqué un Chœur pour les Religieux en place de l'ancien qui fut détruit par la chûte du clocher arrivée le 21 Janvier 1699. Lorsque l'Eglise eut été ainsi racourcie & refaite, elle fut benie de nouveau le 6 Novembre 1701. Le Cloître qui est au côté méridional est d'un travail très-délicat, & formé de petites colomnes qui ont cinq ou six cent ans.

On conserve dans cette Eglise une Relique que quelques anciens Historiens appellent *Cappa Salvatoris Nostri inconsutilis*, & d'autres *Tunica Salvatoris inconsutilis*. La découverte y en fut faite miraculeusement l'an 1156, suivant les Auteurs; ausquels il faut ajouter le témoignage de Hugues, Archevêque de Roüen, qui déclare qu'alors en présence de plusieurs Evêques & du Roy Louis le Jeune, il la tira du Trésor & l'exposa à la vénération des Fidéles, la qualifiant *Cappam pueri Domini Jesu*. Le premier Historien qui étoit contemporain assure qu'on avoit trouvé avec ce vêtement des lettres qui marquoient que c'étoit la Robe que sa glorieuse mere lui avoit fait lorsqu'il étoit encore enfant. On ajoute que les Evêques présens, compris celui de Paris, accorderent des Indulgences à ceux qui visiteroient cette Relique: mais c'est un fait dont les Historiens du temps ne disent rien, & la Charte peut avoir été augmentée de quelques additions. L'Abbé Chastelain, Chanoine de Paris, écrit qu'il vit la Relique le Jeudi 28 Juillet 1672 dans une châsse de bois, celle qui étoit d'argent ayant été prise par les Huguenots: que cette Robe paroît comme un gros crespe usé, ou plûtôt

Rob. de Monte chron. ad an. 1156.

Mattheus Paris.

Gall. Chr. T. 7. col. 510.

Ibid. col. 66. ex charta apud Pomeraye p. 149.

Voyages manuscrits.

comme un canevas fin d'une couleur de rose seche brune, & que c'est une Robe d'Enfant. Robert du Mont, Auteur du XII siécle, assure qu'elle étoit *coloris subrufi*. On prétend que cette Relique avoit été donnée à ce Monastere par Charlemagne en même temps que le corps de Ste Christine apporté d'Italie, lorsque sa fille Théodrade se renferma en ce Couvent avec d'autres Dames de la Cour. Ainsi il faut croire que les Religieuses qui prirent la fuite à l'arrivée des Normans, avoient caché en quelque lieu très-secret & fort sec toutes ces Reliques, au lieu de les emporter avec elles : car on ne voit pas de raison pour laquelle depuis le rétablissement du Monastere par le Roy Robert elles eussent été cachées ; & d'ailleurs il n'y avoit qu'un siécle & demi d'écoulé jusqu'à l'an 1156, ce qui n'avoit pas suffi pour que la Charte de cette année-là pût mettre *ab antiquis temporibus*. On juge par un ancien Graduel où la Messe en l'honneur de la Relique du Sauveur se trouve entre la S. Laurent & l'Assomption, que la Translation avoit été faite le 12 ou le 13 d'Août.

Il est surprenant au reste qu'à la fin du XIII siécle les Religieux d'Argentueil eussent fait venir de Rome des Indulgences pour ceux qui visiteroient leur Eglise aux Fêtes de l'Annonciation, Nativité, Purification & Assomption de la Vierge, & à la Fête de Ste Christine Martyre, sans faire aucune mention de la Robe de Notre Seigneur, ni de sa Fête. Il n'en est pas moins vrai qu'en 1486 Jean Fardonas, Prieur, ordonna qu'on tint une lampe allumée devant le Corps de Notre Seigneur & la sainte Robe. Il est également certain que la châsse où elle étoit renfermée fut portée en procession d'Argentueil à Saint Denis le premier Mai 1529, & dans une autre à Paris en 1534 avec la vraye

Gall. Chr. T. 7. col. 120.

Differt. de Gerberon sur la Ste Robe. chap. 12.

Differt. sur la Ste. Tuni-

que par Gaumont p. 13 & 58. Cérémonial François T. 2. p. 941.

MSS. Prioratûs.

Croix & autres Reliques de la sainte Chapelle. Ce fut aussi sans doute la même Relique qui attira à Argentueil plusieurs Prélats & plusieurs Princes & Princesses en différens temps, ainsi que je l'ai insinué ci-dessus. Entre les Archevêques de Sens, Gautier Cornu l'an 1236, Gilon Cornu en 1254, Henry Cornu en 1255, Pierre de Charny en 1268, Odon de Tuscule, Légat en France, en 1245, les Evêques de Paris Guillaume d'Auvergne & Gautier de Château-Thierry en 1246 & 1250. Saint Louis s'y rendit durant le Carême de l'an 1255, & au mois de Janvier 1260. Henry III y vint vénérer la sainte Robe, & donna une coupe de dix arpens de bois pour rétablir l'Eglise. Louis XIII y vint trois fois. Marie de Medicis sa mere y est aussi venue, Anne d'Autriche, femme de Louis XIII, & la pieuse Reine d'Angleterre, femme de Jacques II, aussi-bien que le Cardinal de Richelieu. Mademoiselle de Guise ne pouvant souffrir que cette Relique fût dans une châsse de bois, en fit faire une magnifique dans laquelle on la transfera le 22 Octobre 1680. Alors elle obtint une parcelle de cette Relique.

Charta illic data in Diplomatica p. 433.

Gerberon chap. 15.

Dom Gerberon rapporte que quelques années avant qu'il publiât le livre qu'il a composé sur ce sujet, on avoit fait des informations juridiques touchant les anciens titres qui regardoient ce précieux monument. Que le Sieur Duchêne, Procureur de Ville, avoit déposé en Justice qu'il avoit vu parmi les papiers de l'Eglise Paroissiale un titre latin d'écriture fort ancienne sur parchemin où il avoit lû ces mots, *Tunica inconsutilis*, & ceux-ci *una hora*: ce qui lui avoit fait croire que ce titre regardoit la sainte Robe, parce qu'on tient de tradition qu'elle étoit arrivée à Argentueil à une heure après midi lorsque Charlemagne

l'envoya, & même que depuis on y sonnoit tous les jours une cloche à la même heure : que ce titre avoit deux sceaux, sur chacun desquels il avoit lû le mot *Episcopus*. Que le Syndic d'alors avoit déposé qu'il avoit tenu un titre écrit en françois, dont la date étoit de huit cent & tant d'années (c'étoit apparemment une traduction de l'autre) & qu'il y étoit dit que Constantin, fils d'Irene Impératrice, fit donner la sainte Robbe à Charlemagne, qui la fit apporter à Argentueil avec solemnité, y étant présent avec douze Evêques & les Seigneurs de la Cour: qu'elle y arriva à une heure après midi; en mémoire de quoi on sonne tous les jours à la même heure trois coups de cloche, & qu'enfin ce Prince la donna à Théodrade sa fille, Religieuse du lieu. Le sçavant Bénédictin ajoute que ces titres ne se trouvoient plus lorsqu'il imprima son livre. Ce qu'il cite ensuite touchant la singularité de la sonnerie demande à être developpé.

On avoit toujours été exact à sonner à la Paroisse à une heure après midi pour conserver le souvenir de l'arrivée de la Relique qui fut à la même heure : mais vers l'an 1666 quelques particuliers croyant que cet usage n'avoit commencé qu'avec l'établissement de l'*Angelus* à midi, entreprirent de l'empêcher. C'est pourquoi, il y eut Sentence du Bailly d'Argentueil au mois de Décembre 1667, par laquelle celui qui avoit voulu abolir cette coutume, fut condamné à la rétablir, & ordre aux Marguilliers de faire sonner, à peine d'amende. Dès le mois de Janvier précédent l'Archevêque de Paris avoit ordonné la même chose. Quelques-uns ayant usé de violence contre ceux qui sonnoient à une heure, il y eut décret de prise de corps contre un d'entre eux. Sur de nouvelles représentations l'Archevêque donna ordre au Curé le

Reg. Archiep. Par. 10 *Janv.* 1667.

27 Mai 1667 de tenir la main à ce que l'ancienne coutume ne fût point changée. On y obéït pendant sa vie. A sa mort on cessa : Nouvelles plaintes furent portées au successeur, qui ordonna la même chose, & son Ordonnance fut signifiée aux Marguilliers. Dom Gerberon ajoute que depuis on y a toujours obéï. l'Abbé Chastelain, Chanoine de Paris, qui observoit toutes les particularités de chaque lieu, remarqua dans le voyage qu'il fit à Argentueil en 1672, que l'usage étoit à la Paroisse de ne sonner l'*Angelus* qu'à une heure au lieu de midi. Mais cet usage étoit encore combattu par le Sacristain nommé Jean Morin, ainsi qu'il se voit par un Factum, qui fut presenté à la Cour du Parlement; & l'affaire n'étoit pas encore terminée en 1678. Il paroît par le Memoire imprimé en 1719, page 17, que cette affaire étoit assoupie. Il resteroit à examiner sur quel fondement on a pû chanter autrefois à la Messe en l'Eglise de ce Prieuré, que cet Habit sans couture avoit été joint à la Croix, *Comes quoque fuit Crucis*. Seroit-ce que Charlemagne auroit donné en même temps quelque morceau de la vraye Croix ? ou seroit-ce qu'un morceau de la Croix auroit été renfermé dans une grande Croix de matiere précieuse dont le Christ auroit été quelquefois couvert de cette Tunique, Robe ou Chappe ? quoiqu'il en soit, on lit que vers la fin du dernier siécle, un morceau de la vraye Croix fut placé au-dessus de la Chasse de la Robe de Notre Seigneur.

Factum de 1719. p. 11.

On voit encore dans l'Eglise de ce Prieuré le tombeau du Chevalier de Hautepierre, décédé en 1298, qu'on dit avoir été frappé de maladie subite, pour en avoir voulu faire couper une partie de cette Relique par son domestique, afin de l'emporter par dévotion.

Dissert. de Gaumont p. 55.

Il y avoit dans ce même Prieuré, ainsi qu'il

a été dit ci-dessus, une dévotion particuliere envers Ste Christine, Martyre du Lac de Bolsene en Italie, & cela par rapport à son Corps que l'on y possédoit. Ces Reliques furent mises en 1711 dans une Châsse nouvelle, où l'on renferma l'ancien titre qui en faisoit mention, aussi-bien que quelques Reliques de S. Eugene, Martyr, dont le Corps avoit été transporté autrefois de Duëil à S. Denis. Il est visible que c'étoit l'Abbaye qui avoit donné à Argentueil ce qu'on y a de ce saint Eugene. On y conserve aussi d'autres Reliques, dont je ne parlerai que dans les propres termes de l'Abbé Chastelain.

» On voit, dit-il, à Argentueil dans le » Prieuré, des Corporaux de S. Denis. Ce » sont des linges, qu'on faisoit toucher dès » la premiere antiquité au tombeau de ce Saint, » & depuis à son cercuëil d'argent, & qu'on » envoyoit ensuite à ceux qui ne pouvoient y » venir en pélérinage, au lieu d'envoyer de ses » Reliques, de la même maniere qu'on faisoit » à Rome à l'égard du tombeau de S. Pierre, » comme on voit par S. Gregoire Pape dans » ses lettres. On a cru dans les siécles d'igno» rance que c'étoit des Corporaux dont S. Denis » s'étoit servi à la Messe: mais ils tirent leur » nom de Corporal, non du Corps de Notre » Seigneur, mais de celui de S. Denis, S. » Pierre, &c.

CHAPELLES DU PRIEURE'.

Le Monastere d'Argentueil comprenoit anciennement quelques Chapelles situées dans l'Eglise, & dans l'étendue de l'enclos, & ces Chapelles étoient des Bénéfices en titre. J'ai trouvé à l'année 1502 une permutation de la Chapelle de S. Maurice qui y est dite située: & en 1558 le visa d'une Chapelle de S. Pierre qui étoit proche l'Eglise. On a découvert en effet dans le siécle dernier, que ce qui sert de jardin est rempli de quantité d'anciens fondemens, & que

Reg. Ep. Par. 30 Jul.

Ibid. 5 Mars.

Differt. Gaumont p. 48.

ce qui ſert de Cour étoit autrefois un Cloître ou un Cimetiere. La Chapelle de ſaint Pierre ſubſiſte encore, devant le portail de l'Egliſe, la place entre deux : ſa conſtruction eſt de la fin du XIII ſiécle, ou du ſiécle ſuivant : quelques uns aſſurent qu'elle a ſervi de Paroiſſe durant quelque temps. Mais la Chapelle de ſaint Jean, qui eſt ſéparée de la nef par une ruelle du côté du ſeptentrion, eſt d'un travail qui ſemble être du X ſiécle : elle eſt preſque en forme quarrée & ſoutenue de petits piliers. Au côté ſeptentrional eſt incruſtée dans le mur l'épitaphe d'un nommé Addalaldus, Diacre, qui enſeignoit le chant aux Religieuſes dans le X ou XI ſiécle : comme elle eſt gravée & figurée avec ſes lettres entrelacées dans le troiſiéme Tome de l'Hiſtoire de Paris, par Felibien page 24, je me contente d'en rapporter ici la teneur : *Sub hoc titulo conditum eſt corpus Addalaldi indigni Diaconi, qui fuit in iſto Monaſterio Magiſter arte muſicâ. Qui legis ora pro ipſo : & eſt depoſitus XV Spb.* Je penſe que cette pierre étoit primitivement hors cette Chapelle ſur le mur ſeptentrional, & que c'eſt le corps de ce Diacre qui a été trouvé par dehors au même lieu dans un cercueil de pierre en 1736.

Le Prieuré d'Argentueil étoit autrefois à la nomination de l'Abbé de Saint Denis. Depuis la réunion de l'Abbaye au Monaſtere des Dames de ſaint Cyr, le Roy y nomme. Le revenu eſt de cinq à ſix mille livres.

On ne trouve point la raiſon pour laquelle depuis quelques ſiécles ce Monaſtere a été appellé le Prieuré de l'Humilité de Notre-Dame, ou de Notre-Dame de l'Humilité : ce ne peut être que relativement au troiſiéme Verſet du Cantique *Magnificat*.

On voit à l'entrée de cette Egliſe à main droite de même que dans celle de l'Abbaye de

Saint Denis une pierre dans laquelle sont taillées des cavités rondes pour servir de regles aux mesures du lieu.

EGLISE PAROISSIALE

Il n'y a qu'une Paroisse dans Argentueil. L'Eglise est sous l'invocation de S. Denis. On sent assez que les Abbés du fameux Monastere voisin étant chargés du gouvernement des premieres Filles qui furent mises dans l'Abbaye d'Argentueil, veillerent à ce que les Habitans qui s'établirent en ce lieu pour en faire valoir les biens, eussent une Eglise particuliere, & que moyennant des linges du tombeau de ce Saint il fut facile de dédier une Chapelle ou Basilique sous son invocation. Il peut donc y avoir existé une Paroisse de Saint Denis à Argentueil dès le VIII ou IX siécle; mais alors elle *étoit* fort petite. Elle aura sans doute été détruite par les Normans ainsi que celles qui se trouvoient sur les bords de la Seine : & depuis elle aura été rebâtie à diverses fois. Il n'y a rien dans l'édifice que l'on voit aujourd'hui qui puisse remonter au-delà du XIII siécle. Cette Eglise a été construite à plusieurs reprises, on y voit du genre de structure du XIII, XIV, XV & XVI siécles, & presque rien n'y est régulier. Le Chœur est de biais : du côté septentrional il y a double aîle avec des Chapelles, & du côté du midi il n'y a qu'une aîle toute seule. Il y a au fond une Chapelle en espece de rotonde : les piliers qui supportent le clocher par dedans l'Eglise sont du XIII siécle, avec quelques autres. Le reste dont les chapiteaux sont en volutes est beaucoup plus moderne. Le grand Autel est sous une voute en forme de calotte, qui paroît être une addition récente. Dans le côté septentrional proche le mur de la nef se lit cette Inscription en lettres gothiques;

La mort toujours présente aux périlleux faits d'armes,
Voyant de Chambellan le laurier sur le front
Combattre vaillamment ès plaines de Piedmont,
Sous le grand Roy François entre ses preux Gens d'Armes:
Le sauva des hazards courus en faits d'alarmes,
Par tout à main hardie & le courage pront,
Pour n'estranger ses os qui à jamais seront
Honorez en ce lieu de copieuses larmes.

Car tu sçais, Argentueil, qu'ayant fait de son corps
Un boulevert pour toy & dedans & dehors,
Il a fondé les murs dont l'accint t'environne.

Pourtant garde icy son tombeau de meschef,
Comme assure là haut il porte sur le chef
Des Anges bienheureux l'immortelle Couronne.

» David de Chambellan, Ecuyer, cy-gisant » décéda le dernier jour de Décembre 1545. » Et Damoiselle Margueritie de Brette sa fem- » me, gisante en même lieu, décéda l'an » 1559.

» Frere Jerosme de Chambellan leur fils, » Grand-Prieur de Saint Denis en France, » leur a consacré ce monument.

Dans le côté méridional est en gothique l'épitaphe suivante : *Cy-devant gist Noble Damoiselle Catherine de Rueil, veuve de feu Noble Homme M. Jehan Ruzé, Chancelier des feu Roy & Reine de Navarre : laquelle décéda en sa maison d'Argentueil le xj d'Aoust 1577, laquelle défunte a donné à l'Eglise de céans pour une fois payer la somme de cent livres pour être participante aux prieres des gens de bien.*

Dans la nef à un pilier vers l'orgue : *Cy-devant gist Honorable Homme Macé Girardin, Marchand Laboureur demeurant à Argentueil & Marguillier de céans : & à la poursuite de cette*

a

Eglise a été recourbé par les Hugueneaux, & est mort le 14 Décembre 1580.

A un pilier du Chœur; sur la pierre : *Cy gist Jacques le Peultre, Sieur du Plessis Trappe, lequel est décédé en ce Bourg d'Argentueil le XV Aoust M VJc. XV,*

Dans les côtés du nord, est l'épitaphe en marbre de Toussaint Fauvette, Laboureur, demeurant en ce lieu, qui mourant sans héritiers légue sa maison à Gens d'Eglise qui voudront vivre en Congrégation sous l'obéissance de M. le Curé. Le Contrat fut passé par-devant du Mas, Notaire au Chastelet le 18 Septembre 1627. Il mourut le 29 Octobre suivant, & Martine Potheron sa femme le 18 Mars 1645.

Au même côté sur marbre noir taillé en rond, *Cy gist Catherine de Mory, Dame de la Mote Lamyre, morte le 25 Septembre 1651.*

Dans un épitaphe de marbre noir proche l'entrée du Chœur, & de l'an 1655, Argentueil est qualifié Ville : aussi-bien que dans celle de Jacques d'Hemel, Chevalier de l'Ordre de S. Louis, décédé en 1729. (marbre blanc.)

Enfin près de la porte méridionale est le mausolée en marbre blanc de Jacob d'Elbach, Baron *Spiëtcensis*, converti du Calvinisme, & décédé le 29 Octobre 1694.

La Cure est marquée à la nomination de l'Evêque de Paris dans tous les Pouillés du Diocése, à commencer par celui du XIII siécle, & c'est lui qui y nomme en effet. Le Pouillé du XV siécle lui donne soixante-dix livres de revenu; ce qui étoit beaucoup alors, rélativement aux autres Cures. Le plus ancien Curé qui soit fourni par les titres que j'ai vû, est *Balduinus Presbyter Argentolii*, témoin en 1186 dans une Charte de l'Evêque de Paris Maurice de Sully. Dans le siécle suivant cette Paroisse eut quelque temps pour Curé Jacques *Chartul. S. Dion. Reg.*

de Vitry, qui passe pour en avoir été originaire, & qui devint par la suite Cardinal Evêque en Italie, auteur assez célébre principalement par son Histoire des Croisades. Il mourut en 1244. André Hoïus, Professeur à Douai, a fait autrefois son éloge en vers hexametres, où on lit :

Hist. Univ. Paris. T. 3. p. 691.

Natales Argentolei Puer editus auras
Sequana quam liquidis argenteus alluit undis.

Mais d'autres croyent qu'il étoit natif de Vitry-sur Seine, au-dessus de Paris.

Reg. Ep. Par. 12 Jun. 1474. *Reg. Ep. Par.*

Sur la fin du XV siécle cette Cure fut possédée par Nicolas d'Argouges, puis par Artur de Vaudetar, Official de Paris, qui la résigna en 1483, à Martin Ruzé, Conseiller du Roy, après la démission duquel en 1484 elle fut conferée à Jean Guy, Doyen d'Orleans, le 6 Aoust. Il ne faut point douter qu'elle n'ait été souvent gouvernée par d'illustres Curés. Je voudrois pouvoir me dispenser de parler de Jerôme Pillegrain, qui fut accusé & convaincu de faux en son ministere dans l'année 1597, & qui fut chassé. M. Thiers en son Traité des Superstitions fait mention de M. de Rex Curé de ce lieu, pour y avoir aboli l'usage de dire sur le corps des femmes qui étoient mortes en couche, les Prieres de relevailles avant que de les enterrer. Ce fut en 1690 le 11 Avril du temps du même Curé, que le Parlement donna un Arrêt pour régler la maniere d'élire les Marguilliers. Ce fait me rappelle qu'en 1402 l'Evêque de Paris & le Prieur du lieu y avoient assisté, l'Evêque présidant aussi-bien qu'à l'audition des Comptes. Il y avoit eu quatre ans auparavant un Arrêt rendu le 10 Mars au sujet de la reddition de ces Comptes.

Ibid. 26 Jun. Mem. de 1719 p. 13. Code des Curés T. 2. p. 324. Inv. Spirit. Ep. n. 19 & 20.

On montre dans cette Eglise un Ornement

de velours couleur de pourpre, que l'on dit avoir été donné par le Roy Louis XIII, à la priere de M. de Blondis, Curé natif du lieu, chez lequel ce Prince venoit souvent se reposer au retour de la chasse.

En 1612 on avoit érigé en la même Eglise une Confrérie de la Trinité, de sainte Geneviéve & saint Adrien; l'Evêque de Paris l'adprouva le 20 Janvier, & accorda des Indulgences à ceux qui visiteroient la Chapelle de S. Michel du charnier au cimetiere. *Ibid.*

Les Pouillés depuis celui du XV siécle font mention de deux Chapelles situées dans cette Eglise, dont la nomination appartient à l'Evêque, sçavoir une de Notre-Dame, & une autre du titre de S. Thomas de Cantorbery. J'ai vû des collations de cette derniere du 5 Janvier 1486 & 12 Aoust 1516. Il y en a une troisiéme du titre de S. Pierre, qui est à la nomination du Prieur, la même peut-être dont j'ai parlé ci-dessus page 13. Il existoit aussi autrefois sur le territoire d'Argentueil une Chapelle que l'on appelloit saint Jean des Lombards. *Sancti Joannis Lombardorum.* On en trouve un acte de permutation du 6 May 1491. Cette Chapelle a subsisté tant que les Religieuses Bernardines, & après elles les Ursulines ont occupé la maison dite *le Fief des Lombards:* mais elle ne subsiste plus, depuis que les Religieuses se sont retirées en d'autres endroits du Bourg, parce qu'elles se trouvoient trop resserrées dans cette maison.

Lib. repræsent. Archid. Paris. 1684 & 1697.

Reg. Ep. Paris.

1° Je remets à parler des quatre nouvelles Communautés qu'on a vû à Argentueil après que j'aurai dit ce que l'on sçait sur le Bourg & sur les Habitans.

HISTOIRE CIVILE D'ARGENTUEIL.

Argentueil est regardé par quelques Auteurs comme situé à 2 lieues seulement de Paris. D'autres Ecrivains en marquent trois. Le plus sûr est

de dire qu'il y a deux lieües & demie en passant même par le plus court chemin qui est celui du Bac d'Anieres. On est aussi fort peu d'accord sur la quantité des Habitans & feux qui y sont de nos jours. Le premier Dénombrement de l'Election de Paris y comptoit 1020 feux; ce que le Dictionnaire Universel de la France évalue à 3800 Habitans ou ames. Le Sr. Piganiol marque tout au long qu'il y a environ mille huit cent feux. Le Dictionnaire de la Martiniere se contente de dire environ mille feux, & le Sieur Doisy en sa Déscription du Royaume n'y en marque que 863. On doit, ce semble, s'en tenir au calcul le plus bas, ou à ceux qui les excédent de peu, & ne pas s'arrêter à celui du Sieur Piganiol. Je ne déciderai point non plus si Argentueil est Ville ou Bourg. Les anciennes inscriptions qui sont dans l'Eglise Paroissiale le qualifient de Bourg, les nouvelles lui donnent le titre de Ville. Les Auteurs modernes sont aussi partagés là-dessus. Amelot de la Houssaye a fait de ce lieu une Déscription qui porteroit à lui donner le nom de Ville comme a fait Corneille. De la Martiniere convient qu'il mérite le titre de Ville mieux que quantité d'autres lieux, & ajoute que cependant ce n'est qu'un Bourg, mais peut-être le plus beau Bourg de l'Europe. Il est entouré, ajoutent ces Auteurs, de murailles flanquées de tours défendues par un fossé; & cette enceinte a trois quarts de lieüe de circuit. Il y a seize portes; huit le long du port, & huit du côté de la campagne. On le trouve figuré en profil dans la Topographie de France du Sieur Chastillon, gravée vers l'an 1610. fol. 13.

Mémoires d'Amelot T. 1.

Au reste, quoiqu'il n'y ait aujourd'hui qu'environ mille feux dans Argentueil, il faut avoüer qu'il est bien changé de ce qu'il étoit sous le

Roy Jean, puiſqu'on n'y comptoit alors que 117 feux. Le Continuateur de Nangis qui a marqué ce fait à l'an 1363, regardoit ce nombre comme conſidérable : car voulant faire comprendre combien la mortalité qui avoit couru durant l'Eté de cette année, avoit enlevé de monde à la campagne, il choiſit Argenteuil pour exemple ; & il dit qu'au lieu qu'on y avoit vû 117 feux, on n'en compta plus après la mortalité de l'an 1363, que quarante ou cinquante. Quatre ans auparavant Charles Régent de France, apprehendant que les Anglois ne ſe logeaſſent en divers forts de ces quartiers-là, ordonna par lettres du mois de Juillet 1359, à Regnaud de Gouillons, Capitaine de Paris, de faire détruire entre autres le Fort du Prieuré d'Argentueil.

Spicileg. T. 3 in fol. p. 130. L'Editeur a oublié le chiffre C, & n'a mis que XVII.

Ce lieu eut auſſi fort à ſouffrir en 1411 lors de la guerre des Armagnacs & Bourguignons. Comme il n'étoit pas fermé de murs les troupes y entrerent à diſcrétion : c'étoit dans le temps que le parti d'Orleans avoit formé le blocus devant Paris vers la Touſſaint : la fureur de ce parti & de leurs adjoints étoit telle, que paſſant par Argentueil ils y pillerent la Châſſe, foulerent les Reliques aux pieds ; & que ſortant du Prieuré ils ſe repentoient de n'y avoir pas tout mis en cendre, & de s'être contenté d'avoir mis le feu à la tour du clocher où les payſans s'étoient rétirés. La Paroiſſe ſubit le même ſort, les vaſes ſacrés furent enlevés ; les Fonts baptiſmaux briſés, de maniere qu'il fallut porter à Saint Denis un enfant pour le baptiſer. Depuis cet événement le nombre des feux diminua ; enſorte qu'en l'an 1470 on n'y comptoit plus que cent feux.

Hiſtoire de Charles VI. du Moine de Saint Denis par le Laboureur. p. 785, 786.

Reg. viſit.

Afin d'éviter dans la ſuite ces anciens malheurs, les Habitans obtinrent de François I au mois de Novembre 1544 des lettres qui

Repertoire

des Bann. du Châtelet p. 735.

leur permettoient de clorre le Bourg de murailles, le fortifier de tours, portes & fossés, ensemble de se munir de poudres & bâtons à feu. On a vû dans l'épitaphe de David Chambellan, ci-dessus rapportée, que ce fut par ses soins que les fondemens en furent jettés tout aussi-tôt. Ces fortifications n'empêcherent pas les Huguenots de se rendre maîtres de ce Bourg vingt ans après. Tout ce que j'en ai lû dans le Journal de M. Brulart, est qu'ils le prirent le 12 Octobre 1565, & qu'ils mirent le feu à l'Eglise du Prieuré. Mais cet Auteur pourroit bien avoir été trompé pour l'année, parce que la Popeliniere rapporte la prise d'Argentueil au mois d'Octobre 1567. Il dit que le Capitaine Boury mena alors son Regiment de Fantassins à la prise de ce lieu, qu'il qualifie de » petite Villette, fermée de legeres murailles, » mal pourvûe de défenses, sans fossés, sans » remparts que la Seine qu'on passe au bac, » gardée de quelques soldats qui se servoient » des Habitans. Boury résolut de la prendre par ruse au changement de garde à la pointe du jour. Sur ce il fut conclu qu'on en approcheroit par les vignes & par les mazures voisines. Les uns tacherent de monter avec leurs picques & halebardes aux plus foibles endroits des murailles. Les autres s'efforcerent de rompre les portes ; & quelques-uns percerent les murs. EnfinRouvray, suivi de quelques-uns des siens y entra aux dépens d'un coup d'halebarde qu'il y reçut. Il paroît par le délay qu'apporta Jacques Foüin, Prieur Commendataire, à faire dresser un état des dégats causés par ces Calvinistes, qu'ils en furent les maîtres durant plusieurs années. L'épitaphe de Macé Girardin rapportée ci-dessus fortifie cette pensée. (a)

Page 16.

Cod. MS. D. Bouhier Divion. Præsid. Mem. de Condé T. 1.

La Popeliniere liv. 12 p. 25.

Il est de 1584.

Page 16.

(a) L'ouvrage de l'Antiquité des Villes qu'on a-

Mais le Parti Catholique reprit depuis ce Bourg. On lit que le Roy Henry IV vint à Argentueil sur l'avis de Pierre de Gondi, Evêque de Paris, dans le temps qu'il songea à obtenir de Rome sa réconciliation. *Gall. Chr. T. 7. p. 158.*

Je réünirai ici en peu de mots ce que j'ai trouvé sur le temporel & la Justice de ce lieu dont le Prieur est Seigneur. L'Abbé de Saint Denis y avoit en 1110 un Avoüé *Advocatum*, appellé Richard, qui fit régler par le Roi Louis le Gros la même année le différend qu'il avoit avec l'Abbé. Cette Avoüerie fait voir qu'avant Suger l'Abbaye avoit eu des droits en ce lieu qu'elle pouvoit avoir aliéné. Je soupçonne que ce Richard est le même que Richard de Banterlu que l'on ne fait vivre que cent ans après, auquel temps on dit qu'il vendit cette Avoüerie d'Argentueil, & tout ce qu'il y possedoit à Guillaume de Garlande. On trouve dans les Registres du Parlement, que le Prevôt de Paris ayant reclamé un faux monnoyeur, que le Prieur d'Argentueil avoit fait arrêter, le Prieur fut maintenu, & l'empêchement du Prévôt levé. On y lit aussi les poursuites que Guillaume du Bois fit en 1378 contre l'Abbaye de Saint Denis, pour lui avoir ôté le Tabellionage d'Argentueil qu'il avoit à vie. Item le 24 Mars 1563 on enregistra en Parlement les Lettres obtenues le 19 Février par François de Rabodanges, Prieur, par lesquelles il étoit déclaré qu'il n'y aura à Argentueil qu'un Bailly qui connoîtra de toutes les Causes ressortissantes au Parlement : & que les Prevôts, Présidens & Conseillers tenans les Grands-jours à Argentueil, & établis par le Prieur, demeureront éteints.

Histoire de Montmorenci preuv. p. 34.

Hist. des Gr. Off. T. 6. p. 22.

Reg. Parl. Jun. 1304.

Reg. Parl. 22 *Fév.* 1378.

Tables de Blanchard. *Regist. Parl. ibid.*

tribue à Duchêne, met, en parlant d'Argentueil, que dans les derniers troubles, la Robe de Notre Seigneur étant en ce lieu, fut la fable & le joüet de l'impiété.

Derechef il y eut en 1593 des Lettres du Roy qui supprimoient en ce Bourg un dégré de Jurisdiction. Les Appels du Bailliage de ce lieu vont droit au Parlement.

Reg. Parl. 29 Janv.

COMMUNAUTE'S.

On ne voit point qu'il y ait eu de Leproserie à Argentueil, parce que celle de Franconville lui en servoit, & à tout le voisinage. Mais il y avoit sûrement au XIV siécle une Maison-Dieu: le livre du Visiteur des Leproseries de l'an 1351 en fait mention. On la trouve aussi nommée dans l'Acte d'une donation qui lui fut faite en 1475 par un Habitant de ce lieu, & que l'Evêque approuva. Les biens des Maladeries de Franconville, Cormeilles & de Saint-Leu-Taverny y furent réünis par Lettres Patentes de l'an 1697. Et en conséquence M. l'Archevêque de Paris donna l'an 1703 la permission aux Curés de ces Paroisses d'y célébrer, & le Corps de ces Communautés en general a droit de placer un malade. La Maladrerie de Franconville en particulier jouissoit encore dans l'avant-dernier siécle d'une petite dixme de bled & de vin à Argentueil, qui fut affermée vingt-trois livres en 1535.

Lib. Visit. Leprof. Diœc. Paris. an. 1351.

Ibid.

Sauval T. 3. p. 217.

Reg. Archiep. 25 Mars.

Reg. Ep. in Spir. f. 171.

Les Bénédictins du Prieuré furent pendant long-temps les seuls Religieux habitans dans Argentueil. Les premiers qu'on vit s'y établir depuis eux furent les Freres de la Charité Notre-Dame, espece d'Hospitaliers qui commencerent en France dans la Champagne sur la fin du XIII siécle, & qu'on appella les Billettes à Paris. Ils y furent reçus au gouvernement d'un Hôpital pour les Pelerins & pauvres passans. Comme cet Ordre étoit sur son déclin il y a cent ans, ces Billettes d'Argentueil avec le consentement du Prieur d'Argentueil & des habitans cedérent cet Hôpital l'an 1629 aux Augustins Déchaussés qui l'administrerent jusqu'en 1672, que le Roy ayant uni les biens de

Reg. Archiep. Par. 29 Nov. 1629.

tous les Ordres Hospitaliers de son Royaume à l'Ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel & de S. Lazare, ils en firent cession à cet Ordre.

Les Augustins déchaussés ne quitterent point pour cela Argentueil. Claude Viole, Seigneur du Chemin, & Maître des Comptes à Paris, conjointement avec Marie Poussepin son épouse, leur fit bâtir une autre Eglise, & un Couvent. La premiere pierre de l'Eglise fut posée au nom de Jean-François de Gondi, Archevêque de Paris, par Dominique Seguier, Evêque d'Auxerre, le 6 Juin 1632, & la nouvelle Eglise fut consacrée le 5 Aoust 1657, par François Faure, Evêque d'Amiens. Neuf ans après Olivier Blondis, Curé de ce lieu, obtint un réglement de l'Archevêque sur l'heure de leurs Sermons. Ils sont placés à l'extrêmité de la Ville le long des murs du côté du nord. Un ruisseau d'eau-vive dont la source est un peu au-delà des murs & du fossé, traverse le jardin, y forme un petit étang dont l'eau fait aller ensuite un moulin qui est dans la Ville.

L'Ordre de Citeaux a aussi eu dans le siécle dernier un Couvent de Filles à Argentueil. Denis Desnault, natif d'Argentueil même, Aumônier de la Reine-mere de Louis XIV, Curé de Colombe, étoit Seigneur du Fief de Robiolles, dit *les Lombards*, dans le cœur de la Ville d'Argentueil. Il eut la dévotion d'y fonder du produit de ses Bénéfices un Couvent de Filles de l'Ordre de Citeaux, sous la direction de Catherine le Roy, Abbesse de la Virginité, Diocèse du Mans. L'Archevêque de Paris lui permit le 13 Février 1635 d'établir ce Couvent sur son Fief, qu'il céda à cet effet avec d'autres biens, se retenant le droit de présenter trois Religieuses qui seroient reçûes gratis de son vivant, & après sa mort une par

Voy. ci-dess. la Chapelle des Lombards p. 19.

Reg. Archiep. Par.

l'Archevêque & deux par le plus ancien des parens du Fondateur, lequel les prendroit natives d'Argentueil, les parentes toujours préférées. Dès le 29 Juin suivant l'Eglise étoit achevée, & elle fut bénite par l'Archevêque. On appella depuis ces Dames du nom de Bernardines, suivant l'usage de France. Mais ce Prieuré qu'on disoit fort nombreux en Religieuses, s'est ressenti de la circonstance des derniers temps, & ayant été réuni à la Communauté de Pentemont, située dans Paris, par un Décret de M. l'Archevêque, & en vertu de Lettres Patentes, on a vû affiché en cette Ville en 1747 au mois de Novembre, que le terrain d'Argentueil, où étoit cette Communauté, consistant en six arpens d'étendue, étoit à vendre, soit pour loger une autre Communauté, soit pour tout autre employ.

Les Ursulines qui sont à Argentueil ont commencé par une petite colonie de quatre Religieuses, qui y vinrent du Couvent de Saint Denis le 26 Juillet 1646, s'il en faut croire Sauval. Mais je trouve que la permission de s'y établir ne fut donnée par l'Archevêque de Paris que le 17 Juillet 1647. Un Mémoire imprimé en ces temps-là, marque que la Supérieure traittant avec Olivier Blondis, Curé du lieu, s'engagea de faire offrir à la Messe Paroissiale, chaque année le jour de S. Denis, un cierge d'une livre, auquel seroit attaché un écu d'or. Ces Religieuses se trouvant trop à l'étroit en ce lieu qu'elles avoient acquis des Bernardines, elles obtinrent une nouvelle permission du Prélat du 15 Janvier 1658, pour se transplanter dans l'endroit de la Ville où elles sont aujourd'hui. Elles y ont fait bâtir une Eglise du titre de S. Anne, que l'Abbé Chastelain en 1672 trouva très-belle, quoique petite. Le portail étoit selon lui d'architecture

Antiq. de Paris T. 1. p. 726.

Reg. Archiep. Par.

Traité du 23 Oct. 1647

grecque. On lit dans un Dictionnaire que cette Communauté est composée de cent Religieuses, & d'un nombre presque pareil de Pensionnaires; que l'enclos en est spacieux, & que la Maison est aussi bien bâtie que l'Eglise.

Dict. de la Martiniere 1739.

TERRIT. EN VIGNOBLE.

Les Vignes forment presque tout le revenu des Habitans d'Argentueil. Aussi la Dixme de vin étoit-elle d'un produit considérable à l'Abbaye de Saint Denis. Un nommé Ferry le Verd lui restitua vers le commencement du XIII siécle ce qu'il en avoit usurpé, dont le Pape Innocent III donna une Bulle de confirmation l'an 1217. On ignore de quel endroit étoit venu à l'Eglise de Saint Martin des Champs la portion qu'elle avoit en cette Dixme de vin: on sçait seulement qu'elle en fit l'échange avec celle de Saint Denis pour une quantité fixe de vin en 1193. Le payement de cette Dixme de vin par les Habitans au Monastere de Saint Denis, après avoir été sujet à quelques variations, il fut enfin prononcé par Arrest du Grand Conseil le 27 Septembre 1673, qu'ils continueroient à payer cette Dixme à l'Abbé de Saint Denis, à raison de deux sols six deniers par chaque arpent. Le Vignoble est grand, & le vin en est estimé. On a soutenu une fois dans une These publique des Ecoles de Medecine de Paris, que les Vins d'Argentueil devoient avoir la préférence sur ceux de Bourgogne & de Champagne. Un Comte de Boulogne, nommé Regnaud, y avoit des vignes en 1200. Philippe-Auguste étant devenu possesseur de ces vignes, en fit présent l'an 1215 à Guerin, Evêque de Senlis, son Chancelier, & à ses successeurs, ajoutant dans sa Charte: *Et hoc fecimus in augmentum Regalium nostrorum de Silvanectis.* Les Chartreux de Paris regarderent comme un legs considérable celui que Jean Boileau, Vicaire de

Tab. S. Dion.

Hist. S. Mart. p. 188. *Reg. Parl.* 3. *Aug.* 1437.

Chartulare Phil. Aug fol. 18.

Dat. Paris. m. Aug.

l'Eglise de Paris, leur fit d'une vigne, située à Argentueil, sous le regne de Philippe le Bel. Etant décédé le 26 Juillet 1304, ils l'inhumerent dans leur grand Cloître.

Necrol, Cartus. Paris.

Les Habitans d'Argentueil regarderent en 1562 comme un fleau de Dieu les divers insectes qui gâtoient leurs vignes dans le Printems: l'Evêque de Paris ordonna qu'ils feroient des prieres publiques pour la diminution de ces insectes, & où ils feroient nommés, & qu'on y joindroit des exorcismes sans sortir de l'Eglise. L'Ordonnance les appelle *besianos seu diablotinos, luysetas, becardos.* On lit dans le Dictionnaire des Arrêts, au mot *Novales* pag. 625, que dans le siécle dernier les Habitans d'Argentueil ont été maintenus dans la possession de ne payer pour la Dixme que deux sols six deniers par arpent.

Reg. Ep. Par. 8 Maii.

On recueille aussi quelques grains sur ce territoire, & des petits fruits de primeur qui ont un très-bon goût. Dans les environs d'Argentueil il y a quantité de carrieres de plâtre, dont on fait commerce; on en enleve beaucoup en pierres dans de grands batteaux pour la Normandie & l'Angleterre.

FIEFS.

Les Religieux de Saint Denis & d'Argentueil ont donné quelques biens de leurs Seigneuries à fief & hommage. C'est pour cela qu'on trouve que vers l'an 1200 Gautier de Saint Denis reconnut tenir de l'Abbé Henry une Dixme de bled à Argentueil. C'est peut-être aussi pour la même raison que quelques militaires de ces cantons-là prirent autrefois le surnom d'Argentueil; comme un Thibaud d'Argentueil, *Armiger*, sous Philippe le Hardi, dont le fils, Jean d'Argentueil, est mentionné à l'an 1288 comme Bienfacteur de l'Abbaye du Val. Ne faudroit-il point aussi compter parmi les descendans de ces anciens Cheva-

Chartul. S. Dion. Reg. p. 213.

Tab. de Valle p. 313.

liers, surnommés d'Argentueil, un Thómas d'Argentueil, Prevôt de l'Eglise d'Arras; qui fut tué le 2 Juin 1226 dans sa Cathédrale? *Gall. Chr. nova T. 3.*

Voici les noms de quelques lieux remarquables situés sur la Paroisse d'Argentueil, tels que les Titres les fournissent.

Le Fief de BONNE MINE; dont en 1421 Guillaume Boursier, Prieur, reçut l'hommage rendu par un Seigneur de Sartrouville. *Catal. MS. Prior. Argent.*

Le CLOS L'ABBE', où Etienne Martin Curé, fut maintenu par Arrêt du Parlement du 25 Mai 1425, de recevoir du bled & du vin. Il étoit de dix arpens suivant l'acte d'abandon que l'Abbé de Saint Denis en fit au Sr Pilegrain, Curé, le 24 Février 1597. Arrêt sur la Dixme de Vin 1673 p. 10 & 14.

LE MARAIS est une dépendance du Prieuré; ce lieu est marécageux & entouré de fossés pleins d'eau au lieu de murailles, avec une Chapelle de Sainte Magdelaine. Le 2 Octobre 1448 l'Abbaye de Saint Denis fit bail à Simon de Neuville & ses hoirs de l'Hôtel du Marais, & de plusieurs terres & vignes, à condition que les vignes payeroient pour droit de tossement huit pintes de vin par arpent. Arrest de p. 8. M. de Valois a conjecturé que ce lieu, dit le Marais, situé entre Argentueil & Besons sur le bord de la Seine, pouvoit être le *Limariacum* où a été battue une monnoye de nos Rois de la premiere race. Mais il n'y a pas d'apparence: on voit par ce que je viens de dire d'où lui vient ce nom. Henri Ruzé, Chevalier, s'en disoit Seigneur en 1651. *Notit. Gall p. 421 col. 1.* Perm. d'Ora Dom. 17 Jul

CHALUCE' ou CHALUCET est une maison, située sur la même Paroisse, qui en 1659 appartenoit à Etienne Pelet, Élû de Paris, & en 1698, au Sieur le Roy, Gentilhomme servant chez le Roi. J'en fais la remarque, à cause du nom propre. Perm. d'Orat. Domest. 28. Mars 23 Juin.

ROBIOL, Fief, ci-devant possédé par M.

Proult, Lieutenant particulier au Châtelet de Paris.

Le MONT TROUILLET, situé au nord, est de la Paroisse d'Argentueil, d'un côté, & de celle de Çannoy, de l'autre.

Le CHATEAU DE MAY, dont on voit les ruines qui consistent en deux ou trois pans de murailles épaisses de trois à quatre pieds, & les terres qui en dépendent sont aussi de la Paroisse d'Argentueil, & appartiennent au Grand Prieur de France. Ces ruines sont entourées de vignes, & l'on en a même planté dessus.

Je ne parle pas du Fief de Montubois, que le Mémoire sur le Prieuré d'Argentueil de 1719, Pag. 7. dit être assis à Argentueil-même, & que les Religieux l'inféoderent à un Gentilhomme, des mains duquel les Célestins de Paris l'eurent. Le possesseur en 1494 étoit tenu de porter aux Processions solemnelles la verge du Prieur. Il y a au-dessus de Taverni un autre Montubois, dont il sera parlé en son lieu.



BEZONS.

QUoique M. de Valois fournisse une pensée qui peut faire remonter bien haut l'antiquité de Bezons, en avançant que le lieu dit le Marais qui en est tout proche, est peut-être le *Limariacum*, où nous voyons que quelques Monnoyes de nos anciens Rois ont été frappées, je me ne fonderai aucunement sur son opinion, pour établir l'antiquité de ce lieu; parce que pour insinuer sa pensée il veut qu'on écrive *Lemarais* en un seul mot, & il prétend que c'est par corruption qu'on l'écrit en deux mots, le Marais; ce qui n'est probable. Je n'excluerai point cependant Bezons du nombre des lieux où lon ait battu monnoye à la suite de nos Rois de la premiere race, puisqu'en effet il se trouve des pieces de ce temps-là, sur lesquelles M. le Blanc bon connoisseur, assure qu'on lit VEZONNO VICO. On ne peut gueres trouver de nom françois qui ait plus de ressemblance avec le latin *Vesunnum*, que celui de Bezons. *Not. Gall. p. 421. col. 2.* Traité des Monnoyes p. 67.

Ce Village est à deux lieues ou un peu plus de Paris. L'Eglise est petite & l'on n'y voit rien qui puisse en dénoter l'antiquité. Elle reconnoît S. Martin pour son premier Patron, & S. Fiacre pour le second. La Dédicace en fut faite durant l'été de l'année 1507 par un Evêque différent de celui de Paris, & qui n'est point nommé dans la permission qui fut accordée aux habitans. C'est le Dimanche d'après la Fête de S. Fiacre, marquée au 30 Aoust, qu'il y a en ce Village un grand concours de Parisiens, qui je croi avoir été occasionné par l'Anniversaire de cette Dédicace. Peut-être y *Reg. Ep.*

a-t'il eu aussi une Chapelle du titre de S. Fiacre, séparée de l'Eglise Paroissiale. Au moins l'on trouve qu'en 1309 Maître Thomas-Martin de Colombes, Prêtre, laissa du bien pour fonder l'Anniversaire de son décès en la Chapelle située à Bezons. La nomination de la Cure a toujours appartenue & appartient à l'Evêque de Paris. Le territoire de Bezons est un Vignoble. Etienne, Trésorier de l'Abbaye de S. Denis, du temps de l'Abbé Suger, céda aux Habitans il y a six cent ans un terrain entre Bezons & Carrieres pour y planter des vignes. En 1470 il n'y avoit que douze maisons. Le dénombrement de l'Election de Paris compte à Bezons 82 feux; ce que le Dictionnaire universel a évalué à 500 habitans. En 1381 les habitans plaidoient contre Jean de Meudon, Capitaine de S. Germain-en-Laye, demandant d'être dechargés du guet qu'ils devoient au Château du même S. Germain. En 1404 le Roi Charles VI les exempta de prises, c'est-à-dire de fournir les choses nécessaires à la Cour, moyennant qu'ils ameneroient chaque année à l'Hôtel du Roi à Paris quatre charettes de feurre ou paille.

Chartul. min. Ep. Par. fol. 108.

Doublet p. 865.

Reg. Visit.

Hist. des Gr. Off. T. 8 p. 686.

Trés. des Chart. Reg. 159 Piece 13.

C'est principalement dans l'Histoire de la Maison de Montmorenci, que se voyent les Titres qui nous apprennent touchant Bezons les faits les plus certains. Ils sont tirées des archives de Saint Martin des Champs & de Saint Denis, dont les Religieux eurent du bien sur cette Paroisse dès le XII siécle. Burchard de Montmorenci nous dit dans ses Lettres données environ l'an 1285, que Froger, Chambrier du Roi, & Alix son épouse, avoient laissé au Prieuré de Saint Martin de Paris la Dixme dont ils jouissoient à Bezons (*apud Bezuns*) c'est ainsi qu'il est écrit dans le Titre: ce qui prouve que la maniere dont ce nom

Ce Burchard y dit que cette Dixme est de son Fief.

Preuv. de Montmor. p. 60.

avoit été autrefois latinisé, étoit dans l'oubli, & qui nous rapproche du *Vesunno* de ci-dessus. Le Pouillé de Paris du XIII siécle, qui met en latin presque tous les noms des Paroisses, n'écrit point non plus la Paroisse dont il s'agit autrement que *Bezuns*. Cependant quelques Ecrivains avoient commencé à latiniser ce nom dès les premieres années de ce siécle. Un Chevalier de Besons, témoin dans une Charte de l'Evêque de Paris Maurice de Sully de l'an 1186, est à la vérité désigné sous le nom de *Petrus de Bezons*, mais dans un autre Titre de sept ans après où il est comme arbitre choisi par Matthieu de Montmorenci, il est appellé *Petrus de Besuntio miles*. Un autre Chevalier nommé Guillaume de Besons est dit vers le même temps avoir des biens à Vitry.

Cartul. S. Dion. in Bibl. Reg. p. 211.

Preuv. de Montmor. p. 74 *ad an.* 1203.

Necr. Eccl. Par. III Id. Sept.

En 1196 Hugues Foucault, Abbé de saint Denis, fit acquisition du Port de ce lieu que lui vendit Hugues de Meulan, Prévôt de Paris, & en l'an 1301 ce Couvent fut maintenu par une Sentence arbitrale dans le droit de Justice en ce port. En 1214 la même Abbaye acheta d'Adam Heugot, Chevalier, une Isle qui lui appartenoit, située devant le port *de Bezuns usque ad duos arpennos*, laquelle Isle Adam déclara tenir en Fief de Richard de Banterlu, de même que Richard la tenoit de Matthieu de Montmorenci. Outre ces biens situés à Bezons appartenans au Monastere de saint Denis; cette Abbaye avoit au XIII siécle quelques Dixmes en deux cantons de cette Paroisse, sçavoir Prunay & Perrosel. Dom Felibien fait mention d'un acte de l'an 1206, par lequel Adam de Clasei reconnut qu'il n'avoit aucun droit sur ces Dixmes.

Hist. de S. Denis p. 212

Tab. S. Dion.

Preuve de Montmor. p. 81.

Hist. de S. Denis p. 116.

Matthieu, Seigneur de Roissy en France, n'avoit pas moins de bien à Bezons que les Moines de Saint Denis. Il avoit disposé vers

l'an 1241 de la grande & petite Dixme qu'il y possedoit, comme aussi d'une vigne située au port du même lieu, pour la fondation d'une Chapellenie à Roissy. Ce que Bouchard de Montmorenci duquel tous ces biens étoient mouvans approuva & confirma, & Jean de Montmorenci depuis lui. Ce Fief situé à Bezons s'appelloit *le Fief de Roissy*.

Preuv. de Montmor. p. 99 & 106. *ex Cartul. S. Genov. Par.*

Ibid. p. 99.

Je n'ai point eu connoissance de Seigneurs plus anciens de la Terre de Bezons, que les Sieurs Chanterel qui l'ont transmise dans la famille des Bazin. Un des derniers Seigneurs mort en 1733, âgé de 85 ans, étoit Jacques Bazin, Maréchal de France, dont le bisayeul avoit épousé Marie Chanterel, Dame de Bezons. Cette Terre a depuis été possédée par Louis Gabriel Bazin, Gouverneur de la Ville & Citadelle de Cambray, qu'on appelle le Comte de Bezons.

Hist. des G. Off. T. 7.

Les Filles-Dieu de Paris possédoient anciennement une ferme à Bezons; mais dans le temps des guerres de la Religion elles l'alliénerent suivant la permission qui leur fut accordée le 9 Juin 1578. Ce bien leur avoit occasionné quelques difficultés avec le Curé, sur lesquelles il y eut un accord, que l'Evêque approuva le 23 Janvier 1515.

Reg. Ep.

Quelques Cartes des environs de Paris marquent proche Bezons vers le couchant d'hyver un Château nommé ARGENVILLE, dont je n'ai pû apprendre autre chose sinon qu'il a appartenu autrefois à M. Dezallier, fameux Libraire, puis à son fils, Secrétaire du Roy & Maître des Comptes, connu dans la République des Lettres, qui l'a vendu à M. Taboureau des Reaux, ancien Maître des Eaux & Forêts.

CHATOU.

SUr la fin du siécle dernier quelques sçavans ont crû pouvoir assurer que ce Village est le *Captunacum*, où ont residé quelques-uns de nos Rois, & d'où ils ont daté quelques Chartes : je souhaiterois que ce sentiment pût être soutenu : mais ce qui m'empêche de l'adopter, est que si de *Captunacum* on faisoit Chatou ; on éclipseroit entierement la syllabe *nac* contre la maniere ordinaire de procéder dans les analogies des noms. On peut voir ce que je dis là-dessus assez au long en parlant du Village de Cennoy.

M. de Valois. Dom Michel Germain.

Le Chartrier d'où l'on pourroit tirer plus de circonstances concernant le Village de Chatou, est celui de l'Abbaye de Coulombes au Diocèse de Chartres, à laquelle appartient la présentation à la Cure accordée par un Evêque de Paris. Mais je n'ai pas été à portée de le voir pour être en état de nommer cet Evêque. Le Pouillé de Paris dressé au XIII siécle appelle cette Cure simplement *Chata*, ce qui revient au nom de Chatou : & qui prouve qu'on ignoroit dèslors comment ce nom se devoit dire en latin. Le Pouillé écrit vers 1450 met aussi Chatou sans latiniser. Les Catalogues des Cures, donnés, soit par du Breul soit par d'autres, mettent *Cura de Chatone*, ou de Chatoüe. J'ai vû des provisions du 11 Janvier 1473, où il y a *Cura B. Mariæ de Cathone*.

L'Eglise est sous le titre de la Sainte Vierge. On reconnoît encore dans le Chœur & dans les Chapelles des côtés quelques restes d'édifices du XIII siécle. La tour ou clocher est

le plus ancien morceau, d'autant qu'elle paroît être au plus tard de la fin du XII. On lit dans le côté ſeptentrional du Chœur une inſcription de l'an 1623 qui porte que Thomas le Pileur, Seigneur Chaſtelain de Chatou & du Fief de Mallenoüe, & Anne Portail, ſa femme, ont fait beaucoup de reparations & embelliſſemens à cette Egliſe en 1622.

Dans la nef eſt une autre inſcription de l'an 1683, qui apprend que Gaſpar de Marcy, Recteur des Academies Royales de Peinture & Sculpture, a legué à la même Egliſe une ſomme pour l'entretien d'une lampe & pour faire travailler à cette même nef. Les armoiries des le Pileur ſont au frontiſpice.

On ne comptoit à Chatou en 1470 que 30 habitans. Aujourd'hui ce Village a plus de cent feux: les livres imprimés des Elections en comptent 160 ou 152; ce que le Dictionnaire univerſel de la France évalue à 682 Communians. C'eſt un pays de bled & de vin. Le Seigneur eſt M. Dallard, ancien Ecuyer du Roy, qui jouit auſſi de la Seigneurie de Monteſſon. On lit dans l'Arrêt du Parlement ſur la Dixme d'Argentueil de l'an 1673 pag. 5, que celle de vin à Chatou ſe paye au Seigneur ſur le pied de quatre pintes par muid, meſure de S. Denis.

Il faut placer avant tous ces Seigneurs, à raiſon de l'époque du temps, l'Abbaye de Malenoüe qui eut une Seigneurie & une Dixme à Chatou dès l'an 1182. Elle lui fut donnée par Odeline, veuve d'un nommé Parmen, du conſentement de ſes fils & filles, lorſque trois de ſes filles Aveline, Alix & Heloize ſe firent Religieuſes dans cette Abbaye; le prix de la vente fut la ſomme de trente-cinq livres, que

Du Breüil ſur … c.

Dame Odeline reçut des Religieuſes: la Terre & la Dixme étoient mouvantes d'Adam, Sei-

gneur de l'Isle-Adam. L'acte de cet achat est imprimé dans du Breül.

Le Prieuré de Jardies, membre dépendant de l'Abbaye de Tiron, & situé sur le chemin de Versailles à saint Cloud, pouvoit avoir eu du bien à Chatou avant l'Abbaye de Malenoüe. Ce qu'il y possedoit étoit considérable, & étoit chargé de payer à l'Abbé de saint Denis une redevance de cens, d'orge & de chapons. Gervais, Abbé de Tiron, fit en 1249 un échange de tout ce que le Prieuré de Jardies avoit à Chatou pour des terres situées proche Jardies, que l'Abbaye de saint Denis lui donna. Le revenu qu'avoit le Monastere de saint Denis à Chatou dans le XIII siécle, est encore connu par un autre enseignement: Son Historien Doublet fait mention d'un Arrêt entre ce Monastere & Guillaume Escuancol, Chevalier Seigneur à Chatou, par lequel il est dit que les Religieux auront toute Justice & saisines à eux appartenantes en la Ville de Chatou, & que le Chevalier aura le reste, & aussi la voyerie. Cet Arrêt est du mois de Février 1295.

Chartul. S. Dion. Reg. p. 493.

Hist. de S. Denis p. 937.

On peut compter pour l'un des plus anciens Seigneurs séculiers de Chatou qui soient connus ce Guillaume Escuancol: ensuite Gilles Malet, qui l'étoit avec Nicole de Chambly, sa femme, en 1379, & donnerent du bien à l'Abbaye du Val.

Tab. Vallis.

Depuis lui je n'ai trouvé que Colart de Mailly qui l'étoit entre 1423 & 1427, selon un compte de ces temps-là.

Sauval T. 3. p. 326.

Thomas le Pileur, Secrétaire du Roi, Controlleur de la Chancellerie de Paris, étoit Seigneur de Chatou en 1577, & acquit le 22 Juillet des Religieuses de Malenoüe les droits & revenus qu'elles y avoient: ce qui fut homologué au Secrétariat de l'Evêché le 15 Février 1586. Ce même Seigneur est nommé dans le

Reg. Ep. Par.

Procès verbal de la Coûtume de Paris de l'an 1580, & il y est qualifié Conseiller au Parlement.

Thomas le Pileur, fils du précédent, étoit Seigneur en 1609. Il est dit Secrétaire du Roi & Audiencier en la Chancellerie. Il vivoit encore en 1622, ainsi qu'on a vû ci-dessus.

Histoire de la Chancellerie p. 307.

Voici quelques autres titres où il est fait mention de Chatou. Dans le Cartulaire de saint Denis, Pierre, Seigneur de Marly, déclarant l'an 1234 ce qu'il tenoit de cette Abbaye, met parmi l'une de ses restrictions la moitié de la haute Falaise qui est située devant Chatou, comme étant de son Domaine particulier: *In dominio meo est medietas altæ falesiæ quæ sita est ante Chatou.* On a mis *Chautou* dans le Glossaire de Ducange. On peut voir dans le même livre que *falesia* signifie une éminence de terre ou de rocher au bord d'une riviere.

Hist. de Montmor. Preuves p. 407.

L'ancien Nécrologe de l'Abbaye de Sainte Geneviéve de Paris, parlant du legs d'une vigne située à Chatou, met: *Obiit Landericus Canonicus, qui dedit .... vineam de Cato ad Stationem.*

Necrol. S. Genov. 26 Febr.

Il n'y a pas toujours eu de Pont à Chatou. Au milieu de l'avant-dernier siécle il n'y avoit encore qu'un bac. Le Roi donna en 1560 le produit du bac aux Religieuses de Malnoüe.

Table de la Chamb. des Comptes T. 4. Ogier p. 24.

Je n'ai pû trouver en quel temps précisément le pont fut bâti vis-à-vis ce Village.

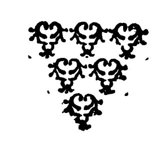
En 1726 le 14 Aoust le Parlement enregistra des Lettres par lesquelles on apprend que le premier Président Portail & Dame Rose, son épouse, avoient cedé au Roi en 1723 par forme d'échange, le pont de Chatou, Droit & Maitrise de ce pont, au lieu de quoi le Roi constitua à la Dame Portail une Rente noble & féodale de 6500 liv., à prendre sur

Reg. Parl. T. 57. Ogier vol. 117.

l'état des bois de la Généralité de Rouen, laquelle Rente le Roi unit & attache pour toujours à la Châtellenie de Vaudreüil, appartenante à ladite Dame Portail, pour être par elle & ses ayant cause tenus en Fief sans en rien reserver que le ressort & la souveraineté. Les Habitans de Chatou s'étant opposés à cet échange de crainte qu'on n'exigeât d'eux pour leur passage de plus grands droits qu'auparavant: mais le Roi leur accorda qu'ils ne payeroient pas davantage que lorsqu'il n'y avoit qu'un bac.

Le premier jour de Juin 1739 mourut à Chatou Henriette Fits-James, fille du Maréchal de Barwik, Dame du Palais de la Reine, épouse de J. B. Louis de Clermont d'Amboise, Marquis de Renel, &c. Mercure de Fr. Juin 1739. I vol.

Outre Chatou, Diocèse de Paris, il y a un Chatou au pays de Beaujollois.



CROICY *ou* CROISSY.

Not. Gall. p. 416.

ON lit dans M. de Valois que le nom de Croicy peut venir de ce que ç'auroit été un lieu propre à produire beaucoup de Saffran, ou de ce qu'un ancien Seigneur auroit porté le nom de Crocus, d'autant que c'étoit un nom propre d'homme chez les Gaulois & les Francs, aussi-bien parmi les Allemans. Quoiqu'il en soit de la premiere étymologie, le terrain n'y produit aujourd'hui que des légumes. Sa situation est à trois lieües de Paris sur le rivage droit de la Seine à l'opposite de l'ancien Charlevanne, & d'un autre endroit appellé la Malmaison, nom rélatif au séjour des Normans en ce lieu au IX siécle, comme l'est celui de *malus Portus*, dont je parlerai cy-après.

Ecclesiam de Crociaco.

Pierre de Nemours, Evêque de Paris, donna en 1211 l'Eglise de Croicy à Boson, Prieur de saint Léonard de Noblat en Limosin. On ignore par quelle raison il choisit des Religieux si éloignés de Paris. L'acte de cet établissement déclare qu'ils devoient être deux Chanoines Reguliers en cette Eglise (ce qui formoit un Prieuré) & que s'il arrivoit au Prieur de Noblat de changer ce Prieur, celui qu'il lui substitueroit seroit tenu de prêter serment de fidélité & d'obéïssance à l'Evêque de Paris. Adam, Archidiacre de Paris, consentit à cette donation, sauf ses droits & ceux du Doyen rural.

Cart. Ep. Paris. in Bibl. Regiâ fol. 94. & du Bois Hist. Eccles. Par. T. 2 p. 248.

On trouve un acte de 1224, qui fait mention du Prieuré de Croicy & de ses biens. Une Isle de la Seine est nommée *Insula Prioris de Crociaco* : Pierre, Seigneur de Marly, prétendoit qu'elle étoit sur son Domaine. Par un autre

Cartul. S. Dion. in Prob. Hist. Montmor. p. 407.

autre acte de l'an 1247, Guillaume, Evêque de Paris, attesta que Burchard, Seigneur du même Marly, avoit vendu à l'Abbaye de saint Denis, du consentement d'Agnès, son épouse, un moulin appellé *de malo Portu*, situé dans la censive du Prieur de Croicy, *subtus Villam Crociacum*. C'est précisement l'un des endroits par où les Normans avoient autrefois mis pied à terre pour ravager le pays. Ainsi le lieu étoit nommé avec raison Malport, comme l'appelle Duchêne, fondé sur la denomination latine portée dans ce Titre.

Ibid. p. 410.

En 845 ou 846.

Saint Martin étoit alors regardé comme le seul Patron de l'Eglise de Croicy : mais on ne tarda pas à y voir établir le culte de S. Léonard du Pays Limosin, par la raison que les Religieux venus de la maison de son nom y solemniserent sa Fête en ayant apporté des Reliques avec eux. Dès le regne de Philippe le Hardi il y avoit un grand pélérinage à Croicy, & on nommoit ce lieu simplement *Saint-Léonard*. Ce concours est marqué dans le recueil des Miracles de S. Louis, composé par Guillaume Cordelier vers l'an 1280. On peut se convaincre par la multitude des tableaux votifs qu'on a vû en cette Eglise, que la devotion envers ce saint étoit grande. L'auteur de la Concordance des Breviaires de Rome & de Paris, assure au 6 Novembre que ce saint y est sur-tout reclamé pour les enfans en chartre : ailleurs on l'invoque pour les captifs ou prisonniers. A Croicy sa fête est chommée. On verra ci-après des provisions de la Cure où il est nommé avant S. Martin.

Bolland. T. V. Augusti pag. 639.

Le bâtiment de l'Eglise que l'on voit aujourd'hui est le même qui avoit été construit lors du nouvel établissement des Chanoines de Noblat, & il y a encore une partie des vitrages de ce temps-là.



Il peut avoir eu des Collateraux ou bas côtés: mais il n'en paroît plus maintenant ; ensorte que cela forme un vaisseau de figure longue & étroite, & que pour empêcher l'écart de la voute, il a été besoin d'y mettre un grand nombre de barres de fer traversantes, que la Reine-Mere donna en conséquence d'un vœu qu'elle vint exécuter dans cette Eglise. Les deux Statues qu'on voit au fond de chaque côté paroissent d'un gout de sculpture de quatre cent ans ou approchant, malgré la peinture dont on les a rafraichies. Du côté du nord est celle de S. Leonard, vêtu d'une dalmatique ou tunique, dont les orfrois sont ornés de figures en forme d'entraves & de chaînes. L'autre statue en face de celle de S. Léonard représente S. Louis. Le tableau du grand Autel a été donné par la Reine-Mere; c'est un Crucifix peint par Simon Voüet.

Ex relat. D. Prioris. 1740.

Le Poüillé de Paris écrit au XIII siécle, marque la Cure de Croicy comme étant à la pleine collation de l'Evêque de Paris. Ce qui est suivi par celui de 1648, qui la dit être de droit à l'Archevêque, & la qualifie néanmoins *Prieuré-Cure*. Elle ne se trouve point dans le Poüillé du XV siécle, ni dans celui du XVI, non plus que dans le Poüillé imprimé en 1626. On la connoissoit cependant fort bien dans le XV siécle, puisqu'il existe un acte de présentation faite le 2 Août 1459 par Etienne Tixier, Prieur de saint Léonard, & qu'on trouve dans les Registres de l'Evêché au 28 Mai 1474, une commission pour desservir *Ecclesiam parochialem sancti Leonardi propè Catou propter absentiam Fratris Petri Le Gay Curati*. Cent ans après on la regardoit encore comme une Cure Reguliere, mais on ignoroit de quel Ordre. Un Religieux de l'Ordre de Cîteaux en fut pourvû par l'Evêque de Paris. Le 24 Mai 1584

Reg. Ep. in Spir.

furent expédiées des provisions *Prioratus Curati SS. Leonardi & Martini de Croissiaco Ordinis Cisterciensis, Fratri Joanni Huon, Monacho Vallis B. Mariæ ejusdem Ordinis.*

Le Pelletier assure dans son Pouillé de 1692, que c'est un Bénéfice régulier, & que le Prieur de saint Léonard en Limosin y présente. Entre plusieurs Réguliers de différentes Congrégations qui ont possédé ce Prieuré & regi la Cure, l'un des plus célébres est le fameux Abbé de Vertot, qui en prit possession lorsqu'il étoit Chanoine régulier de l'Ordre de Prémontré, & qui sçut allier aux devoirs d'un Pasteur zélé l'étude des Belles-Lettres & de l'Histoire. Ce fut dans ce lieu qu'il composa l'*Histoire* de la Conjuration de Portugal qu'il fit imprimer en 1689, & qui a été connue depuis sous le titre de Revolutions. Il permuta ensuite la Cure de Croicy pour une autre du pays de Caux. Cette Cure est gouvernée depuis environ quarante ans par des Religieux de S. Antoine, reconnus Chanoines réguliers par un Arrêt du grand Conseil. Le premier a été le P. Mortier; le second, le P. Chanot, célébre Prédicateur.

Eloge de M. de Vertot Memb. de l'Acad. des Belles Let. 1735.

En l'an 1470 Croicy ne contenoit que deux habitans. Selon le dénombrement des Elections il y a en ce siécle 33 feux, & selon le Dictionnaire universel 153 habitans: on assure qu'il s'y en trouve un peu plus aujourd'hui.

Cette Terre releve de Montmorenci.

Le plus ancien Seigneur que j'aye découvert, est un Robert de Croicy, lequel donna à l'Abbaye de saint Denis en 1206 tout le Domaine qu'il avoit entre la Celle & Ruel. En 1460 & tout le reste du XV siécle cette Terre fut entre les mains des Sieurs Hennequin, tous deux appellés Jean, pere & fils. Il paroît qu'elle resta dans la même famille durant tout

Chart. Odon. Ap. Paris. in Chart. S. Dion. Regio p. 473.

Hist. des Presid. au Parl. p. 26.

Epit. des

Hennequins 1573 & 1595 à S. Jean en Grêve. Procès verbal de la Coûtume

Hist. de Par. p. 914.

Reg. du Parl. 14 Mars 1634

le siécle suivant; au moins en partie: je fais ici cette restriction, parce que dans la Coûtume de Paris de l'an 1511 est mentionné Etienne Petit, Chevalier, Seigneur de Croicy. En 1634 Jacques Robineau joüissoit de cette Seigneurie, & le 21 Janvier il vendit au Roi entre les mains de ses Commissaires 440 arpens trois quartiers d'héritages faisant partie de sa Seigneurie. En 1655 François de Patrocle, Ecuyer de la Reine-Mere, étoit Seigneur de Croicy. Il obtint du Roi la permission de faire clorre de murailles en cette Terre un certain nombre d'arpens, quoique situés dans les plaisirs de Sa Majesté, à raison des degats qu'y commettoient les bêtes fauves qui sortoient de la forêt voisine. Les Lettres furent registrées en Parlement le 21 Juillet de la même année. Mais on croit qu'elles resterent sans exécution. De nos jours cette même Terre a été possedée par M. Gougenot, Secrétaire du Roi & de l'Hôtel de Condé. Elle appartient aujourd'hui à M. Gaultier de Beauvais, Receveur général des Finances.

Il n'y a pas de bac à Croicy pour le Public; on est obligé pour y aller de Paris & pour en revenir, de passer sur le pont de Chatou. Il y a seulement le Bac pour passer du Village de la chaussée à Croicy, que le Roi a fait faire pour les temps de la chasse.

On a varié dans la denomination de ce Village. L'auteur de l'éloge de l'Abbé de Vertot l'a appellé Croicy-la-Garenne. La carte des environs de Paris, publiée par l'Academie des Sciences, celle de Jaillot & celle de l'Abbé de la Grive lui donnent le même nom, sans doute à cause de la Garenne de S. Germain-en-Laye dont il est voisin. Quelques Actes de MM. Hennequin, autrefois Seigneurs, l'ont appellé Croicy-saint-Léonard. Aujourd'hui

plusieurs disent Croicy-saint-Martin & saint Léonard. Les Imprimeurs de quelques Généalogies ont quelquefois voulu faire entendre par une virgule superflue, que S. Léonard & Croicy sont deux Terres différentes.

LES GABILLONS sont un petit hameau de cinq ou six maisons à un quart de lieüe de Croicy, lequel tire son nom d'un particulier du lieu. C'est, suivant ce que l'on m'a dit, un fief de la Seigneurie.

MONTESSON.

NE m'étant tombé sous les yeux aucun ancien titre latin sur ce lieu, je ne puis avoir recours qu'à M. de Valois sur son origine & son étymologie. Il fait un assez long article pour prouver que son vrai nom latin est *Mons Taxonis*, ensorte que *Tessonis* est une alteration du mot *Taxo* qui signifie un blereau. Cette alteration ou corruption du mot est déja ancienne selon lui, puisque dans des Lettres latines du Roi Philippe le Bel de l'an 1290, le Secrétaire voulant marquer qu'il y avoit des blereaux dans le bois de saint Cloud se sert du mot *Tessones*; le même M. de Valois produit un passage d'un Auteur du XII siécle qui dit du Tesson (qu'il appelle en latin *Taxus*) que c'est un animal qui fréquente les terrains montueux & pierreux & qui y creuse la terre: après quoi il fait observer que ce doit être de la même espèce d'animal que le Village de Tesson-Ville, au Diocèse de Paris, a tiré son nom. (a) Mais n'y auroit-il pas autant

Not. Gall. p. 424.

(a) Il étoit voisin du Plessis-Gassot & de Bonqueval.

d'apparence que le mot *Taxo* doit être pris là pour le nom d'un homme à qui cette petite montagne auroit appartenu ? On voit dans des actes du XI siécle, que *Taxo* ou *Taxonis* étoit un surnom que portoient alors quelques-uns des Nobles de la Normandie.

Ann. Bened. T. IV. p. 520 & 565.

Montesson n'étoit pas une Paroisse il y a cinq cent ans, puisqu'il ne se trouve pas dans le catalogue des Cures du Poüillé écrit au XIII siécle. Mais on a des preuves qu'il y avoit un Curé en ce lieu sous le regne de Charles V vers l'an 1370.

Ce Village est situé dans la troisiéme peninsule que la Seine forme par ses circuits entre Paris & S. Germain-en-Laye, à trois lieües & demie de Paris ; à une demie de S. Germain, & à pareille distance de Chatou. La montagne, à laquelle son nom fait allusion, n'est qu'une legere élévation, dont la pente est vers le nord. Le terrain est pierreux, la vigne y vient bien, & il y en a considérablement, avec des cérisiers & des menus grains. En 1470 il n'y avoit en ce lieu que quatre habitans. Le denombrement de l'Election de Paris y comptoit 76 feux il y a quarante ans : celui qui a été imprimé en 1745 y en marque 88, ce qui forme à peu près le nombre de 400 habitans, que le Dictionnaire universel du Royaume a assuré y être.

Regist. Visit.

Il n'y reste aucun monument d'où l'on puisse apprendre de quelle Paroisse ce lieu a été détaché lorsqu'on y a érigé une Cure du titre de Notre-Dame. Comme la Cure de Hoüilles existoit au moins dès le commencement du XIII siécle, qu'elle étoit & qu'elle a toujours été à la nomination de l'Evêque de Paris, & qu'outre cela le terrain de Montesson ressemble assez par son vignoble à celui de Hoüilles ; il paroît plus vraisemblable que c'est de cette

Paroisse qu'il a été demembré, d'autant que l'Abbé de Coulombs qui nomme depuis le XIII siécle au moins, à la Cure de Chatou, n'auroit pas manqué de se retenir la nomination à celle de Montesson, si l'érection de la Cure avoit diminué l'étendue du territoire de Chatou. Or on sçait que c'est l'Archevêque de Paris qui nomme à Montesson comme à Hoüilles. L'éloignement de ces deux Cures l'une de l'autre, paroît être d'une bonne demie lieüe. Au reste il est certain qu'en 1366 il y avoit un Curé à Montesson.

Un article des Registres du Parlement de cette année-là nous apprend qu'alors Nicolas de la Vieille, Curé de Montesson, étant pourvû par l'Evêque de Paris de la Leproserie de Charlevanne plaidoit contre Robert de S. Germain, nommé par le Roi. On n'a rien avant ce temps-là. Dans des provisions du 7 Avril 1472 cette Cure est dite *Beatæ Mariæ de Monte Tessonis*.

Quoiqu'il y eut une Eglise Paroissiale à Montesson dès ce même temps, on ne trouve point que la Dédicace en ait été faite avant l'an 1546; l'Evêque de Paris permit le 2 Octobre aux Marguilliers de la faire dédier par l'Evêque de Magarence, avec pouvoir à lui d'y bénir trois Autels; & il ordonna que l'anniversaire en seroit célébré chaque année le 9 Octobre. *Regist. Ep. Paris.*

Cette Eglise devenue caduque dans le dernier siécle, fut rebâtie par la nourrice de Louis XIV, qui étoit Dame de ce lieu. Aussi y voit-on sur la porte ses armoiries avec un Daufin & des fleurs de lis. Ce n'est qu'une espece de grande Chapelle voutée de plâtre & sans aîles: mais la tour ou clocher qui est au frontispice à main droite lui donne de l'apparence par son pavillon couvert d'ardoise.

Il y a dans la même Eglise du côté meri-

dional une petite Chapelle, sur la porte de laquelle Claude Dodieu, Chevalier, Seigneur de Vély, a fait mettre il y a cent ans, que cette Chapelle est en ce lieu pour mémorial de l'ancienne qu'y avoient ses ancêtres, avec leur caveau où s'est trouvé inhumé Loys Dodieu, Sieur de la Borde, premier Président au Parlement de Bretagne, puis Conseiller d'Etat, fils de Claude Dodieu, qui avoit été Ambassadeur en 1527 & 1528, vers la Seigneurie de Florence & vers Charles Quint.

Je n'ai point trouvé d'anciens Seigneurs de Montesson. J'ai déja dit que Madame ancienne nourrice du Roi Louis XIV avoit été Dame de ce lieu. J'y appris en passant en 1739 que M. Dallard en étoit Seigneur, & de Chatou, & il joüit encore des deux Terres.

Les Habitans de Montesson plaidoient en 1381 contre Jean de Meudon, Capitaine de S. Germain-en-Laye, pour être déchargés du guet, qu'on disoit être dû par eux au Château de S. Germain. On a imprimé par erreur dans le livre d'où je tire ce fait, Montcresson au lieu de Montesson.

Hist. des Gr. Offic. T. 8. p. 686.

LA BORDE est le seul écart de cette Paroisse. C'est une Seigneurie située à l'extrémité vers le couchant d'été sur le rivage droit de la Seine. On vient de voir qu'elle avoit appartenu à Louis Dodieu sur la fin de l'avant-dernier siécle. Ce Seigneur obtint du Roi Henri III des Lettres datées de Paris le 20 Janvier 1582, portant que la Terre de la Borde, sise en la Paroisse de Montesson, appartenante à Louis Dodieu, Maître des Comptes, seroit desormais appellée *Vailly-la-Borde*, avec défense de l'appeller autrement à peine d'amende arbitraire. Je n'ai vû qu'une Carte du Diocèse de Paris de l'an 1622 par Samson, encore jeune, dans laquelle l'auteur a voulu se conformer

Huitiéme Livre des Bannieres du Châtelet fol. 217.

mer à ce changement ; encore a-t'il mis *Vaux-la-Borde*, au lieu de Vailly-la-Borde.

Claude Dodieu, second du nom, qui a fait mettre l'inscription ci-dessus, résidoit quelquefois en 1636 dans sa Seigneurie de la Borde, & y avoit une Chapelle, où il lui fut permis de faire célébrer. *Reg. Archiep. Par. 24 Oct. 1636.*

Il y a eu sur la fin du XIV siécle un Jacobin qui a fait du bruit par ses sentimens : il s'appelloit *Joannes de Montesono*, ce qui sembleroit signifier Montesson. Mais ce Religieux étoit de la Province d'Arragon ; ainsi il ne faut point le donner au Village dont il s'agit.

HOUILLES,

Et Carriere son annexe.

DE tous les lieux du Diocèse de Paris, il n'y en a gueres dont l'étymologie soit si difficile à trouver que celle du nom de cette Paroisse, située à deux lieües & demie de Paris. Celle qui se tire de ce qu'on appelle du charbon de terre, autrement hoüille, paroîtroit la plus naturelle, s'il y avoit apparence qu'on y en eût autrefois tiré ; mais outre que cela ne se voit pas, la découverte de cette sorte de charbon n'a été faite d'abord que vers l'an 1200 dans le pays de Liége, & le Village d'Hoüilles existoit dèslors. Hull en Saxon signifie une montagne ou une colline ; ce qui ne peut convenir à Hoüilles qui est dans une plaine, à moins qu'on ne prétende que c'est par allusion à l'espece de montagne qui est vers Sartrouville. Il faut aussi observer que dans le Pouillé du Diocèse redigé avant Saint Louis le nom est écrit en langage vulgaire Holles, *Gloss. Cangii voce Hulla.* *Ibid. voce Hullus.*

& non pas en latin comme presque tous les autres : ce qui prouve que l'on ne sçavoit dès lors d'où ce nom étoit formé, & qu'on n'osoit fixer son étymologie. On pourroit conclure de ce que dans ce titre d'environ cinq cent ans il est écrit avec aspiration, que c'est une marque qu'on ne croyoit pas qu'il vint d'*Olla*, qui a été employé pour tuille ou brique ; & qu'on n'a pas eu la pensée qu'il y ait eu en ce lieu une tuillerie ou poterie qui lui eût communiqué son nom. Ainsi je pense qu'il faut se retrancher sur le mot *Hule* qui signifioit chez nos premiers Francs un instrument propre à remuer la terre, & particulier à ceux qui gardent les troupeaux dont le diminutif a formé celui de houlette : ensorte que Hoüilles signifieroit Pays de bergers, & de bergeries ; nom qui lui auroit été été donné dans le temps que la plus grande partie du voisinage n'avoit point de bergeries & étoit encore inhabitée. De même donc que Sartrouville fut le pays de ceux qui défricherent la terre, où depuis l'on planta le grand vignoble de ce lieu, celui d'Argenteuil & celui de Cormeilles ; Houilles fut le canton où les Francs de ces quartiers-là fixerent leurs pâtres. On croit aussi que ce lieu, à cause de sa situation au milieu d'une peninsule de la Seine, peut avoir été appellé *Oscellus* ou *Hoscellum*, dans le même sens que ce nom d'*Oscella* est donné à une peninsule de la riviere du Doubs en Franche-Comté. Il est certain que ce fut dans la peninsule vis-à-vis la Celle ou Charlevanne que les Normans commirent en l'an 846 beaucoup de meurtres ; ensorte qu'il est vraisemblable que de là seroit venu le nom de Martray, que porte encore un endroit de la Paroisse d'Houilles, qui a servi de cimetiere dès le temps auquel on continuoit à inhumer dans des cercueils de

Hist. des Sequanois Dunod. T. 1 p. 184.

Duchêne T. 2 p. 655.

pierre & de plâtre ; en effet on y en a trouvé avec beaucoup d'ossemens.

Il paroît par des comptes rendus en 1618, que la Paroisse d'Houilles étoit entourée de murailles, & qu'il y avoit des portes qui fermoient, appellées les portes de Pontoise, de Paris, de S. Germain, de S. Nicolas ; & qu'il y avoit des tourelles sur ces portes ; ce qui n'avoit pas empêché les Huguenots d'y entrer au mois de Janvier 1598, & aussi dans l'Eglise où ils trouverent peu de chose à prendre. Compte de Fabriq.

Cette Eglise a été rebâtie à neuf dans l'un des derniers siécles. L'architecte a placé le Sanctuaire ou le grand Autel dans le bout septentrional & la porte vers le midi : ce qu'on n'auroit pas souffert dans les anciens temps. Au côté gauche de ce portail est une belle tour de pierre terminée par une conque renversée. Cette tour fut commencée en 1648, discontinuée en 1649 à cause de la premiere guerre de Paris, & achevée en 1651. Saint Nicolas est Patron de cette Eglise, au moins depuis l'an 1470 que je la trouve désignée de son nom dans un Regiſtre de visite qui n'y marque que 12 habitans & huit à Carriere, qui y dit *unita Ecclesia de Houlliis*.

Dans les Pouillés cette Cure est différemment nommée. Celui du XIII siécle l'appelle Holles, ainsi que j'ai deja dit. Dans ceux du XV & du XVI siécle elle est nommée *de Houlliis* sans mention du lieu de Carrieres. Dans des provisions du 1 Septembre 1543 il y a *Cura de Carreria & Houlliis*, qui est l'ordre que du Breul a suivi ; mais en d'autres du 12 Juin 1571 on lit tout au long *Ecclesia Parochialis S. Nicolai de Houlliis, cum succursu S. Joannis Baptistæ de Carreriis*. La Cure étoit alors vacante par resignation ou demission de Jacques Rouillard, Conseiller au Parlement.

Dans le Procès verbal de la Coûtume de l'an 1580 comparut Valentin Moignard, qualifié Curé de Hoüilles & de Carrieres S. Denis son annexe. Au siécle dernier ont été Curés de ces mêmes lieux Mrs Martin Grandin, Docteur & Professeur Royal en Théologie, & Jean-François de Selles Charmolue, pareillement Docteur de Sorbonne.

Le plus ancien Seigneur d'Hoüilles que j'aye pû découvrir est Pierre d'Aunoy, qui étoit Trésorier de la Cathédrale de Laon vers l'an 1400, de la famille apparemment de ceux de ce nom qui ont joüi de la terre d'Orville à Louvre. Il est connu par une exemption qu'il procura en 1404 à ses vassaux. Pierre Boucher possedoit cette Seigneurie & celle d'Orcé vers l'an 1510. Charles Boucher, reçû Conseiller au Parlement en 1546, fils du Seigneur d'Orcé, est qualifié Seigneur d'Hoüilles: après lui Pierre Boucher vers l'an 1560, & ensuite un autre Charles Boucher, Conseiller au Parlement, qui posseda aussi la terre de Vernoy. Antoine Brice, Seigneur d'Hoüilles, est connu pour y avoir fondé une Messe basse. Il est apparemment le même Brice, qui en 1649 fut imposé comme Seigneur de Hoüilles à une taxe dont le rolle est imprimé.

Hist. des Maîtres des Req. p. 117.

Hist. des Presid. au Parl. p. 128, 233 & 234.

Archiv. Ep. Paris.

Jean-Baptiste Proust, Lieutenant particulier au Châtelet de Paris, étoit en 1698 Seigneur de Houilles & du petit fief appellé le Martray. Ayant exposé alors au Cardinal de Noailles, que le petit Cimetiere appellé du même nom de Martray, servant autrefois à inhumer les pestiférés, causoit de la difformité à sa maison seigneuriale, il fut permis aux habitans de le lui céder moyennant un autre terrain qu'il offroit pour le même employ. En 1700 il obtint la permission d'avoir une Chapelle en son Château. Il est encore fait mention du même Seigneur dans un

Reg. Archiep. 7 Nov.

Reg. 30 Aug.

Arrest du Grand-Conseil du 28 Septembre 1707, qui le condamne aussi-bien que les habitans à payer aux Filles-Dieu de Paris & au sieur de Charmolue, Curé, Décimateurs par moitié, la dixme de sainfoin de leurs enclos. Il mourut en 1721. Son fils Jean B. Louis lui a succedé: Cette Seigneurie a passé ensuite à la mere qui est décédée en 1743. Geneviéve-Charlotte Proust, fille majeure, est depuis ce temps-là Dame de Houilles & du Martray.

Code des Curés T. 1 p. 267.

Il y a à Houilles Prévôté, haute, moyenne & basse Justice qui releve de Montmorenci. La Seigneurie releve d'Eaubonne. Il y a de plus dans Houilles un fief qui releve de Besons.

Les habitans de Houilles plaiderent en 1381, comme ceux de Besons contre Jean de Meudon, Capitaine de S. Germain-en-Laye, demandans d'être déchargés du guet qu'ils devoient à ce Château. En l'an 1404 le Seigneur qui étoit Pierre d'Aunay deja nommé ci-dessus, obtint du Roy Charles VI que les habitans de Houilles fussent exempts de prises & de fournitures à la Cour, moyennant qu'ils voitureroient chaque année à l'Hôtel du Roy à Paris quatre charettées de leur feurre ou fourage.

Hist. des Gr. Offic. T. 8. p. 686.

Regist. des Chartes 159. piece 211.

Le Village de Hoüilles fut affligé en 1648 au mois de Décembre d'une maladie autant incurable qu'elle étoit inconnue, & qui enlevoit chaque jour six personnes. Cette désolation cessa après que les habitans eurent fait vœu devant l'autel d'aller processionnellement à Notre-Dame de Pontoise offrir un cierge de vingt livres. En 1686 la même maladie étant revenue, les habitans renouvellerent ce vœu le 14 Mai, ainsi que l'atteste M. de Charmolue alors Curé.

Abregé de l'Hist. de N. D. de Pontoise réimprimé 1724 p. 50.

Ibid. p. 53.

Le denombrement des Elections marque 148 feux à Houilles: Ce que le Dictionnaire universel de la France reduit à 346 habitans.

La plaine de Houilles est renommée par les chasses à l'oiseau du temps des Rois Henri III, Henri IV, Louis XIII & de Louis XIV, qui y faisoit aussi la revue de ses troupes ; Guy Patin parle dans ses lettres de la revue de l'an 1667. Il y a entre Houilles & Carrieres une Croix appellée *La Croix des Din-echiens*, parce que, dit-on, Henri IV faisoit dîner ses chiens en cet endroit : mais cet origine de nom paroît fausse. Je connois en d'autres quartiers très-éloignés, des cantons de vignes du même nom.

Les melons de Houilles que l'on semoit dans les champs comme du bled étoient autrefois en reputation.

Au bout du village du côté du couchant commence une avenue d'ormes qui conduit vis-à-vis le village de Maisons situé au-delà de la Seine, & dès cet endroit on ne voit tant à droite qu'à gauche, & en pays plat que des vignes qui produisent des vins blancs & clairets.

CARRIERES S. DENIS,

Annexe de Houilles.

CE lieu porte ce nom sans que S. Denis soit le patron de l'Eglise que l'on y voit ; mais parce que cette Terre appartient à la célébre Abbaye de Saint Denis, & pour le distinguer de plusieurs autres Villages du nom de Carrieres, dans tous lesquels on tire, ou l'on a tiré des pierres à bâtir. Celui-ci est situé sur un coteau de la Seine assez escarpé en certains endroits. Il y a encore des restes du vieux château en maniere de Forteresse appartenant au Monastere.

Suger Abbé de Saint Denis a écrit dans le livre de son administration, que de son temps il fut bâti un nouveau village appellé *Quadra-*

Duchêne T. 4. p. 341.

ria, appartenant à son Abbaye ; & que comme l'Eglise de Bernival en Caux, qui avoit besoin d'être reparée, n'avoit pas suffisamment de revenus, il lui attacha une partie de celui de la terre de Carriere, ensorte qu'elle étoit chargée de payer au Trésorier de Saint Denis quatre marcs, & à l'Eglise sept livres. Par une charte du même Abbé de l'an 1137 que Doublet a publiée, Suger avoit d'abord attaché tout le revenu de cette Terre à la Trésorerie de Saint Denis, *manum mortuam*, *rotagium*, & même celui de l'espace de terrain situé entre Carrieres & Besons ; qu'il avoit permis à Etienne Trésorier de céder aux habitans de Besons pour y planter de la vigne. Ce village devint par la suite assez considérable pour fournir au guet du Château de S. Germain-en-Laye : mais les habitans se défendirent en 1381 de cette charge, aussi-bien que ceux de Besons & d'Houilles contre le Capitaine Jean de Meudon. Ils se firent aussi exempter par Lettres Patentes du 12 Février 1404 d'être sujets aux prises pour le service de la Cour, moyennant qu'ils ameneront chaque année à l'Hôtel du Roy à Paris deux charettes de feurre. Les Religieux de Saint Denis qui songeoient à peupler encore davantage cette terre, obtinrent en 1491 des Lettres patentes qui leur permettoient d'avoir un bac au port de Carriere. Voilà ce qu'on trouve de plus ancien sur ce lieu. Le Pouillé de l'Abbaye de Saint Denis imprimé en 1648 à la fin de celui du Diocèse de Paris, marque que c'est le Trésorier de S. Denis qui est toujours Seigneur de Carriere.

Hist. S. Den. p. 865.

Hist. des Gr. Offic. T. 8 p. 686.

Tres. des Chart. regist. 150 p. 210.

Regiftrée le 31 Mai Pl. vol. 7 p. 1;0.

Pouillé 1648 p. 132.

L'Eglise titrée de S. Jean-Baptiste est solidement bâtie. On y descend par huit ou dix marches. Le chœur est d'une structure d'environ le XIII siécle : ce qui se reconnoît entre autres marques par un reste de vitrage de ce siécle

qu'on voit bien y avoir été dès le temps de la construction. Cet édifice est presque carré, n'ayant qu'une seule aîle, pratiquée du côté du nord depuis cent ans ou environ. J'y vis l'ancien retable d'autel qui représentoit la Passion de N. S. très-grossierement en relief, dont l'inscription en peinture & lettres gothiques porte les noms de *Maître Thomas Turquan Ecuyer Seigneur de ..... le Roy au Veuxin François & Michel Laguette Avocat ...... & Barbe Turquan* qui apparemment l'avoit fait faire. Je trouvai au même endroit l'ancienne pyramide gothique qui servoit de tabernacle il y a environ trente-cinq ans, avant que le grand autel eût été rapproché du mur du pignon qui fait le fond de l'Eglise. L'ancien Pouillé de l'Abbaye de Saint Denis marque qu'il y a dans cette Eglise une Chapelle fondée du titre de S. Nicolas.

Pouillé de Paris 1648 p. 135 col. 1.

Il reside à Carriere un Vicaire amovible du Chapelain pour les Sacremens, y ayant Fonts baptismaux dans l'Eglise, & un cimetiere sur la pente du coteau. On va aux Rogations à Houilles qui est la Mere Eglise. Les auteurs des Pouillés n'ont point fait d'article separé sur ce village, ne le regardant que comme une annexe ou succursale.

A l'égard du temporel, ce lieu fait un article separé dans le rolle des tailles, il y a un Bailliage qui releve du Parlement à cause de l'Abbaye de Saint Denis haute, moyenne & basse Justice. Le livre des Elections y compte 92 feux, & le Dictionnaire universel assure qu'il y a 506 habitans; le dernier denombrement y met 112 feux. On y cultive la vigne, le terrain y étant très-propre. Il y a aussi en ce lieu une manufacture parfaite de Spalme qui sert pour les bassins de porcelaine.

Affiche Déc. 1753.

Entre Carrieres & Besons proche la riviere,

est un petit canton appellé la Courbe, où l'on a trouvé vers l'an 1746 en *rayonnant* pour planter de la vigne, beaucoup de corps morts ; un entre autres qui avoit un esponton & un sabre, ce qui peut denoter qu'il y auroit eu quelque combat en ce lieu. Peu loin de là est un canton appellé Le Camp.

Je dois dire en finissant cet article de Houilles que j'ai eu connoissance de plusieurs des particularités ci-dessus par M. Jean-B. Georges Constantin, Docteur de la Maison & Société de Navarre, Curé de cette Paroisse depuis l'an 1743.

SARTROUVILLE,

OU SERTROUVILLE.

IL est certain que la bonne maniere d'écrire ce nom est de le commencer par la lettre S ainsi qu'on vient de voir, & non par un C, comme ont fait ceux qui ont donné au public l'état des Elections du Royaume ; aussi-bien que ceux qui font imprimer les Rolles d'impositions & qui ont composé le Dictionnaire universel de la France. La raison que j'ai de condamner leur ortographe est que le nom de ce village est certainement formé du latin *Sarritorum villa*, qui vient de *sarrire*, c'est-à-dire *sarculis fodere*, occupation qui fut celle des premiers habitans de ce lieu, lorsque nos Rois eurent accordé aux Eglises de l'Abbaye Saint Denis & d'Argenteuil certain terrain inculte du voisinage, entre autres la forêt dite *Cormoletus*, qui regnoit sur les coteaux & éminences qu'on voit entre Epinay & Cormeille. L'expérience ayant fait connoître que le territoire de ces coteaux exposé au midi produisoit de

bon vin, le premier village qui se forma au bas fut *Sartrouville*, qui dans sa vraye origine signifie *village des Vignerons*: Mr de Valois a eu raison de préférer *Sartorum villa* à *Sartoris villa* employé par l'Abbé Suget: Il est visible que le village n'auroit pas tiré son nom d'un vigneron seul qui eût fait sa demeure en ce lieu; mais il y a plus d'apparence que c'est d'une colonie entiere qui défricha la terre, en arracha les cormiers ou sorbiers & autres arbres de peu de produit pour y planter de la vigne. Une autre erreur qui s'est aussi introduite au sujet du nom de cette Paroisse, est de croire qu'elle tire son nom d'un particulier qui se seroit appellé *Sertorius*; ou que le mot *Sartor* signifie un tailleur d'habits, comme s'il venoit de *Sarcire*. Je fais mention de cette derniere origine, parce que je l'ai trouvé employée de la main de Guillaume de Lisle, célébre Géographe, sur un exemplaire de la Notice des Gaules de M. de Valois qui lui avoit appartenu; à la marge duquel il a écrit ces mots: *La guinguette des Tailleurs de Paris*.

Ce village éloigné de Paris de trois lieues ou environ, n'est sur aucune des grandes routes. Presque tout le territoire est en vignes. Il n'y avoit en 1470 que 18 feux. Le denombrement de l'Election de Paris y en compte 240: ce que le Dictionnaire universel évalue à 1323 habitans. *Reg. visit.*

L'Eglise Paroissiale du titre de S. Martin est sur une espece de côteau. On y monte par trente ou quarante degrez du coté du couchant. Le chœur est fort petit, ne remplissant que le quarré qui est sous le clocher octogone de l'Eglise. Le clocher paroît être du XI ou XII siécle, mais la fléche de pierre élevée dessus est plus nouvelle, quoiqu'elle soit aussi octogone, & on y apperçoit un écusson avec des

armoiries difficiles à reconnoître. Le sanctuaire est très-étroit & paroît être d'un temps très-reculé; la voute est enduite de plâtre sur lequel il a pû y avoir des peintures à fresque ou des ornemens à la mosaïque. Je n'ai vû aucune épitaphe ni tombe remarquable dans cette Eglise : mais en recompense le portail qui regarde l'occident m'a paru digne d'attention. Sa construction est au moins du XI siécle. Au-dessus de la porte sont figurés en relief neuf ou dix crapaux rangés par ordre, & quelques-uns de ces crapaux sont couronnés. Depuis que j'ai fait cette remarque sur le portail de l'Eglise de Sartrouville, j'ai observé au portail occidental de l'Eglise Cathédrale du Mans, lequel est d'une construction encore plus ancienne deux gros crapaux de pierre brune posés en regard aux deux côtés; mais sans couronne. Cette remarque pourra être de quelque utilité à ceux qui font des recherches sur les anciens symboles usités chez les François. Le portail de Sartrouville devenu de couleur rougeatre par la longueur du temps, est masqué aujourd'hui presqu'entierement par une espece de porche sur lequel on a bâti un appartement pour un des Vicaires. Les croix de pierre qui se voyent aux piliers qui supportent les murs de l'Eglise, prouvent qu'elle a été dediée. On en célébre l'anniversaire le 15 de Mai.

La Cure est à l'entiere disposition de l'Archevêque de Paris selon tous les Pouillés du Diocèse, à commencer par celui du XIII siécle qui appelle ce lieu *Sartovilla.* Il y a eu des Sentences du Juge de Sartrouville en date du 2 Juin 1660 & 15 Novembre 1662, qui condamnent les vignerons du lieu à payer au Curé la dixme du vin à raison de cinq pintes & chopine par muid, & il y a eu un certificat du Curé, portant que tous les ans il étoit

Arrêt imprimé sur la dixme d'Argentueil de 1673 p. 3.

payé sur ce pied-là de la dixme des vignes du Président de Maisons situées sur sa Paroisse. Un chevalier de la famille des Aunay, Seigneur de Poissy, Maisons-sur-Seine, donna en 1373 ce qu'il avoit sur Sartrouville, c'est-à-dire des dixmes à la Vaudoirs, au Curé du lieu, le chargeant d'une Messe à son intention dans la Chapelle de la Vierge qu'il a fait bâtir en cette même Eglise.

Ibid. p. 4.

Memoire de M. Marillier Curé.

Comme la recolte du vin fait toute l'espérance des habitans de cette Paroisse, l'usage s'y étoit introduit avant l'an 1660 lorsqu'on s'appercevoit que les vers mangeoient les raisins, de porter en procession le S. Sacrement dans les vignes. M. de Gondi Archevêque ou ses Vicaires Généraux défendirent de la faire en cette année-là. Il fut ordonné que l'on feroit seulement l'exorcisme des vers dans un carrefour de la campagne; & que l'on retourneroit ensuite à l'Eglise pour y chanter la Messe *De necessitatibus*, à laquelle le S. Sacrement seroit exposé.

Reg. Archiep. Par. 28 Apr. 1660.

Suivant le Procès verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580 cette Paroisse a plus d'un Seigneur. Le Prieur d'Argenteuil est dit Seigneur de Sartrouville dans un endroit de ce Procès verbal, & le Grand Prieur de France dans un autre. Il est certain qu'au moins dès le XI siécle le Monastere d'Argenteuil y possedoit vingt maisons avec leurs dépendances, outre le droit de deux Pêches dans l'Isle appellée *Berlisëia* ou *Bertilëia*. C'est ce qui se lit dans la charte de confirmation de ces biens accordée par le Roi Robert la treiziéme année de son regne qui revient à l'an 1009. Ce Prince y donne à entendre, que plusieurs biens possedés par ce Monastere, venoient de la Reine Adelaïde sa mere. L'administration de ces biens étant revenue à l'Abbaye de S. Denis, l'Abbé

Hist. Eccl. Par. T. 1 p. 631.

Suger au XII siécle disposa d'une partie pour faire célébrer son anniversaire à Argenteuil après sa mort, ordonnant qu'on employât dix sols du revenu de Sartrouville pour les portioens du refectoire le jour qu'il auroit été célébré. L'Historien moderne de la même Abbaye marque aussi qu'en l'an 1205 l'Abbé fit des acquisitions à Sartrouville. Deux ans après les Religieuses de l'Abbaye de Footel ou de Malenoüe en Brie qui avoient cru pouvoir prétendre quelque chose sur les biens du Monastere d'Argenteuil situés à Saint Denis, se désisterent de leurs prétentions.

Duchêne T. 4 p. 550.

Felibien p. 217.

Gall. Chr. T. 7. Instrum. col. 84.

LA VAUDOIRS. Ce lieu de la Paroisse de Sartrouville situé au Sud-oüest du village est écrit differemment dans les cartes, Vaudoire ou la Vaudoire. J'ai suivi ici l'ortographe de M. Marillier Curé, lequel m'a fourni plusieurs circonstances marquées ci-dessus.



SANNOY,

Ou plûtôt CENNOY *&* *encore mieux* ÇANNOY.

QUoique depuis le XIII ſiécle on ait nommé ce lieu en latin *Centum-nuces*, il ne s'enſuit point de là que ce ſoit ſon véritable nom, & que le nom vulgaire Çannoy ſoit formé de ces deux mots latins. M. de Valois qui goute fort cette étymologie tirée *de centum nucibus* l'appuye ſur ce qu'en Italie par exemple, il y a un lieu dit *centum Cellæ*, & au Diocèſe de Beauvais un autre lieu appellé *centum putei* Cenpuits ou Champuis; d'où il conclut que de même cent noyers raſſemblés ſur le territoire de la Paroiſſe dont je parle, ont pû lui faire donner le nom de *Cent noix*, qu'on a depuis écrit par corruption *Sannois*, ou Sanoy. Mais ce ſçavant ne fait aucune attention à l'autorité de l'Abbé Suger antérieur de plus de cent ans au Pouillé dont lui-même s'autoriſe, & il oublie que cet Abbé n'a pas employé l'expreſſion de *Centum nuces* pour deſigner Cannoy, mais celle de *Centinodium*. Cette diverſité de noms latins marque le peu de certitude que l'on avoit dès le XIII ſiécle ſur l'origine du nom de Cannoy.

Comme donc on a varié ſur l'étymologie de ce nom & que l'on a paru ignorer d'où le mot françois étoit dérivé, j'ai cru devoir propoſer là-deſſus une nouvelle conjecture. Tous les ſçavans conviennent aujourd'hui que le Palais *Captonacum*, d'où ſont datés pluſieurs diplomes de nos Rois de la premiere race,

& où ont été battues des monnoies de ce temps-là, a dû être situé dans la Neustrie (où Paris se trouvoit.) M. de Valois s'est contenté d'écrire que quelques-uns croyoient que c'étoit Chatou qui devoit représenter cet ancien *Captonacum* ou *Catonacum*: Dom Michel Germain embrasse ce sentiment dans son ouvrage sur les anciens Palais Royaux, comme aussi M. Chastelain dans la table des lieux de son martyrologe. Quoique je respecte l'autorité de ces trois sçavans, je ne puis cependant me rendre à leur conjecture, parce qu'il me paroît que *Captonacum*, ou *Catunacum* ou bien *Catonacum* peut produire plus légitimement & avec plus d'analogie le nom de *Chanoy*, ou *Çannoy* ou *Ceannoy* que non pas le nom de *Chatou*. On voit très-rarement que le langage vulgaire des François qui abrege beaucoup les noms propres latins, en retranche les deux dernieres syllabes, lorsqu'un mot n'en a que quatre: c'est ordinairement plûtôt les syllabes du milieu du mot qui sont retranchées, & quelquefois celles du commencement. Or de *Captonacum* faire Chatou, ou Chato comme on l'écrivoit autrefois, c'est retrancher le son de la lettre *n*, & c'est ôter le son de *ay* ou de *oy*, que la terminaison *acum* fournit ordinairement au langage françois à la fin des noms de lieu. Mais de *Captonacum* ou *Catonacum* faire Çannoy (qu'on a depuis écrit Cennoy) c'est procéder selon l'usage observé dans les retranchemens que dicte l'idiome françois. C'est ne retrancher que les lettres *p*, *t* & *o*, & en former *Cannacum*. Or de *Cannacum* il est fort naturel de faire Çannoy. Mais l'Abbé Suger qui voyoit écrire Cennoy en langage vulgaire du XII siécle, crut sans autre examen que le mot étoit dérivé d'un mot latin composé; il s'imagina que le nombre *cent* devoit en faire

Diplomat. Mabill. p. 258.

partie, & comme les noms vulgaires finissant en *oy* viennent quelquefois d'un mot latin dont la fin renferme un *d*, il crut que Cennoy pouvoit venir de *Centinodium* qui est le nom qu'on donne à une espece d'herbe rampante pleine de nœuds. Au contraire, ceux qui vécurent dans le siécle suivant, voyant quelquefois écrire Cennoix avec une x, crûrent qu'après le mot *centum* il falloit joindre *nuces*, comme si c'eussent été cent noyers plantés en ce lieu qui lui eussent fait donner ce nom.

Ce n'est pas seulement à cause du rapport plus éloigné dans le nom de Chatou avec *Catondacum* que j'ai songé à produire Ceannoy, comme le représentant mieux ; c'est encore parce que plusieurs choses contribuent à reconnoître à Ceannoy ou sur son territoire un lieu plus propre pour la situation d'un Palais de nos Rois de la premiere race, & que dans le voisinage il reste des vestiges qui designent qu'il a dû être situé sur ce territoire, & des marques que ces Rois y tenoient leurs assemblées. Quoique Ceannoy & Chatou ne soient qu'à deux lieues de distance l'un de l'autre, il y a neantmoins sur le territoire & dans le voisinage de l'un, des choses qu'on ne trouve pas dans l'autre. Il faut sçavoir d'abord qu'il y avoit sur les montagnes qui sont entre Ceannoy & Argenteuil, & qui s'étendent vers Cormeille, une forêt appellée *Cormoletus*. Elle est mentionnée dans un diplome de Childebert III de l'an 697 par lequel ce Prince la donne en entier à l'Abbaye d'Argenteuil, & telle que le Domaine Royal l'avoit possedée jusqu'alors, elle s'étendoit sans doute jusqu'au revers du côté du nord & jusques dans le lieu où est le Village de Ceannoy, dont le Prieur d'Argenteuil est Seigneur. Dans la même forêt en tirant du côté de Cormeille étoit le

Annal. Bened. T. 6 p. 656.

Château

Château de May ou de Mail, dont il reste quelques ruines sur la pente vers le nord: dans le même côté du nord par rapport à ce château étoit une habitation des Francs dite aujourd'hui Franconville, & dans les anciens titres *Francorum villa*; elle fut ainsi nommée pour la distinguer de l'habitation de ceux qui dèslors & par la suite defricherent la terre dans le côté méridional de cette forêt, laquelle habitation fut appellée pour cette raison *Sarritorum villa* ou par abregé *Sartorum villa*, d'où l'on a fait Sartrouville. Ce lieu appellé *Village des Francs*, me paroît avoir pû être ainsi nommé dès le temps de la premiere race de nos Rois, parce que ce fut en cette vallée que le corps des soldats François auroit passé en revue lorsque le Roy étoit au château ce Ceannoy situé sur la montagne. Ce château ayant été rebâti au commencement de la seconde race lorsque la revue des troupes fut indiquée au mois de May au lieu du mois de Mars, put en tirer sa denomination, & ne fut plus connu que sous le nom de château de May, parce que les Rois ayant un plus grand nombre de châteaux & de Palais que ceux de la premiere race, ne s'y rendirent gueres qu'au mois de Mai pour assister au champ de Mai, c'est-à-dire à la revue des troupes qui se faisoit durant ce mois-là.

Nous aurions pû tirer de plus amples lumieres sur ce château du Mail, si dans l'Ordre de Malte il paroissoit une Histoire détaillée & accompagnée de pieces ou preuves comme dans les autres Ordres: nous sçaurions à quoi nous en tenir sur la denomination du vieux château en question, s'il faut l'écrire château de May, ou plûtôt château du Mail comme il est appellé dans un état assez recent des biens de cet Ordre. Mais quand même *Château du Mail*

f roit l'expression conforme aux anciens titres; elle ne détruiroit point ma conjecture; au contraire elle fortifieroit la pensée que j'ai eu que c'étoit un Château Royal. Mail n'est autre chose que le mot *Mallus* dont on se servoit sous nos Rois des premiers temps pour signifier l'Assemblée publique des Etats: & ceci confirmeroit que ces sortes d'Assemblées se tenoient souvent en ce lieu puisqu'il en avoit pris le nom; de même qu'il y en a un dans le Diocèse de Meaux que d'anciens titres latins appellent *Mallum* & *Malleum*. Depuis que ceci est écrit j'ai découvert une charte de Charles Regent de France sous le Regne du Roy Jean, par laquelle il est ordonné que ce Château seroit détruit, de crainte que les ennemis du Royaume ne s'y logeassent; & dans ces lettres il est appellé le Châtel de Mail.

Thresf. des Chart.

L'étymologie *Captonacum* ou *Catunacum* ou si l'on veut *Catonacum* paroissant suffisamment établie, par ce que je viens dire, à la place des mots *Centinodium* & *Centum nuces*, qui ont été mal imaginés; il ne reste qu'à marquer ici ce qui est arrivé à *Captonacum* ou Çannoy du temps que nos Rois de la premiere race y avoient un Palais.

Childebert premier du nom, dont le siége étoit à Paris, donna en 518 & en 526 des Diplomes qui concernoient S. Innocent Evêque du Mans ou son Diocèse; le dernier est du mois de Juin. Le Roy Theodebert II s'y arrêta pendant qu'il ravagea les Etats de Clotaire II vers l'an 600, & y fit expédier des lettres pour un Monastere du Pays du Maine. Bertefride Evêque d'Amiens y fit autoriser par Clotaire III au mois de Septembre de l'an 663 un acte qui concernoit l'Abbaye de Corbie. Enfin on trouve les restes d'un acte original d'Airard Evêque de Chartres touchant une

Égliſe de ſon Diocèſe, par lequel il paroît que voulant faire approuver par des Evêques métropolitains le privilége accordé par lui à cette Egliſe, il vint les trouver à *Captonacum* durant le mois de Mars de l'an 696, & là ſon privilége fut confirmé par Goëric métropolitain de Sens, Griphon métropolitain de Roüen, & par onze autres Evêques dont les deux derniers ſont Turnoald Evêque de Paris & Conſtantin Evêque de Beauvais, après leſquels Chainon Abbé de Saint Denis mit auſſi ſa ſouſcription. C'étoit en la ſeconde année du regne de Childebert III. Dès la premiere année de ſon regne, c'eſt-à-dire 695, ce Prince fit ſa réſidence au mois d'Aouſt dans le Palais de *Captonacum*, ſuivant un autre acte où Anſoald Comte du Palais, certifie un déguerpiſſement fait par la tradition d'un fètu. Je tire l'extrait de tous ces actes de la Notice que Dom Michel Germain donne de ce Palais. Au reſte il n'aſſure point avec une telle certitude que ce ſoit Chatou, qu'il ne ſe ſente diſpoſé à changer de ſentiment, ſuppoſé qu'on aſſigne mieux ſa ſituation.

Le Village de Ceannoy eſt à quatre lieues ou environ de Paris au nord-oueſt, ſur la route de Pontoiſe & dans la Vallée de Montmorenci, au bas du revers des montagnes dont la face regarde Argentueil, Sartrouville, &c. Elle rapporte les mêmes fruits que le reſte de la Vallée. Le denombrement des Elections du Royaume & le Dictionnaire univerſel des villages de France ne s'accordent point trop ſur le nombre des habitans qui le compoſent. Le premier dans l'ancienne édition marque 112 feux, & 206 dans la ſeconde; & le ſecond y compte 935 habitans. C'eſt une grande différence d'avec le nombre de douze feux qu'il y avoit ſeulement en l'an 1470. Reg. viſit.

Le Prieur d'Argentueil en est dit Seigneur dans le Procès verbal de la Coûtume de Paris de l'an 1580.

Le titre Paroissial de ce lieu est ancien puisqu'il se trouve dans le Pouillé du XIII siécle, où il est dit que la Cure est à la collation pleine & entiere de l'Evêque de Paris. Les Pouillés subséquens excepté celui de Pelletier, ont aussi attribué la Cure de Çannoy à la nomination Episcopale.

Il est fait mention de la dixme de Çannoy dans l'Arrêt de 1673 sur la dixme d'Argentueil. On y produit le certificat des habitans de ce même lieu de Çannoy, comme ils ne payent que cinq sols par chaque arpent situé sur le territoire de ce village d'Argetueil en ce qui dépend du Fief du Grand Chantre & de celui du Grand Prieur de France.

Arrest imprimé 4-to p. 12

L'Eglise est titrée de S. Pierre Apôtre, & S. Blaise y est regardé comme second Patron: on y montre même un buste qui le représente, & qui contient quelques reliques. Cette Eglise ne paroît avoir été bâtie que vers le commencement de l'avant-dernier siécle. C'est l'époque que j'ai cru qu'on pouvoit donner à la construction du chœur; la nef & la tour paroissant récentes. C'est de ce même chœur & de la nef qui n'existe plus, qu'il faut entendre la permission que l'Evêque de Paris donna le 26 Juin 1507 aux habitans de faire dédier leur Eglise par tel Prélat Catholique qu'ils voudroient. On lit dans le chœur de l'Eglise d'aujourd'hui une inscription sur le marbre qui apprend que Michel Penelle Ecuyer, moyen & bas Justicier, Seigneur des Fiefs de Hugo & Grand-Hostel, sur lesquels est bâtie cette Eglise, mourut en 1636: il y est qualifié Exempt des Gardes de Monsieur Frere du Roy. On trouve mention du Fief Heugot Paroisse de Çanoy dans un

titre de l'an 1443, où Philippe Braque Conseiller au Parlement est dit possesseur. Ce fief Heugot situé à Cannoy relevoit apparemment d'un autre fief plus considérable du même nom de Heugot, où Burchard Seigneur de Montmorenci tint une assemblée solemnelle l'an 1177 chez Henri qui en étoit Seigneur. Il semble que ce Heugot principal étoit sur un ruisseau aux environs du village de Saint Brice.

Laboureur Tombeau des Illustres pag. 310.

Hist. de Montmor. Preuv. pag. 56, 57.

Suger Abbé de Saint Denis regardant Cannoy comme une des Paroisses où son Monastere avoit du bien, marque que de son temps on vit augmenter de quatre livres les nouveaux cens de Cannoy, & les anciens de cent sols. Les titres de l'Abbaye du Val proche l'Isle-Adam font mention à l'année 1240 ou 1250 d'un Odon de Cennoy Ecuyer, bienfacteur de cette Maison.

Lib. de adm. sua. Duchêne T. 4. p. 334.

Tabul. Vallis

La fontaine de S. Flaive qui est sur un côteau de cette Paroisse, & l'Ermitage auquel elle donna naissance, occasionnerent vers l'an 1630 un demêlé avec le Grand Prieur de France en sa qualité de Seigneur du vieux Château du Mail qui apparemment avoit été accordé aux Templiers par l'un de nos Rois. Seraphin de la Noüe Ermite, dit de l'Imitation de S. Antoine, revenu d'Italie, demeuroit dans l'Ermitage dont il avoit fait bâtir la Chapelle où l'Evêque de Paris lui avoit permis dès l'an 1617 de faire célébrer : cet Ermite & les habitans de la Paroisse d'Ermon qui avoient la devotion de venir en Procession dans la Chapelle, craignant les suites de la réünion de trois quartiers de terre situés autour de la fontaine de S. Flaive, faite au Domaine & Château du Mail, se remuerent tant, qu'il survint environ le mois d'Octobre 1633 une Sentence des Requêtes du Palais entre Georges de Regnier-Guerchy, Grand Prieur & Commandeur du

Reg. Archiep. Paris. Octob. 1633.

Reg. Ep. Par. 7 Oct.

Voyez sur ce S. Flaive l'article d'Ermón dans le tome précédent. p. 418.

Temple & l'Ermite ci-dessus nommé avec les habitans d'Ermon intervenus depuis l'an 1617, par laquelle la Cour déclara que les trois quartiers de terre appartiendront au Grand Prieur, & que néanmoins l'Ermite & ses successeurs demeureroient en jouissance en payant chaque année trois sols parisis de cens & rente & les dixmes au jour S. Martin en la maison Seigneuriale du Grand Prieur à Cernay, & que le même Ermite sera tenu faire un conduit de la fontaine hors son clos pour l'usage du commun, & de faire ouverture de la Chapelle pour les Processions d'Ermon. L'Ermite de la Noüe transporta depuis aux charges marquées les trois quartiers de terre sur lesquels il avoit fait bâtir la Chapelle & l'hermitage, & un quartier sis devant la fontaine, à Hilarion Chastelain fils de Jerôme Chastelain, Secrétaire ordinaire de la Chambre du Roy, par acte passé à Paris le 29 Aoust 1633 chez le Roux Notaire.

Il est aussi fait mention de l'Ermitage cy-dessus & de son premier Ermite dans le Journal des Audiences édition de Du Fresne 1692. au mot *Hermite*. Aujourd'hui les choses se trouvent changées de face : l'Ermitage est une maison bourgeoise avec une basse-court. MM. de Blainville y ayant fait construire cette maison vers l'an 1720, ont renfermé la Chapelle dans le bâtiment ; ce qui a interrompu l'usage où étoit la Paroisse d'Ermon d'y venir en Procession, quoique l'écu attaché à cette Procession se paye toujours par le Propriétaire. Il ne reste plus de vestige de cet Ermitage que dans la fontaine qui sort dans le jardin de la maison sous une voute où l'on voit encore une image de bois de S. Flaive, représenté en Moine. La maison appartient aujourd'hui à M. Negre Lieutenant criminel au Châtelet de Paris.

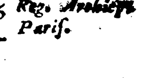
Le Montrouillet est aussi à moitié sur la Paroisse de Ceannoy, & de l'autre moitié de celle d'Argenteuil. Le moulin est de Ceannoy. Il est fort renommé dans les observations faites par M. Cassini pour la formation de sa Carte par triangles. On a de-là une des plus belles vûes qui soient aux environs de Paris.

Guy Patin écrivit le 11 Juin 1649 à son ami Spon de Lyon, qu'un laquais étant dans l'Eglise de ce village le jour de la Pentecôte à la Messe avoit voulu arracher l'Hostie des mains du Curé. L'Imprimeur a mis *Sancy près de Saint Denis*; Mais on voit bien que l'auteur avoit voulu dire Sanoy.

Lettres de Patin.

On lit dans le Mercure du mois de Mars 1737, une lettre touchant une fiévre vermineuse qui affligeoit alors les habitans de cette Paroisse.

Ce village fut un des premiers de la campagne qui après Franconville admit en 1626 l'établissement des Sœurs de la Charité instituées par les soins de S. Vincent de Paul.


Reg. Archiep. Paris.



FRANCONVILLE.

LE plus ancien monument qui fasse mention de la terre de Franconville du Diocèse de Paris est une charte de l'Abbaye de Saint Denis de l'an 832 sous l'Abbé Hilduin, dans laquelle la destination de son revenu est pour avoir des vêtemens & des souliers aux Moines. En 862 Louis Abbé du même Monastere confirma le partage des terres qui avoit été fait entre lui & les Religieux ; & la terre de Franconville se trouva encore dans le lot de ceux-ci. Ce partage fut approuvé au Concile de Soissons de la même année. Or en tous ces titres ce lieu est appellé *Francorum villa*. C'est ce qui peut rendre probable la pensée de M. de Valois que ce village avoit été bâti par quelques Francs, ou qu'il avoit été des premiers habités par eux. On ne laisse pas cependant de trouver des titres du XII siécle qui en parlant de ce lieu l'appellent *Francholvilla*. Franconville est situé dans une plaine à quatre lieues de Paris, & peu éloigné de la montagne qui le couvre du côté de midi. On pourroit inférer du nom de *Calcea* donné au chemin qui y passe dans un acte de l'an 1218, qu'il est bâti sur l'ancienne chaussée romaine qui venoit de *Briva Isaræ* (Pontoise) à Lutece. Cette Paroisse produit bled, vin & des fruits excellens. Le nombre des feux n'étoit que de 12 en 1470. Il est maintenant fixé à 158 par le livre des Elections, & à 725 habitans par le Dictionnaire universel de la France. La grande route de Pontoise qui conduit à Rouen y a fait établir plusieurs hôtelleries.

Diplomat. Mabul. pag. 520.

Ibid. p. 535.

Not. Gall. p. 418.

Chart. Prior. Conflnent.

Reg. visit.

L'Eglise du lieu est un bâtiment recent du

titre

titre de sainte Magdelene. On y honore aussi S. Flaive Patron d'Ermon. Le 3 Juin 1657 l'Archevêque de Paris permit d'y exposer une croix enrichie du bois de la vraie Croix, laquelle avoit été leguée à cette Eglise par le testament du 28 Juin 1647 de Simon Rocolet Imprimeur à Paris, neveu de Simon de Vaux, dont le pere l'avoit eue du Cardinal de Bourbon, duquel il avoit été parfumeur. Cette Eglise passe pour avoir été bâtie par un Monsieur Bateste ancien Seigneur dont on ne designe point le temps. Ses armes qui sont celles de Harcourt s'y voyent au haut de la Chapelle Seigneuriale. On lit qu'un Bateste avoit épousé une Harcourt. J'ai parlé à l'article d'Aubervilliers T. III. p. 283 d'un Bateste Chevalier en 1221.

Voy. Ermon ci-dessus T. 3. *Reg. Archiep. Paris.*

Voy. la Roq.

La Cure est dite à la nomination de l'Evêque de Paris dans le Pouillé du XIII siécle ; ce qui a été suivi dans ceux du XV & du XVI siécle & dans celui de 1648. Le Pelletier n'est point excusable d'avoir marqué que la presentation de cette Cure appartient à l'Abbé de Saint Denis, puisque les Historiens de cette Abbaye ne l'ont jamais reconnue être de son Patronage. Jean Perrier Curé de Franconville est mentionné dans des lettres d'Aimery de Magnac Evêque de Paris de l'an 1374.

Hist. Univ. Paris. T. 4. p. 434.

Il y a une Maladerie à Franconville, laquelle est imposée dans le rolle des Decimes. C'est apparemment la Leproserie qui existoit dès l'an 1237, au sujet de laquelle on lit cette ligne dans le testament de Bouchard Seigneur de Montmorency qui est de cette année là : *Leprosis de Francovilla decem libras.* Cette Leproserie étoit une des mieux rentées du canton, puisque suivant le Registre de la visite faite en 1351, elle étoit fondée pour recevoir outre les malades du lieu, ceux d'Argen-

Preuv. de Montmor. p. 98.

tueil, de Cormeilles, de Montigny, de la Frête, d'Erbley, de Conflans & Chenevieres, de Pierre-laye, d'Houilles & Carrieres, de Besons & de Sartrouville. Quelques dixmes à Argenteuil lui appartenoient encore en 1535. Elle est représentée dans les cartes sous le nom de S. Mars, ce qui ne doit pas faire croire que S. Medard, dit quelquefois S. Mard en soit le saint Titulaire; on a beaucoup d'exemples de Leproseries ou Maisons-Dieu anciennes qui ont été designées par le peuple sous le nom de S. Marc, parce que les Eglises Paroissiales sur le territoire desquelles elles étoient y alloient faire la station de la Procession du 25 Avril jour de S. Marc Evangeliste, ce qui persuadoit les paysans qu'elles étoient consacrées sous le titre de S. Marc à cause que la Chapelle étoit mieux ornée ce jour-là que le reste de l'année. Car ordinairement les Chapelles de ces Maladeries étoient sous le titre de S. Lazare, ou sous celui de Ste Magdelene que l'on a crû pendant plusieurs siécles être la sœur de ce saint. Et que sçait-on si le titre de la Magdelene que porte aujourd'hui l'Eglise Paroissiale de Franconville ne viendroit point du culte qu'on lui rendroit à la Leproserie, & qui y auroit été transferé lorsque les guerres désolerent toutes ces Maladeries des environs de Paris. Quoiqu'il en soit, cette Maladerie qui est le seul écart de la Paroisse de Franconville, est maintenant réunie à l'Hôpital d'Argentueil en conséquence de l'Arrêt qui ordonna que les biens des Maladeries seroient réünis aux aux Hôpitaux des lieux les plus prochains.

Regist. visit. Lepros. D. Paris. 1351. fol. 49.

Tab. Ep. Paris.

Cette Paroisse est l'une des premieres du Diocèse de Paris où l'on songea à établir les Sœurs de la Charité. J'ai trouvé que Martin le Mariel qui en étoit Curé en 1626, instruit

Reg. Archiep. Par.

des grands biens procurés par l'établissement des sœurs de la Charité, supplia au mois de Mars l'Archevêque de Paris qu'on lui permit de les établir chez lui, & de commettre Messire Vincent de Paul Prêtre, Principal des Bons-enfans pour cet établissement; ce qui lui fut accordé le 7 de ce mois. Je me suis servi des propres termes du Registre. Cet établissement n'a pas eu lieu, ou ne subsiste plus.

M. Piganiol a parlé du Couvent des Pénitens du Tiers-Ordre de S. François le premier qu'il y ait eu de cette réforme comme si c'étoit en ce lieu-ci qu'il eût été, puisqu'il dit Franconville entre S. Denis & Pontoise: mais ce fait est faux. Cet établissement a été fait à un autre Franconville situé par-delà S. Denis vers Beaumont sur Oise. Ce dernier Franconville est du Diocèse de Beauvais. Hist. de Paris T. 4. p. 452.

L'Abbé Suger parle plusieursfois dans ses ouvrages de Franconville du Diocèse de Paris. Il dit premièrement dans le livre qu'il composa sur son administration de l'Abbaye, qu'il avoit augmenté le nouveau revenu de cette terre de quarante sols de rente, & l'ancien aussi de pareille somme, outre le revenu du fief. L'autre endroit où il en parle, est son testament, dans lequel il marque d'ou l'on tirera le revenu pour ses fondations, & il assigne entre autres vingt sols à lever sur la terre *de Francorum villa.* On a aussi de cet Abbé une charte par laquelle il donne à quatre Marguilliers clers de son Eglise une dixme qu'il dit y avoir achetée de Payen de Gisors, parce qu'elle étoit du fief de l'Abbaye. Suger vécut sous le Roy Louis le jeune. Mais dans le même temps que l'Abbaye de Saint Denis jouissoit de ces revenus augmentés par Suger, on voit que le Prieuré de Saint Martin des Champs avoit aussi du revenu à Franconville. Thibaud Duchêne T. 4. Hist. S. Denis preuv. p. 1140.

Evêque de Paris lui confirma par ses lettres données vers l'an 1150 entre autres biens la quatriéme partie d'une moitié de la Dixme, c'est-à-dire un huitiéme.

Hist. S. Mart. à Camp. pag. 188.

Les Seigneurs de Montmorenci eurent dès le même siécle des censives avec haute Justice sur près de la moitié de la Paroisse de Franconville. Ils y avoient dèslors un droit de péage occasionné par le grand passage de Paris à Rouen. Ce fut environ dans le temps de l'Evêque Thibaud qu'ils gratifiérent quatre Eglises de dix livres de rente annuelle à prendre sur ce péage qu'on appelloit le Travers de Franconville, sçavóir S. Martin des Champs, S. Martin de Pontoise, Ste Honorine de Conflans & l'Abbaye de Cluny. Ces quatre Eglises devoient partager cette somme entre elles. Il est spécifié dans le titre de Conflans que c'étoit pour que les Moines célébrassent la fête de Ste Honorine. Matthieu de Montmorency confirma en 1194 ce don fait par Burchard son pere. Mais l'Abbaye de S. Denis fut toujours celle qui tira le plus de revenu de cette Terre. Elle en avoit tant à recevoir, que le Trésorier crut en devoir faire part l'an 1203 au Couvent d'Argentueil. Il lui donna dix sols à prendre à Franconville du consentement de l'Abbé Hugues. Ces mêmes Religieux eurent quelques années après de grosses plaintes à faire contre Matthieu de Montmorency; ils allerent trouver le Roy Philippe-Auguste à Gisors l'an 1218. Entre autres choses qu'ils exposerent à ce Prince, ils se plaignirent de ce qu'il vexoit si fort leurs hôtes de Franconville, qu'il ne permettoit pas qu'ils transportassent le fumier qu'ils ramassoient devant leurs maisons sans lui payer une amende; de ce qu'il ne vouloit pas souffrir que les Religieux eussent leur droit dd corvée de ceux qui habitoient dans les maisons nouvellement

Preuv. de Montmor. p. 45 & 71.

Hist. S. Dion.

Preuv. de Montmor. p. 83.

bâties dans ce lieu comme ils l'avoient de ceux qui logeoient dans les anciennes. Ils demanderent que le four qu'il avoit fait construire à Franconville fut abbattu, parce qu'il portoit préjudice au leur, & qu'il étoit bâti dans une maison qui leur devoit corvées, & droit de gite à l'Abbé, &c. Enfin ils supplierent le Roy de faire cesser le droit appellé *Rotagium* qu'il levoit depuis peu sur la chaussée devant les maisons de leurs hôtes. Le Prince n'ayant voulu rien régler au sujet de ces différents, les parties mirent cette affaire en arbitrage l'année cidessus marquée; mais nous ignorons ce qui fut décidé. Il y a apparence que les choses resterent dans leur ancien état. Quoiqu'il en soit, un autre Matthieu de Montmorency descendu de celui-cy & Chambellan de France, regardoit en 1293 les habitans, qu'il avoit à Franconville comme faisant partie de *la gent de leur Terre de Montmorency*.

Preuv. de Montmor. p. 128.

Près de deux cent ans auparavant l'Abbaye de Saint Denis avoit reconnu au moins un Chevalier du nom de Franconville. Il est appellé *Philippus de Francorum-villa miles* dans son Nécrologe au 21 Décembre; ce Philippe est sans doute le même dont Matthieu le Bel célébre Chevalier fait mention dans l'acte d'aveu & denombrement qu'il donna à la même Abbaye l'an 1125, comme tenant un fief à Montigny du temps de l'Abbé Henry. Le Cartulaire de ce Monastere l'appelle *Philippus de Francorvilla*, pendant qu'il est surnommé *de Francholvilla*, ainsi que j'ai dit, dans celui de Conflans-sainte-Honorine pour avoir donné au Prieuré un bien situé à Bercencourt. Des lettres de Maurice de Sully Evêque de Paris de l'an 1190 en faveur de l'Abbaye du Val nomment un Yves Buches Chevalier de Franconville comme lui ayant donné une vigne sise à

Hist. de S. Denis *ad calcem*.

In Bibl. Regia p. 213.

Cormeilles. Il est certain que dans ces Actes nommés les derniers il s'agit de notre Franconville, & non pas de Franconville sur le bois qui est à quatre lieues de-là & dans le Diocèse de Beauvais dont j'ai parlé ci-dessus. De plus il y a eu dans ce Franconville Parisien à la fin du XIV siécle un fief qu'on reconnoissoit avoir appartenu à Bertrand de la Val. Perrinette de Villiers le sec veuve de Charles de Montmorenci, formant en 1392 la demande pour son doüaire, déclara qu'il étoit assis en partie sur ce fief. On lit parmi les biens que possedoit Jean Baron de Montmorenci vivant en 1460 l'article suivant. *Item à cause de ladite Seigneurie* (de Montmorenci) *appartient audit Jean la Prevosté, Travers & Chaussée de Franconville-la-Garenne.* En 1639 Noble Louis de Giffart ajoutoit à ses titres de Seigneur de la-Pierre-saint-Maclou de Folleville, celui de Seigneur de Franconville la-Garenne. Il y demeuroit alors avec Catherine de Boniface son épouse. En 1697 le sieur Boutet, Capitaine du Regiment de Picardie, se qualifioit pareillement Seigneur de Franconville-la-Garenne. Dans le siécle présent M. Juillet Secrétaire du Roy, a possedé cette Seigneurie avec moyenne & basse Justice, ensuite sa veuve ; aujourd'hui M. Alexandre Comte de Longaulnay, Sire & Marquis de Beauvoir en Bourbonnois, en jouit comme ayant épousé Marie-Geneviéve Juillet héritiere de ladite terre. Les Religieux de Saint Denis, quoique mentionnés indéfiniment dans la Coûtume de 1580 n'en ont qu'une autre partie, mais avec la haute Justice qu'ils partagent avec M. le Prince de Condé. Par Arrêt contradictoire du 5 Aoust 1734 ces mêmes Religieux furent maintenus, & leurs Officiers de la Justice de Cormeilles, comme Officiers de Hauts-Justiciers

Preuv. de Montmor. p. 155.

Preuv. de Montmor. p. 4.

Permiss. de Chap. domest. 1 Sept. 1639.

Reg. Archie. Paris. 5 Augusti.

Fremainville Pratiq. des

dans l'appofition du fcellé fur les effets du fieur Floriel Curé, & ceux de la Dame Juillet levés. Droits feign. T. 2 p. 148.

On compte à Franconville plufieurs fiefs; celui de la Ville & Prevôté, celui d'Albiac fur lequel eft la Juftice & l'Eglife, & tout cela releve de l'Abbaye de Saint Denis. De plus il y a le fief Batefte de l'autre côté de la rue & qui releve du Duché de Montmorenci. Ces fiefs font tenus par le Seigneur actuel. Le Travers ou Barrage eft tenu en fief du Roy par M. le Prince de Condé. Le fief de Cernay eft tenu par M. de Blair, dont les auteurs l'ont acquis de la Maifon de Condé. Enfin il y a un petit fief dit le Fief-Bertin, appartenant aux Bertin famille de payfans. Il releve du Seigneur de Franconville.

CORMEILLES.

A Une lieue ou un peu plus au-delà Argentueil par rapport à Paris fe trouve le village ou bourg de Cormeilles fur une petite éminence dont on approche au fortir de la partie du vignoble d'Argentueil du côté qu'il eft en pays plat. Ce lieu diftant de Paris de quatre lieues eft entouré de vignes; tout en eft plein du côté de Sartrouville comme du côté d'Argentueil, & elles paroiffent mieux cultivées qu'en plufieurs autres lieux, puifqu'on n'y fouffre point d'arbres.

M. de Valois croit que le nom de Cormeilles vient de l'efpece d'arbres appellée *Sorbus* qu'on nomme des Cormes ou des Corbes en quelques lieux; & il ajoute qu'il exifte plufieurs villages du même nom de Cormeille. Il y a effectivement un dans le pays Vexin, un autre plus confidérable & avec Abbaye dans le

Diocèse de Lisieux, un quatriéme dans celui de Bayeux; un cinquiéme enfin entre Beauvais & Amiens qui est le *Curmiliaca* de l'Itineraire des Romains.

Ce que nous trouvons de plus ancien qui s'accorde avec cette étymologie est une charte de Childebert III de l'an 697 ou environ, par laquelle ce Roi donne au Monastere d'Argenteuil dont Leudesinde étoit Abbesse la forêt Royale appellée *Cormoletus* sur la riviere de Seine au pays Parisis. Il semble que ce mot *Cormoletus* signifie là un petit bois où le Cormier étoit l'arbre dominant.

Annal. Bened. T. 6 p. 656.

Saint Martin est le patron de Cormeilles: l'Eglise a un chœur qui se termine en quarré. Elle est accompagnée d'une haute tour qui peut avoir trois cent ans de construction. Elle a un jubé suivant l'ancien usage. Le chœur seul est voûté en pierre. Je n'y ai apperçu d'épitaphe remarquable que celle de Catherine Lestourneau femme de M. de Janson, qualifié Seigneur des fiefs de Cormeilles en Parisis. Des lettres données en 1359 par Charles Regent de France nous apprennent que cette Eglise étoit dans une espece de Fort. Ce Prince ordonnant qu'on détruira les lieux voisins de Paris qui pourroient servir de retraite aux ennemis du Royaume, y comprend *la Cour de l'Eglise Parochiale de Cormeilles*, sans doute qu'il faut lire *la Tour*. La même Eglise est mentionnée dans les Registres du Parlement au 11 Juillet 1398 à l'occasion de l'amende honorable qu'y fit devant le portail un nommé Raulin Ramée pour avoir insulté un Officier de la Jurisdiction spirituelle de l'Evêque de Paris.

Tresor des chartes.

Invent. spirituel de l'Evêché f. 191

La Cure a toujours été à la pleine collation de cet Evêque selon tous les Pouillés depuis celui du XIII siécle inclusivement. Celui du sieur Pelletier a extrêmement defiguré le nom

de cette Cure, l'appellant *Combracilles*. Je ne parlerai point de la Maladerie ou Leproserie dite de S. Marc, & surnommée autrefois de Cormeilles. Elle est plus connue sous le nom de Franconville dont elle étoit plus voisine.

Il est certain qu'au IX siécle c'étoit l'Abbaye de S. Denis qui possedoit Cormeilles. Le mot *Cormiliis* se trouve dans le Catalogue des terres dont cette Abbaye jouissoit en 832. Lorsque l'Abbé Louis fit le partage des terres avec les Religieux l'an 862, il leur donna *Cormilias in pago Parisiaco;* & les vignes de Cormeilles (ainsi qu'ils les avoient) pour en tirer leur vin d'ordinaire. *Item in potu quotidianæ refectionis vineas in pago Parisiaco sicut ab antiquo eas habere consueverunt quæ conjacent in . . . Cormilias.* Mais il faut croire que l'Abbaye de saint Denis partageoit dès les premiers temps toute cette terre avec le Prieuré d'Argentueil, puisqu'il existe une charte du Roi Robert laquelle faisant l'énumeration des biens de ce Prieuré, met: *in ipsa villa Cormella altera piscatio*, & cela après avoir parlé de la pêche de Sartrouville qui lui appartenoit. C'étoit au reste à l'Abbaye de saint Denis qu'appartenoit le bourg même de Cormeilles du temps de Charles le Chauve. Les Religieux lui ayant demandé qu'il y eût un marché franc chaque semaine, il le leur accorda pour le mardi.

Diplom. p. 520.

Ibid. p. 535.

Inter Opera Abaelardi.

Hist. S. Dion. prob. num. 99 & Gall. Chr. col. 359.

L'Abbé Suger dans le traitté qu'il a laissé sur son gouvernement n'oublie pas de faire remarquer qu'il avoit augmenté de huit livres

Duchêne T. 4. p. 334.

(*a*) Je n'insiste point sur une Chapelle fondée, dit-on, anciennement par Alix de Neuvy pour Cormeilles, & qui fut transferée au cimetiere de l'Abbaye de Maubuisson par Renaud Evêque de Paris au XIII siécle: parce que je soupçonne qu'il faut lire *Courcelles* au lieu de Cormeilles & Mery au lieu de Neuvy. Ces lieux sont voisins de Maubuisson, & Cormeilles en est à deux lieues & demie.

les cens de Cormeilles, ensorte que de douze livres où ils étoient, il les fit monter à vingt livres; & qu'au lieu de douze mesures de grain que cette terre produisoit auparavant au Couvent, elle en rendoit alors dix-huit. Il y avoit outre cela un clos à Cormeilles dont le même Duchêne T. 4. p. 553. Abbé parle dans un autre ouvrage, & ce clos avoit été donné à l'Abbaye par des particuliers.

Il paroît qu'au XII siécle il y avoit dans cette vaste terre des portions des dixmes appartenantes à des Chevaliers. Raoul le Bel donna à l'Abbaye de S. Victor de Paris ce qu'il avoit *Ad. 5 Id. Junii.* dans la dixme de Cormeilles selon l'expression du Nécrologe de cette maison. *Quicquid habebat in decimâ de Cormeliis*. Ce fait se prouve encore plus clairement par ce qui se lit dans Pag. 242. l'Histoire de S. Denis, sçavoir que l'Abbé Matthieu de Vendôme acheta en 1258 de Jean de Poissy Chevalier, des droits à Cormeilles, Montigny, Erblay, la Frette. M. Grancolas observe de plus dans son Histoire de l'Eglise de T. 2 p. 149. Paris, mais sans citer de garant, qu'Etienne de Borret Evêque de Paris legua à son Eglise Cathedrale vingt-huit septiers d'avoine à prendre à Cormeilles: mais peut-être cela doit-il se reduire aux seize livres de rente assises en ce lieu qu'il *Gall. Chr. T. 7. col. 126.* legua véritablement à la même Eglise suivant une clause de son testament inserée dans le Necrologe: Ce Prelat mourut en 1325.

Cormeilles étant regardé comme Châtellenie a eu cinq villages dans son district, sçavoir Erblay, Pierre-laye, Montigni, la Frette & *Tab. Ep. Paris.* Franconville. Sur ce principe, les Religieux de saint Denis prétendirent autrefois avoir les dixmes en tous ces lieux. J'ignore ce qui fut reglé. L'Arrêt du Grand-Conseil du 31 Décembre 1677 en leur faveur fait mention de censives.

Avant le temps de l'Abbé Matthieu & depuis, nous voyons plusieurs Rois qui font des liberalités des droits qu'ils avoient à Cormeilles en Parisis. Au Cartulaire de Philippe-Auguste se trouvent des lettres de ce Prince par lesquelles en considération des services de Artuer son échanson, il lui donne & à son hoir mâle légitime pour toujours toute l'avoine qui lui appartenoit *de tensamento apud Cormellas in Parisio & apud Montigniacum juxta eandem villam de Cormellis*. Elles sont de l'an 1220. Sur la fin du même siécle, c'est-à-dire au mois d'Avril 1298, Philippe le Bel donna à Philippe de S. Germain-en-Laye son Queux, pour le recompenser de ses services, six muids d'avoine & environ dix sols parisis qu'il avoit à cause d'une coûtume appellée *Falconagium* à Cormeilles en Parisis, à la charge de quatre chapons de cens. J'ai tiré ce dernier fait des portefeuilles de M. de Gaignieres num. 434. C'est pourquoi je suis surpris de voir le même don cité comme fait à l'Abbé de S. Germain-des-Prez dans le Glossaire de du Cange au mot *Falconagium*.

Cart. Phil. Aug. f. 165.

Ex Reg. rubeo Cam. Compnt. 1297.

Le clos de Cormeilles paroît aussi former une difficulté par rapport aux différens sentimens touchant la maniere dont il est venu aux Chanoines de Saint Paul & de S. Denis de la ville de S. Denis. Dom Felibien dit à l'an 1114 qu'alors les Moines donnerent ce clos aux Chanoines de S. Paul: mais les Chanoines soutenoient autrefois qu'il leur avoit été donné par le Roy Robert. Il y eut au mois d'Octobre 1390 une charte de Charles VI expédiée en leur faveur à Paris dans l'Hôtel de saint Paul. Leur exposé nous instruit de leurs prétentions. Ils représenterent d'abord que leur Eglise avoit été abbatue par ordre de Charles V pour la fortification de l'Abbaye, desorte

Tresor des chart. regist. 139 piece 172.

quils étoient reduits à n'avoir qu'une simple Chapelle pour vingt-quatre personnes ; ensuite ils ajoutoient que les fourriers du Roy, leurs Commis, &c. gâtoient un clos de vigne de dix arpens qu'ils avoient à Cormeilles, lequel clos le Roy Robert leur avoit donné.

Gall. Chr. T. 7. col. 878. L'Abbaye de Val-Notre-Dame proche l'Isle-Adam avoit en 1233 une maison & vingt arpens de terre à Cormeilles; mais elle reconnoissoit les tenir à cens de l'Abbaye de saint Denis & sous sa jurisdiction.

Tab. Ep. Parif. in S. Elig. Dans le XVI siécle quelques personnes prenoient le titre de Seigneur en partie de Cormeilles en Parisis. Claude Girard se qualifioit ainsi en 1541.

Doublet p. 878. Sauval T. 2. p. 441. Doublet p. 908. Cormeilles où il n'y avoit en 1470 que 50 feux est aujourd'hui un Bailliage selon la table du livre des Elections, & il est composé de 257 feux. C'est aussi une Châtellenie. Le Dictionnaire universel de la France y compte 1186 habitans. ceux de ce village étoient tenus au XII siécle de payer chaque année au Roy un droit de procuration, c'est-à-dire un droit de gite & de repas. Louis le jeune les en dechargca l'an 1158 en l'honneur de Dieu & de S. Denis. Saint Louis confirma ces lettres de son predecesseur par d'autres données à Argentueil. Les habitans de ce lieu reçurent encore un autre avantage du temps de S. Louis. Ils étoient dans l'usage de conduire leurs vins en Normandie pour les y vendre. Les Parisiens prétendirent que le vin étoit marchandise, & qu'ainsi il falloit qu'en allant ils fussent accompagnés d'un marchand de Paris, & qu'ils fussens *anssati* (*a*). L'affaire fut portée au Par-

(*a*) Il y a ainsi dans les Registres, mais il faut lire *Hansati*. Le Glossaire de Ducange dit que ce mot vient de l'Alleman *Hansen*, *in numerum sociorum recipere*. Brodeau remarque aussi que les anciens statuts de Paris font souvent mention de *Marchand Hansé*,

lement : ceux de Cormeilles gagnerent, & les vins furent déclarés n'être point une marchandise. Ce furent les habitans de Cormeilles qui occasionnerent l'Arrêt du Parlement de 1661 qui regle le nombre des bestiaux que les fermiers, laboureurs, &c. peuvent avoir à proportion des terres qu'ils possedent.

Parlam. Candelosa 1264.

Code rural p. 367.

L'exposition du bourg de Cormeilles quoique regardant le midi n'est point nuisible à la santé. Un peu au-delà de ce lieu, la montagne tourne vers le couchant, & donne ouverture au vent du nord pour rafraichir les ardeurs du midi. Gui Patin célébre & sçavant medecin avoit sa maison de campagne à Cormeilles, & il en parle souvent dans ses lettres imprimées. Il l'avoit eu du côté de sa femme dont la mere y mourut âgée de 82 ans. Ailleurs il écrit qu'on y respire un air très-pur, & qu'il y a une vue de plus de 50 lieues à la ronde. (Je croirois que l'Imprimeur a mis le zero de son chef & qu'il faut dire cinq lieues.) Les allées de son jardin s'étendoient dit-il, jusque sur la montagne. Nous y avons, ajoute-t'il, force cerisiers. Dans un autre endroit il parle des belles cerises & des meures de Cormeilles : & enfin dans une lettre du 4 Juin 1670 » Mon fils aîné, dit-il, est mort le premier » Juin à Cormeilles où il avoit été mené pour » avoir un air plus pur qu'à Paris. Il est en- » terré auprès de sa grande mere maternelle, » & de son frere François dans la Chapelle » Notre-Dame près du chœur.

Lettre du 13 Juillet 1649, & Août 1640

Lettre du 16 Juin 1654.

Lettre du 9 Avril 1660.

Plus anciennement la Duchesse de Brisac nommée Louise d'Ougnies avoit eu sa maison de campagne à Cormeilles. Comme aussi Dame..... Huault veuve de .... de Beauvais Maître des Requêtes : cette derniere étoit dans le lieu dit *le Marteray juxta Cormelias.*

Perm. de chap. dom. Mai 1625.

Perm. 20 Sept. 1617.

Ce qui prouve l'élévation d'une partie au

Reg. Ep. Paris.

moins du territoire de Cormeilles outre tout ce que j'en ai pû dire, est que le moulin de ce Bourg est fort renommé dans les écrits de M. Cassini faits pour mesurer la France par triangles.

Carte de France par Triangles.

MONTIGNY.

HAdrien de Valois a conjecturé que le nom de ce Montigny situé à quatre lieues & demie de Paris, vient d'un particulier qui auroit été appellé *Montanus*. Mais il y a en France trop de villages de ce nom situés sur des montagnes ou sur des côteaux, pour ne pas être porté à croire que c'est la situation qui a donné le nom à celui-ci. Sa proximité de Cormeilles me fait aussi penser qu'il en aura fait partie autrefois.

Très-certainement ce Montigny étoit déja établi Paroisse au XIII siécle, puisqu'il se trouve dans le Pouillé des Cures qui fut dressé alors: Mais nous ignorons en quel temps s'étoit faite cette érection. La Cure étoit peu considérable avant l'Episcopat de Guillaume Chartier, lequel commença en 1448, puisqu'on lit que ce fut lui qui y unit l'Eglise de la Frette: cependant elle se trouve dans le Pouillé écrit vers 1450 avec trente livres de revenu, ce qui alors surpassoit le revenu commun.

Les deux Pouillés imprimés au dernier siécle marquent conformément à celui là & à celui du XIII siécle, que la collation de la Cure appartient de plein droit à l'Archevêque de Paris. Le Pelletier a écrit faussement dans le sien que la nomination appartient à l'Abbé de S. Denis.

L'Eglise est sous le titre de S. Martin comme celle de Cormeilles, ce qui est à remarquer. Elle a été nouvellement rebâtie en forme de Chapelle avec un petit clocher de pierre de figure hexagone. Il a esté écrit dans un Cartulaire de l'Abbaye de saint Denis qu'une nommée Alips de Richeborg avoit fondé vers l'an 1260 en cette Eglise une Chapelle qui avoit quarante sols à prendre sur le Curé de Montmeigny. On lit ailleurs que le 28 Décembre 1543 Simon Carré, qui étoit Curé de Montigny legua à cette même Eglise une maison située à Paris rue S. Jean de Beauvais.

Chartul. S. Dion. Reg.

Reg. Ep. Par. 30 Apr. 1720.

L'auteur de l'énumeration des feux dans les Elections en marque 37 à Montigny. Celui du Dictonnaire universel de la France a oublié cette Paroisse, mais il fait mention de la Frette qui est en une dépendance, dans lequel lieu il compte 272 habitans.

Montigny est un pays de vignes, mais elles n'y paroissent pas si bien cultivées & soignées qu'à Cormeilles & Argentueil. L'Eglise & le petit village qui l'accompagne sont adossés du côté du septentrion à la montagne au midi de laquelle est situé Cormeilles; ensorte que la distance d'un village à l'autre n'est pas de demie-lieue, mais ce terrain d'entre deux est très-cultivé. Il y avoit là un vignoble dès le regne de Charles le Chauve au IX siécle. Lorsque Louis Abbé de saint Denis fit la destination de certaines terres pour la Communauté des Religieux, Montigny fut une de celles qu'il désigna pour leur boisson. L'Acte est de l'an 862. L'Abbé Suger parle aussi de Montigny dans le livre qu'il composa sur son administration comme de l'une des Seigneuries de son Abbaye. Il se félicite d'y avoir acquis cinquante sols de nouveau cens ontre les soixante-dix anciens. Matthieu de Montmorency entreprit

De re diplom. p. 535.

Duchêne T. 4.

vers l'an 1217 de mettre des messiers dans les terres, champarts & censives de Montigny, & outre cela d'y faire lever par force un droit de gerbe : mais il reconnut sa faute dès l'année suivante, & il avoua que les Religieux ausquels appartenoit le droit d'y mettre leurs messiers, avoient eu raison de se plaindre de lui au Roy. Il paroît dans le Cartulaire de cette Abbaye que les Abbés avoient donné en fief quelques biens de la terre de Montigny. Gautier dit de S. Denis, reconnut qu'il tenoit de l'Abbé Henri deux de ces fiefs dont l'un étoit possedé alors par Philippe de Francorville, & l'autre par Pierre de Besons avec la dixme de S. Lor (*a*). De plus un autre fief situé proche l'Eglise du lieu étoit possedé au XIII siécle par un nommé Pierre.

Prob. Hist. Montmor. p. 83.

Chartul. Reg. S. Dion. p. 213.

Ibid. p. 4.

Au reste le Monastere de saint Denis n'avoit pas encore en 1257 tous les droits dans Montigny. L'Abbé Matthieu de Vendome y fit acquisition vers l'an 1258 de ceux que Jean de Poissy Chevalier y avoit aussi - bien qu'à Cormeilles, Erblay & la Frette. Nos Rois de qui venoit apparramment cette terre s'y étoient reservé certaines redevances. Il y avoit par exemple un droit d'avoine appellé *Tensamentum*, qui se levoit pour Philippe-Auguste. Ce Prince le donna liberalement à Artuer son Echanson & à ses hoirs mâles légitimes. Le titre qui fait mention de cette avoine, met *de tensamento apud Montigniacum juxta villam de Cormellis*.

Felibien Hist. de S. Denis p. 243.

Cartular. Phil. Aug. fol. 165.

Dans le Procès verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580 les Religieux de saint Denis sont dits Seigneurs de Montigny. Maître Eustache Allegrain y est dit aussi avoir eu en ce village un Domaine ou fief : & c'est appa-

(*a*) Je n'ai pû découvrir quel est ce S. Lor.

remment

remment celui qui a été tenu vers l'an 1650 par Jean de Boisseret qualifié Correcteur des Comptes, à la veuve duquel un Arrêt du Grand-Conseil du 26 Novembre 1678 défendit de se dire aucunement Dame de Montigny: ou plûtôt c'est celui que posseda le sieur de Chabray à qui cet Arrêt permit de se dire Seigneur de ce fief. M. du Caurel de Targny Gentilhomme Picard, ancien militaire, avoit en 1695 un fief dans ce village. Aujourd'hui c'est M. Gavré de Cormeilles qui le possede suivant qu'il m'a été dit.

Le Chapelain de S. Laurent dans l'Eglise de Notre-Dame de Paris possede des vignes sur le territoire de cette Paroisse. *Collect. MSS. Gerardi du Bois.*

Montigny sur Cormeilles est designé dans Fauchet comme la patrie d'un Poëte François du XIII siécle nommé Girard. Fauchet sur les Poëtes Franç. p. 95.

Il y a un autre Montigny situé proche Guyencourt par-delà Versailles, que M. de Valois a cru pouvoir trouver sa place dans la Notice du Diocêse de Paris: mais il est certain que ce Montigny surnommé le Bretonneux est du Diocèse de Chartres.

LA FRETTE, dépendance ou annexe de la Paroisse de Montigny proche Cormeilles dont il s'agit ici, est regardé comme un lieu si considérable qu'il fait un article particulier dans le denombrement des Elections & dans le rolle des Tailles. Du temps que le premier fut imprimé, on y comptoit 67 feux, quoiqu'autrefois, c'est-à-dire en 1470, on n'y eût compté que cinq habitans. Il y a à la Frette une Eglise du titre de S. Nicolas qui paroît d'une structure dn XIV siécle. On y a érigé des fonts baptismaux, quoique ce ne soit pas une Paroisse; & on y fait l'Office. Le sieur le Pelletier l'a mise au rang des Paroisses en son Pouillé de 1692, & a assigné la nomi- *Reg. Visit.*

nation de la Cure au Prieur de Dueil : ce qui est totalement faux. Ce qu'il y a de vrai est qu'il paroît y avoir eu un Prêtre desservant à la Frette dès le commencement du regne de S. Louis.

Hist. de S. Denis par Doublet p. 557.

Parmi les Prêtres que Jean Archevêque de Mitylene ordonna en 1226 durant le Carême pour le Diocèse de Paris est nommé *Germendus persona Ecclesiæ de Fracta.* Cette desserte ne pouvoit être faite vraisemblablement alors que sous la dépendance de Cormeilles : & cela dura jusqu'à ce que Guillaume Chartier Evêque de Paris unit la Frette à Montigny vers l'an 1450 ou 1460. La premiere collation qui fut faite depuis cette réunion est de l'Evêque Louis de Beaumont du 27 Décembre 1479. On voit au reste que cette réunion fut contestée, puisqu'en 1472 trois Prêtres plaidoient pour avoir cette Cure.

Reg. Ep.

Reg. Visit. Archiep.

Il n'y a gueres d'apparence que le nom de la Frette vienne de *Freta* que les auteurs du Glossaire de Basse latinité croyent pouvoir signifier la même chose que *Fraustum* ou *Ager incultus.* Il est plus probable que ce nom vient de *Fretta* qui est *conductio navis oneraria*, ou *pretium pro vectura mercium locata & nautis*, comme il est marqué dans le même Glossaire. La Frette étoit apparemment le lieu où l'on chargeoit sur les batteaux pour la Normandie les vins d'Argentueil, Cormeilles, Montigny, Sartrouville, &c. Ensorte que ce commerce de voiturer les vins sur l'eau fut ce qui détermina à choisir S. Nicolas pour patron de la Chapelle. M. Fourmont l'aîné en sa dissertation sur l'utilité de la lecture des anciens livres en langue romance ne s'éloigne pas de cette étymologie puisqu'il dit que la Frette vient de *Fretum.*

Avant que de finir l'article de Montigny je

dois faire observer qu'entre ce lieu & Erblay sont plusieurs monticules isolés & tous plantés en vignes de quelque côté qu'on les considere. Je ne fais aucun doute que ces petites montagnes toutes rondes ne soient le *Monticelli* d'une charte qui se voit dans la Diplomatique de Dom Mabillon. Louis Abbé de saint Denis déclare en 862 qu'il donne à ses Moines *in potum quotidianæ refectionis vineas in pago Parisiaco sitas . . . . . . quæ conjacent in Diogilo, in Petrafictâ, in Grauldo, in Cormiliis, in Montiniaco atque Monticellis.* Comme ces *Monticelli* sont nommés immédiatement après Montigny, il faut croire qu'ils n'en étoient pas éloignés. Ainsi je ne puis admettre la conjecture de Dom Michel Germain qui écrit que ce *Monticelli* terre de l'Abbaye de S. Denis peut bien être Monceaux qui est à une lieue au-dessus d'Essonne proche la route de Fontainebleau. Il est vrai que ce Monceaux est une Paroisse du Diocèse de Paris : mais ce n'est pas un vignoble. Ce *Monticelli* est encore bien moins Monceleu qui est un nom d'une ferme proche Cevren dans la petite contrée d'Aulnois faisant partie de la forest de Bondi. M. Lancelot qui a été de ce sentiment, n'avoit pas vu que ce Monceleu aussi-bien que Cevren, est un terrain très-froid & qu'il n'a jamais été propre à la vigne.

Diplomat. p. 302.

Remarques MSS. sur le Diocèse de Paris.



LE PLESSIS-BOUCHARD.

DEs cinq ou six villages du nom de Plessis que renferme le Diocèse de Paris, celui-ci qui est situé à quatre lieues & demie de Paris seroit un de ceux sur lesquels il y auroit le moins à dire, si ce n'étoit que j'ai decouvert qu'il avoit originairement un autre nom. On voit par des Bulles du chartrier de S. Martin des Champs qui sont de Calixte II & d'Innocent II, que ce célébre Prieuré avoit du bien dans un lieu de l'Evêché de Paris, nommé *Moncelli* ou *Moncellum* : & l'ordre dans lequel ces biens y sont énoncés, fait voir que ces trois lieux Taverny, Tour, autrement Saint Prix, & Moncel étoient contigus. Il suffit de jetter la vue sur la carte du Diocèse de Paris pour s'appercevoir que les trois Paroisses de Taverny, Saint Prix & le Plessis-Bouchard forment une espece de triangle. D'ailleurs ce *Moncelli* étoit une Paroisse au moins dès le commencement du XII siécle. Les Seigneurs de Montmorenci s'étoient emparés de Eglise. Richard fils de Thierry, reconnoissant l'injustice de cette usurpation & qu'il ne convenoit pas à un Laïc d'y mettre un Curé, la donna au Monastere de saint Martin de Pontoise qui jouissoit déja de celle de Tour ou de S. Prix; ce qui fut depuis ratifié par Thierry son fils aîné. Mais comme Girbert Evêque de Paris n'avoit point paru dans cette donation qui n'avoit pu se faire sans son autorité, d'autant que les Montmorenci tenoient cette Eglise *de Episcopali feodo*, ce Prelat fit un acte public dans le Chapitre de Notre-Dame l'an 1122, dans lequel il marqua que du consentement d'Etienne Archidiacre il

Preuves de l'Histoire de Montmor. p. 418.

Ibid. p. 37. & du Bois Hist. Eccl. Par. T. 2 p. 211.

la cedoit & son autel au Monastere de saint Martin du Pontoise. Dans les deux actes soit celui de Richard, soit celui de l'Evêque Girbert, elle est nommée *Ecclesia Sanctæ Mariæ de Moncellis.* Comme donc on ne trouve point aujourd'hui d'Eglise appellée Notre-Dame de Monceaux dans le voisinage de saint Prix & de Taverny, & que la nomination du Curé de Plessis-Bouchard est attribuée à l'Abbé de saint Martin de Pontoise dans le Pouillé manuscrit d'environ l'an 1450, dans celui du XVI siécle & dans l'imprimé de 1626 du sieur Pelletier; il semble naturel d'en conclure que c'est l'Eglise du Plessis-Bouchard qui représente celle qu'on appelloit en latin *Moncelli*, d'autant plus qu'il est constant que c'est ce même Bouchard de Montmorenci dont ce Plessis a retenu le nom, qui consentit qu'elle fut donnée par les mains de l'Evêque de Paris au Monastere de saint Martin de Pontoise. Bouchard dont il s'agit vivoit à la fin du XII siécle. Ce fut de son temps & sans doute à sa sollicitation que Maurice de Sully Evêque de Paris établit le titre Paroissial en la seconde Eglise, qui prit le nom de Plessis-Bouchard à cause d'un grand enclos de vignes fermé de clayes pliées que Bouchard Seigneur de Montmorenci avoit en ce lieu. On place ce fait à l'an 1192. *Gall. Chr. T. 7 col. 74.*

Je prevois qu'on peut opposer à mon sentiment que l'Eglise du Plessis Bouchard reconnoit S. Nicolas pour son Titulaire. A cela la réponse est aisée; à l'inspection de cette Eglise j'ai reconnu que ce qui sert aujourd'hui de Sanctuaire & de chœur au bout duquel on a construit une nef, est un édifice fait après coup, à l'autel duquel on aura donné le nom de S. Nicolas pour différentes raisons, soit parce qua c'étoit le Patron du Seigneur, ou de la personne qui avoit fait bâtir cet accroissement,

Mais l'ancienne l'Eglise de ce lieu, est ce qui sert aujourd'hui d'aile du côté du septentrion. C'est là le véritable titre de sainte Marie de Moncels ou de Monceaux; & la preuve de cela, est que dans les vitrages de cet autel qui sont très-certainement du XIII siécle, c'est la vie de la sainte Vierge qui y est représentée, dont ce qui reste encore de visible est la fuite en Egypte. Au reste l'accroissement étoit bâti avant l'an 1476 puisque dans des provisions de la Cure de cette année-là sur la représentation de l'Abbé de Pontoise elle est appellée *Ecclesia Parochialis sancti Nicolai*. C'est encore actuellement le Prieur de Taverny membre de l'Abbaye de saint Martin de Pontoise qui est gros décimateur de cette Paroisse du Plessis.

Reg. Ep. Par. 9 Apr.

On lit dans l'Histoire de Montmorenci que Bouchard l'un des Seigneurs de cette Maison qui vivoit à la fin du XII siécle donna aux Grammontins du Mesnel situés dans une petite forest proche Mafflée, dix muids de vin à prendre tant à Taverny qu'au Plessis: ce que Matthieu son fils ratifia en 1213. Depuis ce temps-là cette Histoire ne fournit rien sur ce Plessis, sinon que Joseph de Montmorenci vendit cette terre comme les autres au Connestable Anne son parent l'an 1527, & comme la Maison de Condé a succedé à plusieurs des terres des Montmorenci, celle-ci est du nombre, & M. le Prince de Condé en est le Seigneur.

Preuv. de Montmor. p. 80.

Selon un Registre de visites de l'an 1470 il n'y avoit en 1470 que dix habitans au Plessis-Bouchard.

Suivant le denombrement des Elections de Paris il y avoit en 1709 25 feux; & selon le Dictionnaire universel de la France 92 habitans. On y compte encore 20 feux ou environ. Ce pays est un vignoble & un verger continuel. Il est assez plat & uni, semblable

en cela à Monceaux voisin de Corbeil : ce qui porte à conclure que le terme *Moncellus* n'est point derivé de *Mons*.

Sous Henri III & Henri IV un des Seigneurs de ce Plessis étoit Louis de Saveuses Capitaine de cent hommes d'armes : au moins y avoit-il un fief. Mais suivant le Procès verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580 le Grand Prieur de France s'en disoit aussi Seigneur, & l'est encore en partie.

Vie de Charles de Saveuse Conseiller 1678 p. 6.

TAVERNY.

S'Il en faut croire Hadrien de Valois, ce lieu a tiré son nom des tavernes qui y furent établis pour le rafraîchissement des troupes Romaines qui y passoient. Sans oser donner à ces tavernes une si haute antiquité, je ne refuse point d'admettre l'étymologie : il y a toute apparence qu'étant à cinq lieues de Paris c'étoit un lieu de station pour ceux qui alloient dans une partie du Vexin, & que le voisinage des vignes y forma les cabarets qui ont donné le nom. Le plus ancien monument qui fasse mention de Taverny est une charte de l'an 754, dans laquelle le Roi Pepin déclare qu'anciennement un Seigneur nommé Guntauld avoit legué à la Basilique de S. Denis un village à lui appartenant nommé *Taberniacum*, situé dans le pays Parisis, & que depuis ce temps-là un nommé Jean en avoit joui par précaire à la recommendation d'Ebroïn Maire du Palais, ensuite un nommé Frodoin & un nommé Geronte ; ensorte que les Deputés de l'Abbaye prouverent toutes ces jouissances par précaire en représentant celle du Roi Childebert III, & celle de Grimoald Maire du Palais que Pepin

Notit. Gall p. 432.

De re Diplomat. 491.

appelle son oncle ; & comme en ces différens temps les revenus de cette terre étoient beaucoup diminués, les mêmes Députés demanderent qu'elle fût restituée aux Religieux dans l'état où elle étoit lorsqu'ils la donnerent en bénéfice à Teudbert leur vassal : il y est fait mention de vignes, de bois, de prez, de bestiaux, & des colonies qui en dépendoient sises à Arblay & au vallon. Le Prince entérina la demande & la terre fut remise entre les mains de l'Abbé Fulrad. On voit par ce diplome que Taverny étoit connu au moins dès le VII siécle depuis J. C.

L'Eglise de ce bourg est incontestablement l'une des plus belles qui se voyent dans tout le Diocèse de Paris. Elle est bâtie comme tout le bourg sur la pente du coteau qui regarde le midi. Les dehors sont peu de chose : mais les dedans en sont charmans, par la délicatesse du gothique, celle des galleries qui regnent tout ou tour & dans la croisée, & au sanctuaire qui est en forme d'apside ou de rond-point : elle est aussi toute voutée en pierre. Cet édifice qui est sous l'invocation de Notre-Dame & de S. Barthelemi est un ouvrage du XIII & du XIV siécla : le Jubé qui est de bois est plus nouveau, aussi-bien que l'orgue placée sur la grande porte. Le clocher est sur la croisée vers le midi. C'est ce qui a moins d'apparence. On le dit construit de chateigner. On ne peut gueres douter que nos Rois n'ayent contribué au bâtiment de cette Eglise avec les Seigneurs de Montmorency. Il falloit qu'il fût déja avancé en 1237; puisqu'alors Burchard de Montmorency legua dans son testament à la Fabrique de cette Eglise la somme de dix livres pour la dépense des vîtres. Il faut lire cet article dans l'édition de ce testament par le Pere du Bois. Il l'a donnée plus exactement que

Hist. Eccl. Paris. T. 2. p. 332.

que n'a fait Duchêne qui a omis tout l'article de Notre-Dame de Taverny excepté les deux derniers mots *ad vitreas*, de maniere que le lecteur est obligé d'entendre de Notre-Dame de Paris, ce qui est dit du vitrage de l'Eglise de Taverny. Les mémoriaux de la Chambre des Comptes faisoient aussi mention de la Fabrique de l'Eglise de Taverny à l'an 1362. Le retable du grand autel est en relief. On y voit une très-belle statue de la sainte Vierge, de marbre blanc ou d'albâtre. Il reste deux colomnes de pierre au sanctuaire qui font voir qu'il y avoit autrefois des courtines ou rideaux qui y aboutissoient comme dans les anciennes Cathedrales. Le mot APLANOS si familier aux Montmorency des derniers temps y est une fois.

Hist. de Montmor. Preuv. p. 332

Autour de la cloture du chœur on voit par dehors la représentation en relief de l'Histoire de la Passion ; & on y lit en lettres gothiques minuscules du côté droit l'opposition des vertus aux vices, en ces termes :

Orgueil diligence trebuche.
Paresse sobriété trebuche.
Gloutonnie chasteté trebuche.

Et du côté gauche.

Luxure charité trebuche.
Envie patience trebuche.
Ire largesse trebuche.

On conserve dans cette Eglise des reliques de S. Barthelemi Apôtre, & d'un S. Constantin.

Proche la chaire du prédicateur sont les tombes & figures de trois personnes de la Maison de Montmorency : sur une tombe élévée se lit :

Cy giſt Monſeigneur Mahiu de Montmorency, Chevalier Sire de d'Avreſmenil qui très-paſſa L'an de grace M CCC. & ſoixante le jour de la Fête S. Pierre en Juin. Priez pour l'ame de lui.

Sur la même tombe eſt gravée ſa figure ayant un lion à ſes pieds & deux Anges à ſes côtés qui l'encenſent.

Autour d'une petite tombe de pierre couverte d'une table de marbre avec la ſtatue d'un enfant d'albâtre, on lit :

Cy giſt Jehan de Montmorency fils Monſeigneur Charles Sr de Montmorency qui trèſpaſſa l'an de grace M CCC LII le XXIIII jour de Juillet.

Sur une tombe plus baſſe que la précédente ſe liſent ces cinq vers qui reſſentent pleinenement le mauvais goût du XIV ſiécle.

Hic jacet incluſus adoleſcens & puerulus
De Montmorency *Carolus tumbâ jacet ici*
Anno mille C ter Paradiſi ſenſiit iter
Ac ſexageſimo, novem ſimul addas in illo.
Gaudeat in Chriſto tempore perpetuo.

L'enfant eſt repréſenté en maillot ayant d'un côté les armes pleines de Montmorency, & de l'autre parties de Villiers-Adam. Sa mort arriva en 1369.

Dans un autre endroit de la même Egliſe ſe voit une autre tombe d'un Chevalier nommé Philippe, autour de laquelle on lit ce qui ſuit :

Hic miles tegitur Philippus & ſepelitur
Qui, ut aſſeritur, probitatis laude potitur
Huic cœlos aperi Chriſte qui cuncta tueri
Diceris, & miſeri tutor velis miſereri
O Rex qui pater es, qui veris vocibus intras.

Ses armes ſont trois oiſeaux.

La Cure de Taverny est à la nomination de l'Abbé de saint Martin de Pontoise, suivant tous les Pouillés anciens & modernes. Le Prieuré comme j'ai deja insinué ci-dessus est dans la même Eglise qui sert de Paroisse. Il dépend de saint Martin de Pontoise. Je n'ai trouvé dans toute l'Histoire de la Maison de Montmorency qu'un seul endroit où il en soit fait mention. C'est un acte de 1215 par lequel Matthieu Seigneur de cette terre déclare qu'il donne à ce Prieuré dix arpens de bois *in valle Lorcie*. On voit aussi dans le grand Cartulaire de l'Evêque de Paris, que ce Prieuré ayant été taxé à cinquante sols pour le droit de la procuration Episcopale, N. Abbé de saint Martin de Pontoise demanda en 1326 de la diminution. Dans le rolle de 1384 il n'est taxé qu'à six sols six deniers. Le Dictionnaire universel de la France a voulu parler de son revenu à l'article de Taverny: mais l'auteur se trompe dans ce qu'il en dit. Une partie du revenu consiste dans une rente perpetuelle qui fut créée sur le sieur Lorieul de la Noüe Seigneur de Saint Leu vers 1700; en conséquence de la vente à lui faite par le sieur Begon Prieur, de deux pieces de vignes: ce qui fut confirmé comme avantageux pour le bénéfice.

PRIEURE' DE TAVERNY.

Preuv. de Montmor. p. 81.

Il y a jusques dans des derniers temps sur le territoire de la Paroisse de Taverny une Chapelle du nom de S. Christophe dans le lieu dit Mont-à-Bois ou Mant-à-Bois, dont Jean de Rueil & Marie Martin sa femme étoient Seigneurs en 1562: Cette Chapelle se trouve même marquée dans la Carte du Diocèse par De Fer qui est la plus récente. Je penserois qu'elle étoit fondée dès le XII siécle, sur ce que je vois parmi les témoins au bas d'un acte de Matthieu de Montmorency de l'an 1193, *Nicolaus Capellanus de Taverni*. Si ce n'est que

Preuv. de l'Hist. de Montmor. p. 70.



quelquefois *Capellanus* a signifié Curé. Depuis ce temps-là je trouve dans ce testament de Bou-
Ibid. p. 98. chard Seigneur de Montmorency de l'an 1237 un legs ainsi exprimé: *Capella de Mant. C solidos.* La situation de ce Mant est assez clairement désignée dans un titre de l'an 1174 par lequel un autre Burchard de la même maison donnant à l'Abbaye du Val une portion de bois qu'il avoit acheté d'Haimard de Fre-
Ibid. p. 58. pillon, dit que cette portion est située *inter Bettemont & Mantuam scilicet à fundo vallis usque ad viam superiorem.* Cette description convient très-fort à la Chapelle de S. Christophe entre laquelle & Bettemont il y avoit effectivement un vallon. Ainsi c'est par alteration qu'on a dit *Montaboy*, au lieu de *Mant au Bois*, C'étoient les Seigneurs de Montmorency qui y présentoient. Le Connestable Anne de Montmorency y nomma le 29 Janvier 1541. Dans un acte de resignation de l'an 1588 elle est dite *infra limitos Parochiæ B. Mariæ de Taverniaco.* Il y avoit encore un Titulaire au milieu du dernier siécle. C'étoit Pierre de Croniere ou de Croneaux Curé de Bessaucourt, lequel fit en
Reg. Ep. Par. 1652 avec le Procureur des Jesuites de Paris un échange qui fut homologué le 15 Avril. L'année suivante les Jesuites du College ayant exposé à l'Archevêque de Paris qu'ils avoient dans l'étendue de leur ferme de Montebois Paroisse de Taverny une Chapelle de saint Christophe éloignée des maisons & en desordre, & que le Titulaire vouloit bien la leur unir sous le bon plaisir de M. le Prince de Condé Patron, à cause de son Duché de Montmorency, & le Pro-
Ibid. cès verbal de visite l'ayant représenté comme située dans les bois, & insinué qu'elle seroit mieux placée dans la ferme des Jesuites : le Vicaire Général André du Saussay donna un décret d'union le 10 Juin 1653, déclarant qu'el-

le seroit transferée dans la ferme, & que les Jesuites en acquitteroient les charges & qu'il seroit planté une Croix dans la place de l'ancienne Eglise. Le 18 Décembre 1655 fut enregistrée en Parlement la permission qui venoit de leur être donnée. Cette ferme de Mont-à-Bois étoit un présent que Michel Sonnius fameux Libraire de Paris vers l'année 1620 avoit fait au Collége des Jesuites, & n'avoit aucun rapport avec la Chapelle de S. Christophe.

Les revolutions arrivées au IX siécle par une suite des guerres des Normans & toutes celles qui arriverent depuis dans le Royaume firent aliener beaucoup de biens Ecclésiastiques. de sorte qu'au XII siécle une grande partie de la Terre de Taverny étoit dans la famille de Montmorenci, & que plusieurs personnes qui y possedoient du revenu en regardoient les Barons comme leurs Seigneurs suzerains. Ces Barons ou autres qui avoient succedé à l'Abbaye de S. Denis dans la jouissance de quelque partie de cette Terre, en avoient fait part à d'autres Eglises. Dès l'an 1119, le Prieuré de S. Martin des Champs de Paris marquoit dans le denombrement de ses revenus: *Apud Taverniacum hospites & vineas & census.* Il est fait mention dans les Registres *Olim* du Parlement, de ces titres de saint Martin des Champs, en ce que le Seigneur de Montmorenci ayant indiqué une montre-générale à Montmorenci pour l'armée de Flandres sous le regne de Philippe le Bel, il ordonna à ces Hôtes de saint Martin d'aller à l'armée avec les gens de sa Châtellenie. Le Prieur soutint que c'étoit à lui à donner cet ordre à ses Vassaux. Le Prevôt de Paris jugea en sa faveur; le Seigneur en appella & perdit au Parlement en Janvier 1307.

Bulla Calixte II. in Hist. S. Mart. p. 165.

Reg. Olim Martis post Circumcis.

En 1160 Matthieu de Montmorenci donna à l'Abbaye du Val dans la Paroisse de Villiers-

Hist. de Montmor. Preuv. p. 52.

Adam des vignes situées à Taverny, & un verger qui en étoit voisin sur le côteau de la montagne. Vingt-quatre ans après Guibert de Taverny se faisant moine en cette Abbaye du Val avec Ingelran son fils & Guillaume son neveu, donna encore à ce Couvent des vignes situées à Taverny : & il fut besoin que Burchard Seigneur de Montmorency approuvât cette donation. On voit de plus par un acte de l'an 1193 que Matthieu de Montmorenci avoit alors un Maire à Taverny, & un manoir ou s'expédioient les actes publics. Burchard dont je viens de parler avoit fait des dispositions envers les Moines du Mesnel Ordre de Grammont, situé dans un bois de la Paroisse de Maslée, & leur avoit donné dix muids de vin à prendre en partie à Taverny, ce que Matthieu son fils confirma en 1213. Le même Matthieu fit un présent plus singulier aux Moines de saint Denis sur le revenu de sa Terre de Taverny : Il leur donna en 1200 un muid de châtaignes à y prendre à l'Octave de la Toussaint. Ce qui n'empêche pas que l'on ne trouve que dans la même année Hugues de Milan Abbé de saint Denis avoit laissé à ce Seigneur de Montmorenci le bois de Taverny moyennant douze livres de rente. Taverny étoit alors une terre distinguée qui avoit son parc particulier. Burchard de Montmorenci faisant son testament en 1237, veut que pour l'accomplissement de tous ses legs on prenne quatre mille livres sur le revenu de son bois appellé Le Parc de Taverny, ajoutant que si ce revenu ne suffisoit pas, on prît le surplus sur le Bois-Raoul, & dans la Vallée qu'il surnomme *Solerosa*.

Ibid. p. 58. ad an. 1184.

Ibid. p. 70.

Ibid. p. 74.

Gall. Chr. T. 7. col. 383 c.

Ibid. p. 98.

La Maison de Montmorenci forma tant de branches dès le XIII siécle, que dès ce temps-là & depuis, il se fit des partages, des échanges & autres mutations dans la Terre de Ta-

verny. Ainsi lit-on dans l'Histoire de cette Maison que Matthieu de Montmorenci & Alise sa femme eurent en 1629 par échange avec Alix de Montmorenci, certains bois, chapons, vinages & autres droits à Taverny, aussi bien que le travers de ce lieu. En 1392 Jacques de Montmorenci fit un accord avec Perrenelle de Villers-le-sec sa mere pour son doüaire, & il lui donna entre autres biens l'Hôtel de Taverny avec le parc. Jean de Montmorenci joüissoit en 1461 de cet Hôtel & du Parc clos de murs, avec huit arpens de vigne, prez, jardinage, &c. Mais il y a quelques preuves que nos Rois y avoient aussi une maison ou Château; on trouve quelques chartes du Roy Philippe le Bel, qui sont datées de Taverny, sçavoir du samedi après la S. Pierre 1299 & de Philippe le Long une entre autres datée du 5 Juin 1317 concernant les Notaires au Châtelet. Il paroît aussi par une lettre du mois de Juillet 1335 que le Roy Philippe de Valois s'y trouva alors. C'étoit dans le temps de la convalescence de son fils Jean Duc de Normandie. Car ce fut en ce lieu que ce Prince tomba malade vers le milieu du mois de Juin. Les Religieux de saint Denis y vinrent trois fois pieds nuds en portant le saint Clou & ce qu'ils ont de la sainte Couronne de Notre Seigneur avec un doigt de S. Denis, lesquelles reliques resterent à Taverny durant quinze jours. Et le 7 Juillet lorsque ce Prince fut hors de danger, le Roy vint pareillement du même lieu de Taverny à pied à saint Denis pour y rendre grace à Dieu & aux saints Martyrs. La distance est de trois lieües. Enfin l'on trouve qu'en l'année 1465 Louis XI donna à Antoine de Chabanes Comte de Dammartin ce qu'il avoit en ce fief.

Preuv. de Montmor. p. 4.

Trésor des Chart. Registr.

Ordon. des Rois de Fr.

Preuv. de l'Histoire des Cardinaux François.

Cont. Nangii ad an. 1335. *T. XI. Spicil.*

Tables de Blanchard.

Pour prouver que dès le douziéme siécle les

Seigneurs de Montmorenci disposoient du bien qu'ils avoient à Taverny, j'ai rapporté plus haut leurs liberalités envers les Moines du Val-Notre-Dame. Ces mêmes Religieux y avoient un manoir en 1239; Amaury de Roissy & Marie sa femme leur permirent de tenir en main-morte une vigne qui étoit contigue à ce manoir. Ils étendirent leur terrein en 1263 plus qu'il ne l'étoit entre Taverny & Saucourt, & en cedant ce qu'ils avoient sur le travers de Conflans-sainte-Honorine, ils devinrent maîtres du Moulin-Albert, d'un étang & des prez qui y touchoient, aussi-bien que de trente-deux arpens de terre. Ce ne furent pas au reste ces seuls Religieux qui avec ceux de saint Denis participerent aux legs des Seigneurs ou autres personnes qui avoient des héritages à Taverny. Jean de Vernon Secrétaire du Roy sous Charles V donna aux Chartreux de Paris une maison située en ce bourg & cinq arpens de vigne. Il mourut le 6 Avril 1376 & gist dans l'Eglise des Carmes Billettes.

Preuves de l'Hist. de Montmor.

Manerio.

Preuves de Montmor. p. 113.

Necrol. Cartus. Paris. ad 6. April.

Le nombre des feux de Taverny n'alloit qu'à soixante en 1470. Dans le siécle présent il va jusqu'à 220 ou environ: ce que le Dictionnaire universel évalue à 994 habitans.

Je ne remonterai pas bien haut en parlant des Seigneurs de cette Terre.

On m'a assuré que Taverni n'a été distrait du Duché d'Enguien ou de Montmorenci par M. le Prince de Condé qu'en 1675 en faveur de M. le Clerc de Lesseville, Conseiller au Parlement; cependant j'ai trouvé un rolle imprimé d'une taxe imposée sur des Seigneurs en 1649, dans lequel M. l'Escalopier est compris comme Seigneur de Taverny. Quoiqu'il en soit, cette Seigneurie & celle de Montubois étoient possédées en 1730 par Armand de Saint-Martin, Conseiller en la Grande-Chambre du

même Parlement comme ayant épousé Anne le Clerc de Lesseville. Il décéda en 1732. Le Mercure de France du mois de Septembre 1739 rapportant la mort d'Armand-Paul de Saint-Martin son fils, Chevalier de S. Louis, ancien Lieutenant au Regiment des Gardes Françoises, le qualifie aussi de Seigneur de Taverny. M. Juillet, Receveur Général des Finances de Lyon & Secrétaire du Roi, fit l'acquisition de cette Terre, qui est aujourd'hui possedée avec celle de Franconville-la-Garenne par M. Alexandre Comte de Longaulnay Marquis de Beauvoir en Bourbonnois, comme ayant épousé Marie-Geneviéve Juillet fille de M. Juillet.

Le Procès-verbal de la Coûtume de Paris de l'an 1580 marque le Grand Prieur de France comme possedant quelque Seigneurie à Taverny.

MONTUBOIS est un lieu où le Collége des Jesuites de Paris a une ferme dont la Chapelle porte le nom de S. Christophe.

BEAUCHAMP & BOISSY sont les noms de deux cantons de cette même Paroisse, suivant l'exposé de ceux qui obtinrent autrefois la permission d'y avoir une Chapelle domestique. Le premier étoit M. Abraham de la Framboisiere en 1672; le second étoit le sieur Pasquirini en 1697. Ces noms du lieu ne paroissent dans aucune des cartes du Diocèse. *Reg. Archiep. Par. 24 Jun. & 19 Jul.*

Le plus illustre personnage qui soit sorti de Taverni, ou qui en ait porté le nom, est Eudes ou Odon dit de Taverny, lequel fut élû Abbé de saint Denis en 1162, après la mort du fameux Abbé Suger.

Il y a eu dans l'Abbaye de saint Victor de Paris vers l'an 1170 un Thibaud de Taverny qui devint célébre dans la spiritualité, & qui fut un grand jeûneur, si l'on peut s'en rapporter en cet endroit à l'Histoire de cette Maison écrite par Simon Gourdan.

Hist. des Gr. Off. T. 8.

Adam de Taverny fut Grand-Queux du Roy en 1328.

Il est fait mention de Taverny dans la vie de Madame Pollalion imprimée en 1744, en ce que ce fut dans ce village que cette vertueuse Dame se transporta déguisée en paysanne lorsqu'elle commença à exercer son zele; elle y passa quinze jours en cet état occupée à instruire les ignorans qu'elle y trouva. Il y a environ cent ans, que ce fait arriva.

Vie de Marie Lumague in 8-vo pag. 54. chez Herissant.

SAINT LEU,

PRE'S TAVERNY.

CE lieu est situé à quatre lieües de Paris vers le nord-ouest dans une plaine au-dessous de Taverny, où il y a un vignoble & autres terres.

Nous ne trouvons rien touchant cette Paroisse de plus ancien que ce qui regarde l'Eglise du lieu. Le Cartulaire de l'Abbaye de saint Martin de Pontoise renferme un Acte qui nous apprend que Fulchard de Montmorenci, Seigneur de Banterlu, fils de Thierry donna à Thibaud Abbé de ce Monastere *Ecclesiam sancti Lupi juxta Taberniacum* avec les dixmes & les oblations, & cela en présence de Geoffroy Archevêque de Rouen, qu'on sçait avoir siégé depuis l'an 1111 jusqu'en 1128 (a) On peut donc

Hist. de Montmor. Preuv. p. 418

(a) On lit dans le nouveau Gallia Christiana T. 7. col. 73. à l'article de Maurice de Sully Evêque de Paris ces deux lignes: *confirmavit eodem anno* (1186) *donationem factam Eccles. S. Lupi in valle Montmorenciaca.* Il resta à sçavoir s'il s'agit là de la donation de cette Eglise faite précédemment à l'Abbaye de Pontoise.

assurer au moins six siécles d'antiquité à la Paroisse de saint Leu. On croit qu'elle a été détachée de Taverny même: mais on n'en a point d'autres preuves que son voisinage avec cet ancien bourg. Elle est sous le titre de S. Loup Evêque de Sens, qui a plusieurs autres Eglises sous son invocation dans le Diocèse de Paris.

Quoique je ne doute point que plusieurs Seigneurs de la Maison de Montmorenci n'ayent affectionné ce lieu, sur tout lorsque ceux de l'une des branches de cette maison en furent devenus Seigneurs particuliers; néanmoins l'Histoire de cette même maison ne marque point que d'autre y ait été enterré qu'Aiglantine de Vendôme femme de ce Matthieu de Montmorenci, dont la sépulture s'y voyoit dans l'ancienne Eglise. Elle mourut sous le regne du Roy Jean ou de Charles V. L'édifice qui existoit dans le temps de la donation faite à l'Abbaye de Pontoise tomboit apparemment de vetusté au dernier siécle lorsqu'on a bâti l'Eglise que l'on voit aujourd'hui. Il étoit hors du village, & donnoit son nom à la rue. On l'appelloit du nom de *Monasterium* au XIV siécle, ce qui semble designer qu'il étoit vaste. En 1686 le Curé & Marguilliers obtinrent permission de démolir cette Eglise pour la rebâtir dans le village. M. le Clerc de Lesseville, Conseiller en la Cour & qui étoit Seigneur Censier, s'y opposa & fut débouté à l'Officialité, aussi-bien que son frere Chapelain de S. Jacques en la même Eglise. Il fut seulement dit que l'on porteroit dans la nouvelle Eglise les deux bancs que le sieur de Lesseville avoit dans l'ancienne, & que l'autel de S. Jacques seroit rebâti; en outre qu'on laisseroit à la place de l'ancienne Eglise une Chapelle qui seroit de pure devotion. On voit dans le chœur de la nouvelle Eglise à main droite une inscription

Histoire de Montmor. p. 512.

Reg. Archiep. Par. 10 *Sept.* 1686.

qui porte que Charles Mangot Curé du lieu, Prieur de Sainte-Marie, Chapelain de la Sainte Chapelle à Paris, Seigneur d'Orvilliers à Chambly, a pris soin de la construction de l'Eglise, & qu'elle fut dédiée le 7 Novembre 1690. Au lieu que les anciennes Eglises sont tournées à l'orient, soit d'hiver soit d'été, celle-là est tournée au septentrion. Ce n'est au reste qu'un bâtiment presque tout de plâtre. Au côté gauche de l'autel, c'est-à-dire vers l'occident, est une châsse de cuivre qu'on dit renfermer des reliques de Ste Ursule : on veut dire des compagnes de cette Sainte. L'ancienne Eglise avoit été enrichie il y a plus de cent ans de reliques plus certaines. Gregoire Muslard Procureur en Parlement, ayant obtenu une parcelle d'ossement de S. Loup des Religieux de sainte Colombe de Sens en présence de l'Archevêque, en avoit fait présent à cette Paroisse. Denis le Blanc Vicaire Général de l'Archevêque de Paris l'avoit renfermée dans une Image le 25 Juin 1635, ordonnant que suivant la requête des Religienx de Sens on célébrât en cette Eglise la Fête de la Translation de ce Saint le 23 Avril.

Reg. Archiep. Par.

Quant à la Chapelle de S. Jacques dans l'Eglise de saint Leu, la premiere collation qu'on en trouve est du mois de Janvier 1474, on assure qu'elle avoit au moins cinq cent livres de revenu à prendre sur des héritages à Soissy, & que ces biens ont depuis été confondus avec d'autres. Le droit de présentation à la Cure de saint Leu est toujours resté à l'Abbé de saint Martin de Pontoise, depuis le don que lui avoit fait de ce droit un Evêque de Paris.

Pouillé manuscrit de M. de Noailles.

Il y a deux autres bénéfices dans l'étendue de cette Paroisse, quoique petite quant au territoire. Premierement une Maladerie qui est taxée au rolle des décimes. C'est apparemment

la même qui subsistoit dès le XIII siécle sous le titre de Léproserie, à laquelle Bouchard Seigneur de Montmorenci donna dix livres par son testament de l'an 1237 : *Leprosis de sancto Lupo decem libras*. Celui qui en fit la visite en 1351 de la part de l'Evêque de Paris lui donne le nom de *Leprosaria de Calmeta*. Il écrit qu'elle étoit tenue de recevoir les malades des onze villages suivans : *Calmeta*, *Taverniacum*, *S. Lupus*, *Turnum*, *Bersencuria*, *Frepelion*, *Meriacum*, *Moulignon*, *Aqua bona*, *Hermon*, *Plesseyum*. Il ajoute que tout y étoit en friche. Dans des Actes de 1529 & 1588 la Chapelle de la Maison-Dieu de la Chaumette est dite du titre de Ste Marguerite.

Preuves de Montmor. p. 512.

Regist. Visit. Lepros. an. 1351 fol. 35.

Reg. Ep. Par.

Secondement il y a existé sur le même territoire de saint Leu dit la Chaumette une Chapelle qui quelquefois est appellée de la Chaumette tout simplement, & quelquefois du nom de Ste Geneviéve, parce qu'elle appartient à l'Abbaye de sainte Geneviéve de Paris, & qu'elle y est unie. Elle est au rolle des décimes sous ce dernier nom. Il paroît par un Nécrologe de cette Abbaye écrit au XV siécle qu'il y a eu un temps où on l'a aussi appellé *La Chapelle de Forge*. On y lit au 30 Mars : *Obiit Frater Egidius Bertrandi, Capellanus Capellaniæ de Forgia, aliàs de Calmeta, in villa S. Lupi de Taverneyo, Canonicus noster sacerdos & professus*. Il est constant que cette Chapelle a été fondée au XIV siécle par Jean de la Chaumette, Chancelier de la Cathédrale de Meaux : elle étoit sous le titre de Notre-Dame & de S. Jean-Baptiste, comme le dit l'acte de confirmation donné en 1343 par l'Evêque de Paris, Foulque de Chanac, qui ajoute que Jean Abbé de sainte Geneviéve avoit hypothequé la grange de Roissy pour l'entretien de cette Chapelle. De plus il se trouve dans l'Histoire

Reg. Ep Paris. 12 Sept. 1482.

Necrol. S. Genov. Par.

de Montmorenci un Acte par lequel Bouchard de Montmorenci, II du nom, Seigneur de saint Leu, amortit en 1333 des héritages assis tant en la rue du Moutier-saint-Leu qu'en autres fiefs pour la fondation d'une Chapellenie *que Jean de la Chaumette Chancelier de l'Eglise de saint Etienne de Meaux entend fonder en accroissement du Divin service*. Il s'agissoit de maisons à lui appartenantes, sises à saint Leu-même. Suivant ce qu'on lit au Gallia Christiana cette Chapelle étoit accompagnée d'une Communauté dont le premier Prieur fut Jean de Borret. Le Pouillé de Paris de l'an 1648 & le Catalogue des Prieurés du même Diocèse donné par Pelletier, mettent saint Jean des Forges de la Chauvere près saint Leu-Taverny, à quoi le Pouillé ajoute faussement que ce Prieuré dépend de l'Abbé de saint Denis.

Preuves de Montmor. p. 374. tiré d'un Registre du Trésor des Chart.

Pouillé pag. 46.

Le nombre des habitans de saint Leu étoit de cinquante en l'an 1470. Les denombremens du siécle présent y ont marqué 303 feux, puis seulement 228.

Bouchard Seigneur de saint Leu, dont j'ai parlé ci-dessus, étoit fils de Bouchard premier du nom: Il fut grand-Panetier de France. Il jouissoit en particulier de cette Terre de saint Leu & de celle de Duëil dès l'an 1318. Bouchard III lui succeda, & après lui Jean son fils qui étoit marié à Marguerite d'Andresele. Le même Jean rendit aveu de la maison & châtel de saint Leu en 1368 à Charles Sire de Montmorenci son cousin. A Jean décédé en 1379 succeda Guillaume qui mourut en 1385. Ils sont inhumés l'un & l'autre à sainte Catherine de la Coûture à Paris devant le grand-autel.

Histoire de Montmor. p. 379.

En 1398 Gautier Chevalier Sieur d'Argilliers est dit Seigneur de saint Leu.

Au commencement du siécle suivant Charles de Montmorenci Seigneur de Goussainville

Preuves de Montmor. p. 282.

acheta un fief situé à saint Leu appellé le fief de Bossencourt. Les lettres sont de l'an 1402. *Ibid. p. 354*

Environ vingt ans après, la moitié de cette terre de saint Leu se trouva par un partage être échue à Jean de Cramailles Chevalier, par son mariage avec une Dame de Thorote fille d'une Montmorenci. Les Actes qui le prouvent sont de 1423. Une autre de Thorote nommée Denise avoit épousé Guillaume Desprez Bailli de Chartres, grand Fauconnier de France en 1418. Ils possedoient ensemble en 1430 la Terre de saint Leu, & en firent hommage alors à Jean bâtard de Luxembourg qui tenoit en ce temps-là la Seigneurie de Montmorenci. Mais comme ils ne réitererent point cet hommage & autres devoirs à Jean Seigneur de Montmorenci, comptant sur la suffisance de celui de 1430, il y eut le premier Avril 1449 un Arrêt du Parlement qui adjugea cette terre à ce même Jean de Montmorenci, lequel n'en joüit que jusqu'à l'an 1474, auquel temps elle fut confisquée, puis donnée par Louis XI à Regnaud le Turc. Enfin l'an 1527 la même terre de saint Leu fut vendue par Joseph de Montmorenci au Connétable Anne, à qui le Roi François I. l'avoit déja donnée: les memoires dont ce fait est tiré ajoutent à la page 278 que Philippe de Montmorenci Baron de Nivelle en est aussi Seigneur en 1527. Depuis elle a passé comme plusieurs autres dans la maison de Condé, où elle est quant à la Haute-Justice. *Ibid. p. 169.* Mem. de la Chamb. des Comptes. Preuves de Montmor. p. 210.

Le Seigneur de ce lieu quant aux autres droits a été de nos jours M. Dufort, Maître des Comptes, & depuis sa mort M. son fils, Introducteur des Ambassadeurs. Ajoutez le Sr. de la Noüe ci-dessus p. 99.

Les Religieux de l'Abbaye du Val proche l'Isle-Adam, Ordre de Cîteaux, aujourd'hui possedée par les Feüillens de Paris, ont eu beaucoup de vignes à saint Leu, près Taverny dès le XIII siécle. Guillaume de Cevrent *Tabul. Vallis.*

Portef. Gaignieres p. 215.
Ecuyer, & Héloyse sa femme leur en vendirent en l'an 1244. Et en 1288 Jean d'Argentueil fils de Thibaud Ecuyer, leur en donna un clos que l'on appelloit *le Clos-Heudrene*.

Ibid. p. 313.

Invent. des Titres du Coll. M. Gervais.
Le Collége de Maître-Gervais à Paris y eut aussi des biens au XV siécle. Ils lui furent donnés par Denis le Hetpeur Chancelier de N. D. de Paris qui y avoit été Boursier.

Reg. Archiep. Paris. 31 Mai 1664.
Il y a eu dans le siécle dernier quelques tentatives faites pour établir des Religieuses à saint Leu. Anne de la Riviere Bernardine qui avoit obtenu en 1661 la permission de s'établir au Diocèse de Paris, avoit conçu le projet de former en ce lieu un Prieuré de Bénédictines ou de Religieuses de l'Ordre de Cîteaux, & y avoit acheté dèslors des héritages de Hugues Mauduit sieur de la Chaumette. Elle devoit être la premiere Prieure, & après sa mort Magdelaine Dailly fille du Seigneur d'Hemery devoit y présenter. Antoine de Joigny, Chevalier Seigneur de Bellebrune Gouverneur de Hedin oncle de la Dame de la Riviere avoit comparu pour celles devant les Notaires. Après tant d'avances l'établissement manqua, & le 31 May 1664 l'Archevêque de Paris permit de chercher un autre lieu. Je ne sçai pas si le projet ne fut pas repris, & si la fondation n'eut pas lieu sous un autre nom; du moins ce fut à cause des poursuites que faisoient les créanciers des fondateurs : Le saint Sacrement & les Reliques furent portées à la Paroisse, & de là apparemment est venue la châsse des compagnes de Ste. Ursule que l'on y voit.

Ibid. 27 Jan. 1682.

On peut produire ici deux personnes considérables qui ont du rapport avec le village de Saint-Leu-Taverny, & tous les deux Chanoines Réguliers.

Gall. Chr. T. 7. col. 749.
Le premier est de Jean de saint Leu qui après avoir été Prieur de l'Abbaye de sainte Geneviéve

viéve de Paris fut élu pour être Abbé sur la fin de l'an 1308, & tint le Siege Abbatial jusqu'en 1334 qu'il décéda. Un peu auparavant il avoit vû fonder dans son lieu natal la petite maison de la Chaumette, dont j'ai parlé ci-dessus.

Le second est Jean de Borret, qui fut le premier Supérieur de cette Maison de la Chaumette, & qui en fut tiré ensuite pour être Abbé de sainte Geneviéve après la mort de Jean de saint Leu.

BESSAUCOURT
OU BESSANCOURT.

C'Est ainsi qu'on écrit différemment le nom de ce village, même de nos jours. M. l'Abbé Chastelain l'a écrit Pssaucourt dans la Table dont il a fait imprimer les noms à la fin de son Martyrologe universel, & il l'appelle en latin *Abbatissæ-curtis*. Je souhaiterois qu'il eût cité le titre ou monnment où il l'a vû ainsi nommé. Mais comme il ne l'a pas fait, il est permis de croire qu'il n'a donné cette étymologie latine à ce lieu que par conjecture, & fondé seulement sur ce que l'Abbesse de Maubuisson est Dame de cette Paroisse. Je crois que pour détruire la pensée que Bessaucourt vienne du latin *Abbatissæ-curtis* par aphereze, il suffit de faire attention que l'Abbaye de Maubuisson n'a été fondée qu'en l'an 1239 par Blanche mere de S. Louis. Or on a des preuves certaines que trente ou quarante ans après le nom de ce village étoit exprimé par tout *Bercencuria* ou *Bersecuria*. Je les rapporterai ci-après. J'infere de là que le nom d'*Abbatissæ-* Page 1188.

curtis n'a pû être donné à cette Terre pour faire allusion à la dépendance de Maubuisson ; parce qu'il a été impossible que dans l'espace de trente ans ou environ le nom latin d'*Abbatissæ-curtis* ait été assez usité pour être limé au point d'être réduit à être prononcé Bessaucourt ou Psaucourt, & que dans un si petit intervalle de temps on ait perdu l'origine de cet *Abbatissæ-curtis* pour lui substituer *Bercencuria* ou *Bercencurtis* ; & en françois quelquefois Berchoucourt suivant un titre du Prieur de Conflans. Mais ce qui détruit encore plus absolument le sentiment de l'Abbé Chastelain, est que le nom de Besseaucourt existoit cinquante ans avant la fondation de l'Abbaye de Maubuisson, puisqu'on lit que ce fut en l'an 1189 que l'Eglise de Besseaucourt fut érigée en Paroisse par Maurice de Sully Evêque de Paris.

Dans le Pouillé redigé avant le regne de S. Louis cette Eglise est appellée *Bercencourt*, que je crois être la maniere la plus approchante de l'origine ; & selon ce sentiment, cette Terre porteroit le nom d'un *Bercaudus* dont elle auroit été appellée *Bercaudi-curtis*, qu'on aura alteré en Berçaucourt ou Bercencourt : On est assuré que sous le regne de Pepin & de Charlemagne, il y avoit un Comte appellé *Bercaudus*, qui avoit quelquefois occasion de passer proche l'Abbaye de saint Denis : peut-être étoit-il Comte du pays de Chambli ou du Vexin, si même il ne l'étoit pas de Paris.

Lib. I. Miracul. S. Dion. sæc. III. Benedict. part. 2.

Les choses étant ainsi que je le conjecture, le lieu de Bessaucourt pourra passer pour un des plus anciens du Diocèse, néanmoins toujours sous la simple qualité d'hameau jusques vers la fin du XII siécle. On croit avec grand fondement qu'il appartenoit alors à un Chevalier du nom de Tirel, parce que ce fut de Hugues Tirel II du nom que la Reine Blanche l'acheta

Tabular. B. Mariæ Regalis.

vers l'an 1240 de même qu'elle avoit fait la Terre d'Aunay, & cela pour servir à doter l'Abbaye de Maubuisson. Il y a lieu de juger que les anciens Chevaliers appellés Tirel étoient Seigneurs de tout le terrain qui est depuis Pontoise vers Montarsis jusqu'à Bessaucourt. Des fragmens du Cartulaire du Prieuré de Conflans-sainte-Honorine marquent que la terre dite *Nemus Guidonis apud* Bercencourt donnée à ce Prieuré étoit du fief de Guillaume Tirel qui approuva en 1187 ce don fait par Philippe de Franconville.

Bessaucourt est situé à cinq lieues ou un peu plus de Paris à l'entrée de la plaine qui s'étend vers Pierre-laye. Il ne laisse pas que d'y avoir des vignes, même dans ce canton sur un certain espace de terrain. Après quoi viennent les sables stériles qui conduisent du côté de Pontoise. Cette terre est de l'Election de Paris. Un Registre de visite de l'an 1470 fait foy qu'alors il n'y avoit que 40 habitans, & le denombrement de la France y a compté 166 feux; il y a même 178 dans un denombrement assez nouveau. Cependant on assure qu'aujourd'hui il y en a moins. Le Dictionnaire universel de la France a oublié ce village, & M. de Valois n'en dit pas un seul mot dans sa Notice du Diocèse de Paris. Son territoire s'étend jusqu'assez près de Frepillon. Du côté de l'orient sur la montagne est la ferme de Montubois qui appartient au Collége des Jesuites de Paris. J'en parle ici parce ce qu'on assura dans le pays qu'ils ont traitté avec l'Abbesse de Maubuisson pour que les habitans de la Paroisse de Bessaucourt n'eussent plus le droit d'usage dans les bois situés sur cette montagne, car cette ferme est de la Paroisse de Taverny. On trouve dans le Procès verbal de la Coûtume de Paris de l'an 1580 que M. le

Edit. in 8-vo. 1678. p. 620. Grand Prieur prenoit la qualité de Seigneur de Bessancourt, & dans celui de la Coûtume de Senlis de l'an 1539 l'Abbesse & Religieuses de Maubuisson sont dites Dames de Bessencourt, Sognolle & Frepillon.

L'Eglise de Bessaucourt est une des plus grandes & des mieux bâties de ces cantons-là. Elle a deux aîles & une croisée; mais cependant sans qu'on puisse faire le tour de l'autel & sans galeries. Le chœur est certainement bâti au XII siécle. Il est constant parce que j'ai dit plus haut qu'il a servi pour la succursale qui étoit en ce lieu avant l'érection de la Paroisse faite en 1189. L'édifice de la nef n'est que de deux à trois cent ans. Le bras méridional de la croisée est aussi du XIII siécle, l'autre n'est que du XV ou du XVI. A l'entrée de cette Eglise à main gauche est bâtie une belle tour. Les inscriptions qui s'y remarquent denotent assez le temps de sa construction: sous l'un des piliers qui la supportent est une sentence de langage grec écrite en caracteres latins sur une bande soutenue par deux Anges, & au commencement se lit Mil Vc. XXVII. On voit aussi au portail sous les pieds d'une image de la sainte Vierge en lettres grecques capitales & dentelées le reste d'une sentence qui exprimoit ce que nous rendons en latin par ces mots: *O Mater Dei, memento mei.* Cet employ du grec dans les inscriptions ressent assez le temps de la naissance des lettres sous François I. Cette Eglise est dédiée sous l'invocation de S. Gervais & S. Protais. On y célébre outre le jour de leur martyre, celui de leur translation qui est le 13 Décembre. La Fête de la Dédicace est le premier dimanche de Septembre. Au lieu du peu de reliques ou *brandeum* des saints Gervais & Protais qu'on a du y posseder dans le temps de la fondation

de l'Eglise, on y montre aujourd'hui une châsse de bois qui contient des ossemens de quelqu'une des compagnes de sainte Ursule, lesquels ont été donnés par une Abbesse de Maubuisson. M. l'Abbé Chastelain a observé dans ses ouvrages que ces reliques venues de Cologne ont été fort répandues dans l'Ordre de Cîteaux dont est ce Monastere.

Une autre observation que j'ai faite dans la même Eglise, & qui fait voir par un autre endroit la rélation avec l'Ordre de Citeaux, regarde les vitrages du sanctuaire qui sont de verre très-épais chargés de quelques couches de peinture grise ainsi que les statuts de cet Ordre vouloient qu'on en mît dans les Eglises des Monasteres. Ces sortes de vitrages en forme de grisailles étoient fort en usage au XII & XIII siécle. Mais ce qui denote que ceux-ci n'ont pas été apportés de l'Abbaye de Maubuisson, est qu'on y voit un Prêtre représenté à genoux, lequel a fait présent de ce vitrage & son nom au-dessous en lettres capitales gothiques: *Mestre Robert de Berceucort ..... Chanoine de Paris*. Le vitrier a transposé les lignes la derniere fois qu'il a touché au vitrage. Au-dessous est un panneau ajouté qui représente une Abbesse de Maubuisson à genoux dont les armes sont d'azur parti de sable à la face d'argent chargée de trois merlettes de sable.

On apprend par un Cartulaire de l'Evêque de Paris que ce Robert de Berceucourt étoit Official de Paris en 1270. Le Nécrologe de la Cathédrale de Paris écrit vers le même temps marque d'autres circonstances de ce Robert, & sur-tout qu'il mourut Doyen de Bayeux. Voici ce qu'on y lit au 5 Janvier parmi les premieres additions faites à ce Nécrologe vers l'an 1280 ou 1290. *De Domo sanctæ Mariæ obiit Magister de Bercencuria quondam Decanus Bajocensis, qui*

Cart. Ep. Paris. in Bibl. Reg. fol. 128.

Hist. Eccl. Par. T. 2. p. 454.

Necrol. Par. in Bibl. Reg.

ob remedium animæ suæ dedit Ecclesiæ Parisiensi viginti septem tum dimidio arpenta terræ arabilis sita in diversis peciis apud Civilliacum in censiva Capituli Parisiensis ad censum qui dicitur Census quartarum ..... quodlibet autem arpentum solet valère unum sextarium bladi. La famille de Bessancourt du XIII siécle fit aussi du bien à l'Abbaye de sainte Geneviéve de Paris. L'ancien Nécrologe de cette maison marque au 9 Février : *Obiit Theobaldus de Bersencuria*, il avoit légué des héritages situés à Paris. Au 29 Juillet *obierunt Magister Stephanus & Magister Robertus de Bersecuria, pro quorum anniversario Philippus de Bersecuria frater eorum dedit octo denarios censuales quos percipiebat super hereditagia in territorio sancti Lupi.* C'est-à-dire saint Leu de Taverny. Le titre de *Magister* donné à Etienne & à Robert de Bessancourt fait voir que c'étoient des gens doctes dans leur temps.

Il y a dans le chœur de l'Eglise de Bessancourt deux tombes ou épitaphes assez dignes d'être remarquées. La premiere est *Thomas Cloüet Prêtre natif de cette Paroisse, en son vivant Procureur au Parlement, Chanoine de saint Hilaire-le-Grand de Poitiers & de saint Martin de Montmorency, Curé de Sorel au Diocèse de Chartres*, mort le 6 Juillet 1546. J'ai lû dans la seconde inscription au côté droit du chœur : *Cy gisent venerables & discretes personnes Messire Pierre de Croneaux, Estienne Charton & Philippe Mention Prestres Curés de cette Paroisse de Bessancourt qui ont esté l'espace de plus de trois siécles de neveu en neveu.* Il y est ensuite marqué que Messire Jean-Louis Mention en son vivant Prêtre Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Wissenbourg en Allemagne ; Honorable homme Jean Mention Commissaire de Police de Pontoise ont fait des fondations dans cette Eglise l'an 1705.

A consulter le Pouillé de Paris écrit au XIII siécle sans faire réflexion que les copistes peuvent être sujets à des inadvertences, on croiroit que la Cure de Bessaucourt seroit à la présentation du Prieur de saint Martin des Champs. Ce copiste a oublié de mettre un second titre entre le catalogue des Cures de saint Martin des Champs & celui des Cures de saint Martin de Pontoise. L'erreur est palpable, d'autant que ces dernieres Cures qui sont par continuation du catalogue de celles du Prieuré de saint Martin des Champs, n'ont jamais été dans aucune Bulle des Papes ni dans aucunes chartes des Evêques de Paris accordées à ce Prieuré. Aussi les Pouillés manuscrits du XV & XVI siécle, les imprimés de 1626, celui de 1648 & celui du sieur le Pelletier de 1692 marquent ils uniformément que la Cure de Bessancourt est à la présentation de l'Abbé de saint Martin de Pontoise. Celui du XV siécle qui est en latin l'appelle *Bersendi Curia.* Mais comme l'édition de 1626 fourmille de fautes dans les noms de lieux, la Paroisse dont il s'agit y est nommée en latin *Bertrandi Curia seu Bessandi Curia*, & en françois; *Cure de la Cour Bertrand ou de Cour Bessand.* Cette Cure doit passer pour un démembrement de celle de Taverny dont la présentation appartenoit à l'Abbé de saint Martin de Pontoise, & en qualité de démembrement elle en a suivi le sort. On ignore en quel temps avoit été bâtie la premiere Chapelle qui servit de succursale à Taverny, & pour qu'elle raison elle fut consacrée sous le titre de S. Gervais. Taverny ancien chef-lieu & mere-Eglise n'est éloigné de Bessaucourt que d'une petite demie lieue. Page 325.

PIERRE-LAIE.

CEtte Paroiſſe eſt à ſix lieues de Paris preſque ſur la route de Pontoiſe. Les plus anciens titres qui font mention de ce village & qui nous apprennent comment il a été appellé en latin ſont du commencement du XII ſiécle. Dans une charte de Matthieu le Bel de l'an 1125 en faveur de l'Abbaye de ſaint Denis, ce Seigneur reconnoît qu'il a donné en fief à un nommé Pierre une portion de terre à Pierrelaie *apud Petram latam*. Cette dénomination latine a été ſuivie par tous les écrivains poſtérieurs & même dans le Pouillé rédigé avant le regne de S. Louis. De-là eſt venue à M. de Valois la penſée que ce lieu avoit tiré ſon nom de quelque pierre qui étoit remarquable par ſa largeur : auſſi eſt-il d'avis qu'il ſeroit mieux écrit *Pierre lée*, de même qu'en fait d'étoffe & de toile la largeur s'appelle un lé. Le nom de Pierre-laye n'eſt pas abſolument rare. Il y a Pierre-late petite ville en Dauphiné, & *Petra lata* en Italie. Mais ſans faire de ſi grandes recherches, il faut remarquer qu'on eſt en peine de découvrir en quel endroit du Diocèſe de Paris étoit la Terre appellée *Alateum* que Landegiſile frere de Nanthilde épouſe du Roi Dagobert deſtina pour l'Egliſe de ſaint Denis, & que Dagobert lui donna après la mort de ce même Landegiſile. Les exemples fréquens que l'on a de l'altération des noms me portent à croire, que c'eſt le village dont il s'agit, d'autant que dans tout le pays de Paris il n'y en a point dans le nom duquel on puiſſe trouver *Alateum*, & que les titres qui ſubſiſtoient au IX ſiécle nom-

Cartul. S. Dion. in Bibl. Reg.

Geſta Dagob.

mant

mant ce village le disent situé *in pago Parisiaco*. Il est assez naturel que de *Lateum* on ait fait *laie*, & qu'avant ce mot on ait placé le nom du possesseur du fief qui étoit un appellé Pierre ainsi qu'on a vû ci-dessus. Il n'y a dans tout le Diocèse de Paris aucun village ou hameau dont le nom approche davantage d'*Alateum*.

Pierrelaie étoit érigé en Cure dès le XIII siécle. Le Pouillé de ce temps-là en attribue la pleine collation à l'Evêque de Paris, ce qui est suivi par celui du XV siécle & du XVI. Celui de l'an 1626 l'appelle du nom de *Pierre late*. L'Eglise de ce lieu est sous le titre de S. Jean-Baptiste. Elle marque par l'état de sa tour, sa nef & sa croisée la pauvreté du pays. Le sanctuaire qui est en bon état & bâti de belles pierres paroît n'être ainsi que depuis un siécle & demi ou environ.

Le territoire de cette Paroisse n'est presque que de sables qui ne peuvent porter que du seigle, & où il ne croît que du bois de boulot parmi les grais; aussi les habitans s'occupent-ils beaucoup à faire des balets. On diroit que quelque riviere auroit couvert ce terrain durant plusieurs siécles, tant il paroît sterile & infructueux. Il est vrai qu'en tirant vers Pontoise on trouve des vignes; mais elles sont sur le territoire de saint Oüen. Les Religieux de saint Denis sont Seigneurs de cette Paroisse sans y avoir de château ni de ferme.

On m'assura aussi qu'un particulier se disoit second Seigneur. Malgré la maigreur du terrain on ne laisse pas de compter en ce lieu environ cent feux. Le Dictionnaire universel de la France y compte 316 habitans.

C'est apparemment en conséquence de ce que Matthieu le Bel avoit donné en fief dans ce qu'il tenoit de l'Abbaye de saint Denis à Pierrelaie vers le commencement du XII siécle;

qu'on trouve en 1205 & 1216 un Gui de *Petra lata*, comme un Seigneur distingué. Matthieu Seigneur de Montmorenci traitant en 1205 avec les habitans de Groley, Gui de Pierrelaie fut un de ses pleges ou garants. Le même Gui se disposant en 1216 à partir pour la Croisade contre les Albigeois, reconnut en présence de Garnier Doyen de Cercelles, que le Bois de Hôsscel dont lui & son pere avoient joui durant un long-temps, devoit être restitué à l'Abbaye de saint Denis, & il le rendit en effet. Il avoit existé vers l'an 1230 un Guillaume *de Petra lata*; sa veuve donna l'an 1239 à l'Abbaye de Livry tout le bien qu'elle avoit à Clichy-en Launois.

Hist. de Montmor. Preuv. pag. 76.

Chart. S. Dion. in Archiv. S. Dion. p. 595.

Chartul. Livriac. p. 29.

Pierrelaie, quoique terrain peu gras, ne laissoit pas que de produire du revenu aux Religieux de saint Denis; c'est pourquoi lorsque l'Abbé Henri qui étoit en contestation avec Eudes de Sully Evêque de Paris, au sujet de la procuration due à ce Prélat par le Prieuré d'Argentueil, lui fit une promesse de lui payer chaque année six muids de grain, moitié *hibernagii* & moitié *mareschiæ*, il fut stipulé qu'ils seroient pris sur le revenu d'Erblay & de Montigny, & que si ces deux terres ne pouvoient y suffire, on prendroit sur Pierrelaie pour parfaire la quantité. La promesse de l'Abbé est du 26 Août 1207.

Hist. Eccl. Paris. T. 2 p. 72.

On lit dans l'Abregé Historique de Notre-Dame de Pontoise qu'en l'an 1692. les habitans de Pierrelaie furent affligés de maladies putrides : ce qui les engagea à faire vœu de venir tous les ans en Procession à cette Eglise de Pontoise ; on ajoute qu'ils exécutent encore ce vœu depuis ce temps-là.

Abr. Hist. Edit. 1724 p. 55.

Le dénombrement des Elections met sous un seul & même article Erbelay & Pierrelaie: mais les derniers rolles des tailles séparent Pierrelaie d'Erbelay, & en font un article distingué.

ERBLAI *ou* ARBLAI

Plus nouvellement écrit

HERBLAY.

HAdrien de Valois parlant de ce village dans sa Notice des Gaules, déclare qu'il aime mieux l'écrire Erblai que Herbelai : & il paroît qu'il a raison. On ne s'est avisé de mettre une aspiration à la tête de ce nom qu'en conséquence de la coûtume où l'on est d'en mettre une au mot *herbe*. Mais Erblai ne tire point sa dénomination d'*herba*, quoique quelques-uns ayent pû le croire dès le XIII siécle. Ce n'est pas un pays de beaucoup de prairies ni un lieu herbu. On voit que les plus anciens titres latins portent *Erbledum* ou *Erbleïum* ainsi que le Pouillé de Paris d'environ l'an 1210 : ce qui même a été suivi dans quelque titres des bas siécles (*a*). Il y a toute apparence que ce nom a la même origine Celtique que celui d'Arablai ou Arablet, & peut-être même que celui d'Arras. Arrablai est nommé dans des titres latins de 700 ans *Adrabletum* & *Atrabletum*. Ce qui favorise l'origine Celtique que j'adopte ici, est que les paysans du lieu & des environs prononcent encore à présent Arblai : ce que le peuple de Paris a adouci en disant Airblai. La carte du Diocèse de Paris gravée en 1714 sur

(*a*) *Cod. manusc. S. Germ. Prat.* 1046. *in mirac. S. Henorinæ XIII sæc.* Dans l'ancien Nécrologe de Sainte Geneviéve de Paris on lit au 12 Janvier ; *Obiit Frater Matthæus de Erbleïo Sacerdos & Canonicus noster professus.*

les mémoires du sieur de Rochefors marque Arblay. L'antiquité de cette prononciation me porte à croire qu'Arblai est cette transplantation d'habitans tirés de Taverni, de laquelle il est fait mention dans un diplôme du Roy Pepin de l'an 754 sous le nom d'*Arebrelidum*, ainsi que d'un vallon qui est apparemment aussi le Val d'Arblai.

Diplomatic. 493.

La situation de ce village sur la Seine dans une plaine au bord d'un vignoble à cinq lieues de Paris en fait un lieu assez agréable. Toutes les maisons étoient autrefois autour & aux environs de l'Eglise & du presbytere au haut de la côte ; mais depuis l'an 1450 ou environ, la plûpart des Paroissiens s'en sont éloignés, & ont cherché une situation plus propre à avoir un puits chez eux. De sorte qu'on voit seulement une trentaine de maisons au Val d'Erbelay proche la riviere ; quelques autres au lieu appellé le Puit-l'Evêque à trente pas de l'Eglise, & deux ou trois assez près du Presbytere. L'amas le plus considérable de maisons qui s'étoit fait dans le bas, avoit été fermé de murs sur la fin de l'avant-dernier siécle, comme on voit par des restes de portes & de tourelles. C'est cette clôture qui fit donner à certains quartiers qui n'y étoient pas compris, les noms de Fauxbourg du Puit-l'Evêque, &c.

L'Eglise est située sur une petite éminence vers le sud-est par rapport au village. S. Martin en est patron. Il y a pour la sonnerie qui est considérable un gros clocher quarré bâti environ sur le milieu de cette Eglise, lequel paroît être du XII siécle. On remarque au faîte de la flêche, entre le coq & la girouette, un croissant de plomb qui étoit ci-devant accompagné d'une vignette de petits croissans de même. L'ancien chœur étoit sous ce clocher entre les quatre piliers qui le supportent, & tout

de suite étoit un petit sanctuaire vouté en forme de calotte à la maniere des anciens du XI & du XII siécle. La nef contient aussi quelques indices de construction du XIII siécle. Les chapitaux des piliers sont tous composés de pieces de la fantaisie des sculpteurs. Au-dessus de chacune des six arcades de chaque côté sont figurés des cadres de six pieds de haut dans lesquels sont peints à fresque des Rois, Reines, Prêtres & Prophetes de l'ancien testament avec quelques Apôtres & Evêques. Il semble même qu'on y voye la Reine de Saba ou Reine Pedauque. Je pense qu'on les peignit là dans l'impossibilité de placer leurs statues au portail suivant le plus ancien usage. Anciennement le côté gauche de cette nef n'étoit pas plus grand que l'est le côté droit aujourd'hui. Elle fut élargie en cet endroit l'an 1701 sous la direction du Frere Romain Jacobin, célébre architecte. Le chœur & ses collateraux forment un édifice qui fut commencé vers l'an 1500 & fini en 1535 aux dépens des habitans qui payoient deux sols pour la journée de chaque ouvrier. L'Evêque de Valence Antoine de Vesc, qui avoit posé une premiere pierre en 1534, consacra cette nouvelle Eglise deux ou trois ans après. On peut dire que l'architecture a son mérite. On n'épargna pas même les décorations extérieures qui consistent en des galeries autour de la couverture avec des balustrades ou appuis selon le goût de ces temps-là. Le portail est d'une construction du même temps que la nef, & travaillé avec les ornemens de sculpture qu'on apperçoit dans le frontispice des Eglises bâties avec soin au XIII ou XIV siécle. Mais ce qui n'est pas commun & qui doit être observé, est la maniere dont la porte est garnie de fers à cheval : cela suppose une devotion particuliere pour ce lieu de la part de ceux qui voyagoient

à cheval; afin d'obtenir par l'intercession de S. Martin d'être préservés d'accidens: ou bien cela doit être pris pour une espece de marque de reconnoissance de la part de ces personnes au retour de leur voyage.

Voyez T. I. p. 164.

Au fond de l'ancien bas du côté septentrional fut construit au XIV siécle un autel de Notre-Dame, avec un bénéfice fondé par Guillaume Barois ou de Barois pour deux Messes par semaine: Ce fondateur ordonna pareillement la sonnerie du couvrefeu qu'on appelloit le pardon du soir; il fut enterré devant cet autel l'an 1333. Dans l'ancienne aîle du côté méridional étoit l'autel de Ste Catherine, devant lequel Etienne de Barois son fils fut enterré le 30 Octobre 1351. Il étoit Doyen de Saint-Omer, * Chanoine & Archidiacre de Baugency en l'Eglise d'Orleans, & Confesseur du Roi Jean, ainsi qu'il est marqué autour de sa tombe qui est de marbre noir, brisée en plusieurs endroits, & où étoit sa figure dont le visage est emporté. Il est le fondateur de cet autel. De ces deux bénéfices fondés par le pere & le fils, Pierre d'Orgemont Evêque de Paris décédé en 1409 n'en fit qu'un seul en l'absence des sieurs de Beauvais, héritiers de la famille de Barois dans le temps qu'ils étoient à la guerre pour le Roy. En 1535 le chœur & les bas côtés étant finis, on transporta devant le nouvel autel de Ste Catherine la tombe du même Etienne de Barois, & on laissa mettre les armes des Beauvais à ce bas côté, parce que Matthieu de Beauvais avoit prêté aux habitans une somme pour finir l'ouvrage. Dans le Pouillé Parisien d'environ l'an 1450 il est dit que la présentation à cette Chapelle appartenoit aux exécuteurs testamentaires d'Etienne Barois. On lit dans celui de 1648 que l'Archevêque de Paris en a la collation de plein droit

* Inconnu au *Gallia christ.*

Comptes de Bertin Dassur & Jean Macaire 11 Mars 1571.

par sentence des Requêtes du Palais. Le fondateur avoit donné pour la fondation une portion de bois enclavés dans la forêt de S. Germain-en-Laye, & dans celle de S. James près de Marly, qui sont encore appellés aujourd'hui couppes d'Herblay, de Ste. Catherine d'Herblay & de Poissy : ce qui auroit pû produire au titulaire une somme très-considérable. Ces bois furent réunis au Domaine sous le regne d'Henri IV, & on donna au Chapelain, en dédommagement, les profits du marché de Monthery qui tous frais faits produisent à ce qu'on dit au moins 4500 livres. Les possesseurs de ce bénéfice considérable depuis environ deux cent ans ont été Simon Macaire natif & Curé d'Erblay en 1562 : Jean Pommereau, Jean Montreau, François & Louis Langlois, tous natifs d'Erblay ; puis en 1630 Jean-Daniel Poëlle des Seigneurs de S. Gratien, beaufrere de Mathieu de Beauvais II. Après lui, le sieur Grisel Chanoine de saint Honoré, fut pourvû par M. de Gondi Archevêque de Paris sans présentation, & l'emporta en vertu de la Sentence susdite des Requêtes de l'an 1638. Il eut pour successeur M. Meliand Evêque de Gap puis d'Alet, qui abdiqua, & s'étant rétiré à Paris venoit souvent à Erblay où il édifioit beaucoup. Il mourut en 1713. Celui qui eut le bénéfice après lui, fut M. Chevalier, dit le Romain, qui le résigna sous pension à M. Seguin Chanoine de saint Etienne-des-Grez, lequel prit possession en 1742.

Dans l'aîle du chœur du côté du septentrion est une inscription en lettres gothiques sur le mur, portant que Noël Cochon marchand à Herblay, & enterré au cimetiere, a legué à l'Eglise une certaine quantité de *vin à prendre sur un quartier & demi de vigne au Tertre-frilleux pour faire la Cêne du Jeudi-Saint & la Com-*

munion du jour de Pâques. Il mourut en 1575.

Proche la sacristie est l'épitaphe d'Eustache Allegrain, Correcteur des Comptes, Seigneur d'Erblay en partie, décedé à Paris à l'âge de 77 ans le 31 Mai 1580, & de Françoise Larcher son épouse, qui a laissé 25 livres de rente, décedée aussi à Paris le 22 Février 1598 âgée de 82 ans. Il y est dit qu'ils reposent à Paris en la Chapelle des Carmones de l'Eglise de saint Gervais.

Du grand nombre des Prêtres, soit Curés ou natifs d'Herblay, inhumés en cette Eglise, je me borne à Jacques Hellet décedé de la contagion le 11 Novembre 1626, enterré d'abord sous le porche, puis transporté dans le chœur le 23 Mars 1627. Je lui associe Nicolas Robin Prêtre natif du lieu, qui a fait un établissement très-sensé, en fondant l'Office Canonial pour les quatre dernieres Feries dans la sémaine de Pâques; il déceda pareillement de la contagion le 16 Septembre 1629, après avoir servi long-temps les pestiferés. Il avoit travaillé à rediger les Registres de la Cure en ces facheux temps.

Entre les deux premiers piliers du clocher est la tombe de Nicolas Henriart Ecuyer Sieur du Manoir, Référendaire en la Chancellerie, Avocat au Parlement & ès Conseils du Roy, décedé le 8 Octobre 1693 en sa maison de campagne de Taverny, transporté à Erblay & enterré dans l'Eglise selon sa volonté, & celle de M. du Manoir Curé son fils.

La Cure d'Erblay est à la nomination pure & simple de l'Evêque de Paris suivant tous les exemplaires du Pouillé.

Les Décimateurs sur cette Paroisse sont l'Abbaye de saint Denis & le Chapitre de Notre-Dame de Paris. Je rapporterai ci-après les fragmens historiques où il est fait mention de ces deux Eglises à l'occasion d'Erblay.

Une personne qualifiée native d'Erblay m'a dit en 1743, qu'il y a eu en ce lieu un Hôpital situé proche le Vivier. C'est apparemment le même dont il ne reste plus qu'un mur & une petite fenêtre de la Chapelle. Il étoit pour les troupes, sur tout pour celles qui campoient au camp de S. Sebastien entre la forêt de S. Germain-en-Laye & la riviere de Seine.

L'Eglise ou Fabrique jouit d'un modique revenu. Elle avoit le produit des prez dits Communaux : mais depuis l'an 1682 ils sont possédés par les habitans, qui en conséquence sont tenus de faire les réparations de l'Eglise & du presbytere, & autres, & même en partie celles du clocher en vertu d'un Arrêt du Grand Conseil obtenu contre eux par l'Abbaye de saint Denis.

Dès l'an 1470 cette Paroisse étoit assez considérablement peuplée rélativement aux autres, puisqu'elle avoit 50 habitans. Dans le dénombrement des Elections, elle est jointe à Pierrelaie pour l'Election de Paris : & à ces deux Paroisses réunies sont attribués 373 feux. Les deux tiers doivent appartenir à Erblay dont les habitans sont évalués à 1112 par le Dictionnaire universel de la France. On assure qu'il y a encore actuellement en cette seule Paroisse plus de 300 feux. *Reg. visit. Decani rural.*

Le territoire est vaste : il s'étend du coté du couchant à gauche jusqu'à un quart de lieue de Conflans - sainte - Honorine, & d'un autre côté jusqu'à un demi quart de lieue de saint-Oüen-l'Aumône. Il s'y trouve beaucoup de terres sablonneuses hors d'état de rien produire & fort peu de terres à froment. Le vin dans les bonnes années gardé en vieux, peut passer pour du vin de Bourgogne. Le meilleur de Conflans, dont les habitans possedent une partie du canton de vignes appellé Gaillon audit

territoire, est vin d'Erblay. Une preuve que les habitans de ce village ont été curieux de passer pour vignerons, est un écusson qui se voit dans l'Eglise du lieu sur une pierre qui supportoit apparemment autrefois une statue de S. Vincent lequel y est encore spécialement honoré. Cet écusson est chargé en chef d'un raisin de sable à deux feuilles de sinople, & a en pointe deux serpettes de sable posées en pal.

On tire d'Erblay beaucoup de plâtre qu'on voiture par eau à Compiegne, à Rouen & ailleurs. Il y a aussi une carriere de belle pierre le long des prez assez près du bord de la Seine. C'est d'elle qu'on a tiré la pierre pour bâtir en 1739 à Paris la fontaine de la rue de Grenelle au fauxbourg S. Germain des Prez, & le portail de l'Eglise de saint Louis de Versailles commencé en 1743. Quoique pierre d'Erblay, on l'appelle pierre de Conflans, parce que le sieur Nicolas le Noir, Lorrain, Architecte, qui l'a faite tirer, demeure à Conflans.

Il y a à Erblay trois Seigneurs, tous hauts moyens & bas Justiciers chacun dans son canton. Le Chapitre de Paris est seul Seigneur de l'Eglise. A lui seul appartiennent tous les droits honorifiques, comme prieres nominales au prône, &c. ses Officiers seuls président quand ils se présentent aux Assemblées de Communauté qui se tiennent sous le porche de l'Eglise; même au ban des vendanges. Il y a eu un Arrest du Grand Conseil là-dessus le 31 Décembre 1677 contre l'Abbaye de saint Denis. Il faut voir aussi celui du Parlement du 9 Décembre 1750 contre Madame de Boisseret Dame d'Erblay en partie. Dès le 30 Septembre 1537 Guillaume Rigault avoit été condamné par une Sentence du Prevôt de Paris à laisser jouir les Chanoines de Paris de tous leurs droits. Le Chapitre a seulement le tiers des grains sur le tertia

toire d'Erblay & dixme en total sur son fief qui n'est pas fort étendu. Autant que j'en puis juger par les titres que j'ai vû, ces droits & biens de l'Eglise de Paris viennent 1°. de Guillaume du Perche Evêque de Châlons-sur-Marne, décedé en 1226, lequel donna à Notre-Dame les portions qu'il avoit dans trois autels dont l'un étoit Erblay écrit en cette occasion *Herbledis*. 2°. Du don que S. Louis fit aux Chanoines de la Cathédrale pour la fondation de l'Anniversaire de la Reine Blanche sa mere morte en 1252, d'une partie de ce qu'il avoit à Erblay. 3°. D'un achapt que le même Chapitre fit en 1259 de tout ce que Aalips Dame de Saulx possedoit à Erblay, soit en maisons soit en terres, &c. où apparemment étoit compris ce qui restoit à ce Chapitre à avoir des droits de l'autel.

Necrol. Eccl. Paris. Id. Febr.

Ibid. ad 21 Nov.

Magn. Pastor. f. 87.

Quant à l'Abbaye de saint Denis, il est vrai que la Terre d'Erblay ne se trouve point dans le nombre de celles qui furent l'objet du partage des biens entre l'Abbé & les Moines en l'an 832. Mais il est sûr qu'au moins dès le commencement du XIII siécle ce Monastere y avoit un droit de dixme, puisque l'Abbé Henri traittant en 1207 avec Eudes de Sully Evêque de Paris promit de lui payer chaque année six muids de grain sur les dixmes d'Erblay & de Montigny. Du Breül écrit que le même Evêque acquit des Religieux de saint Denis un muid de bled de rente, qu'il donna à Notre-Dame pour le *Mandatum* de cinquante Pauvres le Jeudi-Saint, à la fin duquel repas il dit que l'on prie pour lui. Il est fait mention dans Doublet de deux Arrêts du Parlement l'un de 1346, l'autre de 1372, qui reconnoissent la Justice de l'Abbaye de saint Denis dans Erblay ou Arblay: il y est ainsi écrit diversement. Aussi dans le Procès-verbal de la Coûtume de Paris de l'an

Diplomat. p. 519.

Hist. Eccl. Par. T. 2 p. 72.

Antiq. de Paris édit. 1639. p. 39.

Antiq. de S. Denis p. 978 & 1024.

1580 les Religieux de saint Denis sont-ils qualifiés Seigneurs d'Erblay, & l'Arrêt du Grand Conseil du 31 Décembre 1677 reconnoît qu'ils y ont une Seigneurie. Ce Monastere dixme à Erblay pour les deux tiers. Il a aussi toute la paille. Il est obligé de donner tous les ans à la Fabrique du lieu deux cens bottes de paille du poids de 22 livres & demie chacune. Cette paille servoit autrefois aux habitans pour les éclairer allant & revenant de la Messe de mi-nuit.

Tout ce que le Roy avoit à Erblay n'avoit pas été donné par S. Louis à Notre-Dame de Paris. J'ai lû dans des extraits de la Chambre des Comptes, que vers l'an 1315 le Roy fit don à Pierre Salin de Pontoise de trois muids & six sextiers d'avoine mesure de Paris, à prendre dans la Paroisse d'Erblay : mais peut-être ne fut-ce que pour une fois. Je ne sçai si ce seroit de l'endroit du territoire qui produisoit ce grain, que tireroient leur origine quelques fiefs qui se trouvent à Erblay & qui forment le troisiéme genre de Seigneurie qu'on y voit. J'en doute cependant, parce que dès la fin du XIII siécle je trouve dans le Cartulaire de saint Denis un Gui d'Erblay Chevalier. Il est nommé avec Jeanne sa femme dans un acte émané de Pierre Gontier Prevôt de Paris. Il avoit apparemment un fief à Erblay, dans le même temps que le Roy y avoit encore des redevances d'avoine.

Chart. S. Dion. Bibl. Reg. p. 291.

Le plus ancien Seigneur laïque d'Erblay qui ait été découvert jusqu'ici & dont on ne peut point douter, est Christophe de Chumont ou de Rhumont Maître des Requêtes, qui vivoit encore en 1498.

Depuis lui cette Seigneurie passa dans la famille des Allegrins de Paris. Eustache Allegrin Général de la Justice des Aydes la posseda jusqu'à sa mort arrivée en 1517. Il avoit épousé

en premieres nôces Catherine de Nanterre, & en secondes nôces l'an 1505 Catherine Ruzé veuve de M. de Refuge ; & ils ont tous trois eu leur sépulture à saint Gervais de Paris en la Chapelle des Carmones, dont ils étoient parents, parce qu'une sœur dudit Eustache avoit épousé le Président de ce nom. Le titre de seigneurie que prenoit cet Eustache n'étoit pas d'Erblay, mais de Vallays. J'ai puisé ce détail dans un manuscrit de l'Abbaye de sainte Geneviéve (*a*) où le même Allegrin a écrit les naissances, mariages & morts de sa famille : & où l'on en voit la continuation par son fils Eustache qui lui succéda & qui fut qualifié Seigneur d'Erbelay. Il fut Correcteur des Comptes ; épousa en 1539 Françoise Larcher, fille d'un Général de la Justice des Aydes & de Marthe Gilbert. Une fondation qu'ils ont fait en l'Eglise d'Erblay est cause qu'on y voit une inscription où ils sont nommés & leur mort spécifiée ainsi que j'ai marqué ci-dessus. La femme survécut & fut inhumée en la Chapelle de S. Gervais indiquée au même endroit.

Magdelene Allegrin qu'on dit avoir été leur fille, quoique je ne la trouve pas dans le catalogue manuscrit des enfans d'Eustache Allegrin II, eut la Seigneurie d'Erblay qu'elle porta en mariage l'an 1588 à Charles le Prevost Conseiller au Parlement de Paris. Ce Seigneur obtint du Roy Henri III dès la même année le 6 Avril la permission d'entourer de murs le Bourg d'Erblay. Il vivoit encore en 1624. Dans un rolle imprimé de taxes imposées sur les Seigneurs en 1649, est compris le Sieur Prevost Maître des Requêtes, pour sa Terre d'Erblay. C'est un fait qui paroît devoir plûtôt regarder Jacques le Prevost fils de Charles. Ce Jac-

(*a*) C'est une vie latine de Charlemagne in 4-to plat, couverture antique avec des cloux de cuivre.

ques eut pour frere un Prêtre séculier appellé *le Pere d'Erblay*, auteur d'un livre de piété in 8-vo, qui s'attacha au seminaire des Missions étrangeres, & lui légua tous ses biens sis à Erblay.

Succéda par la suite à Jacques le Prevost dans la Seigneurie d'Erblay Magdelene Houelle sa niéce ou petite fille. Elle épousa 1°. Jean Boisseret Correcteur des Comptes. 2°. Jean Bochard Seigneur de Champigny-sur-Marne, Maitre des Requêtes, dont elle n'eut point d'enfans. Du premier lit elle eut entre autres enfans Charles de Boisseret qui fut Seigneur d'Erblay en partie. Ce Charles épousa 1°. Jacqueline Mallet de Graville de laquelle il lui resta un fils unique, marié à D^{elle.} le Maistre, mais lequel mourut sans enfans. Charles de Boisseret épousa en secondes nôces à l'âge de plus 80 ans Marie-Gabrielle-Gillebert d'Haleinne native de Domfront, qui n'avoit gueres que dix-huit ans, à laquelle il donna part d'enfant par contrat de mariage. Ce mari étant mort en 1715 âgé de 90 ans, elle hérita de tous ses bieds & de la moitié de ce qu'il avoit dans la Seigneurie d'Erblay, dont le tout quant à cette portion de Seigneurie ne lui est revenu qu'au moyen de l'achat qui en a été fait par Décret en 1744.

Ce fut du temps des Messieurs Boisseret, qu'il y eut un bornage de leur Seigneurie
En 1686. fait avec les Religieux de saint Denis, & qui fut homologué le 4 Septembre 1693.

On m'a fait connoître deux fiefs situés à Erbelay.

BEAUVAIS. Ce fief a donné son nom à Jean de Beauvais qui vivoit avant l'an 1350. Girard son fils étoit Capitaine du château de Conflans-sainte-Honorine dans le temps que les Anglois occupoient Pontoise & la Norman-

die. Il est resté de leur descendans Jean de Beauvais, qui d'Elisabeth Gallé son épouse a une fille du même nom d'Elisabeth. Ce fief étoit autrefois un peu considérable par son étendue & par ses redevances : Il avoit même une Basse-Justice qui relevoit du Seigneur laïque d'Erblay. Depuis l'an 1669 que Jean-Daniel de Beauvais fit un partage entre ses freres & sœurs, les biens de ce fief ont passé en diverses mains : ensorte que son fils n'en posséde que quelques arpens de terre & de petites rentes avec une partie du fief d'Abbeville. Comme le nom de Matthieu a été commun parmi les anciens de la famille de Beauvais, je serois porté à croire que Matthieu d'Erblay nommé ci-dessus au bas de la page 123 en étoit.

ABBEVILLE. Ce fief est connu par la portion dont a joui durant quelque temps Jean-Daniel de Beauvais dont je viens de parler ; & les biens ont changé de possesseurs. J'aurois souhaité pouvoir dire de quel Abbé il a tiré son nom. C'est probablement de quelque Abbé de saint Denis. Il y reste un manoir. *Abbatis Villa.*

Le Clergé d'Erblay ayant été composé de quatre Prêtres jusques dans le dernier siécle, on a pû y voir former des jeunes gens qui par la suite se soient distingués par leur piété ou par leur science. Du nombre des premiers a été Jacques Paulmier à qui M. Henriart du Manoir Curé du lieu fit apprendre le latin à l'âge de plus de trente ans ; il y fut Vicaire & décéda en 1709. Sa mémoire y est en bénédiction.

Un autre eleve du même Curé a été M. Etienne Fourmont pareillement natif d'Erblay. Il devint par la suite Professeur Royal en Arabe au Collége Royal, Interpréte & Sousbibliothecaire du Roy dans les langues orientales ; il mourut à Paris le 18 Décembre 1745. On peut

voir le catalogue de ses ouvrages dans son éloge imprimé à la page 418 du XVIII tome des mémoires de l'Academie des Belles Lettres dont il étoit.

Michel Fourmont frere cadet d'Etienne & également né à Erblay, s'est distingué par sa science, & a été pareillement de l'Academie des Inscriptions & Belles Lettres, Professeur en langue Syriaque au College Royal, & Interprête du Roy pour les langues Chinoise, Tartare & Indienne : son éloge est imprimé à la suite de celui de son frere, auquel il ne survequit que de treize mois & demi, étant décedé à Paris le 4 Février 1746. C'est de lui que j'ai appris plusieurs circonstances & faits historiques sur Erblay, outre ce que j'y avois vû sur le lieu, lesquelles circonstances & faits m'ont été fournis depuis ce temps-là beaucoup plus au long par M. Honnorat actuellement Curé de cette Paroisse depuis 1736, & Doyen rural du Doyennné de Montmorency.



CONFLANS.

CONFLANS
SAINTE HONORINE.

IL n'est pas rare de voir débiter des fables sur les anciens châteaux fortifiés par l'art ou par la nature. Telle est souvent la situation de ceux qui se trouvent bâtis au confluent de deux rivieres. Les Romains appelloient ces lieux du nom de *Condate*, & peut-être avoient-ils pris cette expression des Celtes. Ce nom ayant été usité autrefois pour signifier ce que nous appellons Conflans-sur-Oise qui est à cinq lieues de Paris, c'est-à-dire le confluent ou la jonction de l'Oise avec la Seine, a fait imaginer un Roy Condat ou Candat Sarazin, contre lequel Clovis I. se seroit battu en ce lieu. Cette opinion étoit déja ancienne au XIV siécle du temps de Charles V, puisque Raoul de Prelles l'un de ses Conseillers la débite dans le prologue de sa traduction de la Cité de Dieu de S. Augustin. M. Lancelot remarque sur cet endroit, que d'autres appellent Daudat ou Andoc, ce Prince étranger, & le disent venu d'Allemagne. Un Premontré de l'Abbaye de Joyenval mit cette histoire en vers latins environ l'an 1400. Il y dit en substance, qu'il y avoit sous Clovis à Conflans un idolâtre tyran appellé Conflac qui adoroit Mercure. Il appella Clovis en duel, & Clovis en devint victorieux ayant pris le bouclier des fleurs de lis, & rejetté celui où étoient représentés des croissans. Nicole Gilles ajoûtoit tellement foi à ces contes, qu'il dit que la tour qui se voit à Conflans sur la hauteur, est le Mont-joye d'une victoire que Clovis remporta en ce lieu sur un

Mem. de l'Acad. des Belles Lett. T. 13 p. 635.

Cod. MS. S. Victor. Paris. 419.

Moreri au mot Mont-joye.

Sarazin ; & il est si mal informé qu'il n'y reconnoît qu'une tour, tandis que bien avant son temps il y en avoit deux.

Mais sans m'arrêter à ces traditions fabuleuses, je me contenterai de dire qu'il falloit qu'au IX siécle & au X depuis J. C. ce *Condate* fût regardé comme une place très-forte. La suite de l'histoire fait voir que les Evêques de Paris y ont eu très-anciennement un Domaine, apparemment du don de Charles le Chauve ou de Charles le simple, à condition qu'ils y auroient des hôtes pour veiller sur le passage des Normans qui remonteroient la Seine.

Il y a grande apparence que ce lieu doit aussi son aggrandissement au Prieuré qui y a été fondé & aux deux tours ou châteaux dont je viens de parler, & dans lesquels les paysans retiroient leurs effets en temps de guerre.

En l'année 1470 on ne comptoit encore à Conflans que 40 habitans. Les derniers dénombremens de l'Election de Paris marquent qu'il y a dans le siécle courant 295 feux : ce que le Dictionnaire universel des Paroisses de la France évalue à 1390 habitans. C'est un pays cultivé en vignes & en grains avec quelques prairies.

PRIEURE'. Ce fut dans ce village comme dans un lieu de sureté, que sous le regne de Charles le simple on apporta de Graville situé proche l'embouchure de la Seine en la mer le corps de Ste Honorine qui avoit souffert le martyre au même lieu de Graville : ce qui fut cause, que depuis on dit *Conflans-Sainte-Honorine* pour le distinguer de Conflans situé à l'embouchure de la Marne une lieue au-dessus de Paris. Les titres latins des anciens temps appellent ces lieux *Confluentia*, ou *Confluentium*. Je commence par l'Histoire du Prieuré.

Vie de sainte Honorine 1709 p. 17. L'Eglise a été d'abord titrée de Notre-Dame : On veut qu'elle ait été surnommée des Ardens,

peut-être à cause de quelque concours du peuple dans le temps que la maladie des Ardens régna, c'est-à-dire au X siécle. Ce n'étoit alors qu'une simple Chapelle. Mais les Seigneurs de Beaumont-sur-Oise ayant eu la devotion de bâtir une Eglise plus spacieuse au XI siécle, & de faire venir à Conflans des moines de l'Abbaye du Bec pour y demeurer, il se fit alors une seconde translation du corps de Ste Honorine de la vieille Chapelle en la nouvelle Eglise, à laquelle assista S. Anselme Abbé du Bec, & depuis Archevêque de Cantorbery, avec Geoffroy Evêque de Paris; c'est-à-dire entre les années 1079 & 1087. Ils ordonnerent que l'anniversaire en seroit célébré à pareil jour qui étoit le 21 Juin, non-seulement en mémoire de cette nouvelle translation, mais aussi pour faire ressouvenir de l'ancienne, faite de Graville en ce lieu. La Chronique du Bec qui marque cette seconde translation à l'an 1082, dit que le Seigneur de Beaumont de ce temps-là s'appelloit Ives, & que son épouse avoit nom Alix. Le Cartulaire de saint Denis fait mention dans un titre de l'an 1125 d'un Ives de Conflans, qui par son mariage avoit eu du bien à Goussainville, & c'est apparemment celui dont le Nécrologe du même Monastere a marqué la mort au 22 Décembre en ces termes : *Obiit Ivo de Conflans Miles.* (a)

Bolland. 27 *Febr. Cod. MS. S. Germ. Prat.* 1046.

Chartul. Reg. S. Dion. p. 213.

La Communauté de Conflans devint florissante. On verra ci-après un témoignage comme outre les Religieux il y avoit aussi des Religieuses. On a parmi les œuvres de S. Anselme, des lettres qu'il écrivit aux Religieuses qui y demeuroient. Mais le pélérinage aux Reliques

Ansel. l. 2. *Ep.* 14.

(a) Quelques monumens indiquent qu'il y eut encore une troisiéme translation faite en 1250 par l'Evêque de Paris, à laquelle assista Odon Rigaud Archevêque de Roüen. *Hist. de Roüen part. III. p.* 151.

de Ste Honorine rendit ce lieu encore plus célébre. Un ancien manuscrit de S. Germain des Prez, contient les miracles qui s'y sont opérés en bien plus grand nombre que dans les Bollandistes. On y en a ajouté un de l'an 1311. On y lit que Bernard Abbé du Mont S. Michel avoit été moine de Conflans.

Cod. MS. Prat. 20 XIII sæc.

Quoique les miracles opérés par Ste Honorine fussent de diverse espece, on s'est accoûtumé à reclamer plus particulierement son intercession au sujet des captifs ou prisonniers. C'est ce que je lis dans le martyrologe de l'Abbé Chastelain, qui ajoûte que » l'un des plus illustres captifs miraculeusement délivré par » les prieres qu'il fit à cette Sainte fut Engue- » ran (de Boves ou) de la Beuve pere de » Thomas de Marle qui vivoit dans XI siécle, » comme on voit au manuscrit donné par » Floüet & rapporté par Henschenius. Et plus » bas on a lû, dit-il, durant quelque temps à » Conflans pour leçons du jour de cette Sainte » une partie de la vie de Ste Dorothée en chan- » geant seulement son nom en celui d'Honori- » ne: ce qui avoit été dressé avec si peu de » discernement, qu'on y avoit laissé le nom de » Cappadoce & de Césarée, qu'on eût pû par la » même liberté changer en ceux de Neustrie » & de Graville.

Bimestre de Janvier p. 797.

Il n'est pas besoin de faire remarquer ici que le Breviaire de Paris n'a jamais donné dans une telle bevue: mais dans les prieres du jour de cette Sainte on fait allusion au pouvoir qu'elle a pour la délivrance des prisonniers.

Au reste le défaut de connoissance des actions des Saints n'a jamais dû empêcher qu'on ne les honore; la devotion du peuple de Conflans pour Ste Honorine étoit si grande sous le regne de François I, que le Curé & les habitans demanderent en 1538 à l'Evêque de Paris qu'at-

tendu que son corps étoit conservé au Prieuré, il lui plût ordonner que sa fête fut chommée par tous les habitans le pénultiéme jour de Février; ce qui leur fut accordé. Sa châsse est effectivement élevée derriere l'autel de l'Eglise de ce Prieuré : elle est couverte de plusieurs plaques de cuivre & autres de bas argent. Dans la visite que Silvius de Pierrevive (a) Vicaire-Général de l'Evêque de Paris en fit le 21 May 1619 il y trouva *pannos tres rubros in quibus erat os cum cartula pergaminea in qua scriptum erat :* De Ossibus S. Leonini : *& in dicto panno serico rubro involuti erant alii panni sericei coloris viridis, & in eisdem cartula pergaminea in qua scriptum erat :* Corpus S. Honorinæ gloriosissimæ Virginis & Martyris, *in quibus pannis erant varia ossa confracta & combusta & cineres nigri coloris. Et rursùs,* continue-t'il, *reperimus alios pannos lineos in quibus conjecturati licet aliàs dictum Corpus & cineres fuisse involuta.* Ce fut de ces reliques & du taffetas verd dans lequel elles étoient, que M. Henri de Gondi Evêque de Paris donna l'année suivante à Guillaume Loyauté Prieur des Chanoines Reguliers de Graville au Diocèse de Rouen. Il y a eu dans le chœur de l'Eglise détruite depuis quelques années, des pieces de bois chargées de chaînes qu'y ont déposé les prisonniers que cette sainte a favorisé de son intercession : L'une de ces chaînes est employée sur les femmes. Cette Eglise bâtie à l'extrémité du bourg sur le haut en tirant vers Erbelay, étoit un vaisseau assez considérable. Le genre de structure de la fin du XI siécle étoit encore reconnoissable au portail ; la grosse tour qui l'accompagne paroissoit être du même temps que l'Eglise. Dans un acte d'en-

Reg. Ep. Par. 20 Febr.

Reg. Ep. Par.

Ibid. 30 Jan. 1620.

(a) Ce Silvius Prêtre du Diocèse de Turin avoit eu le Prieuré de ce lieu par résignation du Cardinal Pierre de Gondi.

viron l'an 1100 elle est appellée *nova Ecclesia S. Honorinæ*, & il y est dit que la vieille a été brûlée.

On voyoit dans le Sanctuaire du côté septentrional la statue d'un ancien Chevalier élevée & dressée sans aucune inscription. Il étoit apparemment de la famille des fondateurs, à moins qu'il ne soit de quelques-uns de ceux qui ont ont eû part à la Seigneurie de Conflans & qui ont fait du bien au Prieuré, tels que les Seigneurs de Marly-le-Château & ceux de Montmorency. Matthieu IV du nom, Sieur de Marly décédé le 6 Avril 1304, fut inhumé dans ce Prieuré. Mais Duchêne n'hésite point à dire que cette statue est de Jean de Montmorency, puisqu'on y voyoit les armes de cette Maison.

Necrol. Portegii.

Histoire de Montmor. p. 193 & 195.

Si la conjecture de Duchêne est vraye, il faut en conclure que cette statue avoit été déplacée & levée de dessus une tombe sur laquelle elle étoit couchée; autour de cette tombe Duchêne a lû ce qui suit: *Cy gist Jehan Sire de Montmorenty quy trespassa l'an mil CCC XXV ou mois de Juin. Priez pour l'ame de li, que Diex bonne mercy li face & à tous autres trespassez.*

Les predecesseurs de ce Jean avoient fait part de leurs biens au Prieuré de Conflans dès le siécle de sa fondation. Duchêne assure que Bouchard de Montmorency IV du nom, qui étoit devenu Seigneur du moins en partie de Conflans par son mariage avec Agnès de Beaumon fille d'Yves, y donna une rente à lever sur son droit de Travers à Franconville: ce qu'il rapporte à l'an 1096 ou environ.

Histoire de Montmor. p. 84. & Preuv. p. 45.

Guillaume de Montfort qui monta sur le Siége Episcopal de Paris en 1095 est reputé l'un des bienfacteurs de ce Prieuré pour en avoir confirmé les privilèges accordés par ses predecesseurs. L'usage étoit en ces siécles reculés que ceux qui y prenoient l'habit monastique, ou

qui s'y faisoient inhumer y donnoient quelques fonds de terre ou redevance. J'ai observé dans les titres de ce lieu que ceux qui sans prendre l'habit donnoient des biens, en investissoient le Prieur en lui mettant en main un chandelier. Yves Seigneur de Beaumont-sur-Oise, donna la Justice exprimée par ces termes, *viariam*, *sanguinem*, *bannum*, *latronem*, *duellum*, *mensuram*, *& omnem aliam Justitiam*. Hugues Tirel Chevalier donna la dixme d'Epiés dans le Vexin lorsqu'il se disposoit en 1147 à partir pour Jerusalem avec le Roy Louis VII, ajoutant que c'étoit pour l'ame de sa mere qui avoit été Religieuse à Conflans; *quæ apud Confluentium sanctimonialis fuit*. Le fameux Simon Comte de Montfort acheta d'Alberic de Conflans une portion dite *Nemus Drogonis* dans la forêt de Montmorenci pour la donner à ce Prieuré en 1207.

Je ne dois pas oublier ici que, suivant l'un des anciens privileges de ce Monastere, le Prieur est Seigneur de tout le lieu & territoire de Conflans, le jour de la Translation de Ste Honorine. Ce jour a été fixé à celui de l'Ascension auquel, en une infinité de lieux, on porte processionnellement les châsses des Saints. A Conflans ce jour est composé de 48 heures. Il commence le mercredi des Rogations à midi qui est l'heure à laquelle on descend la châsse de la Sainte qui est portée le lendemain en procession par le village; & il finit à midi du vendredi auquel temps on la remonte, & alors cesse le droit Seigneurial-Général du Prieur, & il est restraint à la Seigneurie particuliere, laquelle ne releve que du Roy. A la Procession susdite assiste, outre le Curé de la Paroisse, celui d'Erbelay & celui d'Eragny selon un mémoire pour le Prieuré d'Argentueil imprimé en 1719 page 6.

Parmi les Prieurs Commendataires de ce lieu

je n'ai pû découvrir outre M. de Gondi & Silvius de Pierrevive nommés ci-dessus, que M. de Brasseusse de Pressigny, Doyen de l'Eglise de Paris, qui l'étoit en 1707. M. Guillaume Ægon Tambonneau Chanoine de la même Eglise l'a ensuite été jusqu'en 1749, auquel lui ont succedé Messieurs d'Elevémont.

En 1751 l'Eglise menaçant ruine par son ancienneté qu'on a vû ci-dessus être du XI siécle, a été détruite en vertu d'un Arrêt du Grand-Conseil. Et l'on en a rebâti une autre un peu à côté vers le septentrion & plus petite, laquelle a été bénite en 1752 au mois d'Avril par M. Charles de Sailly Aumônier de Madame la Daufine, Chantre & Chanoine de la sainte Chapelle du Palais à Paris en vertu de la commission de M. l'Archevêque de Paris. Le même a été chargé par M. l'Archevêque de visiter & faire la reconnoissance de la châsse & des reliques de Ste Honorine depuis leur rapport dans la nouvelle Eglise: ce qui a été exécuté le lundi 3 Juillet 1752 en présence de plusieurs Ecclésiastiques dont j'étois du nombre, des Officiers de la Justice du Prieuré, de plusieurs notables du lieu, & de tout le peuple de Conflans assemblé au son des cloches. Les ossemens de Ste Honorine s'y sont trouvés dans la même étoffe verte où ils avoient été vûs en 1619 par M. de Pierrevive Vicaire-Général de l'Evêque de Paris ainsi qu'il a été dit ci-dessus. Les ayant vû ainsi reduits en une infinité de morceaux de couleur noire, j'ai conclu que cela provenoit de l'incendie de la premiere Eglise qui étoit arrivé dans le XI siécle suivant la Notice d'une charte de Guillaume de Montfort Evêque de Paris redigée entre les années 1095 & 1102, & qui est conservée parmi les titres du Prieuré.

Avec ses ossemens retirés du feu étoit sur une bande

bande de parchemin fort épais l'inſcription ſuivante en caracteres du commencement du XI ſiécle ; *Hoc eſt Corpus ſanctæ atque glorioſiſſime Onorine Virginis. Deo Gratias. Amen.* Il y avoit auſſi ſéparement dans la même châſſe un tibia humain du côté droit de couleur jaunâtre avec cette inſcription en mêmes caracteres : *De oſſibus S. Samloni Confeſſori.* Il y a ainſi.

Voilà tout ce que j'avois à dire ſur le Prieuré de Conflans. Je paſſe à préſent à la Paroiſſe.

PAROISSE.

L'Egliſe Paroiſſiale de Conflans eſt du titre de S. Maclou Evêque d'Aleth en Baſſe-Bretagne, appellée ailleurs S. Malo. Elle eſt ſituée comme celle du Prieuré ſur le haut de la montagne, & un peu plus vers le couchant. Au milieu du bâtiment eſt élevé un clocher de pierre du XII ou XIII ſiécle. Les piliers du chœur paroiſſent être du même temps. La nef eſt des derniers ſiécles. Le ſanctuaire eſt un gothique de trois cent ans ou environ. Derriere ce ſanctuaire ſe voyent les commencemens d'un nouveau chœur & d'un nouveau ſanctuaire dans un goût d'architecture qui reſſent le regne de François I. ou d'Henri II. On dit que MM. de Montmorenci avoient eu deſſein d'y faire une de leurs ſépultures, leurs armes y ſont ſur une porte. L'anniverſaire de la Dédicace de cette Egliſe avoit été fixé anciennement au 9 Juin : mais l'Archevêque de Paris permit le 23 Avril 1659, de l'avancer au quatriéme Dimanche d'après Pâques. Le Pouillé Pariſien du XIII ſiécle & tous les ſuivans diſent que la nomination de la Cure appartient au Chancelier de l'Egliſe de Paris. On ignore quel eſt l'Evêque qui fit préſent de cette nomination à ce Dignitaire. Ce Chancelier étoit tenu de rendre foi & hommage à l'Evêque de Paris pour les revenus qu'il avoit à Conflans ; faute dequoi l'Evêque pouvoit faire ſaiſir ces revenus, comme il arriva le 10 Fév.

Reg. Ep. Pariſ.

Tab. Ep. Pariſ.

1431. Jacques Spifame possedoit la Cure de Conflans sous le regne de François I, & il y nomma Raoul Spifame qui en fit sa demission le 22 Août 1539. Ce Raoul est connu d'ailleurs par un livre très-singulier qui est une collection d'Arrêts qu'il dressa sous le nom du Roy & qu'il fit imprimer vers l'an 1556.

Reg. Ep. Par.

Dans celui des châteaux de Conflans qui appartenoit sous le Roy Charles VI à MM. de la Tremouille, existoit au moins dès ce temps-là une Chapelle du titre de S. Thibaud qui étoit desservie par un Chapellain à leurs gages. L'Evêque de Paris permit en 1609 au Curé & aux habitans d'y faire dire la Messe sans bénédiction d'eau ni de pain. Il ne reste plus de cette Chapelle que le mur méridional qui peut avoir 400 ans.

Tab. Ep Par.

Reg. Ep. Par. 29 Dec.

TEMPOREL ET SEIGN.

A l'égard du temporel & des Seigneurs de Conflans, c'est par les titres de l'Archevêché que nous sommes informés de ce qu'on en sçait de plus ancien. On lit au Cartulaire écrit au XIII siécle ces mots remarquables : *Munitiones seu* Fortereces *de Confluentio sunt de feodo Episcopi Parisiensis & quidquid appendet ad Castellariam loci.* On apprend par ces lignes que dèslors il y avoit deux forteresses ou châteaux à Conflans. Elles étoient élévées comme on en voit encore les restes sur la crête de la montagne au bas de laquelle du côté du midi passe la riviere de Seine, & au nord de laquelle est un vallon formé par la nature. Les Seigneurs de ces châteaux furent d'abord les Comtes de Beaumont-sur-Oise. Thibaud Comte de Beaumont sous Philippe Auguste est le premier que j'aye trouvé avoir dû en faire hommage à l'Evêque de Paris *pro castro & castellania de Confluente*, & pour cela l'Evêque devoit l'en investir en lui mettant un anneau d'or au doigt.

Chartul. Ep. Par. Reg. C. initium.

Cette Seigneurie passa depuis aux Montmorenci : ensorte qu'en l'an 1268 Matthieu de Montmorenci en fit hommage à Etienne Evêque de Paris, qui l'en investit par cet anneau d'or. Il étoit tenu à cause de cette Seigneurie d'être l'un de ceux qui portoient l'Evêque le jour de son intronization, & même il avoit le premier rang entre les quatre Barons tenus à ce devoir, par la raison que Conflans étoit le premier fief de l'Evêque de Paris.

Hist Gal. Valis. p. 403. ex Chartul. Ep. Par.

Histoire de Montmor. p. 83.

Des deux tours situées sur la montagne un peu plus bas que le Prieuré, la plus grosse qui étoit quarrée & qui reste aujourd'hui découverte fut appellée le vieux Château ou la Baronnie : & l'autre située entre cette grosse tour & l'Eglise Paroissiale, fut appellée le Château neuf quoiqu'il ne soit gueres moins vieux que l'autre, ou simplement la Tour ; & c'étoit sur le terrain dependant de cette derniere que se trouva bâtie la Chapelle de S. Thibaud dont je viens de parler, fondée probablement par Thibaud Comte de Beaumont ci-dessus nommé. Les alliances arrivées dans la maison de Montmorency, & quelquefois aussi les aliénations firent multiplier les Seigneurs sur la Terre de Conflans. C'est sous l'un de ces titres qu'en 1346 Herpin de la Val Sire d'Attichy possedoit un fief à Conflans : j'ai lû qu'alors Foulques de Chanac Evêque de Paris le fit assigner comme son vassal pour se rendre à Rouen à l'ost du Roy. Gui de la Val de Montmorenci qui épousa Isabeau de Chastillon, lui transporta la terre de Conflans : & ce même Gui rendit hommage à l'Evêque de Paris vers l'an 1372. Alain VIII, Vicomte de Rohan & de Leon, vendit en 1388 à Gui Seigneur de la Trimouille la sixiéme partie de la moitié du port & travers de Conflans provenant de la succession de Jeanne de Montmorenci sa bis-

Tab. Ep. Par.

Histoire de Montmor. p. 656.

Ibid. p. 526.

Ibid. ayeule. En 1404, il y eut débat entre Pierre d'Orgemont Evêque de Paris & Jacques Seigneur de Montmorenci & de Conflans, pour le rachat que Charles d'Albret Conneſtable de France devoit à raiſon de ſon mariage avec Marie de Suilly à cauſe de la Seigneurie que cette Dame poſſedoit tant en ſon nom que comme tutrice de ſes enfans en cette terre de Conflans : à ſçavoir le neuf-Chaſtel, le droit de Travers, port & paſſage. L'Evêque prétendoit que tout cela étoit tenu de lui en plein fief : enfin il fut convenu que le Château neuf de Conflans & autres poſſeſſions que Charles d'Albret tenoit au nom de ſa femme, & les deux parts de ce qu'il avoit au Travers de ce lieu ſeroient tenus en plein fief du Seigneur de Montmorenci, & en arriere-fief de l'Evêque de Paris, & que l'autre tiers du même Travers releveroit en plein fief de l'Evêque. Enſuite Jacques de Montmorenci reçut à foi & hommage Georges de la Trimouille héritier de Georges ſecond époux de Marie de Suilly pour le Château de Conflans le 8 Juin 1410. Il paroît par la ſuite qu'il s'agiſſoit du Château neuf.

On trouve encore dans le ſiécle ſuivant des Seigneurs de Montmorenci en droite ligne poſſedant une partie conſidérable de la Terre de Conflans. Elle eſt nommée parmi celles que Joſeph de Montmorenci fils de Philippe tranſ-

Ibid. p. 266. porta en 1527 au Conneſtable Anne de Mont-

Ibid. p. 438. morenci, & en 1563 François fils d'Anne ſucceda à cette Terre comme aux autres.

Mais on voit que ſous Louis XI & ſous ſes deux ſucceſſeurs la maiſon d'Anglure alliée aux Montmorenci avoit poſſedé le vieux Château qui étoit la Baronie. Nicolas d'Anglure Seigneur de Boudemont en rendit hommage le 31 Mars 1475 à Louis de Beaumont Evêque de Paris en ſa maiſon Epiſcopale. Le 18 Avril

1483 l'Evêque accorda souffrance à Nicolas d'Anglure à cause de sa femme pour l'hommage du même vieux Château : & en 1507 Saladin d'Anglure le rendit à l'Evêque qui siégeoit alors.

D'un autre côté l'une des branches de la maison de la Trimouille qui avoit eu comme on vient de voir, sa portion dans la terre de Conflans & dans le droit de Travers ainsi qu'il paroît par des hommages des années 1410. 1473, 1483 & 1485, rendus aux Evêques de Paris, se trouva alliée avec celle de Gouffier par le mariage de Claude Gouffier avec Jacqueline de la Trimouille. Ce Claude Gouffier en fit hommage à l'Evêque de Paris en 1526 : leur fille Claude en fit prêter aussi hommage le 2 Février 1544 ; & Leonor Chabot Comte de Charny à qui elle fut mariée en 1549 réunit en sa maison toute la Seigneurie de Conflans en 1551. J'ignore jusqu'à quel temps dura cette réunion : mais je sçai qu'à l'égard de la Baronie attachée au vieux Château ou grosse tour quarrée, M. Charles de la Grange, Maître des Comptes, en étoit Seigneur en 1650 comme aussi de Neuville. Sa veuve fut maintenue le 26 Mai 1657, par Arrêt du Parlement dans la possession d'assister aux Elections des Marguilliers de la Paroisse. M. Menard, Président au Parlement, a possedé cette Seigneurie par son mariage avec la fille de M. de la Grange. Puis M. Charon de Menard leur fils ; ensuite le Marquis de Menard fils du dernier, & enfin une fille de ce Marquis l'a portée à M. le Marquis de Castellane qui en jouit aujourd'hui.

Pratique des Dr. Seign. de Fremainville P. 2 p. 700.

Pour ce qui est du neuf Château dit simplement la Tour, un des descendans de M. de la Trimouille & portant leur nom, a vendu anciennement cette Seigneurie à M. de Tillieres, dont une fille a épousé M. le Comte de Tavannes

actuellement Seigneur & jouissant d'une portion des droits de Travers.

NOTE SUR LE TRAVERS.

Ce Travers de Conflans est un droit qui se leve sur tout ce qui passe sur la Seine à Conflans. Dès le XIII siécle il étoit partagé entre
Chartul. Ep. Paris. fol 98. plusieurs Chevaliers ou Seigneurs. Gui d'Andely & Hugues de Marolles en rendoient alors quelque chose à l'Evêque de Paris. Adam de Villiers le bel Chevalier ayant acheté d'Adam
Ibid. fol. 121 & Not. Gall. p. 437. col. 2. de Garges Clerc un fief de 40 liv. parisis sur ce Travers en rendit hommage à Guillaume d'Auvergne Evêque de Paris qui siégea entre
Ibid. p. 121. 1228 & 1240. Il y eut aussi en 1269 plusieurs hommages rendus à Etienne Tempier alors Evêque au sujet de ce Travers. Au siécle sui-
Tab. Ep. Par. vant, & dès l'an 1314 Geffroy Cocatrix *familier le Roy* acheta une part dans la portion d'Erard de Montmorenci. Lorsque Blanche de Montmorenci fut mariée à Guillaume le Bou-
Histoire de Montmor. p. 526. teillier III du nom Seigneur de Chantilly, elle lui porta en mariage deux cent livres de rente sur le port, travers & péage de Conflans, au sujet de quoi ils traiterent en 1340 avec Guillaume de Chanac Evêque de Paris pour le ressort & souveraineté. Une autre Dame de la maison de Montmorenci nommée Jeanne, laquelle épousa Jean de Montauglant eut part pour un cinquiéme à la terre de Conflans & au port & travers; mais son mari vendit ce droit sur le port, travers & péage aussi bien que cette cinquiéme partie de la terre à Aimery de Magnac Evêque de Paris, la somme de quatre-vingt livres. Cet Evêque commença à siéger en 1368. Le mari de Blanche de Mont-
Ibid. p. 543 morenci nommé Gui de Courlandon n'en usa pas de la même maniere au sujet du revenu qui

lui étoit échu par son mariage sur le Port & Travers de Conflans. Il se défit seulement de son droit sur le Château en faveur du même Evêque Aimery de Magnac. L'accord que ce Prélat fit en 1373 avec Charles de Montmorency qui disputoit au sujet de cette vente porte : *Que telle partie que ledit Guyot souloit avoir au Chastelet ou Tour de Conflans-sainte Honorine en la place & mote d'icelay, ensemble la Justice & Seigneurie desdits lieux, seront audit Evêque, exteptez seulement la Chapelle, l'apenty, & la place en venant à la Tour qui est audit de Montmorency d'ancienneté.* Au reste dès le commencement du XIII siécle il y avoit eu des distractions faites au droit du Port & Travers de Conflans pour en léguer quelque chose aux Eglises. Alix de Montmorency femme de l'Illustre Simon de Montfort si connu dans les guerres contre les Albigeois, étant au mois de Juin 1218 à la Cour de Philippe-Auguste, donna dix livres parisis de rente sur le Port & Travers à l'Abbaye du Val près l'Isle Adam, afin de faire prier Dieu pour son mari décédé. Un Chevalier nommé Hugues de Mareuil fit don vers l'an 1230 d'une partie de son droit aux Abbayes de S. Antoine-lez-Paris & de Gomer-Fontaine au Diocèse de Rouen. Anne Comtesse d'Alençon donna pareillement en 1230 au Monastere du Val pour l'ame de Matthieu de Montmorency son mari qui y étoit nouvellement inhumé, cinquante sols parisis à prendre en sa part du droit sur le Travers de Conflans. Isabeau de Montmorency avoit aussi fait en 1254 un legs à l'Abbaye de S. Jean hors Compiegne d'une somme sur le même péage. Ces exemples furent suivis par l'Evêque de Paris en 1325 ou 1326 au mois d'Octobre : (c'étoit apparemment Etienne de Bourret) On lit qu'alors il fit don au Chapitre de

Ibid. Preuv. p. 369.

Ibid. Preuv. p. 65.

Cart. maj. Ep. Par. fol. 245.

Ibid. Preuv. p. 93.

Ibid. Preuv. p. 368. Tab. Ep. Par.

son Eglise de quinze livres de rente annuelle qu'il avoit acquise à Conflans sur le Travers de l'eau. Les Marguilliers de Notre-Dame & le Chapelain de S. Nicaise y eurent aussi du revenu. Je ne finirois pas si je voulois rapporter tous les traités des Evêques de Paris au sujet de ce Travers, & leurs différends avec les Seigneurs pour les hommages, sçavoir si les choses relevoient d'eux en fief ou en arriere-fief.

Ceux entre lesquels le revenu du droit de Travers est aujourd'hui partagé, sont MM. le Duc de Chastillon, le Comte de Tavannes Seigneur du Château-neuf, dit la Tour, & le Comte d'Argentueil gendre de Madame la Marquise de Menard.

CHENEVIERE ou Chanevieres est un hameau de la Paroisse de Conflans qui tire son étymologie des Chenevieres qui y ont été autrefois. Il est composé d'environ 40 feux. Le Chancelier de l'Eglise de Paris en est Seigneur en partie & a les deux tiers de la dixme. Le Prieur de Conflans a plus de la moitié de la Justice. Le reste de la Seigneurie étoit possedé en 1580 par les enfans de Jean Antoine. Je ne sçai si ce seroit en ce lieu qu'étoit le pré d'Oiselet dit en 1242 situé *in censiva Cancellarii*. Il fut besoin alors du consentement de l'Evêque & du Chapitre de Paris pour que le Chancelier Odon en fit la location au Prieur de Conflans. En 1665 Philbert Gassot & Marie Claveau sa femme avoient à Chenevieres une maison à laquelle étoit jointe une Chapelle. Comme cette Chapelle étoit extérieure, il leur fut défendu d'y faire célébrer de crainte de détourner les habitans de la Messe Paroissiale.

Pr. verb. de la Cout. de Paris Edit. 1678. p. 638.

Frag. Chart. Consil.

Reg. Archiep. Par. 27 *Jun.* 1665.

Je n'ai pû découvrir où étoit situé le bois dit anciennement *le Bois sainte Honorine*. Dès le XIII siécle il étoit défriché. Jean de la Cour donna vers l'an 1240 aux Religieux de l'Ab-

Tab. Abb. Vallis. Gagn. p. 314.

baye du Val un arpent de vigne *apud nemus sanctæ Honorinæ*, à quoi Raoul de Soocort son gendre promit de ne point s'opposer.

ANDREZY.

JE ne dirois point en commençant cet article, qu'Andrezy a tiré son nom d'une flotte Romaine qui étoit au IV siécle sur la Seine, & qui se nommoit *Classis Anderitianorum*, si je n'étois sûr que feu M. Lancelot de l'Academie des Belles-Lettres l'a pensé ainsi. Il est certain par la Notice de l'Empire dressée alors, que les Romains avoient une flotte pour la garde des rivieres de Seine, Oise & Marne; & que le Commendant de cette flotte residoit à Paris. *In Provincia Lugdunensi Senonia Præfectus classis Anderitianorum, Parisiis.* Ces Anderitiens tiroient leur origine d'*Anderitum* ancienne capitale des *Gabali* peuples du Gevaudan. Ceux d'entre eux qui étoient bateliers furent placés par les Officiers de l'Empire aux environs de Paris. Ainsi la conjecture de M. Lancelot est assez vraisemblable, & on peut présumer qu'il y a eu des compagnies de soldats Romains accoûtumés à la navigation, campées à l'endroit où est situé Andrezy proche l'embouchure de l'Oise dans la Seine. C'est même le rapport de ces troupes logées à Andrezy avec la Ville de Paris où residoit leur Prefet, qui peut servir de preuves que le District civil de Paris s'est étendu au-delà de la riviere d'Oise: ce qui a été suivi dans la division Ecclésiastique.

Scheda manuscr. Lancelotii.

Valois Notit. Gall. p. 213 col. 2.

Depuis cette époque si reculée, on ne trouve rien d'Andrezy que dans des Lettres d'Inchadus Evêque de Paris confirmées au Concile

Hist. Eccles. Paris. T. 1. p. 345 ex minori Pastor.

Magn. Pastorale Paris. tenu à Paris l'an 829, où ce lieu appellé *Andresiacum* est la premiere terre qu'il donne aux Chanoines de l'Eglise de Paris, *cum omni integritate.* Ensuite il se trouve dans des lettres de Charles le chauvé qui sont pour confirmer ce même bien. Puis il paroît dans un diplome de Lothaire donné vers l'an 960. Ce Prince y confirme aux mêmes Chanoines *Andresiacum cum Ecclesia & altare omnique integritate & suis adjacentiis.* Quelquefois les copistes de ces chartes ont défiguré ce nom en celui d *Und resiacum* ou *Vindresiacum.* Environ trente ans après, les Chanoines de Paris prierent Rainaud leur Evêque de vouloir accorder à une Dame appellée *Oda* à droit de cens ou de rente la moitié d'une ferme ou metairie qui étoit des dépendances de la terre d'Andrezy, & située au pais Vexin *in pago Volcassino* : Ce que l'Evêque accorda en 993 qui étoit la premiere année de son Episcopat.

Dubois T. 1 p. 553.

Dubois *Ibid.* p. 606.

Mais l'Eglise de Paris qui avoit eu apparemment une raison particuliere pour favoriser *Oda*, ne se trouva point dans l'occurence de se plaindre d'avoir aliéné une des dépendances de la terre d'Andrezy, elle en vit au contraire par la suite augmenter les revenus. Avant que de rapporter ce que j'en ai trouvé, il se présente un trait d'histoire qui marque bien le droit de Justice qu'elle avoit sur ses vassaux dès le XII siécle. Trois d'entre eux étoient coupables d'homicide & d'incendies. Ayant pris le parti d'aller à la Croisade, ils prierent Philippe-Auguste d'écrire au Chapitre de leur faire misericorde en cette considération ; ce que le Chapitre leur accorda l'an 1188 en leur permettant de conserver leurs biens jusqu'à leur retour. Il y a apparence que c'est d'eux dont il s'agit encore dans un accord passé en présence du même Roy l'année suivante. Colin

Magn. Pastorale lib. 4.

d'Andrezy accompagné de ses freres traittant avec le Chapitre de Paris lui abandonne tous ses biens situés à Andrezy *& in valle Joïaci*. La suite de l'acte est remarquable pour la topographie. Dans les articles de cet accommodement, il est dit que ni lui ni ses héritiers ne pourront hériter dans toute l'étendue de terrain comprise depuis l'embouchure de l'Oise dans la Seine jusqu'au village appellé *Curia Dominica*, qui est Cour-Dimanche du Diocèse de Rouen au haut de la montagne, *& usque ad villam quæ dicitur Trelum*, que quelques cartes appellent Trelan, & jusqu'au port de Poissy; & de l'autre côté *usque ad villam quæ dicitur Leus, sicut ambo fluvii disterminant*. Telle étoit apparemment alors l'étendue de l'ancienne terre d'Andrezy. Amaury l'un des freres de Colin étoit coupable d'avoir blessé grievement un Moine: cependant par le traitté le Chapitre lui restitua sa terre de Chambort qui avoit été saisie. Il y a dans un Registre du Trésor des chartes une charte du même Philippe-Auguste de l'an 1190 qui confirme les acquisitions faites & à faire à Andrezy par le Chapitre de Paris. Elle peut avoir du rapport aux traités dont je viens de parler. *Ibid.*

Avant l'achat que le Chapitre fit à Hericourt l'an 1301 de Robert sire de la Roche Chevalier & d'Iolend sa femme, de ce qu'ils possedoient en ce canton de la Paroisse d'Andrezy; on lit dans son Necrologe que Raoul de Poissy Prêtre lui donna une maison située au même lieu d'Hericourt dépendant d'Andrezy. Je n'ai trouvé ce lieu d'Hericourt dans aucun autre manuscrit ni dans aucune des cartes topographiques du pays. Il a apparemment changé de nom. Un autre Raoul surnommé de Conflans vendit en 1213 au Chapitre le droit de six muids de vin qu'il avoit *in tensa-* *Magn. Past.* *Necrol. xiii sæc. in Bibl. Reg. ad Idus Maii.* *Magn. Past. fol. 88.*

mento, c'est-à-dire qui lui étoient dûs pour son droit de protection, s'en reservant encore quelques muids de cette redevance qu'il donna aux Moines de Conflans le jour que son pere fut enterré chez eux. Guillaume & Dreux de Conflans ses freres pouvoient aussi exiger pour le même droit de défense deux muids de vin & dix sextiers; mais en 1225 ils vendirent ce droit au Chapitre du consentement de Raoul leur frere. Outre ces acquisitions, le même Chapitre acheta encore l'an 1256 pour la somme de douze livres la moitié d'un moulin situé à Choisy-sous-Conflans sur la Paroisse d'Andrezy. Le vendeur étoit Guillaume de Guignecourt Chevalier. En ce même siécle la coûtume subsistoit encore dans les Chapitres de manger quelquefois en commun. Celui de Paris fut alors dans l'usage de prendre par an deux repas de cette espece, l'un le 14 Février, l'autre le 4 Septembre sur le produit de la Mairie d'Andrezy qu'il s'étoit retenu, ainsi que fait foi son Nécrologe qui donne le nom de *Statio* à ces sortes des pastes ou repas. *Eodem die reddenda est statio de Andrisiaco de Majoria Andrisiaci retenta à nobis.* On trouve même en quelques anciens memoires qu'il y avoit à Notre-Dame une des neuf Antiennes des O de Noël appellée l'*O d'Andrezy*, comme il y en avoit une dite de Vitry, une autre de Corbereuse. Andrezy enfin devint si célébre, qu'on le trouve dans la liste des lieux où il étoit dû un droit de gite au Roy dans le XIII ou XIV siécle. Cette liste est imprimée dans le Glossaire de Ducange. Dès l'an 1269 le Chapitre avoit abonné les tailles qu'il avoit droit de lever sur ses sujets d'Andrezy & de Jouy à la somme de quarante livres parisis par chaque année : & j'ai lû dans le rolle des levées faites pour la délivrance du Roy Jean dans le siécle suivant que les Hôtes

Chart. Confl.

Ibid. fol. 84.

Ibid. fol. 93.

Choisiacum.

Necrol. MS. in Bibl. Reg.

Extr. d'un Mem. des Hauts-Vic. à la Bibl. du Roy.

Voyez au mot *Gista* Edition de 1733. col. 899.

Magn. Past. Paris. lib. 4.

du Chapitre de Notre-Dame de Paris d'Andrezy & Jouy furent cottisés à 24 livres. *Fragm. MSS.*

L'Eglise de ce lieu porte le nom de saint Germain Evêque de Paris. C'est un bâtiment du XIII siécle qui a été embelli dès la premiere construction de galeries au-dessous du vitrage, desquelles galeries il subsiste encore des restes considérables: mais elle a le défaut commun à plusieurs autres de n'avoir qu'une aîle. La tour qui est assez belle est placée au portail de l'Eglise. La nomination à la Cure appartient au Chapitre de Paris, parce que l'Eglise leur appartenoit dès le X siécle. Cette nomination est spécifiée dans le Pouillé Parisien du XIII siécle & dans les suivans. Il est marqué dans le Mémoire imprimé de Jean Passais Curé de ce lieu vers l'an 1670, que le Chapitre y perçoit les dixmes de grain & de vin. Ce Curé s'y plaint que son gros est petit, quoique la Cure soit chargée de quatre Prêtres: & il ajoute que la Paroisse est de mille à onze cent Communians dispersés en sept ou huit hameaux. Il obtint en 1671 du Parlement un Arrêt pour régler son revenu, lequel est cité au Code des Curés pag. 106. Dans les siécles précédens ce n'étoient souvent que de simples Vicaires qui desservoient la Cure. Selon l'usage de ce temps-là un Chanoine étoit Curé titulaire. Il y en a un nommé Philbert Morin inhumé le 6 Janvier 1541 dans la nef de Notre-Dame de Paris. *Ex MS. Bibl. Reg.*

Le denombrement des Elections & autres ouvrages qui sont reglés dessus, ne marquent jamais nuement le nom d'Andrezy, mais *Andrezy & la Faye*; ce denombrement ajoute que c'est un Bailliage & une Prevôté, & il y compte 310 feux. Le Dictionnaire universel de la France parlant d'Andrezy avec la Faye dit qu'il renferme 1210 habitans. En 1470 il n'y avoit à Andrezy que 50 feux. Il faut qu'outre la Faye,

Mauricourt soit un hameau ancien & considérable. A l'égard de son antiquité elle se prouve par un Jugement du Roy Childebert III donné en l'an 710 au Palais de Momaques au sujet d'une vente. Ce lieu est désigné *Mauri curtis in pago Pinciascenci*. Car dèslors qu'on ne trouve dans les environs du Pincerais aucun lieu dit Mauricourt, & que le Pincerais s'étendoit dans le Diocèse de Paris, (ce que n'a jamais fait le Vexin,) il semble qu'Andrezy & Mauricourt étant du Diocèse de Paris de temps immémorial, c'est une marque qu'ils n'ont jamais été censés du Vexin. Pour ce qui est de l'apparence de ce lieu de Maurecourt, les Paroissiens d'Andrezy ayant obtenu le 7 Août 1531 permission de l'Evêque de Paris de bâtir sur leurs limites une Chapelle pour servir de succursale, Maurecourt fut choisi pour cela. La Chapelle fut bénite le 9 Mai 1562 par Philippe Evêque de Philadelphie en présence de Jean de Brye Curé & de Barthelemi de l'Isle Seigneur en partie du lieu. Elle est sous le titre de Notre-Dame de Lorette. Le concours s'y fait le 8 Septembre. La Fabrique de ce lieu est imposée au rolle des Décimes après celle d'Andrezy.

Ex schedis D. Toustain Benedict.

Reg. Ep. Paris.

Ibid.

Si la grande Carte du Diocèse de Paris distingue exactement les limites de ce Diocèse, d'avec ceux du Diocèse de Rouen, il paroît que les sept ou huit hameaux que le Curé ci dessus nommé disoit en 1670 appartenir à sa Paroisse d'Andrezy sont ainsi dispersés : Vers le midi est Denouval, la Roulette & Trelan : & du côté opposé, Morecourt, Mormay, le Fay, Choisy. A l'égard de Denouval, la D[elle] Levassor exposa en 1697 qu'il dépendoit d'Andrezy: ce que firent pareillement en 1641 pour le Fay Jean Dumont Ecuyer qui en étoit Seigneur, & Jean de Guersant Ecuyer, auquel il appartenoit en 1697. Nicolas de Soulefour Prêtre, &

Permiss. de Chapelles domest. 5 Août.

19 Nov.

10 Juin.

le sieur Dufresnoy premier Commis du Marquis de Barbezieux exposerent, l'un en 1603, l'autre en 1697, que Glatigny étoit de la Paroisse d'Andrezy: ce que fit aussi en 1633 & 1637 Barthelemi de Gallet pour sa Seigneurie de Bellefontaine. Neanmoins on m'a assuré à Joui-le-Moutier que ces deux derniers lieux sont sur la Paroisse de ce même Joui. Au reste s'ils ne sont plus d'Andrezy, ils en ont été au moins dans le temps que Joui n'étoit pas encore érigé en Cure.

3 Oct.
28 Avril.
7 Nov. &
12 Juin.

On voit à Andrezy des portes du côté de la riviere, parce que le Parc dans lequel est compris la forêt de S. Germain s'étend jusqu'à ces portes d'Andrezy, quoique ce lieu soit séparé de cette forêt par la Seine. Les anciennes portes du Bourg sont tombées de vetusté ou ont été détruites, ensorte qu'il n'en reste que quelques tours. Les vins d'Andrezy sont reputés des meilleurs des environs de Paris.

Ce lieu auquel on compte six lieues de Paris est l'un de ceux que l'on voit au catalogue des Terres où la Coûtume de Paris est admise; mais avec opposition. Lorsqu'on dressa à Senlis en 1539 le verbal de la Coûtume de Senlis, le Chapitre de Paris y fit déclarer par Philippe Thureau son Procureur, qu'Andrezy n'étoit aucunement du Bailliage de Senlis, mais de la Prevôté & Vicomté de Paris, & qu'il y avoit Procès pour cela entre les Gens du Roi du Châtelet de Paris & les Officiers du Roy de Senlis, pendant au Siége de Pontoise. Le Procureur du Bailliage de Senlis, prétendit qu'Andrezy étoit de la Châtellenie de Pontoise & du Bailliage de Senlis, & prononça défaut contre le Chapitre de Paris.

Procès verb. de 1539.

Outre la Seigneurie qui depuis 900 ans appartient à Andrezy au Chapitre de Paris, il paroît par l'Histoire des Grands Officiers que plu-

sieurs personnes du nom de de Lisle y ont eu aussi une Seigneurie. Il y est parlé d'Ives de Lisle qui étoit marié à Catherine Cousinot en 1477. Barthelemi de Lisle Seigneur en partie d'Andrezy comme aussi de Puiseux & Cour-Dimanche : il vivoit en 1530. Il comparut en 1539 à la redaction de la Coûtume de Senlis. Autre Barthelemi de Lisle qui vivoit en 1580. Il est déclaré dans le Procès verbal de la Coûtume de Paris dressé cette même anéee » que sa Seigneurie releve de M. le frere unique du Roy à » cause de son Château de Pontoise : qu'il a » comparu à la redaction de la Coûtume de » Senlis, aussi-bien que le Chapitre de Paris, » Seigneur en partie d'Andrezy. Claude de Lisle Grand Louvetier de France vers l'an 1600. Joachim de Lisle Marquis d'Andrezy Seigneur de Bazemont, Puiseux & Cour-demanche mort en 1667 & inhumé à Andrezy où il avoit une maison. Charles de Lisle son fils Chevalier de Malte en 1651, mourut à Andrezy : un autre fils nommé Antoine-François Capitaine de Cavalerie mourut en 1686 sans être marié.

Hist. des G. Off. T. 8. p. 795.

Procès verb. de 1539. Page 660 Edit. in 8-vo.

Andrezy fut l'un des lieux où l'on tint des conférences à la fin de l'automne de l'an 1593 au sujet de la conversion du Roy Henri IV.

Daniel pag. 208.

Les Registres du Parlement m'ont fourni un fait par lequel je finirai l'article d'Andrezy. C'est que le 28 Juillet 1683 on enregistra des Lettres pour le Chapitre de Paris portant amortissement à perpétuité, du fief, terre & Seigneurie d'Andrezy, du fief de Villette & de Calville & autres fonds acquis par ce Chapitre en Janvier 1675 & Septembre 1677 du sieur le Tellier de Louvois Ministre d'Etat. Ainsi depuis ce temps-là le Chapitre de Paris possede plus pleinement la terre d'Andrezy.

Reg. Parl. du Presid. Ogier T. 135 vel. 117.

La Prevôté d'Andrezy ressortit directement à la Barre du Chapitre de Paris.

Alm. Royal.

Je

Je ne connois en France aucun autre lieu du nom d'Andrezy qu'un Prieuré situé au Diocèse de Sens proche Courtenay & dépendant de l'Abbaye de saint Pierre-le-vif. Recueil des Benef. à la nomination du Roy.

JOUI-LE-MOUTIER.

C'Est une des trois Paroisses du Diocèse de Paris qui sont situées au-delà de la riviere d'Oise, & elle se trouve à la distance de sept lieues de Paris; les deux autres sont Andrezy & Lieux. Un des plus anciens auteurs qui ait fait mention de ce village est l'écrivain de la vie d'Hildeburge de Galardon laquelle vivoit sous le regne de Philippe I. Elle étoit fille, dit-il, d'Hervé Seigneur de Galardon proche la ville de Chartres. Elle bâtit un Hôpital à Ivry sur les confins des Diocèses de Chartres & d'Evreux; mais n'y pouvant rester à cause des guerres de ce temps-là, elle pria son fils Goellus de l'accommoder d'une terre dont il jouissoit par droit de succession; cette terre étoit voisine du village de Joui situé sur l'Oise, *in confinio Gaudiaci villæ quæ est super Isaram*. Le fils n'hésita pas d'accorder à sa mere ce qu'elle souhaitoit. Elle s'y retira; & l'Histoire ajoute qu'après sa mort elle apparut à Goellus lui commandant de donner ce bien au Monastere de S. Martin de Pontoise. *Spicileg. T. 1 pag. 686.*

Quoique Joui-sur-Oise ne soit nommé là qu'indirectement & par occasion, ce passage ne laisse pas que d'en dénoter l'antiquité. Mais comme ce n'est pas Joui lui-même qui fut donné à l'Abbaye de S. Martin de Pontoise, & que ce fut seulement une terre qui y avoisinoit, on ne peut en conclure que ce soit delà qu'il ait été surnommé Joui-le-Moutier qui se

traduit en latin *Joïacum Monasterium* : ce qui induit en erreur, & qui fait croire qu'il y a eu des Moines en ce lieu, quoique cela ne se puisse démontrer.

Not. Gall. p. 420. M. de Valois ne dit rien sur ce lieu qui soit instructif. Pour y suppléer, il me paroît que le nom de Joui-le-Moutier n'est donné à la portion du village de Joui voisine de l'Eglise, que pour la distinguer d'une autre partie considérable qui est appellée Joui-la-Fontaine : ensorte que le mot de *Moutier* ne signifie là autre chose qu'*Eglise*, & qu'en disant *Joui-le-Moutier*. C'est comme si l'on disoit *Joui-l'Eglise*. Il n'est pas besoin de prouver pendant combien de siécles les termes latins d'*Ecclesia* & *Monasterium* ont été synonimes, & de même en françois les mots d'Eglise & de Moutier. On peut compter que cet usage a subsisté pendant quatre cent ans au moins. Ce que je viens d'avancer sur les deux Joui opposés l'un à l'autre, est fondé sur tous les plus anciens Registres d'impositions ou rolles dans lesquels on voit toujours accouplés Joui-le-Moutier & Joui-la-Fontaine. Le livre des Elections composé sur ces anciens rolles en fait foi à l'article des Paroisses de l'Election de Paris. Les rolles des Tailles ont le même langage & il a été suivi par le Dictionnaire universel de la France. Le premier y met 200 feux compris les deux ensemble, & le second y compte 747 habitans : ce qui revient à peu près au même. Quelle différence d'avec le Registre des visites faites en 1470 qui n'y a compté que 40 feux ! Au reste ce n'est que depuis la fin du XIII siécle qu'on dit Joui-le Moutier ; dans la charte d'abonnement des tailles de ce lieu faite en 1269 on

(a) On disoit en 1322 *le Moutier S. Leu* pour signifier l'Eglise de Saint Leu près Taverny. Voyez sur Saint Leu.

lit *de Andresiaco & Joïaco*, il y a aussi *de Valle Joïaci*. Aussi au Pouillé latin écrit vers l'an 1220 cette Paroisse est simplement appellée Joï, sans même aucune terminaison latine : ce qui marque que les auteurs ne sçavoient comment on l'appelloit en cette langue : & quand ils auroient mis *Joïacum* on n'eut pas été plus au fait d'en connoître l'origine, vu que la maniere la plus ancienne de rendre en latin les lieux dit Joui en françois, est *Gaugiacum* terme vraisemblablement celtique. Mais au XV siécle ceux qui redigerent le Pouillé l'insererent sous le nom de *Cura de villa Joyaci*.

Magr. Past.

V. les Formules de Marculf Lindembrogian. *Chart. Odon. Regis Diplom. p. 556. an.* 889.

Cette Paroisse de Joui ne doit passer que pour un démembrement de celle d'Andrezy, mais un démembrement très-ancien & dont le temps est inconnu. Ainsi comme le Chapitre de Paris possedoit l'Eglise d'Andrezy au moins dès le IX ou X siécle, la succursale qui avoit été érigée à Jouy à cause de l'étendue du territoire dût être reputée appartenir au même Chapitre lorsqu'elle fut érigée en Paroisse.

On ignore en quel temps fut faite cette érection. On sçait seulement que les Chanoines de Notre-Dame de Paris étoient en possession du droit de nommer à cette Cure vers l'an 1200, puisque cela se lit ainsi dans le Pouillé, & qu'au milieu du XIII siécle il fallut obtenir leur consentement pour démembrer le village appellé Lieux de cette Paroisse de Jouy devenue trop considérable, & en 'érigeant en Cure leur en laisser la présentation.

L'Eglise de Joui est toute voutée en pierre & pavée de même : son chœur a été bâti au XIII siécle & il est orné de galeries. Le grand portail & les deux collateraux sont aussi du même temps. Le clocher est sur le milieu de l'édifice en forme de pyramide de pierre non percée, mais massive ; elle est aussi du XIII ou

tout au plus du XII siécle, à en juger par les piliers & les arcs qui la supportent. La nef est pareillement embellie de galeries & murs d'appui, mais elle ne paroît être que d'une structure de deux cent ou 250 ans. Les deux collateraux de la même Eglise qui sont du XIII siécle finissent en pignon, ensorte qu'on ne tourne point par derriere le sanctuaire. A la Chapelle qui est au fond du collateral septentrional se voit encore un reste de vitrage du XIII siécle. On peut dire que cette Eglise a dans sa longueur ce qui lui manque en largeur, & qu'elle est belle pour une Eglise de campagne. La Ste Vierge & S. Loup Evêque de Sens (qu'ils appellent S. Leu) en sont les Patrons. La Dédicace s'y célébre le 12 Septembre. Il est plus que probable que S. Leu a été ajouté quoique le village eût une Fête particuliere, & qu'il n'a commencé d'être célébré que dans les derniers siécles. Dans les anciens Registres du Secretariat de l'Archevêché, tel que celui de l'an 1482 : la Cure est simplement dite *beatæ Mariæ de Joyaco* au 5 Juillet dans un acte de provisions. De plus c'est que des Chapelles du côtédu midi est titrée de l'une S. Leu & S. Gilles; proche cette Chapelle est exposé un tableau de la vie de S. Leu sur bois avec des inscriptions en gothique minuscule de trois cent ans ou environ. Ce qui prouve qu'il y a eu un concours à ce saint qui est fort réclamé pour certaines maladies. En examinant ces peintures j'y ai reconnu qu'à l'endroit où est représentée l'inhumation du saint Prélat, le Clergé de Sens paroît en surplis à manches fermées: & qu'il y a un Ecclésiastique revêtu d'une soutane rouge.

J'ai apperçu dans le chœur de Joüi une tombe du XII ou XIII siécle qui paroît avoir été remuée d'autant que la tête est vers l'orient;

Et sur cette tombe restent en lettres capitales du temps, ces deux mots DAME MAHEUT le reste étant effacé de vetusté. Dans la Chapelle du fond du côté méridional est figuré sur une tombe un Prêtre revêtu sacerdotalement & un homme en habits longs qui a la tête couverte d'un bonnet singulier avec cette sentence dans ses mains *In carne mea videbo Deum Salvatorem meum* qui étoit autrefois si commune dans les temps où il y a eu des gens qui doutoient de la resurrection des corps. Dans l'aîle septentrionale est gravée en lettres gothiques une fondation de Messes faite par Martin Allain Curé des Innocens à Paris fils de Jehan Allain & de Denise Porché de ce lieu de Joy. L'acte est de 158... Dans la Chapelle de S. Michel du même côté est une épitaphe sur marbre blanc avec représentation d'un M. de la Barre Président des Trésoriers de France, & de Catherine Pietre sa veuve.

Les hameaux & écarts de Joui outre Joui-la-Fontaine, sont Vincourt, la Seaule, Valvée d'Orvilliers où il y a cinq ou six maisons entre la Seaule & Joui-le-Moutier, Eeancourt où il y a deux maisons de Triel, Diocèse de Rouen Vicariat de Pontoise, separées par une rue, Petit-belle-Fontaine, Grand-belle-Fontaine & Glatigny bâti sur le modèle de Glatigny voisin de Versailles.

Tout le territoire de cette Paroisse est en vignes, terres & prez. Il est du Bailliage & de la Coûtume de Senlis; dont le Procès-verbal de 1539 marque l'assistance de Jacques Alain Vicaire de ce lieu. Procès verb. de la Cout. de Paris p. 659 & de Senlis.

Je ne m'arrêterai point à refuter ceux qui fondés uniquement sur le nom de Moutier, ont crû qu'il y avoit eu à Joui une colonie de Religieux du Prieuré de saint Martin des Champs; que le village voisin appellé Lieux *Loca*, étoit

pour leur servir de delassement, & Vincourt *Vinicurtis* pour leur fourniture de vin. Tout cela tombe, dès-là que Moutier en cette occasion signifie simplement Eglise. Je trouve cependant que les Moines de saint Martin des Champs avoient dès le commencement du XII siécle dans la vallée de Joui un labourage, un cens & des hôtes qu'un Moine nommé Berenger leur avoit donné du consentement d'Osmond de Chaumont. *Apud vallem Joïaci terram, censum & hospites.* La Bulle de Calixte II place ce bien parmi ceux du Diocèse de Paris, & celle d'Innocent II le met dans celui de Rouen; il s'étend peut-être sur les deux Diocèses. On voit au moins par là que ces Religieux n'y ont eu ni Eglise ni Monastere.

Hist. S. Mart. Camp. p. 157 & 171.

L'Eglise de Notre-Dame de Paris est celle qui a eu de temps immémorial le plus de revenu sur le territoire de Joui, & le Chapitre en est Seigneur aujourd'hui. On lit dans son Nécrologe écrit sous S. Louis qu'alors ces biens étoient en Précaire. Un nommé Guillaume de Saint-Denis jouissoit des terres, des vignes, des redevances de grains, & des cens & rentes, sur quoi il rendoit une somme au Chapitre à l'Octave de la Purification, & il payoit aux Chanoines un droit de station (c'est-à-dire de repas) le second jour de Novembre. Les Cisterciens de l'Abbaye de Notre-Dame du Val proche l'Isle-Adam eurent aussi dès le XIII siécle quelques droits à Joüi; Gerard de Joy Ecuyer leur donna en 1263 la quatriéme partie du fief de Gaignons ou Vengnions dont il avoit acquis la moitié d'Eufemie de Lusarches, & ils acheterent en 1318 une vigne située sur ce fief. Amaury de Pissecoc Ecuyer & Agnes sa femme leur vendirent aussi des vignes situées à Joüi dans le canton

Necrol. in Bibl. Regia ad 2. Nov.

Armiger Tabul. Vallis B. Mariæ.

Ibid.

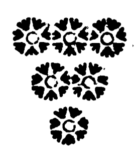
dit le Coudray. Il restoit néamoins encore au XIII siécle quelque fief relevant du Roy dans ce qu'on appelloit la Vallée de Joy, laquelle étoit beaucoup plus étendue qu'aujourd'hui, & comprenoit le hameau de Lieux. Parmi les fiefs que Jean de Gisors tenoit du Roy sous le regne de Philippe-Auguste : se lit cet article : *Quicquid Gaco de Thorote habet in Valle de Joy, scilicet feodum & domanium.* Il y a aussi sur la Paroisse de Joüy dans Jouy-la-Fontaine, des fiefs appellés du Pré du Buc, dont la Justice appartient à Madame la Princesse de Conty depuis l'an 1647, en vertu d'une échange. On lit que le sieur Guerapin de Vaureal Maître des Comptes avoit acquis vers l'an 1700 du Duc de Chevreuse la Justice de Jouy-le-Moutier. A Ecancourt le Prieuré de Conflans-sainte-Honorine possede un fief, ainsi qu'il m'a été dit.

Histoire de Montmor. Preuv. p. 415.

Scheda Lancelot.

Reg. Parlam. 1701.

Je terminerai cet article en marquant que M. Prudhomme Curé de Jouy a bien voulu m'y aider en tout ce qui dépendoit de lui.



LIEUX.

LA Paroisse du village qui est appellé Lieux par corruption & distante de Paris de sept lieues, est certainement detachée de celle de Jouy qui en est voisine. On en voit la preuve dans l'Histoire de l'Eglise de Paris. L'auteur dit avoir trouvé dans le grand Pastoral de Paris des Lettres de Renaud de Corbeil Evêque Diocésain, par lesquelles du consentement du Chapitre de sa Cathédrale & de celui de Guerin Curé de Jouy, il permet de construire une Eglise baptismale *in villa quæ dicitur Locus*, qui étoit auparavant de la Paroisse de Jouy, à condition que le patronage des deux Paroisses appartiendra au Chapitre comme celui de Joui lui appartenoit, & que toutes les fois que cette Eglise de Lieu vaquera, le Chapitre présentera un Prêtre à l'Evêque, auquel il payera le droit de Synode & de Visite & autres comme faisoit le Curé de Jouy. Cet acte est de l'an 1252. L'Evêque assigna au nouveau Curé soixante sols parisis sur le revenu des dix livres de rente provenant du fond de 200 livres qu'Heloïse de Boisemont avoit donné pour le Clergé de ce lieu. L'année suivante Jean de Chesois se disant nouveau Curé de ce hameau promit devant l'Official de Paris qu'il conserveroit au Chapitre de Paris les mêmes droits qu'il avoit sur l'autel de Joui, & qu'il les lui remettroit ou feroit toucher.

Hist. Eccl. Paris. T. 2 p. 418.

Magn. Past.

On voit par la charte ci-dessus que dès le XIII siécle le nom primitif de ce village étoit tellement defiguré dans le langage vulgaire, que l'on croyoit pouvoir le rendre en latin par *Locus*, cependant c'est un terme si géné-

rique

rique qu'il n'eſt pas probable qu'on ait pû le donner originairement comme un nom ſpécifique & particulier à un hameau. Ce qui eſt certain, eſt qu'en l'an 1189 & dans le commencement du XIII ſiécle on prononçoit & on écrivoit *Leus* en françois dans les titres latins, faute de ſçavoir comment l'exprimer en cette langue. *Uſque ad villam quæ dicitur* Leus, dit un titre du grand Paſtoral de Paris *lib. iv.* à l'an 1189. On trouve auſſi au rang des fiefs que Jean de Giſors tenoit de Philippe-Auguſte, *Quicquid Bartholomeus Malus-filiaſter habet apud* Leus, *& quicquid Guillelmus de* Leus *habet apud* Leus, *& unam vineam quam habet idem Joannes de Giſortio apud* Leus *quæ vocatur* Li Clos Milon, *quæ eſt juxta vineam Guillelmi de Gallenda quæ vocatur Roguellus.* Mais cent ans après, c'eſt-à-dire ſous Philippe le bel on trouve cette expreſſion, *in villa quæ dicitur ad Loca.* C'eſt dans les Regiſtres du Parlement à l'endroit où il eſt porté que l'Abbaye de ſaint Denis prétendoit y avoir Juſtice haute & baſſe.

Hiſtoire de Montmor. p. 415.

Reg. Olim Ma :iſ. poſt Conv. S. Pauli 1307.

Dom du Pleſſis Benedictin qui parle de cette Paroiſſe dans ſon Hiſtoire du Vexin-François, après avoir avancé que ce village eſt ſitué dans une prairie voiſine de la Seine, aſſure qu'on trouve ſouvent dans les titres *Liex* pour *Lieux*, de même que dans pluſieurs épitaphes il y a *Diex* pour *Dieu.* Il croit que l'on a joint mal-à-propos l'article *Li* avec le ſubſtantif *Eu* qui ſignifie *Prairie ;* enſorte que *Li eu* eſt comme qui diroit *la Prairie.* Il conjecture auſſi que l'un des fondateurs de l'Abbaye de Saint-Martin de Pontoiſe nommé Amaury avoit véritablement nom Amaury de Lieux : mais que ſous Philippe I il a pû arriver qu'on ait traduit ce nom *de Lieux* par *Delicatus ;* ce qui fait que ce fondateur eſt appellé *Amalricus Delicatus.* Pour moi, ſans donner au village de Lieux ce qui ne lui

T. 2. p. 183.

convient pas, je serois plûtôt d'avis que *Delicatus* est un adjectif employé pour surnom à une famille, de même qu'on a donné à d'autres le surnom de *Bellus*, de *Malenutritus*.

Hist. S. Mart. à Camp. p. 188.

L'Eglise de Lieux est un bâtiment qui ne paroît avoir que deux cent ans d'antiquité. Tout le chœur est solide & même vouté en pierre. En le bâtissant on grava en bosse sur les pierres du sanctuaire une inscription latine qui n'apprend rien étant une pure sentence morale. La nouveauté de cet édifice se prouve encore de ce que lorsqu'on a fermé le sanctuaire en forme de pignon, on a été obligé de le faire de biais ou de travers pour ne point anticiper sur la rue comme il auroit fallu faire pour rendre l'angle droit (*a*). La sainte Vierge est patrone de cette Eglise. Mais pour avoir une solemnité qu'on pût fêter & chommer en particulier, on a choisi S. Maur Abbé du 15 Janvier. Je n'ai pû découvrir depuis quel temps. Il faut que ce soit depuis deux cent ans. Une Bourgeoise de la Paroisse de S. Maclou de Pontoise femme de Jean de Ruel marque dans son testament de l'an 1368 qu'elle laisse à l'œuvre de Notre-Dame de Lieux trois francs d'or. Dans la visite de 1470 l'Eglise est aussi dite de Notre-Dame, & dans la permission donnée le 8 May 1561 à Philippe Evêque de Philadelphie d'en faire la Dédicace & de la fixer au second Dimanche de May, elle est pareillement qualifiée d'Eglise de Notre-Dame. Il y a apparence que la devotion à S. Maur aura commencé par une Confrérie qui aura attiré un concours à Lieux.

Chartul. de Maubuisson.

Cette Cure n'est pas dans le Pouillé du XIII siécle parce qu'il a été écrit avant qu'elle fût érigée. L'usage a prévalu de la nommer *Loca*,

(*a*) C'est comme le Sanctuaire de Saint Cosme de Paris & celui de la Chapelle du College des Cholets.

ensorte que les Pouillés du dernier siécle mettent *Cura de Locis*, & c'est toujours un Chanoine de Notre-Dame de Paris qui y présente. On ne peut pas dire que c'est la pluralité des hameaux ou écarts qui ait fait donner ce nom, puisqu'il n'y en a aucun. Il n'y a dans l'Eglise qu'une seule épitaphe de remarque conçûe en ces termes :

Hic jacet plumbeo tecta tumulo Margareta de Buat *Domina de* Lieux, Gency, le Bus & Melandon, *quondam Vidua Ill. Antonii de Guerapin Equitis Domini* de Bisseloup & de Marolles. *Obiit die* 28 *Julii* 1649, *ætatis* 70, *viduitatis* 33.

Gency nommé dans cette épitaphe est de la Paroisse de Cergy aussi-bien que Melandon; le Bus ou le Bua est de celle de Jouy.

Lieux est composé de plus de cent feux, au lieu de quinze seulement qu'il avoit en 1470. Le denombrement de Pontoise y en compte 92. Le Dictionnaire universel de la France qui y compte 416 habitans le marque aussi de l'Election de Pontoise & Intendance de Rouen. Il le place dans le Vexin : mais il a tort de le dire pour cela du Diocèse de Rouen. Cette Paroisse comme quelques-unes des voisines est du Bailliage & de la Coûtume de Senlis. Défunte Mademoiselle de la Roche-sur-Yon-Conti, en étoit Dame. Elle a relevé le château & fait faire un grand & large chemin pavé, qui passant par les vignes du côteau va se rendre dans la plaine d'en haut. Depuis la mort de cette Princesse M. le Prince de Conti est devenu Seigneur de Lieux. Quelques-uns appellent cette Paroisse du nom de Vaureal. On voit par rapport à ce terme dans les Registres du Parlement un enregistrement de Lettres Patentes fait le 4 Juin 1701 en faveur du sieur de Guerapin de Vaureal Maître des Comp-

tes, portant confirmation de l'acquisition par lui faite du Duc de Chevreuse de la haute, moyenne & basse Justice des Paroisses de Lieux, Jouy-le-Moutier, Fief du Pré du Buc, Jouy-la-Fontaine, Vincourt, Ecancourt & Glatigny.

Reg. Copie de M. le P. Ozier T. 56 vel 117.

E R A G N Y.

A La distance d'un quart de lieue du Village de S. Oüen, & environ une demie lieue de Pontoise vers le midi est situé le Village d'Eragny dans un vallon presque sur le bord de l'Oise. On ne voit point d'où lui peut être venu ce nom, sinon du possesseur du terrain qui seroit appellé *Herennius* ou *Herinnius*. Cette Paroisse éloignée de Paris de six lieues est une des anciennes du Diocèse. Ce fut au commencement du XII siécle que l'autel d'Eragny qu'on appelloit alors Erigny, passa entre les mains des Religieux de Saint Martin des Champs. On trouve plusieurs monumens faisant mention de cette donation. Premierement le Cartulaire de Saint Martin contient une notice d'acte abregé en ces termes : *Radulphus Delicatus & uxor ejus Hazecha concedentibus eorum filiis Radulfo & Amalrico atque filiabus Agnete & Cometissa dederunt Ecclesiæ Sancti Martini à Campis . . . altare de Herigniaco . . . & donum ipsum posuit Radulphus super Altare S. Martini in præsentia Ludovici designati Regis Franciæ eodem die quo uxor sua Hezecha honore debito sepulta est apud S. Martinum in auditorio ante Crucifixum.* Voilà une concession bien solemnelle. Le second monument est de Galon Evêque de Paris donton a une charte de l'an 1107 qui porte ces termes : *Altare in villa qua*

Hist. de Montmor. Preuves pag. 33.

C'est Louis le gros.

Erinniacus nuncupatur in honorem S. Germani. La même Eglise se trouve dans le denombrement marqué par les Bulles de Pascal II, Calixte II, Innocent II & Eugene III, & enfin dans des Lettres de Thibaud Evêque de Paris, environ l'an 1150.

Hist. Eccl. Paris. T. 2. p. 76.

L'Eglise de ce lieu est sous le titre de S. Germain de Paris.

On ne voit dans le bâtiment qui subsiste aujourd'hui, rien qui soit d'un temps fort reculé. L'édifice est fort simple & assez petit avec une tour neuve fort basse. Il peut avoir deux à trois cent ans. Ce qu'on y apperçoit de plus ancien est une tombe placée devant le sanctuaire sur laquelle est représentée une femme voilée, les mains jointes, ayánt à ses pieds deux enfans emmaillottés debout, le plus grand à droite l'autre à gauche : mais on ne peut lire sur eette tombe que ce reste d'inscription en gothique minuscule qui marque que c'est la veuve d'un Seigneur de S. Leu. ..... *Jacques de Saint-Leu ...... ladite Jacqueline trespassa l'an M. CCC IIII*^{xx}*. le .... Septembre.* On conserve en cette Eglise dans un reliquaire de bois doré un bout supérieur de l'humerus ou du femur d'un S. Clair Martyr. Au côté droit du chœur vers le midi est la Chapelle de Messieurs d'Alesso Seigneurs d'Eragny avec quelques-unes de leurs sépultures. La Chapelle qui est au côté opposé, est de S. Jean Baptiste, elle appartient à MM. de Menard Seigneurs de Neuville qui est un hameau considérable de cette Paroisse. Dans le peu de monumens qu'on y voit, il paroît un de ces Menard surnommé de la Grange avec mitre & crosse à ses armoiries.

Les listes modernes des Paroisses, soit pour les Elections ou pour les tailles, joignent toujours ensemble Eragny & Neuville. Le livre des Elections y compte 145 feux, & le Dic-

ctionnaire universel de la France met dans les deux ensemble 831 habitans. Peut-être y a t'il erreur en ce dernier. Mais il est toujours vrai de dire que ces deux lieux ont chacun environ cent feux. Ils ne sont séparés que par des vignes & par quelques bocages. Le terroir d'Eragny ne paroît pas être d'une grande fécondité à en juger par ce qui se trouve en allant de ce village au grand chemin de Paris, non plus que sur la route qui conduit à Erblay. Il y a des vignes dans le territoire sablonneux & des bosquets de bois de bouleaux, du bled sarrazin & du tremble ou des oziers; à l'approche d'Erblay disparoissent ces marques de terrain ingrat.

Eragny & Neuville sont actuellement de l'Election de Paris, quoiqu'en 1647 par un Edit du Roy il eût été compris dans les douze ou treize Paroisses qui furent alors distraites de cette Election pour établir un Bureau d'Election particuliere à Pontoise. Ces deux lieux sont du Bailliage & de la Coûtume de Senlis ainsi qu'il fut remarqué lors du Procès verbal de la Coûtume de Paris en 1580, où l'on allegua que le Seigneur & les habitans avoient comparu à la Coûtume de Senlis. On y trouve même Jean le Heurteur Curé de ce lieu.

Edition de 1680 page 659.

La terre d'Eragny releve de Conflans-sainte-Honorine.

Les Seigneurs que j'en ai pû découvrir sont tous de la famille d'Alesso. Jean d'Alesso est le premier. Il étoit arriere petit-fils d'une sœur de S. François de Paule. Il fut Maître des Comptes & épousa une sœur de M. de la Saussaye Evêque d'Orleans. Il vivoit sous François I. Un de ses fils nommé François d'Alesso lui succeda dans sa charge & dans la jouissance de la Terre d'Eragny. Il fut marié à Marie de Vigny. C'est lui sans doute qui a comparu à la redaction de la Coûtume de Paris de l'an

Du Breuil lib. IV artic. des Minimes.

1580, dont le Procès verbal a défiguré le nom en celui de François de Lasaurne. Je ne sçai pas à quel dégré lui étoit parent Olivier d'Alesso Correcteur de la Chambre des Comptes décédé le 23 Novembre 1638, & inhumé aux Minimes de la Place Royale avec Marie du Buisson son épouse.

Coût. de Paris édit. 1678 p. 638.

Epitaphes de Paris à la Bibl. du Roy p. 1209.

Le nom de François a été le plus usité parmi Messieurs d'Alesso par rapport à S. François de Paule. Le dernier Seigneur d'Eragny s'appelloit François d'Alesso. Il étoit Gouverneur & Lieutenant général pour le Roy des Isles & Terres fermes de l'Amérique. Sa veuve Marie Durand de Villeblain n'est morte que le 5 Mai 1742 âgée de 86 ans.

Merc. Juill. 1742. p. 1669

NEUVILLE est un peu plus voisin de la riviere d'Oise qu'Eragny : c'est en ce lieu qu'on la traverse en batteau pour aller à Joui-le-Moutier, &c. Il y a un château de belle apparence accompagné d'une Chapelle moderne du titre de la Trinité, laquelle est sur le bord du chemin & est desservie par un Chapelain. On y reconnoît au frontispice les armes des fondateurs. Le plus ancien titre que j'aye vû où il soit fait mention de ce lieu de Neuville est de l'an 1210. Raoul de Conflans donne aux Moines du Val un muid de vin à prendre en ce lieu. On trouve ensuite en 1314 un délaissement que fait Aleps de Montmorency sœur de Jean Seigneur de Montmorency à Adam de Vaumondois fruitier du Roy, de quelques biens de son propre héritage situés à Neuville-lez-Conflans. La collection des chartes des Notaires au Châtelet fait mention de ce lieu p. 767 à l'occasion de Jacques des Vignes Notaire Royal qui y residoit, & qui se qualifioit Notaire au Châtelet. Un Arrêt du Conseil du 4 Mars 1608 lui défendit de faire des actes ailleurs qu'à Neuville.

Hist. de Montmor. Preuv. p. 138

Louis XIII accorda autrefois vers la fin de son regne au Sieur de la Grange de Neuville le pouvoir de disposer d'un ancien chemin qui passoit le long des murs du parc du château de Neuville; les lettres en furent regiſtrées en Parlement le 14 Août 1638. J'ai encore trouvé qu'en 1721 Dame Marie-Françoise de la Grange veuve du Marquis de Menard Président au Parlement de Paris, propriétaire des terres & Seigneuries de Conflans-Sainte-Honorine, Eragny & Neuville, en tous droits de haute, moyenne & basse Justice, obtint par Lettres Patentes d'y jouir & dans le hameau de Ham du droit de chasse, & de faire garder ces terres par les Officiers particuliers, lesquelles terres furent distraites de la Capitainerie de Saint Germain-en-Laye.

Reg. Parl.

Regiſtrée en Parl. le 12 Dec. 1721. Reg. T. 57.

Ce hameau de Ham est situé dans le pli que la riviere d'Oise fait vis-à-vis Eragny & Neuville, & du même côté que ces deux lieux, tandis que Cergy de la Paroisse duquel il étoit primitivement, est situé à l'autre bord de la riviere & dans le Diocèse de Rouen. Les habitans de ce hameau, attendu que la riviere les sépare de leur Paroisse, obtinrent le 20 Juillet 1687 de M. de Harlay Archevêque de Paris de pouvoir aller faire leur devoir de Chrétien à Eragny, & celui de recourir dans le besoin au Curé, sans préjudicier toutefois aux droits de l'Archevêque de Rouen.

Reg. Archiep. Paris.



S. OUEN-L'AUMONE.

LOrsque S. Ouen Evêque de Rouen fut décédé à Clichy proche Paris le 24 Août de l'an 683, son corps fut transporté en sa ville Episcopale. Le Roy Thierry, la Reine, le Maire du Palais & toute la Cour l'accompagnerent jusqu'à Pontoise, où il fut remis au Clergé de la Province de Rouen accompagné de la Noblesse. La Ville de Pontoise n'étoit point alors située autour du château où elle a été bâtie depuis sur la croupe de la montagne à l'occasion des guerres; ce qu'il y avoit de maisons portant le nom de *Pons Isaræ* ou *Briva Isaræ* étoit situé un demi quart de lieue plus bas vis-à-vis l'endroit où aboutissoit la chaussée militaire qui partoit de Paris: Ainsi ce qu'on appelloit Pontoise étoit au lieu où sont aujourd'hui les jardins & le parc de l'Abbaye de de saint Martin qui n'étoit pas encore fondée & qui ne l'a été que long-temps après. On passe aujourd'hui le Bac en ce lieu, & on l'y passoit dès le temps des Romains, supposé que *Briv* en celtique ne signifie que *Passage*; mais par la suite il y eut un pont sur la riviere d'Oise qui donna occasion au nom de Pontoise.

Comme donc l'Eglise de saint Ouen du village dont il s'agit a six lieues & demie de Paris est bâtie précisement sur le bord de la chaussée romaine, à l'endroit où elle aboutit à la riviere d'Oise, il est très-probable qu'elle a pris son nom d'une Chapelle qui fut érigée en l'honneur de S. Ouen lorsque le Clergé de Paris remit à celui de Rouen le corps du saint Evêque vraisemblablement en memoire de quelque guérison miraculeuse qui arriva dans cette occasion.

A l'égard du nom d'Aumone qu'on donne à ce village pour le distinguer de S. Ouen sur la Seine proche Clichy, la raison n'en est pas fort évidente. Quelques-uns croyent que S. Louis avoit dans la rue qui est à l'approche de Pontoise sur le territoire de Paris, une maison où il faisoit distribuer des aumômes : il y a même encore une maison qui se nomme la maison de S. Louis dans le haut de cette rue; & comme cette rue & toutes les maisons qui y sont construites sont de la Paroisse de saint Ouen, quoiqu'on les qualifie de faubourg de Pontoise, c'est ce qui fait juger que c'est de là que s'est formé le nom d'Aumone; qu'on aura dit *la rue de l'Aumône*, *le faubourg de l'Aumône*, & de plus l'Eglise de S. Ouen n'en étant éloignée que d'un demi quart de lieue, on lui aura aussi donné le même nom distinctif. D'autres personnes qui ont vû les titres de l'Abbaye de Maubuisson, disent que ce quartier s'appelloit l'Aumone avant le temps de S. Louis. En effet il y a dans le Cartulaire de l'Abbaye de saint Martin de Pontoise une charte du temps de Guillaume cinquiéme Abbé, qui siégea depuis l'an 1151 jusqu'en 1170, dans laquelle parmi ceux qui la souscrivirent, on voit après Guiard Maire de saint Ouen, & Evrard de Lieus, un *Odo de Eleemosyna*. L'Aumône est là désigné comme un nom de Terre ou de Fief sans qu'on puisse dire d'où lui est venue cette dénomination. Peut-être a ce été une Terre attribuée autrefois à l'Aumonerie de quelque Abbaye très-ancienne telle que saint Denis ou de quelque Hôtel-Dieu très-ancien, ainsi qu'est celui de Paris, & qui malgré l'aliénation auroit conservé son précédent nom.

Mais quelque époque que l'on donne à ce nom de l'Aumone, il passe pour constant que le gros du village de saint Ouen qui y est trans-

feré en ce quartier là étoit auparavant proche l'Eglise où il ne reste plus que quatre ou cinq maisons. On l'appelloit alors *Villa S. Audoeni*. Le transport des habitans de Pontoise & du village de saint Martin autour du château, fit quitter l'ancienne chaussée & l'ancien pont de bois, & l'on fit une nouvelle chaussée qui aboutit au nouveau pont de pierre : Ce fut aux deux côtés de ce nouveau chemin que les habitans de saint Ouen transporterent leurs domiciles, & ils y sont restés depuis, plusieurs y tenant hôtellerie, & même à cause de la proximité de Pontoise, ce lieu devint un de ses fauxbourgs. On croit que ces changemens se firent vers la fin du XII siécle dans le temps que la Commune de Pontoise fut établie, c'est-à-dire en 1188 : car ce fut aussi vers ce même temps que fut formée la Ville.

L'Eglise de la Paroisse de saint Ouen a un chœur qui paroît avoir été construit vers la fin du XIII siécle ou au commencement du XIV, & à côté est une tour du même temps très-peu élevée. On voit à l'entrée de cette Eglise un portail de structure du XI siécle qui s'est conservé jusqu'à nos jours à la faveur du chapiteau qui le couvroit. A côté se voit sur une pierre qui avance, la statue d'un homme assis qui paroît ancienne & dont on ne peut dire l'origine ni la signification. On lit dans le côté gauche du chœur une inscription sur la pierre qui marque que cette Eglise fut dédiée le 6 May 1499 par Jean Simon Evêque de Paris, présens Nicolle Crosneau Curé, Thibaud le Grant & Lorent Crosneau Chapelain & Clercs de céans : & que l'anniversaire s'en doit faire le Dimanche devant l'Ascension, comme en effet on le célébre ce jour-là. On conserve dans la même Eglise un petit ossement du saint Evêque de Rouen enfermé dans un reliquaire

fait en forme de bras avec cette ancienne inscription: *Os du bras de Monſ. S. Ouen.*

Rég. Ep. Par. Il y a auſſi eu en cette Egliſe une Chapelle fondée du titre de S. Louis dont j'ai vû des proviſions de l'an 1619.

Comme on a relevé & mis à neuf le pavé de cette Egliſe, c'eſt ce qui fait qu'on n'y voit point d'anciennes tombes. Il y a ſeulement dans la Chapelle méridionale où S. Vincent & S. Eloy ſons repréſentés, l'épitaphe d'Abraham Krettzer de la ville & canton de Soleurre, Capitaine de trois cent hommes de Nation Suiſſe au regiment de Sa Majeſté ſous le grand Colonel Baltazar de Griſach Chevalier. Il décéda le 29 Septembre 1597, après le ſiége d'Amiens: le reſte de l'inſcription qui eſt en langage Alleman eſt couvert par la boiſerie.

Cette Cure n'eſt point marquée dans le Pouillé de Paris écrit avant le regne de S. Louis. Eſt-ce par oubli? Ou n'exiſtoit-elle pas encore alors? C'eſt ce qui eſt incertain. On a des exemples de Chapelles qui n'ont été érigées en Paroiſſe que bien des ſiécles après leur conſtruction, & ſeulement dans le temps de leur réédification. Elle eſt marquée à la pleine collation Epiſcopale dans les Pouillés imprimés en 1626 & 1648. Dans un des Pouillés intermédiaires, c'eſt-à-dire du XV ſiécle elle ſe trouve marquée en ces termes: *Curatus S. Audoeni juxta Pontiſaram.* Elle y eſt dite être de la nomination de l'Evêque. Dans un autre du Cod. Regius 5218. XVI ſiécle où cette Cure de S. Ouen ne paroît pas, on trouve cet article: *Cura ſeu Capella S. Hilarii juxta Pontiſaram* (*a*) parmi celles dont la nomination eſt entierement à l'Evêque de Paris, & cette Cure ou Chapelle de ſaint

(*a*) Cette Cure de ſaint Hilaire eſt miſe encore dans le Pouillé de 1648 pag. 18. par une ſuite de l'ancienne routine des copiſtes.

Hilaire n'est nullement dans le Pouillé du XIII siécle, ni même dans celui du XV. On peut inférer de tout cela que depuis le XIII siécle il y auroit eu quelques demembremens faits à la Paroisse de Merry-sur-Oise qui est une des plus anciennes Paroisses du Diocêse, & qui est située un peu plus haut: que dans le XIV siécle la Chapelle de saint Hilaire en auroit été détachée & érigée en Paroisse à laquelle on auroit attaché Epluches, Courcelles, l'Aumone, Saint-Ouen, mais que par la suite pour la commodité des habitans dont le plus grand nombre demeuroit à l'Aumone, on auroit choisi l'ancienne Chapelle ou succursale de Saint-Ouen pour tenir lieu d'Eglise Paroissiale à tout le peuple de la Paroisse de saint Hilaire, dont l'Eglise étant restée inutile & reduite en simple Chapelle sera tombée par la suite. Au reste quoique cette Chapelle ne se trouve pas dans le Pouillé de Paris écrit vers l'an 1450, il y avoit des Titulaires encore long-temps après. Pierre Bridel *Capellanus S. Hilarii infra metas Parochiæ S. Audoeni juxta Pontisaram.*, fit sa demission le 5 Juin 1486, & on en trouve des provisions du 8 Décembre 1496.

Je n'ai pû découvrir de quel S. Hilaire étoit titrée cette ancienne Chapelle, qui n'a servi de Paroisse que durant peu de temps. Mais comme l'Abbaye de saint Denis qui avoit il y a neuf cent ans beaucoup de biens dans ces cantons-là possede depuis le siécle de sa fondation ou environ, le corps de S. Hilaire Evêque de Javoux ou de Mende, j'incline à penser que cette Eglise étoit sous son invocation. Cette Abbaye fait encore la fête de ce saint Prélat le 25 Octobre. Quelques-uns croyent néantmoins que c'étoit de S. Hilaire de Poitiers que cette Paroisse ou Chapelle étoit titrée.

Ainsi après Saint-Ouen qui est aujourd'hui

le Chef-lieu du canton, on peut compter le lieu de S. Hilaire qui l'a été pendant quelque temps. C'eſt une Seigneurie particuliere.

EPLUCHES eſt au nord de ſaint Hilaire. Il y a une maiſon qui a été bâtie ainſi que le château par M. Jacob Officier chez le Roy; elle eſt proche celle de S. André bâtie par André Fournier ſon prédéceſſeur, dans laquelle Henri de Gondi Evêque de Paris, permit en 1605 à Denis Magnan Curé du lieu de faire célébrer.

COURCELLES eſt au couchant de ſaint Hilaire. On y a trouvé un tombeau de pierre. On lit qu'en 1236 Gui de Villaines vendit à l'Abbaye du Val ce qu'il avoit dans la dixme des *Eſpeluches* & de Corcelles.

Ta Vallis

La Vacherie eſt une maiſon détruite à l'orient de Maubuiſſon au-deſſus des étangs du côté de Montarſis & de la Croix de ſaint Prix. Il n'y reſte que des terres & des paturages qui ont peut-être donné lieu à la dénomination. Le fief eſt partagé entre l'Abbaye de Maubuiſſon & le Prieuré de ſaint Pierre de Pontoiſe.

La Chapelle de ſainte Iſabelle ou Eliſabeth que les Pouillés de Paris placent auprès du Pont de Pontoiſe, & qu'ils diſent avoir été à la nomination de l'Hôtel-Dieu de Pontoiſe, ne ſubſiſte plus. Elle étoit ſans doute à la petite place que l'on voit au bout de ce pont à gauche, qui ſert aujourd'hui de cimetiere à cet Hôtel-Dieu.

LEPROSERIE de Pontoiſe auprès de l'Aumône. C'eſt le nom dont ſe ſert celui qui fit en 1351, & les années ſuivantes la viſite des Maladeries du Diocèſe de Paris. *Leproſaria de Pontiſara juxta Eleemoſynam.* On lui apprit ſur le lieu qu'en l'an 1315 l'Evêque de Paris & les habitans de Pontoiſe avoient paſſé

Reg. Viſit. Lepr. D. Pariſ. an. 1351 fol. 94.

un accord touchant le gouvernement de cette maison, en laquelle on venoit de fonder deux Chapelains. Il dit qu'il y a parmi les choses qu'on y conservoit précieusement le bourdon de S. Louis. *Reliquiæ, Baculus seu Bourdonus S. Ludovici.* Cette Leproserie portoit le nom de S. Lazare de même que plusieurs autres. J'ai vû la présentation que les habitans de Pontoise firent en 1465 le 22 Septembre à l'Evêque de Paris d'un des deux Curés de S. Maclou pour être Maître de cette Maladerie, & elle y est surnommée de *S. Ladre*. Elle a aussi ce nom dans la permission que l'Evêque de Paris donna le 5 Septembre 1481 d'y ériger un nouvel autel à cause de la multitude des lepreux. La Chapelle renfermoit une Chapellenie du titre de la Magdelene dont j'ai vû des provisions des années 1535 28 Février & 1554 5 Janvier. L'Evêque de Paris y nommoit ainsi qu'à cette Leproserie que l'on trouve conferée le 30 Octobre de la même année à Charles Guedon Clerc. Sur la fin du siécle & au commencement du suivant, diverses Communautés eurent des vûes sur cette ancienne Maison. Dès l'an 1589 les Minimes de la Province de France l'avoient obtenue, & ils en eurent la confirmation cinq ans après par Louis Godebert Vicaire général de l'Evêque de Paris sur le certificat de la mort de Pierre Parent titulaire. Cependant l'Evêque en pourvut encore un particulier le 29 Août 1595. Son successeur Henri de Gondi à la priere des Echevins de Pontoise unit cette Leproserie au Collége de la Ville le 25 Août 1600, à condition que ces Echevins feroient recevoir les malades dans cet Hôpital, qu'ils en gouverneroient le revenu & en rendroient compte chaque année à l'Evêque de Paris. Jean de la Combe Ecuyer en étoit alors administrateur. Enfin l'an 1603

Tab. Ep. Paris. Spirit.

Reg. Ep. Paris.

Ibid.

Ibid.

Ibid.

Ibid. 13 *Dec.* 1603.

les mêmes Echevins prierent cet Evêque de la faire céder aux Capucins pour y demeurer : ce qu'il accorda sous condition que l'on payeroit 120 livres à Mellon May Chapelain pour les Messes, & pour l'administration des Sacremens aux malades. L'année suivante ces Religieux représenterent que l'Eglise de la Leproserie menaçoit ruine, & demanderent qu'on leur donnât ce qui étoit reservé pour les loges de la Leproserie, & que cette Eglise fût rebâtie ailleurs. L'Evêque de Paris & les habitans y consentirent le premier Juillet 1604.

L'Abbaye de Maubuisson est située sur la Paroisse de S. Ouen : J'en parlerai ci-après.

Gall. Chr. T. 7. col. 933.

On lit dans le Gallia Christiana qu'en l'an 1395 il y avoit eu un accord sur les dixmes de saint Ouen entre Pierre de Villers Abbé de Pontoise, les Freres & sœurs de l'Hôtel-Dieu de la même ville & l'Abbesse de Maubuisson. Encore actuellement l'Abbé de saint Martin jouit des deux tiers de la grosse dixme.

Cette Paroisse ne se trouve point dans le Dictionaire universel de la France. Le denombrement de l'Election de Pontoise y marque 237 feux, mais en 1470 il n'y avoit encore que 20 habitans. On y voit des terres labourables, quelques vignes & des prez. Elle est l'une de celles où le jour de la Fête patronale le Seigneur fait abbattre l'oiseau par les garçons, & l'oye ou canne par les filles : & il y a un prix pour les victorieux.

Les anciens Seigneurs ne sont point venus à ma connoissance, sinon que j'ai lû dans un livre manuscrit sur le Domaine du Paris que la terre de saint Ouen a été vendue l'an 1602 cent soixante-huit écus au sieur de Beaumarchais : ce qui ne peut convenir à saint Ouen-sur Seine. Depuis plusieurs années Messieurs de la Corée jouissent de cette terre à laquelle est

est attachée le tiers de la dixme inféodée, qui a été achetée de l'Hôtel-Dieu de Paris. Messire P. Simon de la Corée Evêque de Saintes est né sur cette Paroisse & y a été baptisé. M. son frere a possedé cette terre qui est passée depuis à son fils Maître des Requêtes.

On voit dans le Procès-verbal de la Coûtume de Paris » qu'en 1580 les habitans de » la Paroisse saint Ouen & du Bourg de l'Au-» mone, hameau de la Vacherie, Pluches & » Courcelles situés en icelle, s'opposerent à l'assignation qui leur avoit été donnée pour comparoir à la redaction de la Coûtume de Paris, & » déclarerent ceux de l'Aumone être de la » Paroisse de saint Ouen & du Bailliage de Sen-» lis au Siége de Pontoise, & en ont été de » tout temps & ancienneté hostes & justicia-» bles, & non de la Prevôté de Paris. Ce qui confirme ce fait, est qu'on trouve le Curé de saint Ouen-lez-Pontoise au Procès-verbal de la Coûtume de Senlis de l'an 1539.

Edit. de 1676 p. 659 & 664.

Michel Alix Curé de saint Ouen de l'Aumône a été un homme zélé, auquel on a l'obligation de l'édition de l'*Hortus Pastorum* de Jacques Marchant de l'an 1661, comme il se se lit à la tête de cet in-folio.

Cent ans auparavant cette Cure avoit été gouvernée successivement par Dreux Budé & Nicolas Budé, nom respecté dans la littérature par rapport aux anciens Budé, dont le plus habile vécut jusqu'en 1540.

Reg. Ep. Par. 3. Aug. 1553.

ABBAYE DE MAUBUISSON.

LE lieu où cette Abbaye a été bâtie n'étoit pas Maubuisson dont elle a pris le nom: mais Aunay qui étoit pour lors un hameau de la derniere Paroisse du Diocèse de Paris, contigu à la Ville de Pontoise, & ce hameau

étoit ainsi nommé à cause des aulnes qui y étoient en quantité le long des étangs comme il paroît par les chartes : Il étoit situé au-dessus de ces étangs entre les tourelles qu'on voit encore & l'Abbaye près du chemin de Paris où il paroissoit quelques maisons vers la fin du XV siécle, & dont il ne reste plus rien.

Tabul. B. M. Regalis. Le Fief d'Aunay que la reine Blanche acheta en 1237 & 1238 de Hugues Tirel Chevalier Seigneur de Pois, s'étendoit depuis le pont de Pontoise tout le long de la riviere jusques vers Epluches, Montarsis, Pierre-laye & l'Aumône-saint-Ouen.

Avant l'acquisition de tout le terrain nécessaire pour doter un Monastere, cette pieuse Reine fit commencer à en jetter les fondemens la premiere semaine d'après la Pentecôte de l'an 1236. Le dortoir, le refectoire & autres lieux réguliers étant achevés en 1241, elle fit dresser une charte, dans laquelle elle déclaroit qu'elle avoit bâti ce Monastere pour en former une Abbaye de Filles de l'Ordre de Cîteaux, & cela à l'intention de faire prier Dieu pour Alfonse Roy de Castille son pere & Alienore sa mere, defunt son mari le Roy Louis VIII, &c. désirant qu'elle fût appellée Notre-Dame la Royale, la Reine du Ciel en devant être la Patrone principale. L'Eglise fut achevée quelques années après, & la Dédicace en fut faite en 1244 le 26 Juin par Guillaume d'Auvergne Evêque de Paris. Quelques-uns disent que S. Jean-Baptiste & S. Jean l'Evangeliste furent aussi désignés Patrons après la sainte Vierge. Le dessein qu'avoit eu la mere de S. Louis d'y placer des Religieuses de l'Ordre de Cîteaux avoit été déclaré dès l'an 1239 par S. Louis, lorsqu'il leur assigna une partie de leur revenu, mais cette maison ne fut soumise au Général de l'Ordre, que la même année 1244 au mois de Septembre.

Ampliss. Collect. T. 1 col. 1270.

La même Reine avoit fait dès l'an 1241 l'acquisition d'un petit fief voisin qui étoit au-dessous & attenant l'endroit du potager, & qui s'étendoit jusqu'à quelques maisons de saint Ouen. M. l'Abbé Millet qui est fort au fait des titres de cette maison, & qui m'a enrichi de plusieurs remarques, m'a mandé que le possesseur de ce Fief s'appelloit Robert de Maubuisson, & qu'il relevoit alors de Joyenval. Il n'est nommé simplement que Robert dans le Gallia Christiana, & sa femme y est appellée Odeline de Château-Rainard. Ce Fief de Maubuisson ne tarda gueres à communiquer son nom à la nouvelle Abbaye, qui l'a toujours gardé depuis : ensorte que l'on commença de bonne heure à dire en latin *Abbatia de Malodumo*, depuis alteré en *Maloduno*, quoiqu'il paroisse à quelques étymologistes que pour s'éloigner moins de la racine de basse latinité d'où est venu le mot bois & celui de buisson son diminutif, il eut été plus convenable de dire *de Malo-boscione*. Les Fiefs de Maleigne, Courcelles & la Vacherie ayant été depuis acquis par l'Abbaye, c'est ce qui compose la Terre de Maubuisson à laquelle est jointe la petite Terre de Vaux, où elle avoit même un Fief peu de temps après sa fondation ; ce lieu de Vaux est de la Paroisse de Merry.

Ce Monastere étoit encore assez recent lorsque les Freres de la Maison-Dieu de Pontoise prétendirent que cette Abbaye devoit payer le droit appellé *Bufetagium* qui se levoit sur tout le vin qui se vendoit à pot dans Pontoise. Le Parlement de la Pentecôte de l'an 1265 déclara qu'elle en étoit exempte.

Gloss. Cangii voce Bufetagium.

On a cru pendant long temps que la premiere Abbesse de Maubuisson étoit une niéce de la Reine Blanche ; mais sans aucun fondement. C'étoit une simple Religieuse tirée de

l'Abbaye de S. Antoine de Paris, appellée Guillemette, choisie par la Reine comme la plus capable de gouverner son Abbaye. Son épitaphe en vers latins gravée sur la pierre dans le Chapitre devant le siége de l'Abbesse en fait un grand éloge sans marquer de quelle famille elle étoit. Quant à la seconde Abbesse qui siégea en 1275, ce fut Blanche de Brienne d'Eu fille d'Alphonse Comte d'Eu, Chambrier de France, petite niéce de la Reine Blanche. Elle fut la premiere Abbesse inhumée dans l'Eglise depuis qu'on eut commencé à y donner la sépulture à des Princes. Depuis ce temps-là presque toutes les Abbesses ont été de quelque maison illustre ou ancienne, comme de celle de Montmorenci, de Moncy en Vexin, d'Ivry ou Meulent, d'Etouteville, de Dinteville, d'Annebault, d'Estrées. On lit d'Angelique d'Estrées qu'elle fut déposée canoniquement l'an 1618 par un Décret du Chapitre Général de Citeaux, ou de l'Abbé de Citeaux, & que cet Abbé y envoya Marie-Angelique Arnaud qui y amena de Port-Royal des Champs vingt Religieuses & resta jusqu'en 1622 pour y rétablir la régularité & l'étroite observance. Charlotte de Bourbon-Soissons en fut ensuite Abbesse; mais ses grandes austerités lui abregerent la vie, tellement qu'elle ne gouverna que durant trois ans. Catherine-Angelique d'Orleans fille du Duc de Longueville qui prit possession en 1653 fit sa demission au bout d'environ dix ans, après avoir fort embelli cette Maison & en avoir augmenté les bâtimens. On y voit l'épitaphe que M. Faure Evêque d'Amiens a composée en françois, dans laquelle elle est représentée comme une sainte. Louise-Marie-Palatine de Baviere, fille de Frédéric IV Roy de Boheme, née dans dans l'hérésie, en avoit fait abjuration en 1658, & ensuite prit l'habit

Gall. Chr. col. 935.

à Maubuisson ; l'Abbesse précédente l'ayant désignée pour lui succeder, elle fut nommée par le Roy en 1664 : Elle ne voulut point user de pectorale ni de thrône Abbatial : Fort versée dans l'art de la peinture, elle s'appliqua à faire plusieurs tableaux de piété tant pour la Maison, que pour les Paroisses du voisinage. L'Abbé Chastelain qui en avoit vû, a assuré qu'elle sçavoit peindre *admirablement*. Elle n'est décédée qu'en 1709. Dix ans après, cette Abbaye a eu pour Abbesse Dame Charlotte Colbert de Croissy fille du Marquis de Croissy, laquelle la gouverne encore aujourd'hui. Voyages manuscrits.

L'Eglise est un grand gothique commun. Le sanctuaire est éclairé de deux rangs de vitrages l'un sur l'autre, & orné de galeries d'architecture de moyen gothique. Le chœur est des plus grands & des plus beaux, tout pavé d'une marqueterie de mastic, qui de loin paroit être du marbre.

La Reine Blanche fondatrice du Monastere est enterrée au milieu de ce chœur sous une tombe de cuivre élévée avec sa figure de même métal accompagnée de huit vers latins dont le dernier marque qu'elle mourut Religieuse : *Tanta prius, talis jacet hîc pauper monialis.* Matthieu Paris qui vivoit alors écrit la même chose un peu plus au long, à l'an 1252. *Facta est autem sanctimonialis professa, velata ante mortem, & supra velum apposita est corona, & vestita est reginaliter ; & sic sepulta est.*

Quoique cette Princesse fût morte huit ans seulement après la Dédicace de l'Eglise, elle n'est pas la premiere qui y fut inhumée. J'y ai vû la tombe d'un Comte appellé Clerembaud, dont la date de la mort est de 1247. Autour est écrit en gothique capital : *Obiit Vendelii Dominus Comes hîc tumulatus, qui Clarembaldus .....* Et sur la tombe est figuré un

homme armé de toutes pieces, dont l'écu est emmanché de deux emaux Le chifre au bas de l'incription est M CC XLVII.

Jean de Brienne, dit le Prince d'Acre, second fils de Jean de Brienne Roy de Jerusalem ou d'Acre, & de Berengere de Castille, cousin-germain de S. Louis, est enterré dans le chœur. Il y a aussi les entrailles d'Alphonse de France Comte de Toulouse & de Poitiers, frere de S. Louis.

Mathilde ou Mahaud Comtesse d'Artois & de Bourgogne, petite niéce de S. Louis, est pareillement inhumée dans ce chœur sous une tombe de cuivre. Le grand tombeau de marbre noir avec une figure qu'on voit à présent hors la grille du chœur, paroît avoir été placé autrefois à l'endroit où est cette tombe. On avoit cru que ce tombeau étoit de Catherine de Courtenay Impératrice de Constantinople, femme de Charles de Valois, petit-fils de S. Louis, mais il est sûr qu'elle fut enterrée dans l'Eglise des Jacobins de Paris en 1307.

Près le pilier qui est entre le grand autel & la Chapelle de S. Michel sous deux tombes de marbre noir sont les entrailles de Charles le Bel mort le 1 Février 1327, & de Jeanne d'Evreux sa troisiéme femme, décédée le 4 Mars 1370, avec leurs figures en marbre blanc.

De l'autre côté & vis-à-vis sont aussi deux tombes de marbre noir, sous l'une desquelles est enterrée Bonne de Luxembourg, fille du Roy de Boheme, épouse de Jean Roy de France, décédée à Maubuisson le 11 Septembre 1349 : Et sous l'autre les entrailles du Roy Charles V son fils décédé en 1380, avec leurs figures en marbre blanc.

Au-dessous & du même côté est une petite tombe de marbre noir sous laquelle repose Jeanne de France, fille du Roy Charles le

Bel & de Blanche de Bourgogne sa premiere femme, morte fort jeune le 17 May 1321. Sa figure est en marbre blanc. On a cru pendant du temps que c'étoit celle d'une fille de S. Louis nommée Louise.

Rouleau de la Ch. des Comptes de 1324.

Blanche de Bourgogne ayant vû en 1322 son mariage avec Charles le Bel dissous sous prétexte de parenté, se retira à Maubuisson, y prit l'habit de Religieuse en 1325, & y mourut en 1326. On lui donna la sépulture dans le Chapitre.

Au bas de la Chapelle de S. Michel & près de la porte de l'Eglise du côté méridional, est un grand tombeau de pierre élévé, couvert de plaques de cuivre bien travaillées, avec la représentation de Marguerite de Brienne-Beaumont, femme de Boamond Prince d'Antioche & Comte de Tripoli, décédée le 9 Avril 1328. On l'appelle communement la Princesse d'Antioche: Elle étoit petite-niéce de la Reine Blanche mere de S. Louis, & cousine-germaine de Blanche d'Eu seconde Abbesse de cette maison. Voici son épitaphe en langage du temps. » Cy gist Marguerite fille de Mon-» seigneur Loys fils le Roy de Hierusalem, » Viscomte de Beaumont, femme Monsei-» gneur Bemont, Prince d'Antioche & Comte » de Triple, qui trepassa l'an de grace 1328 » le samedy 9 Avril. Priez pour ly que Dieu » mercy luy face.

Outre tous ces Princes & Princesses dont on connoît le lieu de la sépulture en ce Monastere, en voici trois autres que quelques monumens nous apprennent y avoir eu leur sépulture sans que l'on connoisse l'endroit: sçavoir 1°. Robert II du nom Comte d'Artois, fils de Robert I & neveu du Roy Louis VIII. Le Continuateur de la Chronique de Nangis assure qu'ayant été tué le 11 Juillet 1302 dans

Spicil. in-fol. T. 3 pag. 55 col. 1 & 57 col 2.

la bataille de Courtray contre les Flamans, son corps fut inhumé d'abord dans une Chapelle de Religieuses qui n'étoit pas encore dédiée, & qu'au mois de Décembre 1304 ses os furent levés de là & apportés à Maubuisson proche Pontoise où ils furent mis dans le tombeau. Les auteurs du Gallia Christiana ont fait cette observation contre ceux qui ont dit que c'étoit à l'Abbaye de Royaumont qu'il étoit inhumé.

Gall. Chr. T. 7. col. 930.

2°. Catherine fille de Charles V décédée au mois d'Octobre 1388 à l'âge d'onze ans déja mariée à Jean Comte de Montpensier, eut aussi sa sépulture à Maubuisson suivant un ancien compte.

Compot. VI Joannis Perdrier. Gall. Chr. col. 932.

3°. Jeanne fille de Charles VI morte à l'âge de deux ans fut pareillement enterrée dans ce Monastere.

Ibid.

Je ne parle point de Gabrielle d'Estrées qui a aussi été inhumée en ce Monastere avec l'enfant dont elle étoit grosse d'Henry IV.

Mem. de Chiverny. p. 328.

Je ne rapporterai aucunes épitaphes des Abbesses parce qu'elles se trouvent insérées dans le Gallia Christiana, à la reserve cependant de celle d'une Abbesse que j'ai vû dans cette Eglise gravée en gothique minuscule du XV siécle, dans laquelle je n'ai remarqué que la profession de foi que la défunte y fait par ces mots *Credo quod Redemptor meus, &c.*

Il ne me reste qu'à observer ce qui est écrit en cette Eglise sur deux tombes, & que personne n'a encore recueilli. Sur l'une on lit: *Cy git Madame Aaliz de Marrigny jadis femme de Monseigneur Jehan de Mausigny Chevalier Seigneur de Chantelou sous Deus Amans; après femme Monseigneur . . . . Seigneur du Quesnay de Breteville qui trepassa l'an de grace M. CCC XXXVI, le lundi Notre-Dame Chandeleure.*

Sur

Sur l'autre il ne reste que cinq ou six mots du caractere du XIII siécle gothique capital.

CI GIT VINCENT DE.... la suite paroît avoir été biffée avec le cizeau ; puis on lit NOSTRE SIRE LE ROI.

Il est quelquefois parlé dans les monumens de cette Abbaye, des Chapelles qui y ont été fondées. Le Gallia Christiana fait mention de celle que Blanche de Brienne la seconde Abbesse fonda en 1308 des biens de ses parens sous le titre de la Ste Trinité & de S. Louis, & de celle qui fut fondée en 1323 sous le titre de S. Jean l'Evangeliste ; (a) je trouve ailleurs deux Chapelles de S. Paul & Ste Catherine fondées par la Reine Jeanne au mois d'Octobre 1340 derriere le chœur des Religieuses au fond de l'Eglise, à trente livres de revenu chacune. Plus une Chapelle sans désignation du saint patron, que Dame Philippe de Montmorency y fonda en 1351, d'un pareil revenu de trente livres assis sur des biens situés au Diocèse de Sens : plus encore une Chapelle de S. Michel que l'Evêque de Paris confera en 1525 : c'est peut-être celle dont il est parlé ci-dessus ; à moins que ce ne soit la Chapelle de S. Michel du cimetiere, laquelle a été appellée abusivement du nom de S. Nicolas, & qu'on disoit fondée par les Seigneurs d'Aunay pour servir de Paroisse, parce qu'on y avoit fait l'Office pendant qu'on bâtissoit la grande Eglise. Elle n'a été enfermée dans l'en-

Gall. Chr. T. 7. col. 930.

Ibid. col. 931

Preuves de l'Histoire de Montmor. p. 378.

Reg. Ep. Paris.

Mem. de M. Milhet.

(a) On ne remarque point par qui elle étoit fondée ; je trouve dans les Comptes du Domaine publiés par Sauval T. 3. qu'il y avoit en 1450, 1472 & années suivantes à Maubuisson une Chapelle fondée par Marguerite de Beaumont, possédée par Guillaume d'Auge Docteur en Médécine. pag. 378, 406, 416, 422. Mais Sauval pag. 427 sur l'an 1476 donne la preuve que la Chapelle de la Dame de Beaumont étoit du titre de Ste Marguerite.

clos que depuis environ 70 ans. Dans un Registre de l'Evêché de l'an 1612, elle porte le titre de S. Nicolas du Buisson. Outre cela il y avoit une autre Chapelle qui peut passer pour la plus ancienne, & que Renaud Evêque de Paris avoit transferée en 1260 du lieu de Cormeilles au cimetiere de Maubuisson. On ignore de quel saint elle étoit titrée. On sçait seulement qu'Alix de Neuvy en étoit la fondatrice.

Madame d'Orleans-Longueville Abbesse ayant requis l'Archevêque de Paris que toutes ces Chapelles fussent réunies à celle de S. Paul située derriere le chœur, & nommée ci-dessus, le Decret en fut donné le 30 Avril 1656 & signé par André du Saussay Evêque de Toul & Vicaire général de M. de Gondi, qui statua qu'il n'y auroit plus qu'un Chapelain titulaire, lequel seroit tenu de resider dans le lieu, & d'y célébrer quatre fois par semaine avec commémoration des saints patrons des Chapelles éteintes.

Reg. Ep. Paris.

Cette Abbaye souffrit beaucoup du temps des guerres des Anglois sous le regne de Charles VII; mais néanmoins pas tant que plusieurs autres de ces quartiers-là.

Gall. Chr. T. 7. col. 933 & 937.

En 1652 tout le Couvent se retira à Pontoise à cause des guerres civiles.

Il y a eu autrefois un Maubuisson différent de celui-ci mentionné dans une charte de Burchard Seigneur de Marly-le-Château de l'an 1209: & ce lieu a dû être aux environs de ce Marly.

Preuves de Montmor. p. 396.

MERY-SUR-OISE.

IL est écrit Mairi en françois dans le Pouillé latin redigé avant le temps de S. Louis. L'auteur fait voir par là qu'il ignoroit comment on le nommoit en latin; mais en même temps il découvre, qu'alors on s'éloignoit moins qu'aujourd'hui de l'étymologie. Ce Merry situé à six lieues de Paris a tiré sans doute son nom comme la plupart des autres s de quelque portion de bois propre à bâtir ou à faire des tonneaux, qui a fait naître les mots de Merrein, de Madré & semblables. On peut consulter là-dessus le Glossaire de Ducange aux mots *Materia, Materiamen, &c.* Un article du réglement que Louis Abbé de saint Denis fit l'an 862 avec ses moines, porte qu'ils prendront à Mery autant de douves à faire tonneaux pour servir au cellier pendant la vendange qu'il en faudroit pour la construction d'un poinçon, ou d'un bac appellé ponton (a). Les Forêts voisines ne s'étendoient point alors jusqu'au lieu où Merry a été bâti, au moins [le] magasin ou chantier des marchands de merrein pouvoit-il être en ce lieu. Il y a grande apparence que ce qui appartenoit alors en ce lieu à l'Abbaye de S. Denis étoit très-considérable, puisque dans la désignation des tenans & aboutissans aux biens d'une métairie qu'un nommé Fulenz lui donna l'an 828, en échange d'autres biens situés dans l'Anjou. Cette métairie située à Vaux *in pago Parisiaco* qui est au même canton, est dite entourée de tous côtés de biens de cette Abbaye. *Diplomat. p. 516.*

(a) *De Madriaco tantum ex duvis, quantùm sufficit ad unum pontonem faciendum à carpentariis Abbatis, in cellario per vindemiam deservituris.* Diplom. p. 536. *Diplomat. p. 536.*

Ce qui porte encore à croire que le Monastere de S. Denis a eu du bien considérablement sur le territoire de Merry-sur-Oise ; est que l'Eglise du lieu est titrée de ce saint ; ensorte même que je présume que le Vaux situé sur cette Paroisse conserve le nom de *Tunsone Vallis*, où Charderic Abbé de S. Denis bâtit un Monastere sous le nom de S. Denis même & de S. Marcel vers l'an 670. Les chartes de ces temps-là le placent au pays de Champly, lequel s'étendoit en effet des deux côtés de l'Oise. L'Eglise qui subsiste de nos jours à Merry n'est pas d'un temps si reculé. Son sanctuaire seulement est du XIII siécle excepté la voûte ; cette voûte & le reste de l'édifice sont plus nouveaux aussi-bien que l'unique collatéral qui se voit du côté du midi ; mais cette Eglise est solidement bâtie, toute de pierre & voûtée de même. On y lit dans le chœur à main gauche l'inscription suivante en petit gothique :

Le cinq Aoust premier Dimanche dudict mois M. CCCC quatre-vingt & sept, par le congé, licence & permission de Reverend Pere en Dieu Monseigneur Loys de Beaulmont Evesque de Paris, Reverend Pere en Dieu Monseigneur Pierre de la Chambre Evesque de Nazareth & Abbé de Froymont, dedia cette présente Eglise en l'honneur & reverence de la benoiste Vierge Marie & Monseigneur S. Denis Patron d'icelle. Il est dit ensuite qu'il accorda 40 jours d'Indulgence au premier Dimanche d'Aoust : Le tout *à la Requeste de Noble Homme M. Charles d'Orgemont Chevalier Seigneur de Mery & de Meryel ; à ce présent Maistre Mathurin Boisdin Curé desdits lieux.*

A côté du sanctuaire vers le septentrion est une Chapelle tournée exprès obliquement afin que le Prêtre puisse plus facilement être

apperçû à l'autel : Cette Chapelle Seigneuriale est fermée d'une grande grille semblable à celle que l'on voit dans les Eglises des Couvents de Filles. (a) On y voit le mausolée en pierre d'une personne de la famille d'Orgemont & de sa femme, celui apparemment qui vient d'être nommé ci dessus, avec les armoiries qui sont les trois épics d'orge en champ d'azur. A l'entrée de la nef un peu au-delà de la tour ou clocher est une Chapelle de S. Antoine fermée de balustrades de pierre, où est le mausolée d'Antoine de S. Chamant Seigneur de Mery, Meriel, &c. L'inscription qui l'accompagne porte qu'il fut Gouverneur de la Ferté-Milon pendant la Ligue, Engagiste pour le Roy Henry IV de la Ville & Duché de Guise, & qu'il mourut le 2 Mars 1628. Et pour plus grande instruction du lecteur on ajoûte qu'il avoit été Ligueur, & avoit fait lever le siége de la Ferté-Milon à Henri IV qui fit depuis démolir cette place à la Paix ; & que de l'argent du dédommagement il acquit la terre de Mery où il reçut souvent Henri IV & sa Cour. Ce mausolée est dit érigé en 1700 par les soins de François Comte de S. Chamant-Peschier, Chevalier Seigneur Marquis de Mery, Meriel, Tour, Saucour, Montubois, la Bonne-Ville, & du fief du Poix érigés en Marquisat l'an 1695. Il mourut le 10 Mars 1714, & son cœur est conservé au même endroit. Il y a dans la même Chapelle une fondation faite par Antoine de saint Chamand Seigneur de Mery, pour un Prêtre chargé de quatre Messes par semaine, & de l'instruction des enfans, du Catechisme, *Reg. Archiep. Paris. 19 Junii 1625.*

(a) Le Laboureur en son Tombeau des Illustres, p. 276. j'ai vû, dit-il, en l'Eglise de Mêry, Chapelle des Seigneurs, un Seigneur représenté aux vitres, armé de toutes pieces avec ses armes qui sont d'Orgemont brisé en chef d'un croissant d'argent.

&c. Les enfans devoient être conduits le soir à l'Eglise pour y chanter des Antiennes en l'honneur de la sainte Vierge & de S. Antoine, pour le Roy & pour l'Archevêque de Paris. Le Seigneur céda à cet effet tous les droits de dixme qu'il avoit à Mery, Saucourt, Montubois, Nantouillet, Frepillon, Sognoles & Vaux, sans y comprendre ce qui appartenoit aux Curés de ces lieux: Lesquelles dixmes furent estimées valoir 313 livres de rente. L'homologation de la fondation fut faite à l'Archevêché le 19 Juin 1625.

Il paroît y avoir eu différens sentimens sur sa nomination de la Cure de Méry. Quoiqu'on lise dans une Bulle d'Eugene III de l'an 1147 & dans une charte de Thibaud Evêque de Paris confirmative des Eglises que possedoit au XII siécle le Prieuré de saint Martin des Champs *Ecclesiam de Meri*; cela n'a pas empêché que les auteurs du Pouillé écrit avant le regne de S. Louis ne l'ayent mise au nombre des Eglises dépendantes purement de l'Evêque de Paris. C'est ce qui a été suivi par les Pouillés manuscrits des XV & XVI siécles, & par les imprimés de 1626 & de 1648. Ensorte qu'il faut convenir que le Pelletier s'est trompé en marquant dans celui qu'il a donné au public l'an 1692, qu'elle est à la nomination de l'Abbé de saint Denis. Aussi cette Cure ne se trouve point dans le catalogue des bénéfices dépendans de cette Abbaye, imprimé à la fin de l'Histoire du Monastere.

Hist. S. Mart. à Camp. pag. 180 & 188.

Ce village n'étant pas situé sur une route fort passagere, c'est ce qui a occasionné quelques erreurs sur sa position. Le Dictionnaire universel de la France le place mal-à-propos dans le Diocèse de Rouen, & dit que c'est un Marquisat du Vexin. Il faudroit ce semble pour qu'il fût plus surement du Vexin, qu'il fût situé

au rivage droit de l'Oise, au lieu qu'il est à la gauche, quoiqu'on croye qu'il a eu des exceptions. Cette Paroisse au reste est de l'Election de Pontoise; & sujette au Bailliage & Coûtume de Senlis, peut-être en conséquence de ce qu'elle avoit été de l'ancien *Pagus Camliacensis*. Pierre Boussard qui en étoit Curé, comparut en 1539 à la redaction de la Coûtume de Senlis. En 1470 on ne comptoit dans son étendue que 26 feux. Le denombrement de l'Election de Pontoise en compte 81 de nos jours. Ses dépendances sont Sognoles, Garenne, Bonneville, Vaux, Montarcy: Le tout ensemble avec Mery forme 80 à 100 feux, ou environ 300 communians. Le Dictionnaire universel met 366 habitans. On voit quelques vignes sur cette Paroisse.

Proc. verb. Cout. de Paris 1580 p. 659.

Reg. Visit.

En 1555 l'Evêque de Paris permit d'ériger en secours de Merry la Chapelle de la Vierge qui avoit été nouvellement bâtie à Vaux aux frais des habitans du temps que Jean Boucher étoit Curé.

Reg. Epi Par. 8 Jan.

Il y a un bac qui part d'Auvers & aboutit à Méry. S'il y a eu un pont à Auvers au IX siécle, comme le laisse à penser un endroit des Annales de saint Bertin & un autre de la Diplomatique, il faut avouer que dès le XIII siécle il n'existoit plus; comme on le verra ci-après.

A l'an 865. Diplom. p. 520.

Les titres du même siécle fournissent le nom de plusieurs Gentilshommes qui se surnommoient de Méry. On les rencontre principalement dans les Archives de l'Abbaye du Val. A l'an 1220 Dreux Buffe de Méry Chevalier vend à ce Monastere toute la forêt qui s'appelle Haubuic. Le même approuva en 1236 la vente que Gui de Villaines avoit faite aux mêmes Religieux de ce qu'il possedoit dans la dixmes d'Epeluches & de Courcelles. Plus loin son épouse y est nommée Reine *Regina*; c'est

Tab. B. M. de Vallis. Portef. Gaignieres p. 42.

De Epeluches *Ibid.* p. 123 & 124.

à l'an 1238, & enfin à l'an 1239 il accorda aux mêmes Moines l'usage libre dans son Travers de Mêry, c'est-à-dire de se servir de son bac pour passer & repasser sans rien payer. Deux ans après il accorda la même chose à ceux de saint Denis. Ce Drogon ou Dreux n'avoit pas apparemment la jouissance de toute la terre de Mêry: On trouve ailleurs un Guillaume de Mêry vivant dans le même temps. Ce Guillaume pere de Raoul de Mêry & Agnès veuve du même Raoul vendirent en 1223 pour le prix de quatre-vingt livres une maison, afin de fonder de cette somme une Chapellenie perpétuelle pour l'ame de Raoul & d'Agnès: Ce que Geoffroy Archidiacre de Pontoise approuva & confirma. En 1276 vivoit Henry Seigneur de Mêry qui donna du bien à l'Abbaye du Val pour l'ame de Jeanne sa mere; & Jeanne sa veuve imita son exemple.

Chart. S. Dion. Reg. p. 276.

Eclairciss. sur l'ancien droit de Paris sur Pontoise p. 89.

Tab. Vallis.

Le plus considérable des Seigneurs suivans fut Pierre d'Orgemont, lequel fut élû Chancelier de France au Louvre par voie de scrutin en l'an 1373, & quitta les Sceaux en 1380. » Il fit bâtir à Mêry, dit Sauval, une maison » de campagne assez bien proportionnée pour » la grandeur & une personne de son rang; » & quant à la beauté, ce qu'on peut attendre » d'un siécle rude & grossier tel que le sien. Ce château est situé tout proche l'Eglise Paroissiale. Le 26 May 1375 Charles V lui accorda dans cette Terre haute, moyenne & basse Justice. Son fils fut Guillaume d'Orgemont, pere de Philippe Echanson du Roy & aussi Seigneur de Mery vers l'an 1480. En suivant la généalogie en droite ligne, nous trouvons Charles Seigneur de Mêry & d'Esainville mort le 9 Septembre 1502 & enterré à Ste Catherine de la Coûture à Paris. Jeanne Dauvet sa veuve fit une fondation dans l'Eglise de Mery

Antiq. de Paris T. 2. p. 147.

Regist. du Domaine T. 1.

Reg. Ep. Par.

qui fut reçûe par l'Evêque le 12 May 1520. Ensuite se trouve Pierre d'Orgemont, puis Emery Chambellan du Roy vers l'an 1530 & 1540. Il est mal nommé Merry d'Orgemont dans la transaction qu'il passa en 1529 sur l'étang du Val. Il fut inhumé à Mêry aussi-bien que son épouse dans la Chapelle des Seigneurs. Le Laboureur assure que ce sont eux qui y sont représentés à genoux ; qu'il y avoit autrefois une épitaphe mais qu'il n'en reste que quelques mots. Claude d'Orgemont succeda à son pere Emery dans cette Seigneurie. Il étoit Echanson ordinaire du Roy Henri IV. La Seigneurie passa par le mariage de sa fille Guillemette seule héritiere, à François des Ursins Chevalier des Ordres du Roy, Seigneur de la Chapelle-Gautier, mais il ne la posseda pas longtemps. Ce François des Ursins fut Gouverneur pour Henri IV de la petite Ville de Pierrefont du côté de Soissons. Cette place quoique munie d'un fort château ayant été prise pour la Ligue par Antoine de saint Chamant Gouverneur de la Ferté-Milon, François des Ursins céda à S. Chamant, Mêry & Meriel pour r'avoir Pierrefont. Mais ces circonstances rapportées par le Laboureur ne paroissent pas s'accorder avec ce qui est dit ci-dessus d'après l'inscription gravée en 1700 dans l'Eglise de Mery.

Tab. Vall.

Tombeau des Illustres p. 269.

Eloge des prem. Presid. p. 15.

Le Laboureur *ubi supra.*

Il y eut en 1620 établissement d'un marché à Mery.

Cette Terre a été érigée en Marquisat en 1695 ainsi qu'il est dit cy-dessus.

La mort de François de S. Chamant l'un des derniers Seigneurs est annoncée dans un Journal de 1739, où il est qualifié Marquis de Mêry-sur-Seine, au lieu de Mêry-sur-Oise, Seigneur de Meriel, Saucourt & Montubois.

Merc. Janv. 1739. p. 188.

FREPILLON.

IL est certaines Paroisses dont on peut assurer sans se tromper qu'elles sont un démembrement d'une autre, quoiqu'on ne puisse pas indiquer le temps précis de ce demembrement, ni de quelle Paroisse a été faite la distraction. Telle est la Paroisse de Frepillon éloignée de Paris de cinq à six lieues, & que les plus anciens titres appelloient *Frepillam*. Certainement elle n'étoit pas encore érigée au XII siécle, lorsqu'on redigea le Pouillé de Paris, ni au XIII lorsqu'il fut recrit: mais on la trouve sous le nom latin *de Frepilione* dans le Pouillé écrit vers le milieu du XV siécle, & j'en ai vû des provisions du 9 Octobre 1501. On pourroit croire qu'elle est détachée de Villiers-Adam ou de Bessaucourt: mais comme ces deux Paroisses sont de présentation monastique & que la Cure de Frepillon est à la pleine collation de l'Evêque de Paris, il est plus naturel de penser qu'elle a été démembrée d'une autre Cure qui étoit à la pleine collation Episcopale, telle qu'est la Cure de Mêry qui n'en est éloignée que de demie lieue. La proximité des deux villages est telle que les bois taillis de Frepillon sont vis-à-vis le clos du Seigneur de Mêry. A l'égard de l'origine du nom de Frepillon, il ne faut nullement penser à pouvoir la trouver, jusqu'à ce que nous ayons un bon Dictionnaire Celtique.

Saint Nicolas est Patron de l'Eglise de Frepillon qui est basse & petite & qui n'a que le chœur vouté. On y entrevoit quelques vestiges du travail du XIV siécle aux chapitaux de quelques piliers. La Dédicace s'y célébre

le Dimanche après la S. Barnabé. A la Chapelle du fond de l'aîle gauche c'eſt-à-dire du côté ſeptentrional eſt élévée au-deſſus de l'autel une vieille châſſe qu'on dit contenir des oſſemens des compagnes de Ste Urſule donnés par l'Abbeſſe de Maubuiſſon qui eſt Dame du lieu. Ces reliques avoient été tirées de la châſſe qui eſt à Maubuiſſon du côté ſeptentrional de l'autel par l'Abbé de la Charité-lez-Leſignes: elles conſiſtent en une partie de crâne: une jointure d'os du bras, & un os de la jambe. L'Archevêque conſentit qu'on les honorât à Frepillon par acte du 8 May 1647. On m'aſſura lorſque je paſſai en ce village qu'outre l'Abbeſſe un M. Pelletier qui y fait ſa demeure y a auſſi une Seigneurie. Les côteaux de ce territoire regardent le couchant & le midi: ils ſont garnis de vignes ou de bocages. Cette Paroiſſe eſt la ſeule de ce nom dans tout le Royaume. Il n'y avoit en l'an 1470 que huit habitans à Frepillon ſuivant l'acte de la viſite d'un Doyen rural. Le livre des Elections marque qu'il y a 78 feux. On m'a dit ſur le lieu qu'il y en a un peu davantage; & le Dictionnaire Univerſel y reconnoît 444 habitans.

Reg. Archiep. Par.

Hadrien de Valois n'a pas dit un ſeul mot de ce village en ſa Notice du Pariſis, quoiqu'il eut pû trouver ſon nom dans les Preuves de l'Hiſtoire de la maiſon de Montmorency, où on lit que Heimard de Frepillon ou Frepellum vendit à Burchard de Montmorency un bois ſitué vers Bettemont que ce même Burchard donna à l'Abbaye du Val. Les titres ſont des années 1174 & 1193. Un autre acte de l'an 1190 nous apprend qu'Engelran de Trie donna cette année-là à rente à Hemard de Frepeillun le bois *de Gehenniaco*, ſitué devant le village de Frepeillun. C'eſt ainſi qu'il eſt écrit en cette occaſion; Les mêmes Archives qui

Pages 56 & 69.

Titres de l'Abbaye du Val Portef. Gaignieres p. 42.

contiennent cette particularité font mention à
Ibid. p. 316. l'an 1228 d'un Alberic de Frepillon Chevalier, & à l'an 1248 d'un autre Chevalier appellé Raoul de Frepillon, lequel déclare & reconnoît avoir vendu aux Religieux du Val un bien situé
Ibidem. au territoire de *Mellomonte*. Il s'agissoit d'une vigne située sur ce territoire, laquelle Gui de
Ibid. p. 243. Frepillon Ecuyer de l'aveu de Théophanie sa femme consentit qu'ils tinssent en main-morte,
Ibid. p. 325. par acte de l'an 1260. Enfin à l'an 1288 se voit le nom de Jean de Frepillon Ecuyer.

C'est apparemment de l'un de ces Seigneurs que tient le nom de Frepillon une rue située à Paris dans le quartier du marais. Elle étoit connue sous ce nom au moins dès l'an 1353.

Les auteurs du dénombrement des Elections & du Dictionnaire universel écrivent *Frespillon* le village dont il s'agit ici, mais ils ne sont pas à suivre en ce point.



VILLIERS-ADAM

ET L'ABBAYE DU VAL.

IL est hors de doute que ce village a tiré son nom d'un particulier appellé Adam, qui en étoit autrefois Seigneur ; mais en quel temps faut il remonter pour trouver cet Adam ? C'est sur quoi il me paroît que M. de Valois s'est trompé, ou a parlé d'une maniere qui peut induire en erreur. Pour trouver un Adam de Villers Chevalier, il se contente de remonter au XIII siécle, & il veut que ce soit un Adam Seigneur de Villers-le-Bel qui l'ait aussi été de Villers dont nous parlons, quoique le passage du Cartulaire de l'Evêque de Paris qu'il rapporte, ne prouve aucunement cette identité. Il est certain par une Bulle d'Eugene III, & par une charte de Thibaud Evêque de Paris au milieu du XII siécle, que dèslors on connoissoit un Village du nom de *Villiers-Adam.* C'est pourquoi je croi devoir chercher dans le siécle précédent un Adam qui ait été assez illustre & puissant, pour pouvoir lui attribuer la jouissance de ce Villiers & de la célébre Isle qui n'en est qu'à une lieue, auxquels il auroit donné son nom. Ainsi je ne jetterai point la vûe sur un autre Adam que sur celui qui fut Connêtable de France sous le regne de Philippe I, & dont le nom est au bas d'un acte de l'an 1079. En remontant l'époque du nom de Villiers-Adam & de l'Isle-Adam au regne de Philippe I, il ne se présente plus de difficultés, & on ne doit pas être surpris de trouver un *Adam de Insula* vivant en 1195 qui avoit un droit sur la Terre Royale d'Auvers, non plus

Notit. Gall. p. 437. col. 2.

Hist. de Montmor. Preuv. pag. 29.

Ampl. Col-

que dans un titre de 1205 un *Galterus de Villers-Adam miles*, & dans un autre de 1239, un *Adam de Villari Ada* aussi qualifié *miles*. Ce pouvoient être des descendans du Connétable Adam.

Lect. T. 1° p. 117.

Ex sched. D. Lancelot.

Ce Bourg est situé à six lieues de Paris sur un côteau qui regarde l'orient. Il étoit autrefois fermé de murs : il en reste même une porte du côté qui conduit à Paris, les autres sont détruites. L'Eglise est titrée de S. Sulpice Evêque de Bourges, & cela de toute ancienneté. On conserve dans les Archives de l'Abbaye du Val située sur cette Paroisse un titre de l'an 1244, dans lequel il est spécifié que Mennier de Villers-Adam & Théophanie sa femme leguent à saint Sulpice de Villers & au Prêtre du lieu un demi arpent de vigne, & à l'Abbaye du Val trois quartiers de vignes situés à Soooourt. On y lit dans un autre titre de 1254 que Marie veuve de Jean dit Sanspitié Ecuyer légua à la Fabrique de Villiers-Adam un petit bien qui fut vendu à Gui de Baillieł Ecuyer.

Tab. Vallis.

Les Pouillés ont varié sur le présentateur à la Cure. Le plus ancien qui fut écrit environ le temps de S. Louis marque que la nomination appartient au Prieur de Conflans-sainte-Honorine. Celui qui fut imprimé en 1626 assure qu'elle appartient à l'Abbé de Bec. Il faut se souvenir ici que le Prieuré de Conflans dépend de cette Abbaye. Le Pouillé du XV siécle, celui du XVI & l'imprimé de 1668 assurent au contraire que c'est l'Abbé de saint Martin de Pontoise qui est présentateur ; & le Pelletier l'a suivi dans le sien de l'an 1692. Les provisions du 4 Octobre 1476, du 16 Novembre 1498 & du 21 Novembre 1502, reconnoissent la présentation de l'Abbé du Bec. J'ai cité ci-dessus une Bulle du Pape Eugene III

Reg. Ep. Par.

de l'an 1147, & des Lettres de Thibaud Evêque de Paris de l'an 1150 ou environ, pour prouver que dèslors on disoit Villiers-Adam lorsqu'on vouloit désigner cette terre. Cette Bulle & ces Lettres marquent dans le dénombrement du revenu des Moines de saint Martin des Champs deux parts de la dixme de *Villari Adam*.

Hist. S. Mart. à Camp. pag. 180 & 188.

L'édifice de l'Eglise Paroissiale tel qu'il se voit aujourd'hui est beau & solidement bâti. Il n'a gueres que deux cent cinquante ans, quoique dans les compartimens des vitrages on ait voulu imiter le gothique. La nef n'est pas si élevée que le chœur. Le premier Août 1550 l'Evêque de Paris permit à René le Rouillé Evêque de Senlis de faire la bénédiction du grand autel qui avoit été nouvellement transferé & reconstruit. Ce qui lui fut renouvellé le 18 Janvier 1551, en lui donnant permission de bénir ceux de N. D. & de S. Sébastien qui venoient d'être refaits.

Reg. Ep. Paris.

La tour ou clocher est de pierre de taille, & bâtie au plûtard dans le XIII siécle. Le voisinage d'une carriere qui est du côté de l'Abbaye du Val a facilité la construction de ces édifices.

Au XV siécle en 1470 ce village ne contenoit que trente menages. Il n'y a gueres aujourd'hui que cent feux dans cette Paroisse, quoique le livre des Elections y en compte 118, & que le Dictionnaire universel de la France y admette 453 habitans. Meriel qui en a été détaché en 1713 pour être érigé en Cure, augmentoit autrefois le nombre des communians, mais non celui des taillables, parce qu'il est de l'Election de Pontoise, au lieu que Villiers-Adam est de celle de Paris. Les vignes de cette Paroisse sont en tirant vers le couchant; il en est fait mention dans une épitaphe gothique que

Visite de 1470.

j'ai vu dans l'Eglise. Il y en a aussi quelques arpens vers la pente du côté oriental, quoique ce soient de véritables terres à bled. Ce Bourg paroît un peu désert & dépeuplé. Les femmes y travaillent beaucoup à la dentelle. Il s'y étoit introduit une coûtume par laquelle les garçons du lieu exigeoient un droit des garçons d'ailleurs qui venoient prendre femme dans ce Villiers-Adam : ce qui donnoit souvent occasion à des batteries. Un des Vicaires Généraux de M. de Perefixe fit défense le 19 Février 1667 de continuer cet usage.

Reg. Archiep. Par.

Le plus ancien Seigneur de ce village après Adam le Connétable qui lui a donné son nom, est Philippe qui vivoit vers la fin du XII siécle. Lui & Richilde de Grolei sa femme donnerent un bois à l'Abbaye du Val. Gautier Chevalier Seigneur de Villiers-Adam confirma à cette maison les anciens dons d'Anseau de l'Isle. Il étoit en différent avec elle en 1221 sur les vignes de Soocourt. En 1276 la Seigneurie étoit possedée par Matthieu de la Tournelle & Eloïse sa femme ; & même encore en 1296. Il y a apparence que cette terre resta dans la même famille durant tout le siécle suivant & une partie du XV, & que c'étoit de Villiers-Adam & non de Villiers-le-Bel qu'étoit Seigneur Jean de Villiers fils de Pierre & de Jeanne de Châtillon, qui fut Maréchal de France en 1418.

Tab. Vallis.

Depuis ce temps-là il y a une lacune dans ce catalogue jusqu'à l'année 1580 que Jean de Florettes est dit Seigneur en partie de Villiers-Adam au Procès-verbal de la Coûtume de Paris. J'ai lû ensuite qu'en 1611 Richard de Petremolle Chevalier jouissoit de cette Terre : que depuis, sçavoir en 1613, elle fut saisie sur Charles de Florette Aligret à la Requête d'Antoine de Saint-Chamant Chevalier. Jean le Comte Sieur de Montaglan étoit Seigneur

Tab. Vallis.

d'une

d'une partie vers 1660. Louise-Antoinette de la Barde sa veuve lui avoit succedé dès l'an 1675. Guillaume Lamy Trésorier Général de la Maison du Roy jouit d'une partie de cette Terre vers l'an 1670 : puis sa veuve appellée Elisabeth Langetat & ses enfans, la possederent en entier avec Antoinette le Comte Dame de Montaglan en 1680. Le titre marque que cette Seigneurie releve du Roy à cause de sa Comté de Beaumont.

En ces derniers temps la Seigneurie de Villiers a été vendue en partie à M. Furgeau ; & cette partie a été saisie réellement, puis achetée par M. de l'Aubèpine Marquis de Verderonne, aussi-bien que l'autre partie que possedoit M. le Marquis de Novion. Enfin M. le Prince de Conti a acheté le tout de M. le Marquis de Verderonne avec Stors, &c.

Un des écarts de cette Paroisse s'appelle Coquesale. En 1220 les Religieux du Val y avoient un labourage dont ils payoient une redevance aux Sieurs de Trie. On trouvoit à la la Chambre des Comptes que ce Coquesale & Bailleu furent donnés en 1556 par le Roy au Sieur Sterne. Il y a proche l'Abbaye du Val qui étoit originairement de cette Paroisse, & dont je vais parler, un bois appellé Chermenton.

Table de la Chambre des Comp. T. 3. p. 431.

ABBAYE DU VAL-NOTRE-DAME, *ou simplement* LE VAL.

L'Ordre de Cîteaux a fourni au Diocèse de Paris deux Abbayes d'Hommes, sçavoir, les Vaux de Sarnay ou de Sernay, & celle-cy ; toutes les deux dans une profonde vallée à la distance de dix ou douze lieues l'une de l'autre.

Les écrivains de cet Ordre assurent que la fondation du Val est de l'an 1125 ; & que ce fut alors qu'une colonie de Religieux tirés de l'Abbaye de la Cour-Dieu Diocèse d'Orleans, vint habiter dans le lieu dit Vieux Moutier (a), qui est à l'extrémité de la gorge des montagnes qu'on voit en ce lieu, jusqu'à ce qu'Ansel de l'Isle-Adam les plaça l'an 1136 dans son propre fond. Les premiers & principaux bienfacteurs furent donc les Seigneurs de l'Isle-Adam, & ceux de Villiers-Adam, auxquels il faut ajouter plusieurs Seigneurs de Montmorency.

Cette Abbaye est à six lieues & demie de Paris vers le nord-ouest sur le territoire ancien de la Paroisse de Villiers-Adam, & maintenant sur celui de Meriel depuis que cette succursale de Villiers est devenue Paroisse. Du reste sa position est entierement à l'extrémité du Diocèse de Paris en approchant de celui de Beauvais, & non du Diocèse de Beauvais, comme on a marqué dans le Dictionnaire Universel de la France. M. de Valois étoit bien éloigné de donner dans cette méprise lorsqu'il a cru que le lieu marqué sous le nom de Vaux sur le bord de l'Oise entre Mery & Pontoise étoit l'Abbaye du Val dont le nom étoit defiguré ; mais en cela il se trompoit à son tour, puisque ce Vaux de la Paroisse de Mery est à une grande lieue de l'Abbaye du Val.

Not. Gall. p. 433. col. 2.

Le premier Abbé du Val tiré de la Cour-Dieu fut un nommé Thibaud. Il y en a eu quarante-cinq jusqu'à Jean de la Barriere In-

(a) C'est apparemment ce qui a porté Dom Mabillon à croire que cette Abbaye du Val étoit au même lieu où étoit l'ancien Monastere de *Tusonis Vallis* appartenant à l'Abbaye de saint Denis au VII siécle. *Diplomatic. p. 477. Gall. Chr. T. 7. col. 340.* Mais il y a là-dessus bien des difficultés.

stituteur des Feüillans qui fut le quarante-sixiéme. Le Roy Henry III qui estimoit fort sa nouvelle Congregation lui accorda cette Abbaye en commende, afin que le revenu servît à l'entretien des Religieux de cet Ordre établis à Paris en la rue S. Honoré: mais les troubles qui survinrent empêcherent que ce don eut lieu jusqu'à l'an 1611 que la Mense Abbatiale fut réunie à cette Communauté par Lettres Patentes de Louis XIII du 4 Juillet, & en conséquence d'une Bulle de Paul V de l'an 1614. Outre cela le même Prince y réunit encore la Mense Conventuelle par Lettres du 14 Décembre 1625, que le Roy Louis XIV confirma au mois de Juillet 1646.

Mais quoique tout le revenu de cette Abbaye appartienne à la Communauté de la Maison de S. Bernard de Feüillens à Paris, de maniere même que les Archives y ont été transportées, cette Maison a toujours entretenu depuis ce temps-là l'Eglise & les lieux Réguliers de l'Abbaye du Val qu'elle fait desservir par un nombre de Religieux sous la conduite d'un Prieur; elle s'est contentée d'accommoder cette Eglise à l'usage de l'Ordre, en plaçant le chœur derriere l'autel qui a été avancé dans la croisée, en même temps que tout le pavé depuis le sanctuaire jusqu'au fond a été élevé.

Au portail de cette Eglise le cintre du vitrage paroît être certainement du temps de la fondation.

On voit un grand nombre de tombes & de sépultures dans cette Eglise; elles sont presque toutes réunies dans la croisée devant le grand autel ou placées du côté méridional; & s'il n'est pas vrai de le dire de toutes, quelques-unes au moins ont été rapportées là de l'ancien sanctuaire & de l'ancien chœur. Une preuve évidente qu'on les a changées de situation

est que celle de Charles de Villiers Evêque de Beauvais & Abbé de ce lieu décédé en 1535 a le côté de la tête placé vers l'orient, & celui des pieds vers le couchant, ce qui est contre l'ancien usage. Aussi ne se trouve-t'elle plus devant le grand autel qui est la place où cet Evêque avoit été inhumé. Son épitaphe se trouve dans le Gallia Christiana traduite du françois en latin. Dans le même côté de la croisée sont élevées les tombes de marbre noir de plusieurs de la Maison Montmorency, & des Seigneurs de Villiers; & leurs statues couchées dessus. On y remarque principalement les trois femmes de Charles de Montmorency, Marguerite de Beaujeu décédée en 1336 la veille de la Tiphaine, c'est-à-dire de l'Epiphanie; Jeanne de Roussy morte en 1361, & Petronelle de Villers trépassée l'an 1400. Cette derniere lui avoit survécu: car on lit sur sa tombe qui lui est particuliere qu'il décéda en l'an 1381. Jean de Villiers Seigneur Chastelain de l'Isle-Adam & Prevost de Paris fut aussi inhumé dans cette Eglise l'an 1471: aussi-bien que Marguerite de Montmorency femme d'Antoine de Villiers morte en 1490, & lui en 1504 fut placé auprès d'elle. Il y a aussi dans le sanctuaire moderne de la même Eglise onze tombes transferées d'autres endroits de l'Abbaye dont quelques-unes sont de marbre noir. Celle qui est placée vis-à-vis le milieu de l'autel est d'Adam Gaillonnet qui y est dit décédé à Auxerre en 1412 dans le temps que l'on y tint une Assemblée de tout le Royaume au sujet de la paix entre les Maisons d'Orleans & de Bourgogne sous le regne de Charles VI.

Gall. Chr. T. 7. col. 883.

Gall. Chr. ibid. col. 875. 876.

En voici une dont M. de Gaignieres nous a conservé l'inscription: elle étoit en lettres gothiques capitales proche le mur du sanctuaire au côté méridional. La figure represente un

Portefeüille Gaign. à la Bibl. du Roi.

Diacre en dalmatique à manches fermées avec une aube garnie de plages, & le livre de l'Evangile sur sa poitrine :

O vos Artiste, Medici vos, vos Canoniste,
Et vos Legiste, perpendite quis fuit iste
Nomine Robertus Salnerius ipse vocatus
Pontisara natus vir justus & undique castus
Formosi gestus Consul bonitate precinctus
Regis sensuatus, legum Professor honestus,
Dum fuit in vita, Caleti fuit Archilevita :
Vitam duxit ita, vobis sint talia scita.
Post annos mille centum bis & octuagenos
Et nonos denos de mundo tollitur ille,
Septembris mense mortis corrumpitur ense.
Hunc, Deus immense, cælesti colliga mense.

Et autour de sa tête dans la bordure de la niche.

Dicat quisque tamen devotè, si placet, Amen.

C'est un nommé Robert Saulnier Archidiacre de Caux dans l'Eglise de Rouen, mort au mois de Septembre 1299, qui étoit inhumé sous cette tombe.

A ses pieds sont figurés deux chiens qui tiennent un os par les deux bouts.

Dans l'aîle septentrionale à côté du chœur est représenté sur une tombe un homme en robe longue, dont le capuchon est abbatu à manches courtes boutonnées, un chien sous ses pieds ; & aux côtés de sa tête se voyent ses armoiries qui sont deux aigles éployées en chef une en pointe & une face chargée de trois fleurs de lys. L'inscription est en ces termes : *Icy*

gist Mestre Jehan le Saunier jadis Trésorier de l'Eglise d'Avranche qui trépassa l'an de grace .... S Matthieu fils de feu .... Dex ait merci de l'ame.

Dans le Chapitre étoit une tombe de pierre que M. de Gaignieres y a vû sur laquelle étoit figuré un homme en habits militaires la tête nue, & les mains jointes avec cette épitaphe en gothique minuscule : *Cy gist Noble Homme Regnault de Gaillonnet Seigneur de Gadencour, Panetier nostre Sire & premier Escuyer trenchant de Madame Blanche jadis Duchesse d'Orleans fille du Roy Charles fils du beau Philippe; qui trespassa à Aucerre en la compagnie du Roy en revenant du voyage de Bourges l'an M. CCCC & douze le XVI jour d'Aoust : Priez Dieu pour l'ame de li.* Son écu est chargé d'une croix de saint André.

Le Cloître est rebâti à la moderne avec de gros piliers quarrés. Voici trois épitaphes d'une même famille que M. de Gaignieres y a vûes autrefois. La premiere est du temps de Philipppe-Auguste.

Sur une tombe placée le long de l'Eglise autour d'un homme armé de toutes pieces ayant sur son épée son écu qui représente une croix, & une levrette à ses pieds est écrit en gothique capital : *Ici gist Monseigneur Tibaut de Valancoujart* (a) *Chevalier, qui trèpassa l'an M. CC. III. vins & VIII ou mois de Juignet. Priez pour lui.*

Autre tombe qui étoit la premiere en entrant représentoit un homme armé comme cy-dessus & avec le même écusson, ayant un lion à ses pieds. L'inscription en même gothique que dessus. *Ici gist Messire Thibaut de Valengoujart Chevalier, qui trèpassa l'an de grace nos-*

(a) C'est une Paroisse du Diocèse de Rouen dans le Vexin-François.

tre Seigneur M. CC. XLIII o mois de Novembre. Priez pour l'ame de lui que Diex bone merci li face. Amen.

La troisiéme tombe de pierre qui étoit la seconde du cloître le long de l'Eglise en mêmes caracteres & avec un lion aux pieds du mort contient cette épitaphe : *Ici gist Messire Girart de Valengoujart jadis fiu Messire Thibaud de Valengoujart Chevalier qui trepassa l'an de nostre Seigneur M. CC IIII^{xx}. & XII la veille de la S Martin diver. Priez pour l'ame de li.*

Il n'y a pas à douter, quoiqu'on voye beaucoup de tombes dans l'Eglise du Val, que l'usage primitif n'y ait été comme dans les autres Monasteres de l'Ordre de Cîteaux de ne point inhumer de laïques dans l'Eglise. L'Abbé Pierre qui y avoit fait enterrer un Comte dans une Chapelle vers 1205 fut mis en pénitence aussi-bien que tous les Officiers de la Maison, comme il se voit dans la collection des reglemens des Chapitres de l'Ordre de Cîteaux. *Ampl. Collect. Martene.*

Ce Cloître & les autres lieux Réguliers sont situés au septentrion de l'Eglise. Le refectoir est un assez petit quarré, il est au-dessous du dortoir qui est très-clair, & dont la voute est soutenue par des colomnes ou piliers anciens délicatement travaillés, ainsi qu'on en voit dans plusieurs autres dortoirs de l'Ordre de Cîteaux construits au XIII siécle ou XIV. En passant dans ce dortoir j'y apperçus sur la porte de l'une des cellules ces mots écrits assez récemment : *Sanctus Guido quintus Abbas hujus domus, qui instituit pulsationem campanulæ in elevatione Hostiæ & Viatico. Obiit* 1220. Ce fait me parut être curieux, s'il est véritable : mais peut-on compter sur l'auteur de cette inscription qui prolonge jusqu'à l'an 1220 la vie de cet Abbé lequel étoit mort dès l'an 1206 ? Ce Gui étoit surnommé de Paré. Il devint Abbé

Général de Cîteaux, puis Cardinal & Légat à Apostolique, & enfin Archevêque de Reims. Comme il n'a jamais eu de culte il ne peut pas être qualifié *Sanctus*.

Dans le jardin est une belle fontaine dont l'eau se joint au cours de celle qui vient du fond de la gorge derriere l'enclos & du lieu dit le *Vieux-Moutier*, & ces eaux font tourner un moulin dans la maison. Proche cette fontaine du jardin est la fontaine rousse, minérale qu'on dit être salée ou plûtôt ferrée.

Ce Vallon est garni de carrieres fort abondantes du côté du septentrion : ce qui fait que l'on peut bâtir facilement dans ces quartiers-là. Dès l'an 1156 l'Abbaye fut gratifiée à la reception d'un nouveau Religieux, du bois de la Carriere & de la carriere-même.

Preuv. de l'Histoire de Montmor. p. 51.

Les Seigneurs de Montmorency se disoient être en possession d'avoir la garde de ce Monastere. Le Procureur du Roy la lui contesta & gagna au Parlement du mardi après l'Ascension 1314 ou 1315.

Reg. olim. Parlam.

Le Roy Philippe de Valois est venu loger dans cette Abbaye en 1333. Il y étoit le 20 Mars comme il se voit par lettres d'Etat qui en sont datées. Il s'y trouva aussi le 10 & 11 Mars 1344 & le dernier Février 1338, comme le prouvent d'autres Lettres. Le Roy Charles V y étoit venu en 1369, selon des Lettres extantes signées de sa main.

Reg. Concord. Parlam. Tables de Blanchard.

En 1233 lorsqu'on eut le malheur à l'Abbaye de saint Denis de laisser tomber à terre dans l'Eglise le saint Clou de la Passion de Notre Seigneur que l'on y gardoit, ce fut une femme des environs de l'Abbaye du Val qui le ramassa & qui le donna à un Religieux de cette même Abbaye du Val où il fut gardé jusqu'à ce que la maison le rendit au Monastere de saint Denis.

Histoire de l'Abb. de S. Denis de Felibien p. 229 & suiv.

Cette

Cette Abbaye du Val fille d'une des plus anciennes de l'Ordre de Cîteaux nommée au commencement du présent article, étoit chargée de veiller sur d'autres du même Ordre. Au moins existe-t'il une déclaration de Guillaume Abbé de Bonport proche Rouen de l'an 1463 par laquelle il reconnoît que Jean Abbé du Val & ses successeurs sont visitateurs immédiats du Monastere de Bonport. *Tab. Vallis.*

MERIEL.

COmme cette Terre touche immédiatement à celle de Méry, il n'est pas extraordinaire qu'on lui ait donné un nom équivalent à celui de petit Mêry, c'est-à-dire un diminutif de Mêry même. C'est au moins depuis Pierre d'Orgemont que cette terre est possedée par les Seigneurs de Mêry, ou par leurs enfans. Guillaume d'Orgemont fils du Chancelier Pierre, étoit Seigneur de Meriel en 1410; Emery d'Orgemont vers 1520; & Claude d'Orgemont sous Henry IV dont il étoit Echanson. Hist. des Gr. Offic. T. 6 p. 346. *Ibid. p.* 341

Ce village est situé à six lieues & demie de Paris sur le bord de l'Oise de même que Mery. L'Eglise a pour patron S. Eloy Evêque de Noyon. Ce n'étoit qu'une annexe ou succursale de Villiers-Adam, & connue sous cette qualité depuis l'an 1530 au moins. Mais elle fut érigée en Cure l'an 1713, & voici comment. Le Comte de saint Chamant Seigneur du lieu & les habitans représenterent qu'ils étoient éloignés d'une grande demie lieue de Villiers-Adam, qu'il est besoin de traverser un bois pour y aller, & par des chemins difficiles; qu'ils avoient une Eglise érigée depuis long-temps Provisions de Villiers du 19 Sept. 1530 *Reg. Archiep. Paris.*

en ſuccurſale, avec des Fonts baptiſmaux & un cimetiere, qu'ils y avoient fait bâtir depuis peu un presbytere, & qu'il y avoit un revenu ſuffiſant pour un Curé. Ils ajouterent que l'Abbaye du Val étoit ſituée dans le diſtrict de cette ſuccurſale : que l'Evêque de Senlis Prieur de l'Iſle-Adam conſentoit à l'érection de Meriel en Cure ſi l'Egliſe étoit ſuffiſamment dotée ; que Louis le Brun Curé de Villiers-Adam y conſentoit auſſi en le dédommageant, & qu'on avoit le conſentement de l'Abbé du Bec qui eſt nominateur de Villiers-Adam, à condition qu'il préſenteroit à cette nouvelle Cure. Ils produiſirent outre cela un acte de l'an 1229, par lequel Jean de Troyes Seigneur de Meriel avoit donné à l'Egliſe de Meriel cent ſols pariſis ſur ſa Terre, deux muids d'yvernage à prendre ſur le moulin de Chanteraine à Pontoiſe qui lui appartenoit, & un muid de vin à prendre chaque année dans ſon clos de Meriel ; M. de ſaint Chamant requit que ce payement qui ſe fait par les Carmelites de Pontoiſe fût employé pour former le gros de la Cure. M. le Cardinal de Noailles l'érigea donc en conſéquence, la détachant de Villiers-Adam, & y aſſigna pour dotation les biens énoncés dans l'Acte cy-deſſus, & commua les anciennes charges en un Salut le jour de S. Eloy, une Oraiſon des morts à la fin de toutes les Meſſes du Carême, & une Meſſe haute de Requiem au premier jour non-empêché après la S. Eloy. Il en confera le titre pour cette fois ſeulement à François-Artus Pelletier, Prêtre Pariſien, marquant que par la ſuite elle ſeroit à la préſentation de l'Abbé du Bec : qu'il ſeroit permis au Curé de Villiers d'y venir officier le jour de Saint Eloy, & de prendre la moitié des Offrandes ; & que le Curé de Meriel viendroit proceſſionnellement à Vil-

L'original déposé chez Lambon Not. au Châtelet.

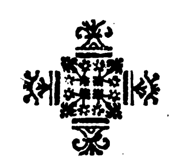
fiers le jour de S. Sulpice d'hiver, & y donneroit au Curé la somme de trois livres par forme de reconnoissance. Ce Decret est du 20 Octobre 1713.

Le nouveau Curé releva la nef qui étoit tombée de vetusté, ainsi que je l'ai appris de lui-même. Il ne reste plus de l'ancienne Eglise du XIII siécle, qu'une petite porte qui est au côté droit. Il paroît que ce lieu étoit le cimetiere de Villiers-Adam par la quantité de cercueils de pierre qu'on a trouvé derriere cette Eglise à une portée de fusil. On peut juger de leur antiquité parl a forme du couvercle d'un de ces tombeaux qu'on fait servir de marche ou de sueil à la porte dont je viens de parler. Le chœur de la même Eglise a été refait & vouté il y a cent ans ou environ. Le Prieur de l'Isle-Adam est Décimateur en ce lieu. Le Dictionnaire universel de la France se trompe lorsqu'il place cette Paroisse dans le Diocèse de Rouen. Il faut aussi reformer la carte du Diocèse de Paris faite par de Fer en ce qu'elle renferme dans ce Diocèse le château & le hameau de Staur, qu'elle appelle Stour; car quoiqu'il soit contigu au territoire de Meriel vers le nord, le hameau, le château avec sa Chapelle de la Magdelene sont de la Paroisse de l'Isle-Adam, & par conséquent du Diocèse de Beauvais. Le moulin n'est pas non plus du Diocèse de Paris; mais la maison du meûnier en est, étant comprise dans la Paroisse de Mêry. Le cours du ruisseau fait en cet endroit la séparation. Ce petit ruisseau est appellé dans un titre de l'Abbaye du Val de l'an 1220 *brachiolum aquæ de Meriello*. On y lit que Guillaume de Trie avoit autrefois donné à ce Monastere ce petit bras d'eau. Les Religieux qui payoient alors à Jean de Trie son petit fils cinquante sols par chaque année

Portef. de Ganieres p. 225.

pour la jouiſſance d'une culture voiſine appellée Coqueſale, aimerent mieux lui rendre ce bras d'eau, afin qu'il les quittât de cette redevance de cinquante ſols. Ce fut auſſi de Renaud & Ingeran de Trie que les mêmes Moines du Val eurent en 1237 du revenu aſſis à Meriel & aux environs.

Ce lieu de Meriel qui eſt de l'Election de Pontoiſe, & à ſix lieues & demie de Paris; n'avoit en 1470 que huit ménages. On y compte à préſent cent feux ou un peu plus: ce que le Dictionnaire univerſel a évalué à 408 habitans. Il y a beaucoup de vignes en tirant vers l'Abbaye du Val, tant ſur la pente de la montagne que dans plaine qui eſt en haut. La Seigneurie de cette Paroiſſe appartient à Madame de ſaint Chamant, ou pour mieux dire Sainche-Amant, *de ſancto Amantio*.



BETHEMONT.

L'Omission qu'Hadrien de Valois a faite de ce village dans son catalogue des anciens lieux du Parisis, a engagé M. Lancelot à en chercher l'étymologie. Il prétend qu'il faut dire Berthemont & que les anciens titres l'écrivent ainsi. En conséquence de cela, il dit que c'est le nom de la Reine Berthe femme du Roy Philippe I. que ce village porta avec le nom générique de Mont, à cause qu'il est situé sur la pente d'une montagne : & qu'on a des exemples du retranchement de la lettre R en certains noms propres, comme Chalepont & Chalevenne, qui se disent pour Charlepont & Charlevenne. Mais je croi qu'on peut raisonnablement douter que les anciens titres ayent Berthemont, puisqu'on en a un de 1174 qui met nettement Bettemont. Il n'est pas facile d'en trouver de plus anciens. Comme donc M. Lancelot n'a avancé tout cela que par conjecture, j'estimerois plûtôt, que le territoire où est situé ce village auroit appartenu à quelque Seigneur appellé Bethe. Il pouvoit y avoir dès le XII siécle dans ces cantons-là des personnes dont ce fut le nom propre. Le Cartulaire du Prieuré de Dueil fait mention d'un Benoît Bethe à qui Isabelle la Morelle donna sa dixme de vin & bled située à Groslay.

Schedæ Lancelot.

Portef. de Ganieres vol. 180 p. 515.

Ce village est situé à six lieux de Paris sur la pente douce qui se présente au bout de la forêt de Montmorency, du côté de l'occident, & il a presque en face le bourg de Villiers-Adam qui n'en est qu'à un bon quart de lieue. Ce n'est pas un vignoble comme la plupart des autres Paroisses voisines ; le pays est assez



couvert d'arbres, & d'arbrisseaux. Il y a après cela des terres & des prez. Les femmes y travaillent à la dentelle de même que dans plusieurs autres villages de ces quartiers-là. La Paroisse de Bethemont n'est point considérable. En 1709 on y comptoit 51 feux, peut-être que le livre a voulu dire 31. Car le Dictionnaire universel de la France ne fait monter le nombre des habitans qu'à quatre-vingt-dix.

L'Eglise de ce lieu porte le titre de Notre-Dame. On y célébre sa Nativité comme la Fête de Patron. Le bâtiment est petit & tout neuf, & l'on n'y trouve aucun vestige d'antiquité. Il a le défaut d'un grand nombre d'autres, de n'avoir qu'une seule aîle. Il est accompagné de ce côté-là d'une tour en forme de clocher également nouvelle. La Cure, selon le Pouillé du XIII siécle est à la nomination du Prieur de Conflans-sainte-Honorine. Ce manuscrit se sert du mot de *Betemont* sans oser latiniser le nom. Les Pouillés du XV & du XVI siécle aussi-bien que ceux de 1626, 1648 & 1692 donnent unanimement à l'Abbé du Bec le droit de la présentation. J'en ai vû des provisions du 30 Janvier 1684 sur sa nomination. Il faut toujours se souvenir, que le Prieuré de Conflans est un membre de cette Abbaye, & que l'Abbé a souvent usé du droit des Prieurs de sa dépendance.

Portef. de Ganieres p. 259.

On trouve au XIII siécle un Matthieu de Bettemont qualifié *Armiger* dans les Archives de Notre-Dame du Val. Le titre est de l'an 1252, & dans un autre de 1271 est nommé Jean de Bethemont aussi *Armiger*. Dans le siécle suivant on lit que Simon de la Queue Chevalier reconnut tenir de M. de Montmorency, à cause de sa femme issue de cette famille, des héritages situés à Bethemont, communs entre lui & Guy de Courlandon. Cet aveu est

Preuv. de Montmor. p. 569.

de 1367. La Terre de Bethemont fut acquise vers 1420 ou 1430 par Guillaume Sanguin, l'un des plus riches bourgeois de Paris, & qui dès l'an 1412 étoit Echanson du Roy. Perrenelle de Villepereur devint Dame de la moitié en 1461. Je n'oserois assurer qu'il faille entendre de ce Bethemont-cy ce qu'on lit dans un compte de la Prevôté de Paris de l'an 1470, que Charles du Mesnil-Simon Ecuyer Sieur de Maupart paya une somme pour les fiefs de Bethmont, Tressancourt-le-Grand & Poucy, mouvants de Poissy, qui lui étoient échûs par la mort de son pere. Le Dictionnaire universel des Paroisses de la France, ne reconnoît cependant que le seul Bethemont dont je traite ici. L'Histoire des Grands Officiers de la Couronne fait mention de deux autres Seigneurs de Bethemont au siécle suivant, Claude Motier de la Fayette Seigneur en 1524; & quelques années après François Pajot, lequel fut reçû Conseiller au Parlement en 1549. En 1719 Geoffroy Macé Camus Maître des Requêtes étoit Seigneur de ce lieu. Cette Terre a été possedée de nos jours par M. le Marquis de Novion; mais il l'a vendue depuis quelques années à M. le Comte de Montmorency. Il y a un beau château proche l'Eglise.

Hist. des Gr. Off. T. 8. p. 264.

Antiq. de Sauval T. 3. p. 363.

Ibid. p. 396.

Tom. 7. p. 63.

Ibid. T. 2. p. 107.

J'ai vû un acte de l'an 1610, qui m'a appris qu'à Bethemont il y a une Seigneurie appellée Montgland, laquelle n'est marquée dans aucune carte. On dit aujourd'hui Montauglan, & ce mot s'employe en place de celui de Bethemont. J'ai déja nommé ce lieu plusieurs fois en parlant des autres Paroisses.

Permiss. de Chap. domest. 16 Sept.

CHAUVRY.

LEs différentes manieres dont un nom de lieu est écrit en langage vulgaire ou en latin servent quelquefois à découvrir l'origine de ce nom ; mais j'entends parler de l'écriture des anciens titres ; car on sçait que les modernes ont fort alteré les noms propres. Dans ce qui est resté de plus ancien où soit marqué le nom du village dont il s'agit, je le trouve écrit *Chaufery* & *Chalveri*. Le Nécrologe de l'Abbaye de saint Denis met au 16 Juin *Obiit Odo miles de Chaufery* ; & l'on voit en des titres de l'Abbaye de saint Victor de Paris vers les années 1185 & 1193 *Adam de Chalveri & Radulfus frater ejus*. Mais dans le siécle suivant, où l'on étoit accoutumé à latiniser les noms de lieu, on vit hazarder le mot *Chauveriacum*, quoiqu'on y eût encore quelque repugnance : car le Pouillé latin redigé avant le temps de S. Louis aime mieux écrire le mot en françois que de le fabriquer en latin. Il résulte de tout ceci que l'on ne peut rien avancer de sûr touchant l'origine du nom de ce lieu.

Preuv. de Montmor. p. 61.

La situation de ce village est à six lieues de Paris, sur un côteau qui regarde le septentrion. C'est un pays couvert d'arbres-fruitiers, & non fruitiers, arbrisseaux, avec des terres à grain. Le catalogue des feux de l'Election de Paris en met 90 à Chauvry ; & le Dictionnaire universel y compte 267 habitans.

Le bâtiment de l'Eglise Paroissiale titrée de S. Nicolas n'a que 200 ans ou environ. Le sanctuaire seulement en est vouté. Il y a dans la nef proche l'entrée du chœur une inscription sur une pierre en lettres gothiques qui contient

ce qui suit : *L'an 1547 le second Dimanche de Juillet cette Eglise fut dédiée & trois autels, & le grand cimetiere benis par Reverend Pere en Dieu Monsieur Charles Evesque de Magarence. Ce fait aux dépens de vénérable & discrete personne Me Thomas Cloüet Prestre natif de Besancourt Chanoine de Montmorency qui trepassa le 8 Juillet 1549.* L'acte de la permission accordée à cet Evêque le 30 Juin 1547 porte que la Dédicace seroit en l'honneur de la sainte Vierge & de S. Nicolas. *Reg. Ep. Paris.*

Dans le chœur de l'Eglise de Chauvry se voit une tombe de marbre noir avec l'épitaphe de Suzanne-Eléonore de Maillé de la Tour-Landry, morte à Chauvry le 6 Novembre 1724. Elle étoit veuve de Joseph-Antoine Colignon Chevalier Seigneur de Chauvry, du Breuil, décédé le 24 Avril 1722.

Le Pouillé de Paris du XIII siécle a varié sur le droit de présenter à la Cure de Chauvry. Dans un endroit il le dit appartenir au Chapitre de Notre-Dame de Paris, & dans un autre il met cette Cure au rang de celles ausquelles le Prieur de Conflans-sainte-Honorine nomme. Les trois Pouillés du XV & du XVI siécle, ceux de 1626, 1648 & 1692 assurent que cette présentation appartient à l'Abbé du Bec, supérieur du Prieur du Conflans. J'ai vû des provisions du 30 Novembre 1477 accordées sur la présentation de l'Abbé du Bec. J'ai aussi appris que le Prieur de Conflans jouit à Chauvry d'une dixme qu'il partage avec le Curé, & qu'un nommé Pierre *Pilatus* avoit donné à ce même Prieuré un bien sis à Chauvry : ce qui fut confirmé par Adam de l'Isle, c'est-à-dire le Seigneur de l'Isle-Adam : ce qui marque une très-haute antiquité. *Chartul. Confl.*

Il y avoit en 1240 une Leproserie à Chauvry qui servoit de limites à un droit cédé par

un Seigneur aux Religieux du Val. Burchard Sire de Montmorenci lui avoit légué cent sols par son testament de l'an 1237. *Leprosis de Chauveri centum solidos.*

Preuv. de Montmor. p. 98.

Les noms des anciens Seigneurs de Chauvry nous ont été transmis le plus souvent à l'occasion des biens qu'ils ont donné à quelques Monastere du voisinage. Odon de Chauferi Chevalier est dit avoir vendu au Roy en 1219 un bois situé entre Halate & *Pomeriam.* Les titres de l'Abbaye du Val attestent que Jean de Chauvery Chevalier s'étoit reconnu redevable à ce Monastere avec Laurence sa femme d'une certaine quantité de bled par acte de l'an 1229. Cette redevance venoit d'une concession de Raoul son frere. Nous lisons dans un autre acte qui est de l'an 1237 la donation faite à cette même maison par Jean de Chauvery pere de Gautier d'un droit de champart sur quatre arpens de terre situés *apud Fayellum.* Un troisiéme acte du même Jean concerne le don qu'il fit en 1240 à ce même Couvent d'un droit qu'il avoit sur le charroi du produit des terres cultivées entre le ruisseau & la Leproserie de Chauvry : Ce droit y est qualifié *Thymonagium.* C'est ce que du Cange explique au mot *Themonaticum* dans le sens que je viens de dire, *Droit de timon.* Gautier de Chauvery fils de Jean non-seulement reconnut ces donations, mais il en ajouta encore d'autres en 1244, permettant à l'Abbé du Val de posseder des biens sur l'étendue de sa Seigneurie sauf le droit de cens : *Salvo censu.* En 1280 Simon de Chauvery Ecuyer vendit à ces mêmes Religieux des prez situés en la Paroisse de Balluel c'est-à-dire Bailleil ou Baillai mouvant de la censive de Fayel. Enfin en 1285 Pierre de Chauvery fut aussi leur bienfacteur. Depuis ce temps on trouve bien peu de chose

Tres. des Chart. Reg. 31 fol. 110.

Portef. de Ganietes p. 369.

Ibid. p. 136.

Ibid.

Ibid. p. 136.

Ibid. p. 139.

sur les Seigneurs de Chauvery. Le douaire de Perrenelle de Villiers veuve de Charles Seigneur de Montmorency est dit assis en partie sur les étangs de Chauvery dans un acte de 1392.

Preuv. de Montmor. p. 155.

Cette Terre fut achetée vers l'an 1420 ou 1430 par Guillaume Sanguin Echanson du Roy. En 1511 Geoffroy de Longueil Avocat en Parlement la possedoit. En 1597 Nicolas Hochet Ecuyer en étoit Seigneur en partie à cause de défunte Magdelene de Longueil, & il en fit hommage à Henri de Montmorenci. En 1610 Gabriel de Cotignon* Secrétaire du Roy & des commandemens de la Reine Marie de Medicis, & qui fut pourvû d'office de généralissime des Ordres du Roy, étoit qualifié Seigneur de Chauvry. En 1654 Nicolas de Colignon est qualifié *Nobilissimus vir Dominus* de Chauvry & du Breuil. Joseph-Antoine de Colignon a été Seigneur de mêmes Terres & est décédé en 1722 suivant l'épitaphe rapportée ci dessus. En ces derniers temps M. de Boitrac a éte Seigneur de Chauvry. M. le Comte de la Massaye lui a succedé & l'est actuellement.

Hist. des G. Off. T. 8. p. 264.

Tab. Vallis.

Bibl. Franç. T. 16 p. 11[illegible]

* ou Colignon.

Reg. Ep. Par. perm. d'or. domest. 30 Decemb.

Outre les Seigneurs de Chauvry qui par leurs bienfaits ont transmis le souvenir du nom de leur terre dans les archives des Eglises; Ce même nom s'est conservé encore parce que certains biens donnés à ces Eglises y sont situés. Renaud de Musavene remet le souvenir de Chauveri aux Moines du Val, parce qu'en 1189 il leur donna un bois qu'il y avoit.

MONTCEOUD
OU MOUSSOU.

JE ne puis juſtifier la maniere dont j'écris le nom de cette Paroiſſe qu'en produiſant d'abord les différentes manieres dont il eſt écrit dans les titres les plus anciens qui en font mention. En langage vulgaire au XII ſiécle on écrivoit *Monçoot*. C'eſt ainſi qu'il eſt écrit dans un acte de 1180 qui regarde le bois de ce lieu. Dans le XIII ſiécle on écrivoit *Monçout*, *Monceot*, *Moncehot* & *Monceaut*. En latin dans le même ſiécle c'étoit *Mons Ceodi*. Ainſi ce qui paroît le plus probable eſt que ce lieu ſitué ſur une petite montagne à ſix lieucs de Paris a pris le nom de ſon Seigneur qui s'appelloit *Ceodus* : enſorte que ce ſeroit par une altération qui n'eſt pas exrraordinaire dans notre langue, que de *Mon* on a fait Mou, & de *Ceot*, ſou.

Il ne paroît pas qu'il y ait deux ſiécles que l'Egliſe de ce lieu a été rebâtie & elle eſt aſſez nouvellement voutée en Pierre. S. Sulpice Evêque de Bourges eſt le premiet patron, & S. Jean l'Evangeliſte le ſecond. Il n'y reſte qu'une ſeule ſépulture du XIII ſiécle, ſituée devant le ſanctuaire du côté du nord. C'eſt une tombe retrecie du côté des pieds, ſur laquelle eſt figuré un bouclier avec le crochet qui ſert à l'attacher, & ſur laquelle on lit en capitales gothiques : CI GIST MONSEIGNEUR HEVDE DE LA QUEUE CHEVALIERS : On le verra ci-après qualifié Seigneur de Moncehot en 1275. Ce bouclier eſt armorié de trois pals lozangés.

Dans l'aîle de cette Egliſe qui eſt du côté

septentrional se voit devant l'autel de la Vierge cette épitaphe : *Cy gist Noble Homme Anthoine de Bussy dit Piquet Escuyer Sr de Gournay en France, en son vivant Maistre d'Hostel de Monss. le Légat d'Amboise.* Il y est représenté vêtu de ces anciens habits ressemblant à une dalmatique, & sur ses épaules se voyent des billetes rangées par quatre, trois, deux & un.

Le nom de sa femme n'a pû être lû.

Au même endroit se voit celle de Nicolas de la Grange-Cornuau Auditeur en la Chambre des Comptes de Paris, décedé le 21 Septembre 1692. L'Eglise de Moussou a été dédiée en 1543 par Charles Boucher Evêque de Megare, suivant la permission à lui accordée par Jean des Ursins Vicaire-Général, à la Requête du Curé & Marguilliers le 23 Août. *Reg. Ep. Par.*

Le devant de cette Eglise est décoré d'une très-belle croix, la Cure est à la pleine & pure collation de l'Ordinaire. C'est sur quoi les Pouillés ne varient point. Celui du XIII siécle l'appelle Monceot. Celui de 1626 *Moussetum* & en françois Moussat. Du Breuil a mis dans son catalogue latin *de Monsoto.*

Les anciens Registres de l'Evêché nous apprennent que les Seigneurs de ce lieu avoient fondé dans leur château une Chapelle du titre de S. Eustache dont ils s'étoient reservé la présentation, & dont le titulaire ne devoit pas être installé par l'Archidiacre. On en a une présentation du 3 Avril 1469 & des collations du 22 Avril 1478, du 7 Décembre & 12 Février 1523, & du 14 Décembre 1534. *Reg. Ep. Par.*

Dans le denombrement de l'Election de Paris de l'an 1709 ce village écrit Montsoubs est dit composé de 129 feux : le dernier denombrement n'en compte que 82. Ce n'est

point un pays de vignes. On y travaille en soye.

Un des plus anciens Seigneurs, au moins d'une partie du territoire de Montceoud est Burchard de Montmorency qui fit en 1180 un échange de son bois de *Montçoot*, ainsi qu'il l'écrit avec les Religieux de Grammont demeurant au Menel à demie lieue de Montceoud. Il paroît ensuite en 1231 un Hervé de Monçout Chevalier comme plege & garant d'un autre Burchard Sire de Montmorenci. En 1233 Odon de la Queue Seigneur de Montceout, choisit sa sépulture à l'Abbaye du Val & y fit du bien du consentement d'Isabeau sa femme. Suivit en en 1233 un Raoul *de Monte-Ceodi* Chevalier, qui vend à Gui de Bailleil Ecuyer une portion de terre. Après lui *Odo de Cauda* est qualifié Seigneur de Moncehot dans un titre de 1275. J'ai rapporté ci-dessus la teneur de son épitaphe. Il vivoit encore en 1279. Sa femme étoit une Agnès. C'est celui qui fut inhumé à Monceoud. Matthieu de Montmorenci se disoit Seigneur de Monsoult en 1350, & reçut des denombremens en 1366 & 1267.

Preuv. de Montmor. p. 58.

Ibid. p. 96.

Tabul. Vallis. Ganier fol. 26

Ibid. fol. 32.

Preuv. de Montmor. p. 269.

Quelques-uns de ceux qui ont été Seigneurs de Monceoud au moins en partie dans le siécle suivant sont connus d'ailleurs. Jean Postel qui avoit la Seigneurie d'Ormoye proche Corbeil se disoit Seigneur de Monceoud sous Louis XI. Il mourut en 1469. Il y a apparence qu'il fut fondateur de la Chapelle de S. Eustache du château. En 1523 Magdelene Sanguin étoit Dame de Mouceould & de Maffliers, comme veuve de Claude de la Fayette. En 1534 leur fils Claude de la Fayette jouissoit de cette terre sous la tutelle de Jean Sanguin Seigneur d'Angervilliers Maître des Requêtes.

Reg. Ep. Par.

Hist. des Gr. Offic. T. 2. p. 107.

En 1540 & 1550 cette Seigneurie étoit possedée par François Pajot reçû Conseiller en Parlement en 1549, puis Ambassadeur en Suisse.

On ne trouve point le Seigneur de Mouceould dans le Procès verbal de la Coûtume de Paris de l'an 1580. Les archives de l'Abbaye du Val qualifient de Seigneur de Mouceoud en 1656 François du Bois Maître d'Hôtel ordinaire du Roy.

Les Seigneurs actuels dans Mouceoud sont M. Camus de Pont-carré Seigneur en partie du fief de la Pierre-Marguerite & du grand Gournai, étant aux droits de M. de Rebours ou Arbours : & M. Berenger Seigneur du Pied-de-Fer a la place de M. de la Salle. M. le Prince de Condé est Haut-Justicier.

Mouceoud qui est la derniere Paroisse du Diocèse de Paris de ce côté-là, confine avec Mafflée qui est du Diocèse de Beauvais. De Fer marquant les limites dans sa carte du Diocèse de Paris a renfermé dans celui de Beauvais un lieu dit la Tuillerie qui est de la Paroisse de Mouceoud. On m'a assuré que c'est le chemin de Villiers-Adam qui fait la séparation des deux Diocèses ; ensorte que les dernieres maisons de la longue rue de Mouceoud à main droite tirans vers le couchant, sont du Diocèse de Beauvais, étant sur la Paroisse de Mafflée & sur la Justice de M. de Pontcarré Premier Président de Rouen.

Nonobstant cela le Prieuré des Bons-Hommes du Menel qui avoit été adjugé au Diocèse de Beauvais dans le XIII siécle. se trouve avoir été reputé quelquefois de celui de Paris dans l'avant-dernier siécle, puisque la Duchesse de Montmorency présenta en 1582 Jean Ardier Augustin de Paris pour desservir ce Prieuré, & que l'Evêque de Paris donna le

Reg. Ep. Par. Visa le 28 Janvier. D'autre part le château de Mafflée a aussi été reputé au moins en partie de la Paroisse de Mouceoud suivant l'exposé du Président Boulanger du 16 Septembre 1697 à M. le Cardinal de Noailles pour y avoir une Chapelle domestique. *Ibid.*

BAILLAY ou BAILLET

ANCIENNEMENT BAILLEIL.

L'Auteur de la description de la Haute-Normandie croit T. 1. p. 368. que tous ces noms Bailly, Bailleul & semblables noms de lieu viennent du Celtique *Bali* qui signifie une avenue d'arbres : ensorte que selon lui *Baliolum* doit être regardé comme un diminutif & signifie une petite avenue. Hilduin Abbé de saint Denis faisant en 832 le partage des biens de ce Monastere avec ses Religieux leur donna pour servir à leurs vêtemens & à leur chaussure plusieurs terres en entier, entre autres Franconville, Mafflée, Moisselles, Belloy ; & quant au lieu dit *Baliolum* dans le titre, il ne leur en assigna que la moitié, peut-être parce que l'Abbaye n'y possedoit que cela. Peu de temps après, cette portion de terre revint à l'Abbé avec d'autres par échange pour la terre de Nogent-sur-Seine. Or il est constant par des titres des siécles suivans, que par ce *Baliolum* il faut entendre le village dont il s'agit ici que quantité d'actes du XIII siécle déterminent sous le nom de *Balliolum*, comme voisin de Mouceoud, de Fayel. (Dip'omat. p. 520 & 587.)

Le Pouillé de Paris du commencement du même siécle en designe l'Eglise sous le même nom latin ; & un titre de l'an 1280 l'appelle

en

en françois *la Paroiſſe de Balluel.* C'eſt par altération que des Pouillés modernes l'ont appellée *Çura de Bailleto.*

Ce lieu eſt un pays de bons labourages. Il n'y a cependant que 20 feux taillables. Le denombrement de l'Election de Paris n'eſt pas juſte lorſqu'il en marque 66. Le Dictionnaire univerſel de la France aſſure qu'il y a 103 habitans. Sa diſtance de Paris eſt d'environ ſix lieues.

L'Egliſe de Bailleil eſt dédiée ſous le titre de S. Martin : On en ſolemniſoit autrefois la Dédicace le 14 Septembre qui étoit le jour qu'elle avoit été faite par Gui Evêque de Megare ou de Magarence l'an 1529 du temps qu'Etienne Farcilly en étoit Curé ; mais on la remet à préſent au Dimanche d'après. *Reg. Ep. Par.*

C'eſt un bâtiment tout neuf ou très-proprement renouvellé, excepté la tour qui peut avoir 200 ans d'antiquité, & qui ne montre pas beaucoup de ſolidité. En reblanchiſſant l'Egliſe on a conſervé une des peintures à freſque qui furent peintes ſur le mur, & qui repréſentoient les douze Apôtres dans le temps de la Dédicace ſelon l'ancien uſage. Les épitaphes qui ſe liſent dans cette Egliſe ſont dignes d'attention. A un pilier du chœur eſt celle-cy :

Cy giſt haut & puiſſant Seigneur Meſſire Charles d'O (a), *deſcendu en premiere origine de la maiſon de Bretagne, en ſon vivant Chevalier de l'Ordre du Roy, Gentilhomme de la Chambre & Capitaine de cinquante hommes de ſes Ordonnances, Seigneur chaſtelain des Chaſtellenies, Terres & Seigneuries de Franconville-au-Bois, Baillet en France, Bazemont, Avernes, Moliens, Villers, la Muette de Freſne,*

(a) Ce nom ſingulier, composé d'une ſeule lettre, vient d'un village du Diocèſe de Seez en Normandie entre Seez & Argenran.

Loconville, Thibivilliers, Montmorin, Laille-raut, Vecquemont & de Mezelan en partie, fils de très-haut & puissant Seigneur Messire Jacques d'O, qui fut tué en la bataille de Pavie, en son vivant Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, & Enseigne de cent Gentilshommes de sa Maison; & de haute & puissante Dame Louise de Villiers-l'Isle-Adam. Lequel Messire Charles d'O trépassa en sa maison de la Muette de Fresne le 7 May 1584 âgé de 65 ans.

Et haute & puissante Dame Magdelene de l'Ospital-Vitry, Dame de Galetas, descendue en premiere origine des Ducs de Milan & de Naples, en son vivant femme dudit Messire Charles d'O; laquelle trépassa en ce lieu de Baillet le 22 May 1597 âgée de 73 ans.

Ils sont tous les deux figurés sur une tombe.

Au sanctuaire est une représentation en pierre d'un Chevalier à genoux avec sa femme sur deux pilastres d'ordre Corinthien. L'inscription marque que c'est *Jacques d'O Chevalier, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, Seigneur de Baillet, Franconville, *Martin Ravenel & Vienne sous l'Eglantier; & Dame Anne Lullier son Epouse; lequel a fondé audit Franconville le premier Couvent de la Reforme du Tiers-Ordre de S. François.* Il mourut le 3 Janvier 1613 âgé de 56 ans, & elle le 30 Avril 1628 âgée de 64 ans. Au bas se lit en latin que c'est Jacques d'O Marquis de Franconville, Seigneur de Baillet qui a fait ériger ce monument en 1644.

La Cure de ce lieu a toujours été à la pleine collation de l'Evêque Diocèsain. Aucun des Pouillés n'a varié sur ce point. Guillaume de Saint-Patus & Adam de Bougival Chevaliers disputerent dès le commencement du regne de S. Louis au Curé de Bailleil la dixme de

Tabul. de Valle B. M. Portef. de Gaignieres p. 311.

quelques Novales : mais il y eut en 1226 une Sentence de Barthelemi Evêque de Paris qui adjugea cette dixme au Curé. Ceci est tiré d'un titre de l'Abbaye du Val, où pareillement l'on doit trouver un abandon fait en 1251 par Robert de Courtenay Doyen de l'Eglise de Chartres, & par Jean son frere Chanoine de la même Eglise, d'une moitié de toute la dixme de Bailleil que ces deux Ecclésiastiques avoient donnée en fief aux deux Chevaliers susdits. On y voit aussi un traité fait en 1462 sur les dixmes par Louis le Gay Curé de Bailleil.

Les archives de l'Abbaye du Val nous apprennent que dès le XII siécle un Simon du Bois Clerc de S. Jacques à Paris lui avoit donné le tiers d'une dixme qu'il avoit à Bailleil : témoin Maurice Evêque de Paris en 1195, avec deux Prevôts de Paris nommés Jean Morel & Guillaume Escuencol : & du consentement de Gaucher de Chatillon dont cette dixme étoit mouvante. Que de plus le même Gaucher Connestable de S. Paul donna en 1206 à ce Couvent *foraginem decimæ de Bailhol.* On ne voit point dans le Glossaire ce qu'on doit entendre par *foraginem.*

Quant aux Seigneurs Chevaliers de Bailleil, le premier que j'aie trouvé s'appelloit *Varnerus de Baillolio* ; il est connu pour avoir aussi donné en 1213 à l'Abbaye du Val un bois, du consentement de Cornelie sa femme. En 1285 Gui de Bailliolo est mentionné dans les titres de l'Abbaye du Val : On trouve aussi vers ce temps-là deux Seigneurs nommés Hugues & Guy. *Tabul. Vallis.* *Ibid.*

On a vû ci-dessus à l'occasion des dixmes de ce lieu que cette terre a été durant le XIII siécle en bonne partie dans la maison de Courtenay & possedée par des Ecclésiastiques distingués qui ont été dans ce temps-là Arche-

vêques de Reims. En cette qualité Robert de Courtenay accorda aux Moines du Val l'an 1299 la main-morte du bien qu'ils y avoient: Jean de Courtenay en avoit aussi été Seigneur; & en 1275 Guillaume de Courtenay dont la qualité n'est pas spécifiée.

Ibid.

Dans les deux siécles suivans cette Seigneurie fut entre les mains des sieurs le Baveux: Hutin le Baveux fils de Gui le Baveux Chevalier en étoit Seigneur sous le regne de Charles V. Il étoit Chambellan du Duc de Bourgogne, auquel il fit hommage de cette terre & de quelques autres le 15 May 1379, à cause de sa Comté de Clermont. En 1446 Jeanne la Baveuse étoit Dame de Bailleil. Son fils Robert d'O rendit hommage pour elle à Charles Duc de Bourgogne & d'Auvergne dont il étoit Chambellan. Jean d'O Chambellan du Roy Charles VIII en 1486 fut aussi Seigneur de Bailliel par succession de Jeanne le Baveux son ayeule, & il en fit hommage à Pierre Comte de Clermont en 1484. Il est mentionné dans les titres de l'Abbaye du Val aux années 1487 & 1492.

Messieurs d'O eurent cette terre durant tout le siécle suivant, ainsi qu'il paroît par ce qui en est dit ci-dessus, ensorte que Louise de Boutillat veuve de Charles d'O en afferma encore des dixmes en 1643.

Nicolas du Bois Secrétaire du Roi avoit cette Seigneurie en 1649, suivant un rolle de taxes de cette année-là. Sa veuve transigea en 1656 avec les Feuillens au sujet de leur revenu. Jean du Bois son fils étoit Seigneur en 1661.

Tabul. Vallis.

On m'a dit dans le lieu en 1738 que M. le Duc de Lauragais avoit hérité de Messieurs d'O des deux tiers de cette terre, & que M. Daguesseau de Valjouan jouissoit de l'autre tiers. C'est maintenant M. Pelletier de la Hous-

faye qui est co-Seigneur de Baillay avec M. le Duc de Lauragais.

M. de Valois parlant de Bailleil dit qu'une partie de cette Paroisse est appellée Fayet, nom qui lui vient des hêtres (autrefois appellés Fays) qui y étoient plantés. Après quoi ce sçavant ajoute un passage du Concile de Soissons de l'an 862 touchant un lieu nommé Fay *Fagidum*. Mais il ne faut pas s'y laisser tromper, attendu que ce *Fagidum* de la charte du Concile regarde un Fay du pays Vexin, ainsi que cela seroit évident aux lecteurs de M. de Valois s'il n'avoit pas tronqué le texte. M. Lancelot autre sçavant qui a laissé quelques remarques critiques non-imprimées sur la Notice d'Hadrien de Valois refute la premiere partie de son observation touchant Fayet, disant qu'il n'y a point de lieu de ce nom-là dans tout le Diocèse de Paris; & il lui passe son erreur sur le *Fagidum* du Concile de Soissons. Mais M. Lancelot s'est trompé à son tour, en croyant que Fayet ou Fayel est un nom inconnu dans tout le Diocèse de Paris. *Not. Gall. p. 412.*

L'Abbaye de saint Martin de Pontoise avoit dans ce lieu de Fayel un bien que Guillaume son Abbé échangea en 1233, contre d'autre bien de l'Abbaye du Val. *Tabul. Vallis.*

En 1237 trois Chevaliers appellés Gui de Sengy, Jean Hellequin & Jean de Chauvery y avoient une censive.

En 1248 Adam de Bougival donna à la même Abbaye du Val ce qu'il avoit dans la dixme de Fayel. En 1259 il y avoit un différend entre cette Abbaye & un nommé Manassé Ecuyer, au sujet de la Haute-Justice de ce lieu *pro pilario*, ce qui fut reglé par un arbitre : On lit encore qu'en l'an 1280 Simon de Chauvery Ecuyer vendit à ces mêmes Religieux des prez situés en la Paroisse de *Balluel* mouvans



de la censive de Fayel. Ainsi l'existance de Fayel est très-certaine. Les Feuillens de Paris qui ont succedé aux Moines du Val, sont dits Seigneurs de ce Fayel, & ils y ont une très-belle ferme. En 1628 le 1 Juillet l'Archevêque de Paris permit à Claude Ménager, ci-devant Greffier des Finances de faire célébrer en l'Oratoire de sa maison de Fayel.

Tabul. Vallis. L'Abbaye de Malnoue du Diocèse de Paris avoit des dixmes à Bailleil sous le regne de Charles VII en 1453.

BOUFÉMONT

& le Prieuré

DU BOIS-SAINT-PERE.

LA Paroisse de Boufémont est à cinq lieues & demie de Paris sur le revers d'une des montagnes de la forêt de Montmorency. Il y a apparence que ce lieu tire son nom des particuliers qui y faisoient leur demeure. Il y avoit constamment des Bouffé sous les regnes de Louis VII & de Philippe-Auguste. Drogo *Buffatus* vivoit en 1150, & vers 1170 il est appellé Drogo Buffé. *Tabul. Vallis.*

Preuv. de Montmor. p. 55. En 1174 Gautier Bufé fit remise à l'Abbaye de saint Victor de Paris des droits de Gruerie qu'il auroit pû exiger sur des bois donnés à cette maison & qui étoient situés vers Boufémont. Odon Bufé est pareillement nommé dans un acte redigé vers l'an 1185. Je ne dis pas que ce soient ces Bufé qui ayent donné leur nom à cette terre, puisqu'alors elle étoit sortie de leur famille; mais leurs ancêtres qui avoient vécu dans les siécles précédens.

L'Eglise Paroissiale est sous le titre de S. Georges ; elle a été rebâtie assez nouvellement. La Cure est à la pleine collation de l'Evêque Diocèsain, suivant tous les Pouillés Parisiens, même celui du XIII siécle où elle est appellée *Cura de Bosesmunt*. Le cimetiere de ce lieu avoit été au haut de la montagne dans la forêt de Montmorency : l'Archevêque de Paris permit le 2 Décembre 1727 de le raprocher & de le mettre dans un prè voisin du village. *Reg. Archiep.*

Selon le denombrement de l'Election de Paris, ce village avoit en 1709 cinquante-cinq feux. Le Dictionaire universel de la France y marque 214 habitans. On assure que ce nombre est diminué. Comme le terrain est froid à cause qu'il regarde le septentrion, il y a peu de vignes : on y voit des labourages & des vergers & bocages. Les femmes comme en plusieurs villages de ces quartiers y travaillent à la dentelle.

Un Seigneur de cette Paroisse appellé Hugues Tirol ou Tirel en donna la Seigneurie au Prieuré de saint Martin des Champs de Paris ce qui fut confirmé par Etienne de Senlis Evêque Diocèsain l'an 1137. C'est pourquoi lorsqu'on trouve un Lambert de Bossesmunt comme témoin à l'an 1148 dans un acte de Matthieu de Montmorenci, il ne faut le prendre pour un Seigneur de ce lieu. C'est le Prieur Commendataire de S. Martin qui en est Seigneur. M. de Lionne qui a été Prieur depuis 1665 jusqu'en 1718 a donné cette terre à bail emphitéotique. Un M. Rigault en a joui ; ensuite sa veuve qui a épousé M. Parent qu'on a qualifié de Seigneur. Elle avoit eu de son premier mariage deux filles qui ont hérité de cette Seigneurie. *Gall. Chr. T. 7. col. 63.*

Un titre de l'Abbaye du Val de l'an 1241 Portefeu. Gaignieres p. 133.

fait mention d'un canton de la Paroisse de Bousémont appellé Remolée. Bois-saint-Pierre est aussi sur la même Paroisse.

Dans un affiche de l'an 1753 ce lieu est dit avoir haute, moyenne & basse Justice, relevante du Roy, & l'on marquoit que le revenu est 4600 livres.

BOIS-SAINT-PERE

OU S. PIERRE, PRIEURÉ.

A Une demie lieue ou environ de l'Eglise de Bousémont est celle du Bois-saint-Pierre, sur laquelle je m'étendrai d'avantage, d'autant que la matiere est assez abondante. Elle est située dans un fond très-solitaire & tout entourée de bois. Cette Eglise reduite à une Chapelle avec le logis d'un fermier représente les restes d'une Communauté que l'Abbaye de saint Victor de Paris avoit autrefois en ce lieu. Cette Chapelle est rebâtie depuis cent ans, & n'a rien par conséquent d'ancien; elle est un peu sur le côteau pour éviter l'incommodité des eaux qui sont dans le bas durant une grande partie de l'année. A l'autel est représentée la sainte Vierge premiere Patrone, avec Ste Radegonde & la Veronique. Aux vîtrages est peint S. Pierre avec les armes de Montmorency & S. Victor Martyr. Le peuple appelle cette Chapelle plus communément du nom de Ste Radegonde, & y va en pélérinage pour invoquer cette sainte Reine. Auprès de la ferme du Prieur est une fontaine suivant l'ordinaire des lieux de devotion où il y a concours. Mais comme c'est M. le Duc qui l'a fait faire, on la tient fermée. Ce Prince a aussi fait construire un lieu de station & de rafraichissement au haut de la montagne sur le chemin qui conduit à Bousémont. Ensorte que le château de la

Ecclesia B. Mariæ de nemore S. Petri Titre de 1197.

la Châsse qui est tout voisin lequel avoit tiré son nom d'un semblable usage lorsque les Seigneurs de Montmorency y chassoient, reste abandonné & désert, n'y subsistant plus que des mazures d'une ronde tour découverte.

On ne voit pas bien pourquoi ce lieu s'appelloit *Nemus sancti Petri* lorsque Matthieu de Montmorency premier du nom le donna à l'Abbaye de saint Victor, à condition qu'on y célébreroit l'Office Divin tous les jours. Burchard son fils nous aprend dans une lettre qu'il écrivit à Ernise Abbé de ce Monastere entre les années 1161 & 1165, que les Religieux avoient dès-lors quitté ce lieu, & qu'en le quittant, ils avoient emporté le calice & les vêtemens sacerdotaux. Il le prie d'y renvoyer le tout avec Radulfe qui lui avoit été & à son frere d'une grande utilité pendant leur maladie. En effet les Seigneurs de Montmorency avoient un Hôtel en ce lieu. On a un acte de Bouchard de l'an 1185 qui finit par cette date: *Actum publicè apud Nemus sancti Petri.* Comme ces Seigneurs étoient non-seulement fondateurs de ce lieu, mais encore voisins, ils le prirent en affection, & y firent successivement beaucoup de bien. Dès l'an 1189 Bouchard y fit une donation: mais comme c'étoit des biens qu'il avoit usurpé sur l'Abbaye de saint Denis, il chargea à la fin de sa vie Hervé Doyen de Paris son frere de les restituer, & de donner en place aux Chanoines du Bois-saint-Pierre cinq sols à prendre annuellement sur la cense de Sarcelles. Matthieu de Montmorency son fils II du nom fut plus liberal en 1197, & donna vingt sols à lever sur la même cense. En 1211 il donna huit livres de rente à prendre sur son revenu de saint Marcel à saint Denis. Le même leur fit présent en 1214 de toute la piece de bois située devant la porte de son Hôtel entre

Epist. Historica Duchêne T. 4. p. 765.

Preuv. Montmor. p. 60.

Ibid. p. 62.

Ibid. p. 71.

les deux chemins, & qui commençoit à la croix
Ibid. p. 86. de pierre placée *in bivio de Buffemunt*, jusqu'à
leur propre bois appellé l'Aleu, à condition
qu'ils ne l'essarteroient point, & qu'ils ne couperoient point de pommiers, poiriers ni nefsliers*. Il déclara que cette concession étoit
pour l'aumône que Dame Richolde de Grôley
leur avoit faite, & aussi en partie pour les dédommager de l'usage qu'ils reclamoient dans
la forêt de S. Pierre. En son particulier il légua par son testament vers l'an 1230 vingt ar-
Ibid. p. 98. pens de bois. Enfin Bouchard son fils leur donna aussi par le sien de l'an 1237, un muid de
bled de rente annuelle à percevoir sur le moulin d'Espaillart : C'est peut-être le même muid
de bled que celui qui avoit été assigné par les
Tab. S. Vict. ad 1273 *&* 1278. Montmorency sur leur grange d'Ecoüen.

* Mespilus.

Richolde dont on vient de parler étoit femme
de Gui de Groley, & sœur de Matthieu de
Montmorency. Elle avoit transporté en 1174,
à l'Abbaye de saint Victor par la médiation de
S. Pierre Archevêque de Tarentaise, tout ce
que ses ancêtres avoient donné à l'Eglise du
Ibid. p. 55. Bois-saint-Pere. Et de plus se joignant à Matthieu de Roissy elle avoit encore fait don à
saint Victor de dix arpens de bois situés entre
deux ruisseaux, & l'usage de ces deux mêmes
ruisseaux : à l'occasion de quoi Pierre Laiguillon & Gautier Busé remirent leur droit de gruerie. Un bienfacteur de cette maison qui paroît
moins lié à la famille des Montmorency fut
Ibid. p. 78. Hugues de Bailleil, lequel de l'aveu d'Etienne
Chevalier de Tour dit depuis *S. Prix* son frere,
les gratifia en 1209 d'une redevance de deux
sextiers de bled, sur ses moulins situés proche
Mestigier.

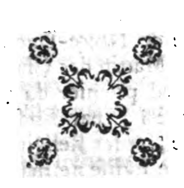
Je laisse à ceux qui composeront l'Histoire
de l'Abbaye de saint Victor à publier la liste
Ibid. p. 62 *&* 70. des Prieurs de cette maison. Je n'en ai pû con-

noître que deux ; sçavoir Robert qui l'étoit en 1189, & Ericius en 1193. Dubreul m'a aussi indiqué Jean Simonis décédé en 1541. Ce que j'ai lû dans le Nécrologe de saint Victor au 20 Avril m'a appris qu'outre les Chanoines Reguliers qui étoient au Bois-saint-Pere, il y avoit aussi une petite Communauté de Sœurs. *XII Calendas Maii.... Commemoratio Sororum de Nemore.* On marqua au 12 Juillet 1564 dans les Registres de l'Evêché de Paris qu'alors Nicolas Baudoyn Prieur du Bois-saint-Pere fit échange d'une mazûre & jardin sis à Margency avec Claude Patrouillart Marchand à Paris.

Antiq. de Paris p. 1006

J'ai vû dans un Recueil de Factums imprimés un Mémoire intitulé : » Pour l'Abbaye » de saint Victor prenant fait pour Etienne Fa- » vieres Prêtre Profez en ladite Abbaye, com- » mis à l'administration du Prieuré de Bois- » saint-Pere, & pour M. l'Evêque d'Orleans » Abbé ; contre Jean Guillot Chanoine Ré- » gulier Profez du Mont-aux Malades Diocèse » de Roüen, prétendant droit audit Prieuré, » vers l'an 1678.

Ce Prieuré est reduit depuis long-temps à un seul Chanoine Régulier de saint Victor, lequel à cause du danger qu'il couroit dans la solitude du vallon où est la Chapelle, fait sa demeure à saint Prix, où il a une belle maison.



DOMONT.

LE nom de cette Paroisse éloignée de Paris de cinq lieues se trouve écrit anciennement de bien de différentes manieres. Dans les titres du XII siécle il y a *Ecclesia de Dootmonte*, quelquefois en françois *Doomont* & *Doomunt* aussi bien que *Dosmunt*, & d'autres fois *de Dolomonte*, & encore *de Dohumonte*, & que dans ceux du XIII siécle on trouve aussi *Domuntum* & *Doomont*. Après tant de variantes il est assez surprenant que M. de Valois qui en connoissoit une partie se soit contenté de marquer qu'on dit Dômont, parce qu'il est situé au revers de la montagne de Montmorency, qui forme une espece de dos : *propterea quod in dorso montis quod* dos *vulgo vocamus est constitutum*. On peut lui contester l'étymologie latine qu'il donne & lui en donner une teutonique de *Dal* & de *Mund*, qui seroit *Vexillum defensoris*; ensorte que ce seroit le lieu où les anciens Seigneurs de la montagne de Montmorency auroient élévé du côté du nord l'étendard qui marquoit leur attention à défendre la vallée des incursions des ennemis.

Not. Gall. p. 416.

On ne peut douter que ce village ne soit très-ancien, puisque dès le commencement du XII siécle il y avoit un peuple & une Eglise. L'Eglise du titre de Notre-Dame fut donnée au Prieuré de S. Martin des Champs du temps du Prieur Thibaud premier du nom, c'est-à-dire vers l'an 1108, par Radulfe le Bel & Lisvia sa femme, & les Religieux y établirent un Prieuré. Cette Eglise ne manqua pas d'être mise dans le catalogue des biens dont les Papes donnerent la confirmation aux Prieurs sub-

Preuves de Montmor. p. 38.

fréquents. Dans la Bulle de Calixte II de l'an 1119 on lit, *Ecclesiam de Dootmonte cum appendiciis suis*. De même dans celle d'Innocent II de l'an 1142 & dans celle d'Eugene III de l'an 1147. Les lettres de Thibaud Evêque de Paris qui sont de quelques années après expliquent ces appendices, & mettent: *Ecclesiam de Doomont cum atrio & Decima; Decimam vini totam & dimidiam leguminis*. Henri de Jaigny Chevalier ayant acquis de Matthieu de Roissy aussi Chevalier quelques arpens de terre sur le territoire de Dômont les donna librement aux Religieux du lieu: ce que Burchard de Montmorency ratifia parce que c'étoit dans son fief. L'acte est de l'an 1134. Un autre Burchard fils du précédent leur donna vers l'an 1190 deux muids de vin à prendre annuellement dans ses pressoirs de Montmorency: il approuva comme suzerain ce que le Seigneur Adam leur avoit donné, à sçavoir six muids de grains à percevoir dans sa grange de Dosmunt, la rente des deniers que les gens de Dosmunt avoient coûtume de payer à l'Assomption; le bois de Champ-Mainard qu'il leur avoit cédé en échange de celui qu'on appelloit Remmolu: aussi-bien qu'un étang que Jean fils de cet Adam leur avoit donné du consentement de sa mere Idonea. Adam de Villers autre fils du même Adam voulant faire prier Dieu pour la même Idonea & pour son mari, leur fit un legs de six sols: ce que confirma Matthieu de Montmorency en 1214. Ce fut dans ce même siécle que Jean de Villers fonda par son testament une Chapellenie dans le Prieuré, voulant qu'un Moine du lieu célébrât tous les jours la Messe à son intention à l'autel de S. Jacques. Les biens qu'il destina pour cette fondation produisoient quarante livres de revenu. Jean de Villers Seigneur de

Hist. S. Martini à Campis.

Preuv. de Montmor. p. 97.

Ibid. p. 60.

Ibid. p. 80.

Ibid. p. 114.

Ibid. p. 114. Doomont Ecuyer reconnoît cette disposition en 1266.

Ces monumens nous apprennent le nom de quelques Seigneurs de Dômont, & combien ils étoient affectionnés pour le Prieuré bâti dans le lieu. Leur piété les porta aussi à faire quelques concessions à d'autres Monasteres voisins. Elisabeth femme d'Adam de Doomont donna en 1205 à l'Abbaye du Val qui en est voisine six arpens de terre situées à Villiers-le-sec. Adam leur donna encore en 1214 vingt sols de rente sur la censive de feu sa mere Idonea pour faire prier Dieu pour elle & son mari. Le même Adam de Doomont Chevalier donna en 1241 à cette maison des terres situés dans un canton de Bosémont appellé Reemolée. En 1275 Jean de Villers Sire de Doomont & Perrenelle de Chaumont sa femme confirmerent encore à ces mêmes Religieux un bien assis à Ezenville, dont Adam autrefois Sire d'Ezenville leur avoit fait présent. Je ne doute point que l'un ou l'autre de ces Adam surnommés de Villers ou de Domont, n'eût aussi fait part de ses biens au Prieuré du Bois-saint-Pere, puisque dans le Nécrologe de saint Victor dont ce Prieuré est un membre on lit au 2 Décembre *Obiit Adam Miles de Doemont Frater noster.* Cette confraternité suppose un don considérable de sa part. Au moins il est constant que les Bons-Hommes du Menel qui sont à l'extrémité du Diocèse de Beauvais du côté de Paris, eurent de Jean de Villers-le-Bel un demi muid de bled à lever annuellement sur sa grange de Domont: & qu'Adam son frere ratifia cette donation. C'est Matthieu de Montmorency qui nous l'apprend par sa charte de l'an 1206.

Tab. Vallis. Portef. Gaignieres p. 156.

Preuv. de Montmor. p. 80.

Ibid. p. 133.

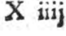
Preuv. de Montmor. p. 79.

Dans l'Histoire des grands Officiers de la Couronne est fait mention de Philippes de Daumont (l'auteur écrit toujours ainsi ce nom de

lieu, ce qui fait voir qu'il ne goûte point l'étymologie hazardée par Hadrien de Valois.) Il le dit aussi Seigneur de Villers-le-Bel: Il ajoûte qu'il mourut en 1204, & que sa tombe est à Domont dans le chœur près la chaire du Prieur. Adam Seigneur de Domont & Villiers-le-Bel fit selon lui une fondation au Prieuré en 1218. Il continue en disant qu'Adam Seigneur de Villers mort en 1339 fut inhumé sous les cloches du Prieuré de Domont, & que Jeanne de Beauvais Dame de Macy femme de Pierre Seigneur de Villers fut inhumée à Domont à côté du chœur. Si les tombes de cette Eglise avoient été mieux conservées, on pourroit s'assurer davantage de tous ces faits. J'ai appris par un acte de l'an 1319 qu'en cette année Jean de Villers étoit Sire de Domont: cet acte est le consentement qu'il donne à ce qu'un particulier tienne de lui un fief à Versailles. *Tab. Ep. Par.*

L'Eglise Priorale de Domont est titrée de Notre-Dame; & il y a un autel dans la croisée du côté du septentrion qui sert pour la Paroisse & qui est sous l'invocation de Ste Marie Magdelene. Le chœur & la croisée demontrent une structure du XII au XIII siécle. On peut tourner derriere le sanctuaire au-dessus duquel on voit un reste de galeries murées. La tour qui est du côté de l'autel paroissial paroît avoir été bâtie au XIII siécle. Au grand portail est en relief une figure de l'entrée de J. C. en Jerusalem si grossiere que je la crois du XII siécle: Le portail septentrional n'est que de l'an 1574. Les vitrages de la nef sont du temps de François I. Le bâtiment du Prieuré est au midi de l'Eglise, & la maison Seigneuriale est de l'autre côté à l'angle du même portail.

La plus ancienne des inscriptions de cette Eglise est sur une tombe placée dans le chœur entre l'aigle & le banc des choristes. Ce-



tombe est retrecie du côté des pieds & représente une femme couronnée ayant une robe vairée & une bourse pendante à son côté : les lettres de l'épitaphe sont capitales gothiques. Le tout démontre le XIII siécle ; mais ce qu'on y peut lire se reduit à ce peu de mots : ALIENOR LA FAME .... VILERS. PRIEZ PR LAME.

Les anciens Seigneurs de Villers du XIV siécle ont leur sépulture dans la Chapelle du fond de l'Eglise & dans l'aîle du chœur ou du sanctuaire. Dans la Chapelle du fond dite de saint Jean sont trois tombes l'une à côté de l'autre, desquelles l'inscription est en petit gothique ; sur la premiere à droite on ne peut lire que ceci : *Noble Homme Ancel de Villiers Chevalier d'Esenville qui trespassa l'an mille .... le Vendredi devant Noël. Priez Dieu qu'il ait l'ame de luy.* Il est représenté armé ; & sur son bouclier est figurée une main de laquelle pend un manipule : c'étoient ses armoiries. Sur la second on lit : *Icy gist Noble Jehan de Villiers Chevalier qui trespassa l'an mil CCC .... le Dimanche devant Pâques fleries. Priez Dieu pour l'ame de luy.* Son bouclier est comme celui du précédent. C'est apparemment celui qui est nommé cy-dessus comme vivant en 1319.

Sur la troisiéme on ne sçauroit lire que la date qui est *M CCC LXIX le XIV May. Priez Dieu qu'il ait l'ame de lui :* Mais comme les armes de l'écusson ou bouclier sont les mêmes, il s'agit sans doute d'un Seigneur de la même maison.

Dans le collatéral du sanctuaire est une tombe qui représente deux figures, & au-dessus de ces figures sont trois épitaphes en petit gothique dont l'une porte ce qui suit :

Cy gist Jehan de Vilers Chevalier dit Alumelle

fils de M. Pierre de Vilers qui trespassa en la bataille de Guadris .... a l'igneu du Connestable de France.

L'autre :

» Cy gist Madame Jeanne de Bauvais fille
» de Jehan Pillet de Lutinauve, femme de
» Pierre de Vilers Grand Maître d'Hostel du
» Roi nostre Sire, qui trespassa l'an de grace
» M. CCC L VIII (*ou LXIII*).

La troisiéme regarde leur fils, & elle n'est pas lisible.

Il y a encore dans le choeur une tombe un peu plus étroite aux pieds qu'à la tête & qui ne peut être que du XIII siécle. Quoiqu'elle soit sans inscription ; comme c'est un Chevalier qui y est figuré avec un bouclier qui le couvre presque entierement, & que les armoiries sont la main & le manipule des armes des Villers, il est indubitable que c'est la tombe de Pierre de Villers qui avoit épousé Alienor dont j'ai rapporté l'inscription la premiere.

Le choeur de cette Eglise est dans la croisée qui est voutée ainsi que le sanctuaire. Dans la Chapelle méridionale à côté de ce choeur on voit la figure d'un Chevalier sur une tombe, accompagnée de cette inscription gothique. *Cy gist Noble Homme Arthus de Champluysans Escuyer, en son vivant Seigneur de Magnynes & de Recourt, qui trespassa le XXIX jour de May M. V. C. cinqnante. Priez Dieu pour son ame.* Ses armes sont une croix chargée de cinq étoiles & écartelées de Villers à la main chargée de manipule.

Au pied du grand autel de cette Eglise est une belle tombe quarrée qui a peut-être été transportée de la Chapelle de la croisée. Il est gravé sur cette pierre : *Cy gist Noble Homme Antoine de Champluysant en son vivant Escuyer Seigneur de Domont, Magnine & Mousoult, Montigny-sur-*

Vigenne, Renemisfontaine & de Meßieres-sur-Amauce en Baßigny ; & l'un des cent Gentils-hommes de la Maison du Roy qui trespassa le 19 d'Aoust l'an MVc LVII. Priez Dieu pour son ame. Le défunt est représenté armé.

A côté droit proche ses jambes est figuré un homme en habit court & sans armes avec cette inscription : *Cy gist Gabriel de Champluysant fils aimé dudit défunt.* Et proche sa jambe gauche deux jeunes gens en habits courts avec cette épitaphe : *Cy gisent Loys & François de Champluysant fils dudit défunt.*

La Cure de Domont est à la nomination du Prieur de saint Martin des Champs selon tous les Pouillés à commencer par celui du XIII siécle. On lit dans l'Histoire de ce célébre Prieuré que dans le Prieuré de Domont qui en dépend il doit y avoir sept Religieux en comptant le Prieur. Il y est aussi fait mention de la Chapellenie de saint Jacques qui y fut fondée en 1266 par Jacques de Villers. On apprend par un manuscrit de l'Abbaye de Ste Geneviéve qu'en 1246 & 1270 le Prieur de Domont avoit des mazures à Vemarz sur la censive de Ste Geneviéve. En 1267 J. Prieur de Domont promit à Renaud Evêque de Paris de faire son anniversaire pour avoir donné cent sols au Prieuré.

page 385.

Ibid.

Liber de Justic. S. Gen. fol. 97.

Parmi les sépultures qui se voyent autour du chœur de Notre-Dame de Paris est celle de Germain Vialart Prieur de Domont Conseiller au Parlement, & trésorier de la sainte Chapelle du Palais mort en 1574. Ce Prieuré fut donné en 1579 à Louis Seguier. Il a été possedé de nos jours par le Pere Vidier de la Borde de l'Oratoire décédé en 1748. En 1726 avoit été fait un reglement entre lui & le Curé.

Reg. Archiep. Paris. 10 Dec. 1726.

Le denombrement des Paroisses de l'Election de Paris comptoit 138 feux à Domont;

& le Dictionnaire universel de la France y marque 460 habitans ou communians. On voit par d'anciens titres qu'il y avoit autrefois dans ce lieu plus de vignes qu'il n'y en a aujourd'hui. L'exposition du côteau sur lequel ce village est situé, regardant le septentrion, n'est pas favorable à la maturité du raisin : mais les fruits y viennent plus heureusement. Après les vergers & les bocages qu'on y voit, le reste est en terres labourées. Les femmes & filles y travaillent en dentelle. On m'a dit sur le lieu que M. de Gaillarbois Comte de Marcouville est aujourd'hui Seigneur de cette Paroisse, & a droit de Haute-Justice.

L'Histoire de Montmorency fait mention du fief de CEPOY assis à Domont, pour lequel Philippes d'Aulnay paya le relief en 1469 à Jean Baron de Montmorency, comme étant situé en sa terre & Baronnie. Ce fief a droit de Haute-Justice, & appartient aujourd'hui à M. le Comte de Marcouville : De lui releve le fief de Piedefer sans Justice, lequel appartient à M. le Marquis de la Salle. Preuv. de Montmor. p. 336.

MANINE écrit anciennement Magnines, est un hameau de la Paroisse de Domont. En 1221 Hervé de Munceod donna aux Moines du Val tout ce qu'il avoit de terre *in cultura de Magninis*. Le fief en a été réuni à Domont. *Tabul. Vallis*

Le fief d'OMBREVAL qui n'a point de Justice y est aussi situé. Il appartenoit à feu M. Ravot d'Ombreval Conseiller au Parlement : Le tout est nord-ouest de Domont.

LA RUE est un fief sans Justice appartenant aux sieurs Bonnet & aux Damoiselles Geoffroy. Il releve de Domont.

LA CHANCELLERIE est une partie du village de Domont, assez éloignée de l'Eglise, entre le levant & le midi. Tout ce quartier est de la censive de Cepoy.

PIGAL ou Pigalle étoit un hameau de Domont situé au couchant & au-delà de Manines. Il n'y a plus que des mazures & des jardins.

On lit dans l'Armorial général de M. d'Hozier Registre III page 102 qu'il y a à Domont un fief appartenant à la maison de Braque. Paul-Benoît Braque Gouverneur d'Auxerre décédé en 1739 l'a possedé.

Il falloit que Domont fut au XIV siécle un lieu plus fréquenté & plus célébre qu'il n'est maintenant. On voit au trésor des chartes des lettres de Jean fils aîné du Roy de France & Duc de Normandie dont la date est *à la Chace-lez Doomont en l'an* 1338 *au mois de Mars*. Les ruines du Château de la Chasse subsistent encore dans un vallon de la fôrêt de Montmorency à une demie lieue de Doomont. J'en parle plus au long à l'article de Saint Prix. T. 1. p. 429.

Tab. Ep. Par. in S. Elig. J'ai trouvé dans mes recherches sur la Ville de Paris quelques preuves que l'Hôtel qu'on appelle l'Hôtel d'Aumont situé sur la Paroisse de saint Paul étoit nommé en 1511 l'Hôtel de Daumont.

SAINT-BRICE.

IL est ordinaire, qu'à l'égard des saints qui ont été honorés d'un culte public immédiatement après leur mort, de trouver plusieurs Eglises construites sous leur invocation, & même des villages & des bourgs qui portent leur nom. Saint Martin, saint Hilaire, saint Germain d'Auxerre, saint Remi, saint Medard, saint Sulpice en fournissent des exemples. Saint Brice Evêque de Tours après saint Martin doit aussi être mis dans ce nombre. On compte en France dix ou douze lieux considérables qui portent le même nom, tel qu'on le prononce communément, outre ceux qu'on appelle *saint Brisson*, ou *Briçon*. Ces lieux ont commencé sans doute par un Oratoire ou Chapelle dans laquelle la devotion de quelques Seigneurs avoit fait apporter de ses reliques ou au moins des linges ou étoffes qui eussent touché à ses ossemens ou couvert son tombeau. Par la suite il y a eu des maisons bâties autour de la Chapelle : & plus elle étoit voisine d'un grand chemin, plûtôt il s'y en est formé un village. Telle est l'origine de plusieurs villages qui portent le nom d'un saint : & je suis persuadé que c'est en particulier celle du Bourg de saint Brice duquel nous ne trouvons rien avant le regne de Louis le Gros au commencement du XII siécle.

Dictionn. Univ. géogr. de la France T. 3.

Ce lieu est à quatre lieues de Paris sur le chemin qui conduit de Paris à Beaumont-sur-Oise route de Beauvais & du Beauvaisis & d'une partie de la Picardie. Ce pouvoit n'être originairement qu'une dépendance de Grolay qui est un lieu très-ancien : mais l'augmentation

des habitans y aura fait établir une Paroisse; & les hôtelleries s'y seront multipliées anciennement, avec d'autant plus de raison que c'étoit à la moitié du chemin de Paris à Beaumont, c'est-à-dire à quatre lieues de l'une & de l'autre ville. On ne peut pas dire positivement de quel temps est l'érection de la Paroisse sinon qu'elle peut être d'environ l'an 1100. Son territoire étoit alors plus grand qu'il n'est maintenant, parce qu'il comprenoit ce qu'on en a détaché par la suite pour établir Pissecoc en Paroisse. Mais il y avoit aussi moins d'habitans, puisqu'à remonter seulement à l'an 1470 ce lieu n'avoit alors que 50 habitans.

Regist. Visit

Aujourd'hui saint Brice comprend 150 feux. Le dénombrement de l'Election de Paris y en a mis 258, & le Dictionnaire universel de la France y a compté 740 habitans. C'est un pays plus en plaine qu'en côteaux, dans lequel il y a terres labourables, vignes, prairies, bocages. Il n'est qu'à une petite lieue de Montmorency dont il fait partie du Duché. On peut juger par la petitesse dont étoit l'ancienne Eglise que ce lieu n'étoit au XIII siécle qu'un simple village ordinaire. Cette ancienne Eglise n'est autre que l'édifice sur lequel est élevé le clocher qui est du siécle que je viens de spécifier. Depuis l'augmentation des habitans, on a bâti à côté de cette vieille Eglise deux aîles consécutives, toutes les deux du côté du midi; & l'une d'entre elles sert de chœur. Ces deux augmentations sont d'un travail dans le goût dont on commença à travailler sous François I, & que l'on voulut perfectionner sous Henri II. Cette Eglise n'est ni carrelée ni pavée mais seulement enduite de plâtre par-dessus la terre. Il n'est pas besoin de repéter ici que S. Brice Evêque de Tours en est le Patron. La Dédicace & la consécration de cinq autels fut faite

en 1525. L'Anniversaire avoit été fixé au 10 Juillet, mais en 1528 il fut accordé au Curé & habitans de la remettre au Dimanche d'après le dix, ou au dix s'il étoit un Dimanche.

Reg. Ep. Par. 29. Jun. 1528.

La premiere Eglise qui subsistoit au XII siécle fut donnée alors à l'Abbaye de Chanoines Réguliers de saint Victor par Etienne de Senlis Evêque de Paris suivant l'intention de Radulfe le Bel qui la lui avoit remise; & comme celui qui en jouiroit étoit tenu de payer une rente à l'Abbaye, il résulte qu'aucun des Religieux n'y a gouverné la Cure. Il est parlé de la présence du Curé comme nécessaire à l'audition de certains comptes dans le Dictionnaire des Arrêts de Brillon au mot *Fabrique.* Ce Radulfe étoit un laïc qui avoit possédé pareillement l'Eglise de Villiers-le-Bel.

Ex charta Barthel. Decani Paris.

L'Evêque Etienne qui siégea depuis 1124 jusqu'en 1142 attesta la premiere année de son Episcopat que l'un des Seigneurs de Montmorency avoit donné au Prieuré de saint Martin des Champs du temps que Matthieu I du nom le gouvernoit, la moitié de la dixme de féves du territoire de saint Brice. Matthieu le Bel parent de Radulfe reconnut dans le dénombrement qu'il fournit l'an 1125 à l'Abbaye de saint-Denis, qu'il possedoit ce qu'on appelloit *Atrium sancti Bricii*, & le bois de Reimolunt: & qu'un nommé Hubert de saint Brice tenoit de lui un fief de quart de dixme à Villiers. Ce même Matthieu ayant reconnu qu'il ne pouvoit tenir régulierement en sa qualité de laïc la moitié de la dixme de saint Brice, qui étoit du fief de saint Denis, la remit entre les mains de Thibaud Evêque de Paris; & du consentement de l'Abbé Suger, il pria l'Evêque de la donner au Prieuré de saint Martin des Champs. Matthieu de Montmorency du fief duquel relevoit une troisiéme partie de cette

Preuv. de Montmor. p. 38.

Chartul. S. Dion. Reg.

Hist. S. Mart. p. 182.

Prob. Hist. Montmr. pag. 49, Duchêne T. 4. p. 555. dixme dont jouissoit le même Matthieu le Bel, donna pareillement son consentement pour le transport qu'il en vouloit faire à l'Eglise de saint Martin. Ce qui étant approuvé par Adam le Bel fils de Matthieu le Bel, par Amaury son aîné & sa femme Isabelle, aussi-bien que par ses freres Radulfe le Bel & Jean, fut muni d'une charte de l'Evêque Thibaud de l'an 1148. Ces donations des trois quarts de la dixme de saint Brice au Prieuré de saint Martin s'accordent assez bien avec ce qu'on lit dans le Nécrologe des Chanoines de saint Victor au 11 Juillet, que Radulfe le Bel avoit donné à l'Eglise de saint Brice la quatriéme partie de la grosse dixme, & une troisiéme de celle du vin avec la menue dixme, & un muid de froment de rente annuelle: Mais cela ne convient pas avec le témoignage d'une autre charte de Thibaud Evêque de Paris, où sont énoncés tous les revenus dont jouissoit le Monastere de saint Martin; car on y lit parmi les biens qu'il con- *Hist. S. Mart. p. 187.* firme: *Decimam totam de S. Bricio præter modium unum frumenti quod est S. Victoris.* Et néanmoins plus bas il y a *Partem decimæ de sancto Bricio.* Je me contente de rapporter ces textes sans entreprendre de les concilier. Vers le même temps que l'Evêque Thibaud fit expé- *Gall. Chr. nova col. 65.* dier cette charte, Achard Abbé de saint Victor obtint du Pape Adrien IV une Bulle qui confirmoit à sa maison l'Eglise de saint Brice. Tous les Pouillés à commencer par celui du XIII siécle mettent cette Cure à la présentation de l'Abbé de saint Victor.

Il y eut dès le XIII siécle à saint Brice une Maison-Dieu, ainsi qu'on disoit alors, c'est-à-dire une Maladerie ou Hôpital. Bouchard *Preuv. de Montmor. p. 91.* Seigneur de Montmorency s'en souvint dans son testament de l'an 1237, en ces termes: *Pouillé p. 144.* *Domui Dei de sancto Bricio x libras.* Le Pouillé de

de Paris de l'an 1648 dit que cette Maladerie est de fondation Royale, & que le revenu est de 110 livres. Elle fut visitée en 1351 par le Commissaire de l'Evêque, Pierre de saint Lo étant alors Curé du lieu. *Regist. Visit. Domor. Dei. Paris. fol. 2.*

Il existoit aussi sur le territoire de saint Brice il y a trois cent ans une Chapelle du titre de saint Nicolas dont on trouve une permutation du 29 Mars 1491, & une resignation faite par un Religieux de saint Lazare à un autre du même Ordre du 25 Janvier 1505, & enfin une collation du 18 Mars 1517. Il n'en reste plus de vestige que par une croix à droite en approchant de saint Brice par le midi.

Les Seigneurs de Montmorenci avoient dès le XII siécle un droit sur certaines denrées qui passoient par saint Brice. Lorsque Burchard de Montmorenci fils d'Hervé répandit ses largesses sur les Religieux de saint Florent venus à Dueil, il leur donna entre autres choses soixante sols à prendre sur ce péage, comme l'atteste une charte de Maurice de Sully Evêque de Paris. Saint Brice est une des terres où le Seigneur de Montmorency fit quelque échange l'an 1294 avec Renaud Abbé de saint Denis. Ce Seigneur qui étoit Chambellan de France voulant dédommager le Roy Philippe le Bel de ce qu'il venoit de mettre en fief de l'Evêque de Paris & en celui de l'Abbé de saint Denis certains biens qu'il tenoit en fief de la Couronne, mit en fief du Roy trois autres terres, dont la derniere est *la Ville de S. Brice :* Jacques Seigneur de Montmorency fut maintenu en 1391 dans le droit de faire prendre du poisson de ceux qui l'apportoient de la mer & passoient par saint Brice, en payant le prix ordinaire. L'Arrêt qui est du mois de Mars se trouve parmi les plaidoyers de Jean le Coq. Cette terre a passé de la famille de Montmo-

Preuv. de Montmor. p. 36.

Ibid. p. 129.

Ibid. p. 132.

Ibid. p. 3.

rency, à la maison du Prince de Condé où elle est toujours restée depuis.

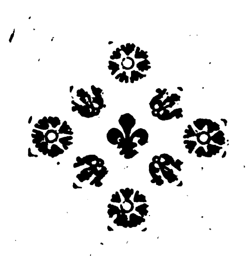
Quelques fiefs situés à saint Brice ayant été possedés par la famille de Braque, c'est pour cela que quelquefois ils ont été qualifiés de Seigneurs de saint Brice ainsi qu'on voit dans les Mercures de France & ailleurs.

Avril 1740. p. 812.

Ces fiefs sont HEUGOT & LA MOTTE, dont l'un ou l'autre communement étoit dans cette maison, & quelquefois tous les deux ensemble. Nicolas Braque tué en 1415 à la bataille d'Azincourt en a joui. Jean Braque en fit hommage le 31 Octobre 1430 à Jean de Luxembourg Seigneur de Montmorenci, & Philippe Braque Conseiller au Parlement possedа le fief de la Motte en 1451.

Le Laboureur Tomb. des Ill. au mot Braque. d'Hozier au même mot.

GODIN est un fief dont François Braque fut Seigneur en partie vers l'an 1600.



PISCO, *ou* PISCOT.

EN fait de noms de lieu il est est peu d'aussi rares que l'est de Pisco. Cependant il y a deux lieux ainsi appellés dans le Diocèse de Paris; l'un dans l'Archidiaconé de la Brie & qui est un fief mouvant de Torcy; l'autre qui est dans le grand Archidiaconé & qui est celui-ci, distant de Paris de quatre lieues. Mais comme la terminaison de ce nom est insolite, chacun l'a écrite comme il a jugé à propos. Pisseecoc, Pissecoch, Pissecho, Piscos, Piscot, Piscop (*a*), & Piscaud : j'ai hazardé à la tête de cet article de l'écrire Pisco tout simplement sur le fondement d'un texte bien ancien rapporté par Frodoard en son Histoire de l'Eglise de Reims. Cet écrivain rapporte le testament de S. Remi ou tel que cet Evêque l'avoit redigé, ou avec les additions qui y ont inserées dans les siécles qui précéderent le dixiéme : On y lit que deux villages que Clovis lui avoit donné l'un s'appelloit Pisco & l'autre Fesheim, & que ces deux noms étoient du langage franc. Je conviens qu'il ne s'agit point dans ce testament de Pisco du Diocèse de Paris; mais puisque voilà un témoignage de l'antiquité du nom parmi les François, il est à présumer que celui dont je traite a tiré sa dénomination de quelques François des premiers fixez dans les Gaules. Cependant comme on peut inférer de ce qu'il y a en France plusieurs lieux qui s'appellent

Sauval T. 3.

(*a*) Biscop étoit un nom propre en Angleterre au VII siécle, mais un nom personnel & non de lieu. Voyez Bollandus au 12 Janvier, vie de S. Benoît Biscop.

Pisseleu & Pisseloup, & quelques-uns même nommés Pissechien, que c'est en place de Pisteleu, Pisteloup & Pistechien, c'est-à-dire retraite de loup, retraite de chien, rien n'empêche qu'on ne puisse également conjecturer que Pissecoc a été écrit pour Pistecoc, c'est-à-dire une espece de Basse-cour où l'on nourrissoit de la volaille. On apprend par un article des Capitulaires de Charlemagne que *Pista* étoit le synonyme de *tugurium* & de *casa*. M. de Valois paroît avoir cru que le nom latin du village de Piscot étoit *Piscosum*: mais il a été trompé par un nouveau catalogue des Paroisses qui n'est pas exact. Je ne connois qu'un seul titre ancien où le nom de Piscot ait été latinisé. On auroit tort d'ailleurs de croire que ce nom vienne du poisson; le lieu n'étant pas propre à des étangs.

Cangii Gloss. voce Pista.

Not. Gall. p. 427.

Ce village est situé sur un côteau un peu plus élevé que le bourg de saint Brice: son exposition est vers l'orient. On y cultive de tout ce que la terre produit communément. Il y a même quelques petits bois qui rendent le terrain fort varié. En 1470 il n'y avoit à Pisco que six feux. Le denombrement de la France par Elections tourne ainsi l'article de cette Paroisse *Piscop, Poncel & le Luat 63 feux.* Les trois mêmes noms sont également réunis dans le rolle des Tailles. Mais le Dictionnaire universel met simplement *Piscop en l'Isle de France 180 habitans*, sans parler de Poncel ni de Luat qui sont sous-entendus, & le dernier denombrement du Royaume n'y met que 40 feux. Je dirai cy-après un mot de ces deux écarts.

Reg. Visit.

Tous ces lieux étoient de la Paroisse de saint Brice avant l'an 1214 que Pierre de Nemours Evêque de Paris érigea en Cure la Chapelle qui étoit à Pissecot, cela se fit du contentement

de Gobert Curé. La Cure fut dotée par Pierre de Piſſecot Chevalier & autres particuliers du même nom de Piſſecot, qui donnerent des fonds & qui dedommagerent le Curé de ſaint Brice par une rente. Je me contente de nommer Eremburge de *Bra*, pour de *Bria* ou *Braia*, laquelle donna auſſi du bien avec ſes fils Pierre & Renaud Chevaliers (a) La charte de l'Evêque déclare qu'il y avoit dèſlors deux lieux du nom de Piſſecot qui devoient être de la nouvelle Paroiſſe auſſi-bien que *Villa quæ dicitur Luat & illa quæ appellatur Blamu.* C'eſt ce qu'on appelle aujourd'hui Blemur. Le Pouillé étoit apparemment déja arrêté alors, puiſque cette Cure ne s'y trouve pas. Elle eſt à la préſentation de l'Abbé de ſaint Victor ſuivant les Pouillés du XV & du XVI ſiécle des années 1626, 1648 & 1692; & c'eſt une ſuite naturelle du démembrement qui a été fait de celle de ſaint Brice appartenante à la même maiſon. J'en ai vû des proviſions ſur la nomination de cet Abbé de l'an 1479, & du 14 Avril 1499 à Adam Pluyette Prêtre. La Cure y eſt nommée *de Piſconio*, quoique dans le Pouillé latin d'environ l'an 1450 elle ſoit dite de Piſſecop.

L'Egliſe de Piſco telle qu'elle eſt aujourd'hui n'a pas beaucoup d'antiquité. Elle a été preſque entierement rebâtie vers le milieu de l'avant-dernier ſiécle par un Curé qui ſe nommoit Beraut Braque, ou de Braque. Il étoit iſſu des anciens Seigneurs du Luat, château ſitué ſur la Paroiſſe; il poſſedoit le Prieuré de ſainte Celine de Meaux & étoit Protonotaire du ſaint Siége. Le Laboureur marque avoir appris toutes ces circonſtances de ſon épitaphe poſée au lieu où fut mis ſon cœur & ſes entrailles. Il

Tombeau des Illuſtres *voce Braque.*

(a) Armorial général d'Hozier Regiſt. 3. in Braque p. 3. 4.

ajoute que ce qui prouve encore qu'il avoit fait rebâtir cette Eglise, sont les armes de Stuart qu'il y fit mettre en plusieurs lieux. Il descendoit de cette maison du côté de sa mere appellée Guyonne Stuart. Il mourut le 11 Décembre 1571. La sainte Vierge est patrone de cette Eglise avec un saint Gunifort qu'on y honore le 26 Août, mais dont je crois que le culte a été apporté en ce lieu par quelqu'un des Seigneurs Ecossois. Sa legende qui le fait naître en Ecosse, puis passer en France avec Gunibolde son frere & deux de ses sœurs, & delà en Italie où Gunibolde fut martyrisé à Cumes, & Gunifort à Milan, a été jugée si mauvaise par les Bollandistes, ausquels je l'avois envoyée, qu'ils n'ont pas daigné en faire mention. Cette Eglise ayant été achevée en 1556 l'Evêque de Paris permit le 14 Avril d'y célébrer en attendant qu'elle fut dediée : & le 27 Juin 1560 il permit à Philippe Evêque de Philadelphie, d'en faire la dédicace avec la bénédiction de quatre autels, & d'en fixer l'anniversaire au 7 Juillet.

Voyez sur ce célébre Curé l'Armorial de France Regist. I. art. *Braque*.

Reg. Ep. Paris.

Je vais produire les plus anciens Gentilshommes qu'on trouve en avoir pû être Seigneurs. J'écrirai le nom de leur terre de la même maniere qu'il est dans les titres du tems, ainsi que j'ai déja fait. Anselme de Pissecoc Chevalier est nommé dans une charte de saint Maur de l'an 1124, comme Seigneur suzerain d'un terrain entre Bondies & Coudray proche les marais. Le huitiéme fief dont Matthieu le Bel rendit hommage en 1125 à l'Abbaye de saint Denis étoit situé à Espiès & possedé par cet Anselme de Pissecoc. En 1163 Anselme & Henri de Pissecoc sont cités comme témoins en des lettres de Maurice Evêque de Paris pour l'Abbaye de Chaalis. En 1177 pour cautions de Burchard de Montmorenci tou-

Chartul. S. Mauri.

Chartul. S. Dion. Regium

Portefeuille Gaignieres 204 p. 25.

chant des biens situés à Heugot, sont produits Henri de Pissecoc & Thibaud son fils. Dans des chartes du même Seigneur de Montmorenci des années 1189 & 1193 paroît parmi les témoins Pierre de Pissecoch apparemment le même qui fut le premier fondateur de la Paroisse en 1214. Au XIII siécle on trouve d'autres Seigneurs sur le territoire de Pisco qui ne portoient pas le nom du Village. Dans le même siécle ou le suivant Amaury de Pissecoc Ecuyer & Agnès son épouse vendirent aux Religieux du Val des vignes de Jouy sises au lieu dit le Coudray. Vers le milieu du XIV siécle sous le Roy Jean, Arnoul de Braque annobli par Philippe de Valois avoit des Seigneuries à Piscot, & sa postérité en jouit, jusqu'à ce qu'une fille de Simon Braque veuve du sieur du Mesnil surnommé Marcelet en vendit une partie à Arnoul Boucher Maître des Comptes.

Preuv. de Montmor. p. 57.

Ibid. p. 62 & 69.

Ibid. p. 203.

Généal. de Braque Armor. général d'Hozier Regist. 3.

Hist. des Presid. p. 121.

Durant tout le XV siécle la Seigneurie de Pisco fut dans la maison des Boucher. Arnoul Boucher qui avoit épousé Jeanne Gentien la possedoit vers l'an 1400, sa veuve reçut encore en 1441 des droits de relief de cette terre. Bureau Boucher venu du Poitou vers 1418 en jouit par la suite. Il épousa Gilette Raguier Dame d'Orçay, & il fut Maître des Requêtes. D'eux naquit Jean Boucher qui fut Seigneur de Piscot & d'Orçay, Maître des Requêtes, élu premier Président en 1497. De son mariage avec Denise de Harlay procéda Pierre Boucher qui ajouta la Seigneurie d'Houillés à celles de Piscot & d'Orçay. De Pierre a été issu Arnoul Président au Grand Conseil aussi Seigneur de Piscot. Je n'ai pas trouvé la suite des Seigneurs de cette partie de ce village. Je sçai seulement que de nos jours elle a été possedée par M. de la Grange qui a manoir en

Hist. des Gra. Off. T. 6 p. 340, 381 & 410. Eloge des Conseillers p. 26.

Hist. des Presid. p. 233.

chateau proche l'Eglise; qu'à sa mort il a laissé deux filles qui jouissent de cette terre par indivis L'aînée a épousé le Seigneur du Tillet vers Etampes.

PISCOT - CHATEAU - VERD, ou simplement CHATEAU - VERD, est le fief formé de ce qui étoit resté à Mrs de Braque après l'aliénation faite à Arnoul Boucher dont je viens de parler. Le dernier Seigneur en ce présent siécle l'a aussi été du Luat, sçavoir le Comte de Braque qui mourut en 1744 en ce lieu de Château-verd. Cette Seigneurie est échue en partage à sa fille cadette mariée à M. de Cheresy Gentilhomme de Normandie.

LE LUAT est une Seigneurie avec château proche Ecouen; mais sur la Paroisse de Piscot. On a vu ci-dessus qu'elle fut attribuée en 1214 à la nouvelle Paroisse. Vers 1370 une Dame de Beaumarchais le vendit à Arnoul Braque qui le posseda avec Piscot en partie vers 1380, & il en devoit hommage à Thomas de Braque. Nicolas son fils lui succeda. Jean Braque Chevalier étoit Seigneur du Luat en 1427. On apprend par Sauval que quoiqu'il tint le parti du Roy d'Angleterre, comme il demeuroit à Lille en Flandres, son Hôtel du Luat fut donné par ce Prince à Albert de Rosengarden & Watequin Wales Anglois, & à Adenet Tixerrand, dit Chapelier. Bernard Braque Chambellan du Roy étoit Seigneur en 1441, il paya le 22 Novembre à Jeanne la Gentienne Dame de Piscot dix livres tournois pour le relief du Luat. Philippe Braque Conseiller au Parlement rendit hommage le 5 Août 1445 de la même Seigneurie. Il épousa Marguerite de Canlerz qui vivoit encore en 1497 & se qualifioit Dame du Luat. Jean Braque fut ensuite Seigneur de cette terre. L'un de ses fils nommé Pierre eut la Seigneurie de Blesmur aussi située sur la Paroisse

Le Laboureur Tombeau des Illustr. p. 309. Antiq. de Paris T. 3. p. 325 & 584.

roisse

roisse de Pisco. Son second fils appellé Philippe fut Seigneur du Luat & de la Motte fief situé à saint Brice. Il fut aussi Gouverneur & Capitaine de Harfleur & de Montivilliers. Il portoit pour armes d'azur à la gerbe de bled d'or bordure engrelée d'or, & pour devise : *In homine virtus oppressa resurget.* Il écartela d'azur à trois fleurs de lis d'or, &c. comme le Laboureur assure l'avoir vu en plusieurs lieux du Château du Luat. Il avoit épousé Guyonne Stuart, dont il eut Robert Seigneur de Luat, qui fut échanson de Catherine de Medicis mere de François II. Il gît à Piscot avec Jeanne Fretel sa femme Dame de Misy sur Yonne. Sa dévise étoit *Tunc satiabor.* Son second fils fut Beraut Braque Curé de Piscot dont j'ai parlé ci-dessus ; & le troisiéme François Braque, du mariage duquel sortit François Seigneur de Piscot & du Luat, qui épousa en premieres nôces Marie Bouette sœur de Robert Bouette Seigneur de Blemur par contrat du 29 Janvier 1600, & en eut Marie Braque, & en secondes nôces Madelaine Briçonnet d'où sortit François Braque Seigneur du Luat & de la Motte, lequel épousa Elisabeth le Fevre.

La Seigneurie du Luat & plusieurs autres du voisinage sont restées dans la maison de Braque. François de Braque Seigneur du Luat, la Motte, Saint Brice, Piscot, &c. n'est décédé qu'en 1691, laissant deux fils. Christophe en 1740 en sa Terre de saint Brice, Paul-Benoît Seigneur du Luat du fief de Domont, ancien Gouverneur de & la Ville & Château d'Auxerre décédé en 1739 dans son Château du Luat & inhumé à Piscot le 15 Novembre. Son fils Paul Emile connu sous le nom de Comte de Braque lui succéda & mourut le 6 Octobre 1744 à Piscot-Château-vert. L'aînée qui avoit été mariée à M. de Flogny Gentil-

homme de Bourgogne & qui avoit eu le Luat dans son lot, l'a vendu vers 1752 à De. de la Roche veuve de M. Boucher Receveur de la Capitation de la Cour.

Ce fut dans cet ancien Château du Luat que Beraud Braque cy-dessus nommé mit en fureté les reliques de son Prieuré de sainte Celine du fauxbourg de Meaux dans le temps des guerres des Calvinistes en 1567. C'étoit la châsse de sainte Celine; une partie de son chef enchâssé séparément, un os du bras de S. Barthelemi & autres. Elles ne furent reportées au Prieuré qu'en 1572 le 20 Octobre par Jean de Maubuisson Grand Prieur de saint Denis, & rendues à Nicolas David Religieux de Marmoutier.

BLEMUR est une autre Seigneurie sur la Paroisse de Piscot & nommé Blamu dans l'acte d'érection de cette Paroisse en 1214. En l'an 1239 un Adam de Blemur Ecuyer permit avec Isabeau sa femme aux Moines du Val de tenir en main-morte ce qu'ils avoient acquis dans son fief, sçavoir six arpens dans les aunayes de Piscot. Les Mrs. Braque acquirent des fonds à Blemur dès l'an 1456, & ils étoient qualifiés Seigneurs de ce lieu en 1472. En 1540 Robert Bouette Conseiller au Parlement obtint de faire célébrer en sa maison. C'est lui ou son fils qui comparut à la Coutume de Paris de l'an 1580 avec Eustache Bouette Gentilhomme ordinaire de la Maison du Roy, dont une fille nommée Marie épousa en 1600 François Braque sieur de Piscot & du Luat. Sur la fin du dernier siécle Magdelene Gedoyn épouse de Jean Bouette chevalier Seigneur de Blemur fonda par son testament du 18 Février 1698 un Chapelain à Piscot à condition qu'il viendroit célébrer la Messe au Château de Blemur, lorsqu'il en seroit requis, excepté les jours de grandes Fêtes; ce qui fut admis par M. le Cardinal de

Tab. Vallis Portefeuil. Gagnieres p. 261.

D'Hozier in Braq. p. 70 & 75.

Tab. Ep.

Reg. Archiep. ar.

Noailles le 8 Septembre 1700. Mais en 1727 il y eut une reduction de cette fondation du consentement de Françoise-Julienne Talon veuve de Jean Bouette Seigneur de Blemur. Cette Seigneurie appartient actuellement à un jeune enfant posthume de M. de Blemur. C'est de cette famille qu'étoit Jacqueline Bouette connue par tant d'ouvrages de piété sous le nom de Madame de Blemur décédée en 1696 simple Benedictine du saint Sacrement à Châtillon-sur-Loüain. *Ibid.*

PONCEL est un hameau de Piscot situé sur le grand chemin de Paris à Beaumont au-delà de saint Brice. Ce lieu existoit dès la fin du XII siécle. On trouve Guillaume du Poncel & Cecile sa veuve qui fonderent vers l'an 1209 à l'Abbaye de saint Denys la Chapelle de saint Hippolyte, cause pour laquelle ce Guillaume *de Poncello* est marqué dans le Nécrologe du Monastere, & de plus un Chanoine de Paris aussi appellé *Wilhelmus de Poncello* est au même livre des bienfacteurs.

Hist. de S. Denis p. 217.

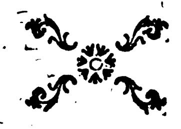
Ibid. ad calcem VIII Id. Oct. & V. Id. Oct.

Quelque temps après un Adam de Poncel Chevalier reconnut devoir chaque année à l'Abbaye de sainte Geneviéve de Paris la veille de sa Fête d'hiver un cierge de cinq sols. Mais comme la charte de reconnoissance est passée devant l'Official de Meaux, il s'agit peut-être d'un autre Poncel.

Chartul. S. Genov. p. 242 ad an. 1219.

Il y a à Grolay un fief appellé Piscop, duquel fief releve un autre fief du même nom de Piscop sis à Epiney-sur-Seine.

Affiche de 1741 sur Epinay & Villetanneuse.



CERCELLES

OU SARCELLES.

Hist. S. Denis p. 101.

Rodonus.

Diplomatica lib. IV.

POur ne rien rapporter que de certain au sujet de l'antiquité de ce village, je ne remonterai pas plus haut que l'année 894. Le Roy Eudes étant à l'Abbaye de saint Denis pendant le mois de Mai fut supplié par Heriman qui en étoit Trésorier, de lui accorder une ferme située sur le territoire Royal de Cercelles. Ce Prince la lui accorda avec sept familles serves & un moulin situé sur la petite riviere de Rone, & cela pour l'entretien du luminaire de cette Eglise. Je me suis servi de ces termes : *Territoire Royal de Cercelle ;* parce que le Roy s'exprime ainsi dans le titre : *Ex fisco nostro Cercilla.* Cercelle étoit si bien reputé terre Royale dès-là qu'il étoit qualifié *du fisc* qu'en vertu de cette expression Dom Michel Germain l'a placé parmi les terres où nos Rois avoient un Palais. Pour ce qui est de l'étymologie, il ne faut point esperer de la donner.

Cercelles est aujourd'hui une des Paroisses les plus considérables de l'Archidiaconé de Paris. Elle est située à trois lieues & demie de cette Ville sur la pente douce d'une montagne qui la sépare d'Ecouen ; son exposition est au midi & au couchant, pays des vignes pour la plus grande partie avec beaucoup d'arbres fruitiers. Le denombrement de l'Election y comptoit 39 feux en 1709 : & le Dictionnaire universel de l'an 1726 assure qu'il y a 1060 habitans.

L'Eglise qui est sous le titre de S. Pierre & S. Paul a été bâtie à diverses reprises. Le chœur qui est en forme quarrée & ses deux

collateraux approchent fort de la structure de la fin du XII siécle, c'est-à-dire d'environ l'an 1200. Au sanctuaire qui se termine en pignon on voit au-dessus de l'autel une galerie fort basse. Les quatre gros piliers qui forment le chœur supportent une flêche de pierre qui contient cinq grosses cloches : Les arcades de cette flêche prouvent par leur cintre absolument rond, que cet ouvrage est ce qu'il y a de plus ancien dans cette Eglise. La nef & le portail paroissent n'être que de cent cinquante ans ou environ. La Dédicace s'y célébre le 18 Juin. On lit sous le banc des Chantres l'épitaphe suivante en lettres gothiques.

Cy gisent honorable homme Jehan Soudain, en son vivant Huissier du Roy, Capitaine de la Ville de Senlis, & Consierge du Chasteau du Roy, qui trespassa le 12 Juillet 1582. & Honorable femme Colette Blondel femme dudit Sieur laquelle trespassa le 12 Décembre 1557.

Dans l'aîle méridionale du chœur est représenté en marbre blanc à genoux Roland de Neubourg, que son épitaphe dit avoir été toujours fidele à Henry III & Henry IV, avoir été admis au rang des Conseillers d'Etat par Louis XIII, puis avoir travaillé *Paci Juliodunensi*, c'est-à-dire au Traité de Loudun de l'an 1616, & être mort en l'an 1629. Ce Mausolée du sieur de Neubourg a été dressé par les soins de Marthe le Roy sa veuve. On a oublié d'y marquer qu'il étoit Seigneur de Cercelles.

La Cure de Cercelles est à la pleine collation de l'Archevêque de Paris, suivant tous les Pouillés. Dès le XIII siécle le Pouillé écrivoit en latin *Sarcella* au singulier : mais lorsqu'il fait l'énumeration des Abbayes, Chapitres & Prieurés, il l'écrit *de Sarcellis* au plurier, & il ne place sous le Doyenné dit *de Sarcellis*

que des Prieurés, sçavoir ceux d'Argentueil, de Conflans, de Taverny, de Tour ou saint Prix, de Doumont, de Dueil, de Villiers le Bel, de Roissy, de Marly-la-Ville, de Moncy le-neuf, du Bois-saint-Pere; les Chapitres de Montmorency & de Lusarches, avec les Abbayes d'Herivaux & de Notre-Dame du Val. Dans un des titres de l'Abbaye de N. D. du Val qui est écrit au XIII siécle, est nommé G. *Decanus de Cercella*: le même apparemment qui certifia en 1219 en sa qualité de Doyen *de Sarcelle* la donation d'un bien faite au Monastere de saint Denis.

Chartul. S. Dion. Reg. Art. de Dugny f. 360.

Tab. Car. loci

Quant à la Seigneurie de cette Paroisse; je ne dirai point qu'un *Radulfus de Serserla* du Cartulaire de Chaalis l'ait possedée; le titre de 1163 qu'on y voit ne le fait point entendre. Je ne puis commencer les vrais Seigneurs de Cercelles qu'au XV siécle. Jean de Popincourt Avocat au Parlement l'étoit en 1456. Il fut en l'an 1465 vers le 8 Juillet l'un des Commissaires Capitaines aux portes de la Ville de S. Denis pour la garder contre les Bourguignons. Il mourut revêtu de la dignité de Président au même Parlement le 25 May 1480. Il eut pour fille Claude de Popincourt qui fut mariée en 1468 à Jean du Plessis Maître d'Hôtel des Rois Louis XI & Charles VIII, lequel fut Seigneur de Cercelles & de Liencourt: elle mourut le 25 Novembre 1510 & fut inhumée à Cercelles proche son mari. Jean du Plessis eut plusieurs fils; mais Guy par transaction passée avec ses freres eut la terre de Cercelles avec un fief assis à Villiers-le-Bel. On apprend par son testament qui est de l'an 1518 que sa mere Claude avoit fondé une Messe à Cercelles pour tous les Dimanches. Après sa mort, Charles & Guillaume du Plessis se trouvent qualifiés freres & Seigneurs de Sarcelles.

Chron. S. Denis sur Louis XI.

Son Epitaphe à Ste Croix de la Bret. sous le Lutrin.

Ibid.

Blanchard p. 507.

Hist. des Gr. Offic. T. 4 p. 746.

A leur priere le Roy François I par Lettres datées de saint Fuscien au mois da Septembre 1545 établit quatre Foires à Cercelles, sçavoir le mercredi d'après les Rois, le premier mardi d'Avril, le premier jour d'Aoust s'il ne tomboit au Dimanche, auquel cas le premier mardi, & le premier mardi d'après la Toussaint; & outre ces quatre foires un marché tous les mardis de l'année. Dans ces Lettres outre la Seigneurie de Cercelles que Charles du Plessis possedoit en commun avec ses freres, il est qualifié Seigneur de Savonnieres, Maître d'Hôtel ordinaire du Roy, Général de ses Finances; & Guillaume du Plessis est dit Seigneur de Liencourt, Valet tranchant de Sa M. & Maître d'Hôtel ordinaire du Daufin. On verra cy-après que sur la fin du dernier siécle il y eut d'autres Lettres pour des Foires à Sarcelles: c'est ce qui fait douter si les Lettres de 1545 eurent leur exécution. J'ai parlé plus haut de Roland de Neubourg Seigneur de Cercelles, on trouve dans l'éloge des Conseillers de Paris un Roland de Neubourg premier Maître d'Hôtel de la Reine mere de Louis XIV, & Seigneur de Cercelles. Ce fut sans doute le fils de Roland dont je viens de parler qui étoit décédé dès l'an 1629. Ce même Roland second du nom porte les deux mêmes qualités dans les Lettres qu'il obtint de Louis XIV pour l'établissement de deux Foires par an à Cercelles, chacune de deux jours, & d'un marché tous les mardis. Dans l'enregistrement de ces Lettres fait en Parlement le 17 Janvier 1681 il est observé qu'elles avoient été portées à la Cour des Aydes qui avoit donné un interlocutoire, & que le Prince de Condé Louis de Bourbon Seigneur de Montmorenci y avoit été opposant. Quelques années auparavant ce même Roland de Neu-

Quatriéme Volume des Bannieres du Châtelet fol. 193.

Page 37.

bourg avoit fait ériger cette terre en titre de Marquisat.

Cercelles est entré dans la maison de Hautefort. Le Seigneur & la Dame de Hautefort y établissent dès l'an 1690 deux Sœurs Grises dans [illegible] petit Hôpital ; & cet établissement fut approuvé par M. le Cardinal de Noailles en 1697.

Reg. Archiep. Paris. 8 Sept.

Ils eurent en 1700 un fils appellé Emmanuel-Dieudonné qui a joui depuis de cette terre & qui est qualifié Marquis de Hautefort & de Surville, Chevalier de Malte.

Hist. des Gr. Offic. T. 7. p. 339.

Dès le siécle de Louis le Gros quelques autres Seigneurs que ceux de Sarcelles même y possedoient des fiefs sur la Paroisse, & ce sont les plus anciens dont on ait connoissance. Par exemple Adam de Neisanz en tenoit en l'an 1125 un de Matthieu le Bel, lequel relevoit de l'Abbaye de S. Denis selon l'aveu de ce même Matthieu. Or la Seigneurie de cet Adam qui comprenoit le village de Neisanz détruit il y a long temps, & s'étendoit sur S. Brice & sur Grolay, étoit aussi située en partie sur Cercelles ; c'est là déja une marque de démembrement de Cercelles. On en apperçoit de plus grands indices dans les Comptes de la Prevôté de Paris du temps de Charles VII, pendant que les Anglois étoient les Maîtres de cette Ville. On y voit que Jean Braque Chevalier possedoit l'Hôtel du Luat avec Justice & fief à Cercelles. Il tenoit le parti du Roy d'Angleterre & demeuroit alors à Lille en Flandre. Ce même Roi donna depuis cet Hôtel avec le fief & les dépendances sises à Cerselles à deux Anglois nommés Albert Rosengarden & Watequin Wales, & Adenet Tixerand dit Chapellier, à laquelle donation s'opposa Jean Broutin changeur. Vers l'an 1550 Nicolas Hardi étoit Seigneur de la Cour-lez-Cercelles. Le Procès-verbal de la Coûtume de Paris redigé en 1580 fait mention de plusieurs fiefs ou petites Sei-

Chartul. S. Dion. Reg.

Voy. le Tom. III de cet ouvrage p. 366. 367.

Sauval T. 3. p. 584.

Ibid. p. 325.

Hist. des Maîtres des Req. p. 111.

Cout. Edit. 1678. p. 637.

gneuries situées à Cercelles, & qui appartenoient au sieur Fiacre Guesdon : sçavoir, la Cour lez-Cercelles dont je viens de parler, le fief dit Robillac, Merlefontaine, le Val, Villiers & Moulin-couppe assis aux environs du même lieu de Cercelles. Dans la même Coûtume le Grand Prieur de France est qualifié Seigneur en ce même Village. Il y a aussi sur cette Paroisse une maison appellée Giraudon qui appartenoit en 1706 à M. Gilles le Sourt Curé de saint Paul de Paris. Elle est à présent à M. l'ancien Evêque de Quebec. Une nouvelle carte des environs de Paris marque au sud est de Cercelles un lieu nommé le Haut du Roy. Une affiche m'a appris qu'il y a pareillement sur cette même Paroisse un fief appellé *Bertrandi*. M. de Raincy Auditeur des Comptes jouit aujourd'hui d'une des Seigneuries situées à Cercelles.

Cercelles fut l'une des terres où le Seigneur de Montmorenci avoit à la fin du XII siécle des cens les plus exactement payés. Matthieu l'un de ces Seigneurs donna par pure aumône aux Chanoines Réguliers du Bois-saint-Pere vingt sols à prendre chaque année dans le produit de sa cense de Cercelles *in proprio censu meo de Cercella*, dit-il. Le même étant informé en 1200, que les soixante sols assignés par Burchard son bisayeul pour le luminaire de saint Martin des Champs avec d'autres redevances envers l'Eglise de Cluny étoient mal payées, à cause que la levée s'en devoit faire en divers lieux, » je les assigne, dit-il, dans un lieu » sûr, à sçavoir à Sercelle dans ma cense ou » censive. Le Chapitre de Notre-Dame de Paris acheta au XIII siécle une dixme à Sarcelles : ce fut de l'argent provenant des legs non-déterminés de plusieurs Chanoines. Il n'y eut que Guillaume d'Auneau Chanoine neveu

Preuves de Montmor. p. 71.

Ibidem p. 72.

d'Ives de Mellou Archidiacre, qui donnant quarante livres, déclara que c'étoit *ad emendum partem decimæ de Sarceles :* & Regnaud de Viceors Prêtre acheta lui-même & de son propre argent une portion de cette dixme pour l'Eglise de Notre-Dame. Le nouveau Gallia Christiana fait aussi mention du tiers des dixmes de Cercelles, & cela à l'occasion d'un compromis que firent Geoffroy de Pontchevron Doyen de Paris & Jean d'Orleans Prieur de Dueil pour ce tiers, au mois de Février de l'an 1166.

Necrol. Paris. in Bibl. Reg. ad 15 Julii.

Ibid. ad 19 Decemb.

Gall. Chr. nova col. 105.

Pastorale Magnum.

M. du Pré de saint Mor dans un nouvel ouvrage, fait mention par deux fois des dixmes que le Chapitre de Paris a à Sarcelles, qui se payent, dit-il, à la mesure de Montmorency plus foible d'un quart que celle de Paris : & dans son article des variations page 73, il insere en son livre ce fragment des Registres du même Chapitre de l'an 1474. *Firmarii decimarum de Sarcellis habeant bladum pro 12 solidis pro quolibet sextario.*

On lit dans Sauval T. 1. p. 613 que le moulin haut du Roy situé à Sarcelles, dépend de la Commenderie de Bellé Paroisse de Nully-en-Telles, Diocèse de Beauvais.

Ce n'est pas seulement par rapport aux biens temporels situés à Cercelles que les Nécrologes font mention de ce village : le nom de Sarcelles ainsi écrit s'y trouve encore pour avoir été porté par plusieurs personnages qui y étoient nés. Les monumens de l'Abbaye de saint-Victor de Paris parlent d'un Hugues de Sarcelles Chanoine Régulier de cette maison, qui étoit devenu illustre dans la vie spirituelle vers l'an 1171. Un Pierre *de Sarcella* est mentionné au 7 Octobre dans l'ancien Nécrologe de l'Abbaye de saint Denis. Je croy qu'il est le même Pierre de Sarcelles Docteur en Medecine dont

Hist. MS. T. 2. cap. 32.

celui de saint Victor met au XII Février *Anniversarium Magistri Petri de Sarcellis, Magistri in Medicina, nostri specialis amici.* Le Nécrologe ancien de sainte Geneviéve marque au premier Janvier la mort de Frere Adam de Sercelles: au 19 Février celle de Gui Blondel de Sercelles, & au 23 du même mois celle de Maître Gui de Sarcelles qui donna à la maison quarante livres & une bible. C'étoit un legs considérable il y a quatre ou cinq cent ans. Je ne sçais si l'un de ces deux Gui de Sarcelles ne seroit point l'illustre Medecin qui du temps de Saint Louis abandonnant la profession se fit Religieux à sainte Catherine de la Coûture l'an 1260. Il est appellé en latin *Guido de Cercelles.* Sur la fin du XIII siécle, l'une des Religieuses de Longchamp qui fit sa déposition sur la vie de la bienheureuse Isabelle sœur de S. Louis, est appellée par l'Historienne contemporaine, *Sœur Erembour de Cercelles.*

Hist. univ. Paris. T. V. p. 852.

Du Cange Vie de S. Louis p. 175. 178.

Parmi les Curés de ce lieu je n'ai trouvé de remarquable que Philippes Briault, qui étoit en même temps Chanoine de Notre Dame de Paris, Archidiacre de Josaïe, Doyen de saint Cloud & Chanoine de saint Maur. Il mourut le 2 Novembre 1572 & il repose à N. D. M. du Ruel qui y est mort Curé il y a quelques années âgé de plus de 80 ans, ne doit pas être oublié, puisqu'il a composé une Histoire de Senlis sa patrie qu'il se disposoit à donner au public, lorsque la mort l'a enlevé. Je parle pour l'avoir vue entre ses mains.

Ex Registro Bibl. Reg.

VILLIERS-LE-BEL.

LE nom de ce village ne renferme rien qui de soi-même dénote une haute antiquité. Villiers étoit la dénomination que l'on donnoit à toute sorte de maisons de campagne. *Villare* & *Villa* s'employoient indifféremment, & l'on se contentoit pour distinguer ces sortes de maisons ou terres les unes des autres, d'y joindre le nom du propriétaire ou Seigneur. Villiers-le-Bel est dans ce même cas. Le Bel n'est point là pour signifier que c'est un beau village, un bel endroit, quoique M. de Valois l'ait cru. Ce n'est pas un épithete comme dans Villiers-le-sec: c'est que cette terre appartenoit à une famille noble dont le nom étoit *le Bel*.

Not. Galliar. p. 437.

Le plus ancien de ces le Bel que j'aye trouvé jusqu'à présent dans les titres, vivoit vers le commencement du XII siécle. Il se nommoit Matthieu le Bel. Il étoit l'un de ces Chevaliers qui se reconnoissoient Vassaux de l'Abbaye de saint Denis. Par le dénombrement qu'il donna en 1125, on voit combien il tenoit de terres de ce Monastere, & combien il en avoit cedé à d'autres pour être tenues en arriere fief. Je crois assez volontiers que c'est de lui que le Villiers dont je traite prit son surnom de Villiers-le-Bel. Il y dit pour ce qui le regarde personnellement & qui concerne cet article: *In proprium possideo Villam de Villers & hospites de atrio ejusdem.*

Chartul. S. Dion. Bibl. Reg.

Cette Paroisse est toute rassemblée vers l'extrémité d'un grand vignoble qu'elle borne du côté de l'orient. Sa situation est à trois lieues & demie de Paris, & à demie lieue ou en-

viron tant d'Ecoüen que de Cercelles. Ce lieu domine sur ce dernier village, mais aussi à son tour il est dominé par la montagne d'Ecoüen du côté du nord-ouest. En 1470 ce lieu étoit l'un des plus peuplés du Diocèse de Paris, puisqu'il y avoit 80 feux. Dans le denombrement de l'Election de Paris, Villiers-le-Bel a été marqué peut être faussement pour 640 feux : car aujourd'hui il n'y en a que la moitié ou environ. Les auteurs du Dictionnaire universel de la France ont oublié cette Paroisse. *Reg. Visit.*

L'Eglise est remarquable par ses piliers fort élévés & par sa croisée, le tout avec des galeries sans appui & des vitrages, ce qui ressent parfaitement le goût de structure du XIII siécle. Les quatre piliers de cette croisée soutiennent un clocher en pavillon couvert d'ardoise, mais qui probablement étoit primitivement une flêche de pierre suivant l'usage ancien. Le sanctuaire est terminé en pignon & non en apside ou demi cercle. La nef a des pilastres d'ordre composite. Elle paroît refaite depuis 200 ans ou environ, & elle est soutenue en dehors par des arcsboutans. Le retable d'autel est orné de quatre colonnes de marbre. Saint Didier Martyr Evêque de Langres patron de cette Eglise y est représenté d'un côté, & S. Victor Martyr de Marseille de l'autre. Le chœur est très-proprement pavé. On conserve dans cette Eglise un ossemeut de S. Didier long de quatre ou cinq pouces, de couleur tirant sur le cendré & qui paroît être une portion de quelque os du bras. Il est qualifié petit focile dans les Registres de l'Evêché, où l'on lit qu'Anne Duc de Montmorenci, Frere Raoul Gaignier Chanoine de saint Victor Curé & les Paroissiens l'avoient obtenu de l'Eglise de son nom à Langres le 19 Mai 1561 suivant un acte dressé par un Notaire; & que l'Evêque de Paris permit *Reg. Ep. Par. 11 Julii 1561.*

de l'enchâsser & de faire la fêtê de la Susception le 30 Mai, avec 40 jours d'Indulgences. L'Abbé Chastelain n'avoit point vu cette relique en 1685 ; mais il vit le buste dans lequel sont renfermés quelques ossemens de saint Etern Evêque d'Evreux apportés de Lusarches, dont la reception y est célébrée le premier Septembre. On croit que tout le chef y est, & M. Chastelain l'ayant ainsi marqué dans son Martyrologe, cela a passé jusques dans le nouveau Breviaire d'Evreux de l'an 1738. Un habile homme m'a asûré avoir vu à Domont un ancien mémoire dans lequel il étoit marqué que c'étoit Radulfe le Bel qui les avoit données avec des reliques de Ste Venice. On montre aussi à Villiers-le-Bel des reliques de saint Eutrope & de sainte Opportune. L'Abbé Chastelain a observé comme une singularité, que dans cette Eglise le chœur est rond, parce que chaque côté forme un demi cercle : que le Prieur avoit fait des Statuts de ce qu'il appelloit l'*Association fidele*, lesquels étoient tous tirés mot à mot de l'Ecriture sainte. Cette association n'étoit composée que de trois personnes avec lui, qui étoient l'Abbé de la Brisse, l'Abbé Anselme & M. Taconnet. Il faut se souvenir qu'il s'agit ici de l'année 1685. Je tiens du fils d'un ancien Procureur Fiscal de ce lieu, qu'il y a eu un temps où il demeuroit en ce Prieuré cinq Religieux de l'Ordre.

Martyrol. universel. 15 Juillet.

Voyages manuscrits de Chastelain.

Ce Prieuré-Cure fut donné à la maison de saint Victor de Paris presque dans les premiers temps de sa fondation. Raoul ou Radulfe le Bel est mentionné dans le Nécrologe de l'Abbaye au 11 Juillet pour en avoir été le donateur. (a) On croit qu'il en avoit fait la remise à Etienne de Senlis qui fut sur le siége Epis-

(a) M. Gourdan a quelquefois défiguré le nom de ce Radulfe en celui de Renaud.

copal de Paris depuis l'an 1124 juſqu'en 1142, & qui en tranſporta la deſſerte à la nouvelle Abbaye. Achard qui fut Abbé de ſaint Victor depuis l'an 1155 juſqu'en 1162 obtint du Pape Adrien IV une Bulle au ſujet de cette Egliſe & de celle de ſaint Brice. *Gall. Chriſt. nova T. 7. col. 665.* Depuis ce temps-là Amaury de Villiers-le-Bel, Chevalier, que le Nécrologe de ſaint Victor appelle Maurice, fit préſent à la même Egliſe de quatre arpens de terre labourable. Necrol. MS. S. Vict. ad 21 Martii. Il vivoit vers l'an 1170 ou 1175. En 1263 Robert Abbé de ſaint Victor autoriſa une échange de biens que le Prieur de Villiers-le-Bel avoit faite avec le Monaſtere de ſaint Denis. *Chartul. S. Dion. Reg. fol. 372.* Le Pouillé de Paris manuſcrit d'environ ce temps-là met la Cure *de Villari Bello* à la préſentation de l'Abbaye de ſaint Victor. Mais les Pouillés manuſcrits du XV & du XVI ſiécle, & les imprimés chez Alliot tant en 1626 qu'en 1648 ne font aucune mention de ce Bénéfice, ni comme Cure ni comme Prieuré. Le Pelletier dans le ſien donné au public l'an 1692 n'en ayant rien trouvé, Page 83. confond cette Paroiſſe avec celle de Villiers-le-Bacle du Doyenné de Châteaufort, croyant que le Bel & le Bacle ſe diſoient indifféremment. Du Breul a obſervé que ces Prieurs tirés de la maiſon de ſaint Victor ſont ſeulement Ad-n[illegible]ſtrateurs du Prieuré, & qu'ils ſont revocables au gré des anciens de la maiſon, & que cela fut confirmé par Arreſt du Parlement du 11 Juillet 1470 contre frere Jean d'Eſcouys qui s'étoit fait pourvoir à Rome du Prieuré & Cure de Villiers-le-Bel, & en vouloit débouter Frere Mathurin de la Folie inſtitué par les Senieurs de ſaint Victor. Antiq. de Paris p. 350. Edit. 1639. Il auroit pû citer à cette occaſion les Lettres d'Abſalon Abbé de ſaint Victor de l'an 1202 dans leſquelles l'Egliſe de Villiers-le-Bel eſt marquée comme ayant été des premieres dans le cas. Elles ſe

Gall. Chr. nova T. 7. Instrum. col. 80.

trouvent au Gallia Christiana. Cet ancien Arrest sur Villiers est rappelle dans un Factum sur le Prieuré du Bois-saint-Pere d'environ l'an 1678.

Freminville Pratique des Droits Seigneuriaux T. 2 p. 114.

On lit dans un nouvel ouvrage que les deux tiers de la dixme de tous les biens du territoire de Villiers-le-Bel appartient aux Peres de l'Oratoîre de Montmorency comme Chanoîne de ce lieu.

Brev. Ebroïc. 1738. ad 16 Julii.

Il reste ici par rapport au spirituel une chose singuliere à remarquer; c'est la tradition qui subsiste que Villiers-le-Bel étoit autrefois de la Paroisse de Lusarches. Ce sentiment se trouve marqué dans le nouveau Breviaire d'Evreux. J'ai de la peine à le croire bien appuyé. On n'en trouve rien dans les anciens Registres; & il est difficile de se persuader que la Paroisse de Lusarches se fut étendue jusqu'à trois lieues de l'Eglise Paroissiale: il n'y a aucun exemple de pareille chose, Ce qui a fait naître cette opinion, est qu'à Lusarches proche l'Eglise Paroissiale il y a plus d'un arpent de terrain où l'on n'inhume plus personne, qu'on dit avoir été le cimetiere des habitans de Villiers-le-Bel. Mais voici le sens dans lequel je pense qu'il faut entendre que Villiers-le-Bel avoit son cimetiere à Lusarches; c'est que le transport de quelques Reliques de S. Etern conservées à Lusarches, fait autrefois à Villiers-le-Bel, avoit établi quelque relation entre les deux Paroisses. Cette relation durant encore dans le temps que les Calvinistes se multiplierent à Villiers-le-Bel, détermina les Catholiques de ce lieu à se retirer à Lusarches pendant les grands troubles, ensorte qu'on leur destina une place particuliere dans le cimetiere où ils ont été inhumés à mésure qu'ils y sont décédés. Ce village de Villiers-le-Bel étoit autrefois peuplé d'Huguenots, & on dit qu'il y en

en reste encore un assez grand nombre.

Pour donner une liste des Seigneurs de Villiers avec quelques circonstances historiques sur leur territoire & Seigneurie, il est besoin de remonter jusqu'à Matthieu devenu fameux dans le Cartulaire de saint Denis par son aveu & denombrement amplement détaillé de l'an 1125. Il y déclare que Hubert de saint Brice tient de lui le fief du quart de la dixme de Villers, & le droit de resider dans le même Villers pendant trois mois. Il avoit dit plus haut que Raoul de Mesiafin y avoit aussi droit de residence. Ce droit s'appelloit *Status*. On disoit *habere statum apud Villers per tres menses*. Le même Matthieu le Bel remit en 1148 à Thibaud Evêque de Paris la dixme de saint Brice. Il paroît qu'alors la Seigneurie de Villiers étoit passée à Raoul qui étoit son frere ou son fils, puisque ce fut lui qui remit l'Eglise du même lieu à l'Evêque Etienne mort en 1142. On a vu ci-dessus un Amaury de Villiers-le-Bel bienfacteur de la même Eglise. Son fils nommé Gui Seigneur de Villiers & son épouse Elisabeth transigerent en 1196 avec Matthieu de Montmorency touchant ce qu'ils tenoient de lui en fief dans le territoire du même Villiers. Les Chanoines de saint Victor étoient en difficulté avec le même Gui au sujet de la justice de leur maison & de leurs terres : mais Eudes de Sully Evêque de Paris décida l'affaire en leur faveur. Quelques mémoires marquent ici un Philippes Seigneur de Villiers-le-bel & de Domont*, mort en 1204. Il est plus certain qu'en 1206 un Jean de Villiers-le-Bel qui avoit une grange ou ferme à Domont la donna en aumône aux Freres du Mainel, c'est-à-dire aux Bons-hommes ou Grammontins voisins de Maffliée. Vautier de Villers Chevalier & Helloïde sa femme donnerent en

Gloss. Cang. nova Edit. voce Status 9

Preuv. de Montmor. p. 49.

Ibid. p. 71 & Hist. p. 226.

Gall. Chr. nova T. 7. col. 80.

Preuv. de Montmor. p. pag. 77.

Chart. S. Dion. Reg. p. 360.

1219 aux Moines de saint Denis un pacage situé à Dugny & contigu à leur maison. Vers l'an 1230 Adam de *Villers le Bel* Chevalier rendit hommage à Guillaume d'Auvergne Evêque de Paris pour le fief de quarante livres parisis qu'il avoit sur le Travers de Conflants & que lui avoit vendu Adam de Garges Clerc. En 1263 Guillaume de Villiers-le-Bel Ecuyer & Eustache sa femme donnerent à l'Eglise de saint Maur des Fossés pour leur anniversaire le cinquiéme d'un fief qu'ils tenoient de la même Abbaye. C'est apparemment le même Seigneur qui est appellé Pierre dans quelques mémoires où son épouse est nommée Eustache de Courtenay. Ces mémoires les disent inhumés l'un & l'autre à Villiers-le-Bel en la Chapelle de saint Nicolas. Guillaume mourut vraisemblablement en 1263, ou au commencement de l'année suivante, puisqu'on trouve qu'en 1264 la Seigneurie étoit tenue par une femme. Cette Dame de Villiers-le-Bel se plaignit en Parlement de ce que le Prevôt de Paris s'opposoit à ce qu'elle eût des fourches patibulaires, quoiqu'elle eût la Justice de larcin, qu'elle eut exercé celle de la coupure d'oreiles, & celle d'enterrer vives les larronnesses. Sur ce que le Prevôt représenta que ceux qui avoient droit de fourches les dressoient seulement lorsque le cas y échoioit, & qu'aussitôt ils les abbattoient, il fut jugé qu'il en seroit de même à Villiers. Quelques années après la terre de Villiers-le-Bel fut tenue par Pierre Chevalier Baron de Macy. On le dit inhumé avec Mahaud de Gamaches sa femme l'an 1286 en la Chapelle de Notre-Dame du même lieu de Villiers où est leur tombe. En 1339 le Seigneur de Villiers-le-Bel s'appelloit Adam. Il est sans doute le même Adam de Villiers-le-Bel qui fut tué à la bataille de

Chartul. Ep. Paris.
Not. Gall. p. 437. col. 2.
Sauval T. 3. p. 123. ex Chartul. S. Mauri & porte: Gagnieres p. 424.
Reg. Paul. Candelosa. 1264.

Navarret en Espagne l'an 1365. Vers l'an 1380 Marguerite d'Aunay fille de Philippe Maître d'Hôtel du Roy Charles V, avoit épousé le Seigneur de Villiers-le-Bel. Nous lisons ailleurs, qu'il se nommoit Pierre, & qu'il rendit aveu en 1387 de la terre d'Oignon. Dans le siécle suivant, quelqu'une des branches des Montmorency posseda cette terre. Il me paroît qu'il y a quelque erreur de la part de ceux qui mettent parmi ces Seigneurs de Villiers-le-Bel Jean de Villiers fils de Pierre & de Jeanne de Chatillon : lequel Jean fut créé marechal de France en 1418, servit Henri VI Roy d'Angleterre en 1432 puis Charles VII, & fut tué l'an 1437 à Bruges dans une émeute populaire. Je soupçonne qu'ils ont pris Villiers-le-Bel pour Villiers-Adam Bourg voisin de l'Isle-Adam dont ce Jean de Villiers étoit Seigneur. Car je trouve en 1425 un Jacques de Villiers Seigneur de Villiers-le-Bel, qui avoit des pretentions sur les dixmes de Sarcelles, & en 1460 Jacques de Villiers Seigneur de l'Isle-Adam & Valmondois, est dit aussi Seigneur de Villiers-le-Bel en partie. Néanmoins il est certain que le Connêtable Anne de Montmorency passe pour avoir été en même temps Seigneur Chastelain de l'Isle-Adam & Seigneur de Villiers-le-Bel, sélon des Lettres de l'an 1527. François son fils lui succeda & possédoit Villiers-le-Bel vers l'an 1567. Aussi dans le Procès-verbal de la Coûtume de Paris le Seigneur de Montmorency est-il dit Seigneur de Villiers-le-Bel.

Preuv. de Montmor. p. 527.

Hist. des Gr. Offic. T. 8 p. 883.

Invent. Spir. f. 148.

Tab. Vall.

Preuv. de Montmor. p. 278.

Hist. de Montmor. p. 438.

Madame de Joyeuse a possedé la terre de Villiers-le-Bel, & depuis elle cette terre appartient à M. le Prince de Condé.

Le Grand Prieur de France se disoit aussi Seigneur à Villiers-le-Bel en 1580; mais nous ignorons en vertu de quoi, n'y ayant point

Coutume de Paris.

d'Histoire de l'Ordre de Malte ou des successeurs des Templiers qui entre dans le détail de leurs biens. A l'égard du Prieuré de saint Martin des Champs, il avoit à Villiers dès le XII siécle une dixme de vin. Dans l'énumeration des revenns de cette maison faite par la charte de Thibaud Evêque de Paris vers l'an 1150, il y a : *Decimam vini apud Villers*. L'Abbaye de saint Magloire y avoit en 1341 & 1360 un revenu sur des terres situées aux lieux dits Champ-long & le Gelinier. Le titre porte que la mesure de ce lieu est celle de Montmorency : par quoi un muid d'avoine mesure de Paris faisoit à la mesure de Villers quatorze septiers. Il y a de plus à Villiers-le-Bel un fief appellé le Fief de la Quatorziéme dont M. Charles Amelot Président en la troisiéme des Enquêtes avoit la dixme inféodée. Sa fille héritiere obtint le 16 Mai 1702 un Arrêt du Parlement qui condamnoit à payer la dixme à raison de quarante sols par arpent du terrain enfermé dans un enclos auparavant ensemencé. Dans cet Arrêt la mense Abbatiale de saint Denis & l'Abbaye de saint Victor sont dits gros Décimateurs de Villiers-le-Bel.

Hist. S. Martine p. 188.

Chartul. S. Magl. Ganier Pencef. 221 f. 199.

Code des Curez T. 1 p. 212.

En 1465 le jeudi 31 Octobre, le Roi Louis XI ayant reconduit avec le Comte de Charolois jusques bien avant sur le chemin de Pontoise le Duc de Guyenne Charles son frere qui alloit en Normandie, ils vinrent passer ensemble les Fêtes de la Toussaint à Villiers-le-Bel ; après quoi le Comte de Charollois alla en Picardie, & le Roy revint à Paris. On a des Lettres de Louis XI datées de Villiers-le-Bel le 2 Novembre de cette année-là, qui portent commission pour recevoir le serment des Ducs de Normandie.

Chronique de saint Denis par Jean Castel.

Tables de Blanchard.

Il est sorti de ce lieu un homme illustre à la fin du XIV siécle. C'est André Barré qui

s'étant fait Chanoine Régulier à saint Victor de Paris, en devint Abbé l'an 1423, & gouverna sagement cette maison durant vingt-cinq ans en des temps très-difficiles. Il mourut le 25 Octobre 1448. Il est inhumé au côté droit du chœur de saint Victor. *Gallia Chr nova T. 7 col. 685.*

Un Prieur Curé de Villiers-le-Bel doit être dit nommé en qualité d'auteur. C'est Charles de la Grange qui a composé un livre intitulé: *Les Mysteres sacrés de N. S., &c. selon le cours de l'année* en plusieurs in-12. Paris, Couterot 1697. Sa mort arrivée en 1709 donna occasion à un memoire contre les prétentions de M. Augustin Perrochel en sa qualité de grand Archidiacre de Paris, lequel est à voir.

ECOUEN

ET EZANVILLE.

IL paroît qu'on ne peut gueres refuser de reconnoître après Dom Mabillon la Terre & Seigneurie d'Ecouen dans le titre que ce sçavant Religieux a donné en son livre *de re diplomatica* à l'an 632, par lequel Dagobert fait présent à la Basilique de saint Denis du village appellé en latin *Iticiniscoam* ou *Iticinoscoam*, lequel auparavant appartenoit à deux Seigneurs nommés Landry & Ga.. nery, avec les bois, prez, pacages & cours d'eau. La même terre semble être pareillement nommée par l'auteur des Gestes de ce Roy, mais d'un nom fort abregé sçavoir *Idcina*. Il met cet *Idcina* dans le nombre des terres que ce même Prince donna à l'Eglise de saint Denis. Comme Ecouen & Esanville ne forment de tout temps qu'une seule & même Paroisse, il y a

page 463.

Duchêne T. 1. *Gesta Dagob. num.* 37.

apparence que le mot *Idcina* est celui qui a produit Esen-ville, qui aura d'abord été écrit Idcin-ville ou Itcin-ville comme formé d'*Idcina-villa*, & que *Iticiniscoam* est un assemblage des deux noms, comme qui diroit Itcin-Iscoan.

Preuv. de l'Hist. de Montmor. p. 27.

Depuis ces deux monumens on ne retrouve aucune chose qui se rapporte à Ecouen, que l'acte de la fondation de la Chapelle d'Aisenville (a). Il fut dressé sous l'Episcopat de Geoffroy qui dura depuis l'an 1060 jusqu'en 1092. Une Dame alliée aux Montmorency touchée de piété se rendit Religieuse dans le Monastere de Notre-Dame & de saint Paul en Beauvoisis, & y fit présent de sa terre d'Aisenville. Quelque temps après; la Communauté ordonna que par obéïssance elle iroit demeurer dans cette terre. Elle le fit, & de là elle venoit assiduement chaque jour à l'Eglise Paroissiale. Mais étant devenue infirme avec l'âge, elle obtint de l'Evêque Geoffroy & de Drogon Archidiacre de bâtir un oratoire en sa terre au cas que Robert son Curé y consentît. Ce Prêtre le permit à condition que son Eglise ne perdroit point ses droits les principaux jours de Fête (b), qu'on n'y célébreroit point ces jours-là ni le jour natal de saint Acceul, qu'on n'y célébreroit aucun mariage, & qu'on n'y releveroit point les femmes de leurs couches. Il est vrai que le nom d'Ecouen n'est

(a) Le titre l'ortographie ainsi, ce qui n'empêche pas que cela ne vienne d'*Iticin*.

(b) *In Nativitate Domini, neque in Octavis, neque in Apparitione, neque in Purif. S. Mariæ, neque in Capite Jejunii, neque in Natale S. Acceoli, neque in Dedicatione Ecclesiæ, neque in Ramis Palmarum, neque à quinta feria ejusdem septimanæ usque ad secundam feriam subsequentis hebdomadæ, nec in Rogationibus nec in Ascensione & in die Pentecostes, neque in Natali omnium Sanctorum & Defunctorum.*

point dans cet acte; mais la désignation de la Fête de S. Acheul actuellement encore patron d'Ecouen fait voir qu'il ne s'agit point ici d'autre Eglise que de celle-là.

La position du bourg d'Ecouen rélativement à Paris est une des plus faciles à indiquer. Ce lieu est situé directement au septentrion de cette Ville, c'est-à-dire deux lieues par-delà saint Denis, & par conséquent à quatre lieues de Paris. Il est bâti sur un côteau assez élevé qui regarde aussi le septentrion; l'air en est pur & vif, & le territoire fertile en tous biens. Le château & les Seigneurs qui l'ont possedé l'ont rendu célébre. J'en parlerai ci-après.

Comme les Barons de Montmorency eurent par la suite des temps plusieurs terres de l'Abbaye de saint Denis, il se trouve que dès le XI ou XII siécle, ils jouissoient de celle d'Ecouen; & même sous le regne de Louis le Gros, ils se disoient possesseurs de l'Eglise de ce lieu. En conséquence de cette possession Burchard de Montmorency accorda cette Eglise avec toute sa dixme au Prieuré de saint Martin des Champs; ce que l'Evêque Etienne certifia en 1124, quoique cela eût déja été confirmé par une Bulle de Calixte II de l'an 1119 en ces termes: *Altare Ecclesiæ, atrium & decimam de Escuen.* Une Bulle d'Eugene III de l'an 1147 employe à peu près les mêmes expressions: Mais la charte de Thibaud Evêque de Paris d'environ l'an 1150 détaille mieux le tout, en mettant: *Ecclesia de Escuem cum tota decima & atrio & tortellis* (a) *Nativitatis Domini & Capella de Esenvilla*, & un peu plus bas: *tertiam partem Altaris de Escuem.* Desorte que Matthieu de Montmorency ayant voulu

Prob. Hist. Montmor. p. 38.

Hist. S. Martini Camp. p. 157.

Ibid.

Ibid.

(a) C'étoient des pains en forme de tourteaux, espece d'offrande que les habitans faisoient à l'Eglise aux Fêtes de Noël.

troubler les Religieux de ce Prieuré en leur possession de lever la dixme de tout le territoire d'Ecouen fut obligé d'avouer en Jugement qu'il avoit eu tort : sur quoi il y eut sentence de l'Official de Paris en 1265.

Prob. Hist. Montmor. p. 114.

Il y a deux cent ans que l'Eglise d'Ecouen a été rebâtie à neuf du moins le chœur, avec une aîle qui est du côté septentrional. Il fut permis le 24 May 1536 au Curé de transferer l'autel ailleurs jusqu'à ce que le nouvel édifice eut été fini. On voit aux vitrages les chifres 1544 & 1545, aussi-bien que le mot Απλανος qui étoit familier aux Montmorency de ces temps-là pour montrer qu'ils ne s'étoient jamais écartés de leurs devoirs ; leurs armes se voyent pareillement aux voutes. Il n'y a point d'aîle vers le midi. On voit de ce même côté au vitrage du chœur un Ecclésiastique représenté avec S. Paul son patron derriere lui, qui peut être un Cardinal ou un Dignitaire du Parlement ou d'un Chapitre. Aux vitres de l'autre côté est un Chanoine représenté à genoux en robe violette, avec son aumusse sur le bras droit ; c'est apparemment quelque Chanoine de Montmorency qui étoit Curé d'Ecouen comme il y en a eu un dans le siécle dernier dont l'épitaphe est au chœur.

Reg. Ep. Par.

On a vu cy-dessus que la Fête patronale de l'Eglise d'Ecouen étoit *Natale sancti Acceoli*, & l'on a dû conclure par l'endroit où cette Fête est placée entre le jour des cendres & la semaine sainte, qu'elle tomboit ordinairement en Carême. C'est encore le même saint *Acceolus* que l'on y revere comme patron. On conserve sur la porte de la sacristie une châsse qui contient de ses reliques reçûes le dixiéme jour d'Août. On l'y appelle differement en françois Acceul ou Axele, ce qui vient visiblement du latin *Acceolus* ; cependant les prédicateurs

dicateurs attribuent à ce ſaint les actions de S. Andeol martyriſé dans le Vivarez le premier Mai. Il eſt vrai que l'on célébre ſa Fête à Ecouen le même jour: mais comme c'eſt auſſi celui auquel le martyrologe de S. Jerôme marque à Amiens le martyre des ſaints *Acius* & *Aciolus*, il paroît plus ſimple de croire que c'eſt de ce dernier ſaint d'Amiens que ſont les reliques qui ont fait donner à la premiere Egliſe bâtie à Ecouen le nom de ſaint Acceul, & que ces reliques furent tirées du Monaſtere de ſaint Denis où nos Rois en avoient fait apporter de divers lieux de la France, entre autres d'Amiens qui furent reçûes ſous le titre de Saint Firmin, &c. On a vû ci-deſſus que la Terre d'Ecouen étoit dans le lot des Moines de ſaint Denis lors du partage en 832. Le jour de la reception des reliques de S. Acceul étant le 10 d'Août, quelques-uns ont imaginé que S. Laurent étoit le ſecond patron d'Ecouen.

Cette Egliſe a été aggrandie ſur le devant en 1737, mais cette augmentation de la nef eſt ſans aucun goût d'architecture. Il n'y a dans cette Egliſe de ſépulture remarquable que celle de la famille appellée Chardon, attachée de temps immémorial aux maiſons de Montmorency & de Condé. » Sur une épitaphe ſont » mentionnés Nicolas Chardon ſieur de Vil- » legray, Capitaine du Château, Terre & » Seigneurie d'Ecouan, Villiers-le-Bel, &c. » fils de Pierre auſſi Seigneur de Villegray, » qui étoit fils du Capitaine Chardon dont il » eſt fait glorieuſe mention au ſecond livre de » l'Hiſtoire de M. du Bellay. Pierre Chardon » Ecuyer Seigneur de Villegray, auſſi Capi- » taine. Nicolas Chardon Docteur de la So- » ciété de Sorbonne, Curé d'Ecouan. Et contre l'ordinaire des épitaphes on n'y marque ni

le jour ni l'année de leur mort. Mais au bas se lisent ces deux vers :

Chardoneæ gentis cernis commune sepulcrum :
Conspicuos Clero, Marte, Togâque viros.

Leurs armoiries sont trois étoiles.

A un autre pilier on lit l'épitaphe suivante. *Hic jacet D. Nicolaus Christophorus de Chardon in Theologia Licentiatus è Regia Navarra, Domni-Martini Decanus ac Prior Razinnensis. Obiit* 1708 *ætatis* 33. De plus est nommé au même endroit un *Petrus de Chardon olim Canonicus Suessionensis* mort en 1691.

Le Pouillé de Paris du XIII siécle s'accorde avec les titres ci-dessus allégués pour donner au Prieur de saint Martin des Champs la nomination à la Cure d'Ecouen, & les autres Pouillés écrits depuis y sont conformes. La seule différence entre les Pouillés modernes & l'ancien sur cet article consiste en ce que l'auteur de l'ancien très-reservé dans l'usage de latiniser les noms de lieu, aime mieux imiter tous les titres du XII siécle & dire comme eux en langage vulgaire *Escuen* que d'y donner une terminaison latine. Cela marque en passant que dans ces deux siécles on avoit perdu de vue le nom latin primitif qui étoit resté caché dans les archives de saint Denis. Dans le XIV siécle on passa par-dessus le doute & l'on écrivit en latin *Eschonium* ou *Eschovium*, comme il paroît par l'acte de nomination faite l'an 1331 de Bertrand de Pomieres Curé *Ecclesiæ Eschovii Paris. Diœc.* a une Chapelle de S. Jacques de la Boucherie : Ce qui a été suivi par le Pouillé de l'an 1626.

Hist. S. Mart. Camp. p. 446.

On me dispensera de donner ici un catalogue des Seigneurs d'Ecouen. Il faudroit pour cela transcrire une partie trop considérable de la généalogie des Montmorency qu'on peut

voir dans Duchêne & ailleurs. Il suffit de dire que les Seigneurs de Montmorency ont possédé la terre d'Ecouen durant cinq ou six cent ans. L'un des plus fameux qui l'a tenue a été Anne le célébre Connétable qui l'avoit eu de Rolland de Montmorency en 1527. C'est lui qui fit bâtir le château, & probablement aussi l'Eglise excepté la nef. Cette terre avoit été unie au Duché de Montmorency : mais comme elle se trouva mouvante de l'Abbaye de saint Denis, elle en fut distraite peu de temps après, sçavoir en 1551. Par les Lettres Patentes, le Roy quitta les foy & hommage qu'il s'en étoit retenu & les remit à l'Abbaye de saint Denis pour lui être rendus comme avant la jonction. François de Montmorency eut en 1563 la terre d'Ecouen en vertu du partage ordonné par son pere le Connétable. Cette terre & celle de Preau fut confisquée sur le Duc de Montmorency, & donnée par Louis XIII à la Duchesse d'Angoulême en 1633.

Hist. de la Maison de Montmor. p. 266.

Reg. Parl. 4 *Sept.* 1551.

Histoire de Montmor. p. 438.

Reg. Parl. 9 *Mars* 1633.

Le château d'Ecouen consiste en quatre gros corps de logis qui forment un corps quarré, aux angles duquel sont quatre pavillons quarrés plus élévés d'un étage que le reste de l'édifice. Dans leurs angles rentrans sont des tourelles qui se terminent en cone. Ceux qui souhaiteront un plus grand détail sur l'architecture de ce château, le trouveront dans M. de Piganiol. Ils en trouveront aussi la représentation dans Androuet du Cerceau en ses tomes in folio des anciens châteaux publiés vers l'an 1580 ; & dans la topographie de France par Zeiller. Sauval a écrit qu'on y admiroit les vitres peintes en camayeu d'après les desseins de Raphaël, la table faite d'un seps de vigne d'une grandeur demesurée *. La Chapelle environnée d'un lambris de bois de rapport & de différentes couleurs, mais plus admirable encore cy-devant

Description de Paris T 8.

Tome 1 Francford. 1655.

Antiq. de Paris T. 2. p. 142.

* J'ai vû cette Table

pour quelques bustes & figures antiques, & par ces deux captifs de marbre du dessein & de la main même de Michel Ange qu'Henry dernier Duc de Montmorency donna en mourant l'an 1632 au Cardinal de Richelieu. D'autres y ont remarqué un Christ mort que le Rosso avoit peint pour le Connétable Anne avec beaucoup d'étude & de perfection. Ce Peintre Italien étant venu en France fit plusieurs tableaux des actions de François I, & ce Prince lui fit donner un Canonicat de Notre-Dame de Paris. Il mourut en 1541. Comme le Connétable vécut dans un temps où l'on commença à voir beaucoup de remuemens, on lui suggera de faire mettre sur la principale porte de ce Château ce commencement d'une Ode d'Horace dont le premier mot faisoit une allusion puerile au nom d'Ecouan.

vers l'an 1700. Elle avoit environ trois pieds de long sur deux pieds & demi de large.

Voyage de France chez le Gras 1724.

Æquam memento rebus in arduis
Servare mentem.......

Ou plûtôt je croirois que le Connétable Anne de Montmorency ayant bâti ou rétabli le Château d'Ecouan au temps de sa disgrace qui dura depuis 1540 jusqu'à la mort de François I. Il a voulu se rappeller lui-même ce Vers d'Horace, pour s'animer à soutenir son exil avec dignité.

Théatre des Villes.

Le pavé de la cour étoit autrefois fort estimé pour sa beauté, & par une espece de labyrinthe qu'on y avoit formé de pierres de diverses couleurs.

Table de Blanchard.

Merc. Juin 17 3. p. 282.

On a une déclaration du Roy François I donnée à Escouen le 4 Juillet 1527, quelques Edits & Déclarations datés pareillement de ce lieu par Henry II au mois de Mars 1547 ou 1548. C'est aussi à Ecouen que fut donné par le même Prince le fameux Edit du mois de Juin 1559, qui punit de mort les Luthériens.

Les Ducs de Bourgogne & de Berry furent reçûs en ce Château par M. le Prince le 6 Juin 1705, & y dinerent.

Cette terre eſt l'une de celles ſur leſquelles les Montmorency aſſignerent le plus de revenu pour les Monaſteres & pour les Pauvres. En 1205 Matthieu de Montmorency donna à l'Abbaye du Val un muid de froment du meilleur à lever chaque année en la grange d'Eſcouen. Le même en 1213 accorda aux Religieux du Menel de l'Ordre de Grammont fondés proche Mouceout cinq muids de grain à prendre au même endroit. Enfin par ſon teſtament il voulut qu'on prît ſur la même grange cinq muids de bled chaque année pour en faire du pain qui ſeroit diſtribué aux pauvres tous les jours du Carême par les Chanoines de la Collégiale de ſaint Martin de Montmorency. Il mourut le 24 Novembre 1230. Le Prieuré du Bois-ſaint-Pere ſitué entre ſaint Prix & Bouffémont avoit auſſi le droit de percevoir tous les ans un muid de bon bled ſur le revenu du Seigneur d'Ecouen à la S. Martin d'hiver. Ce qui fut reconnu par les Montmorency en 1273 & 1278.

Preuv. de Montmor. p. 76.

Ibid. p. 80.

Hiſtoire de Montmor. p. 143.

Preuv. de Montmor. p. 123 & 125.

Le livre imprimé du dénombrement des Elections ſpécifie ainſi ce lieu : *Eſcouen & Neufmoulin Château 295 feux.* La Deſcription du Royaume de France n'y en met que 230. Le Dictionnaire Univerſel du même Royaume joignant auſſi Neufmoulin avec Eſcouen y compte 1036 habitans ou communians. Le Rolle des tailles joint auſſi Neufmoulin avec Ecouen, ſi c'eſt la même choſe que la Carte de de Fer & autres appellent Moulineuf, ce lieu eſt tout proche Ezanville. J'ai trouvé un fief du nom de Neufmoulin donné par échange au Prieuré de ſaint Martin des Champs dès l'an 1408 par Jean Caillot demeurant à Ezan-

Preuves de l'Hiſtoire de Montmor. p. 159.

ville : dont Jacques Seigneur de Montmorency donna les lettres d'amortissement.

Il y a des Vignes au voisinage d'Ecouen en tirant sur le chemin de Villiers-le-Bel, & sur le même chemin se voit une jolie Chapelle du titre de sainte Anne.

Antiq. de Paris T. 2 p. 535.

Sauval rapporte d'après Paul Petau une découverte de tombeaux faite à Paris, qui prouve que la pierre d'Ecouen y étoit employée dès le IV siécle de J. C.

Compte de la Prev. de Paris Sauval T. 3 p. 325.

Entre Ecouen & saint Brice est l'étang du Chaufour avec un moulin qu'on assure être sur la Paroisse d'Ecouen. Ce bien fut regardé comme considérable par le Roy d'Angleterre Henri V vers l'an 1423 : Il le donna avec les prez qui en dépendoient & la basse Justice à Me. Jean le Clerc qui tenoit son parti, après les avoir ôté à Maître Bureau Boucher absent, qui étoit attaché au Roy Charles VII.

ESANVILLE.

Preuv. de l'Histoire de Montmor. p. 27.

ON a vû ci-dessus les commencemens d'Esanville lesquels ne sont pas nouveaux si c'est ce lieu en particulier qui s'appelloit *Idcina Villa* au VII siécle. Dans le XI siécle on disoit & on écrivoit Aysen-Ville. Ce fut alors qu'il commença à y avoir une Chapelle en cette partie de la Paroisse d'Ecouen par les soins d'une Dame à qui cette Terre appartenoit, & le Curé eut soin de faire mettre des bornes à l'usage qu'on auroit pû faire de cette Chapelle.

Il semble par la teneur de la charte par laquelle Thibaud Evêque de Paris confirma vers l'an 1150 au Prieuré de saint Martin des Champs tous les biens qu'il avoit dans son Diocèse,

que la Chapelle d'Esanville y fut comprise ; on y lit *Capella de Esenvilla.* Cependant suivant le Pouillé Parisien du siécle suivant, un peu avant le temps de S. Louis, c'étoit au Prêtre d'Ecouen à donner cette Chapelle *de donatione Presbyteri de Escuem*, *Esenvilla.* Le Pouillé du XV siécle sans dire à qui elle appartient, met simplement *Capella B. Mariæ de Essenvilla in Parochia de Esconio.*

L'édifice que l'on voit aujourd'hui à Ezanville ressemble aux Eglises ordinaires de village, n'étant plus une simple Chapelle, mais regardé comme celui d'une succursale. L'Eglise est d'un goût d'architecture ressemblant assez à la maniere dont on bâtissoit sous François I ou Henri II. Elle est toute voutée avec une seule aîle du côté où est la tour du clocher ; mais on ne tourne point derriere le sanctuaire. Le portail & quelques piliers de la nef du côté du septentrion sont du XIII à XIV siécle. Ainsi il ne faut pas s'attendre à y rien voir du regne du Roy Philippe I, temps auquel la premiere Chapelle fut construite. Le chœur est boisé & pavé à neuf très proprement. Cette Eglise est sous la titre de l'Assomption de la sainte Vierge. Il y a un Chapelain titré qui a le chœur à lui, mais qui ne peut pas exercer les fonctions Curiales. La desserte de la succursale se fait dans le nef par un Prêtre que le Curé d'Ecouen y commet pour prêcher & administrer les Sacremens.

Ce village est situé sur une petite éminence qui est fort dominée par les montagnes d'Ecouen & autres. On n'y voit point de vignes, tout est cultivé en grain ou autrement : De-là à Villiers-le-sec est une plaine d'une grande lieue, presque entierement en bleds. Ce lieu est à une demie lieue d'Ecouen & placé un peu plus haut sur le ruisseau de Rône.

Le dénombrement de l'Election de Paris y marquoit 76 feux, qui sont maintenant reduits à moitié suivant l'observation du Sieur d'Oisy. Il y a un rolle particulier pour la Taille.

M. le Prince de Condé est Seigneur en partie du lieu d'Esanville. C'est à lui le petit bois quarré situé au sud-ouest de ce village avec une grosse ferme. Les Religieuses Benedictines de l'Abbaye de saint Paul proche Beauvais ont l'autre partie de la Seigneurie qui leur vient du don de la Dame dont j'ai parlé ci-dessus.

Pour ce qui est des anciens Chevaliers, Ecuyers ou autres qui sont surnommés d'Esanville, on trouve d'abord à l'an 1177 Reric d'Esanville avec Renaud, Gui & Pierre ses freres.

Preuv. de Montmor. p. 76.

Robert d'Esanville Chevalier, tenoit en 1230 de Pierre de Marly des pêcheries dans la Seine. Il vivoit encore en 1239.

Chart. S. Dion. Reg. p. 265.

En 1272 Pierre des Barres Chevalier, & Marguerite de la Guierie sa femme avoient un fief à Esanville.

Tab. Vallis. Gaign. p. 260

Adam Sire d'Esanville avoit donné à l'Abbaye du Val Notre-Dame du bien situé à Esanville, dont Jean de Villers Sire de Domont accorda la confirmation l'an 1275.

Tab. Vallis. p. 110.

Jean Bureau Evêque de Beziers étoit Seigneur d'Esanville en 1472, & Pierre Bureau Chevalier l'étoit en partie l'an 1487.

Ibid. p. 370 *Gall. Chr. T. 6. col.* 362.

Charles d'Orgemont décédé en 1502 avoit été Seigueur de la même Terre.

Son Epitaphe à Ste Cath. de la Couture.

Louise d'Orgement veuve de Rolland de Montmorency mort en 1506, se qualifioit Dame de Baillet sur Esche & d'Esanville.

Histoire de Montmor. p. 290.

Depuis ce temps-là le Connétable de Montmorency possèda cette Terre avec plusieurs autres du voisinage; puis François son fils aîné, &c. Et enfin de la Maison de Montmorency

elle passa à celle de Condé à laquelle elle appartient maintenant.

Dans le rolle imprimé d'une taxe imposée en 1649, sur toutes les terres d'autour de Paris, est spécifié le sieur Prélabbé pour sa Terre d'Esanville.

MOISCELLE.

LOrsque Hilduin Abbé de saint Denis fit en 832 un partage de ses terres avec les Religieux, une de celles dont il assigna le revenu pour être employé à l'achat des habits & des chaussures des Moines fut Moiscelle qu'il appelle *Muscella*, nom qui ne fait naître aucune idée qui puisse en rappeller l'étymologie. Mais quelques années après, les Religieux désirant avoir dans leur lot la terre de Nogent-sur-Seine au Diocèse de Troyes, cederent à l'Abbé pour cela la moitié de Bailleil, la terre de Moiscelle & d'autres dont il sera parlé en leur lieu. Voilà ce qu'on sçait de plus ancien sur Moiscelle situé à cinq lieues de Paris.

De re Diplomat. p. 520.

Diplomat. anni 862. Ibid. 537.

Delà on n'en trouve rien jusqu'à l'an 1150 ou environ, qu'on lit dans une charte de Thibaud Evêque de Paris la confirmation du don de l'Eglise de Moiscelle au Prieuré de saint Martin des Champs & de toute la dixme tant grande que petite. Dans ce titre latin ce lieu est appellé *Moisella*. Il faut croire que quelque Evêque revoqua depuis ce don & qu'il se fit quelque échange; puisque dès le XIII siécle cette Eglise étoit de plein droit à l'Evêque de Paris quant à la nomination du Curé, selon le témoignage du Pouillé de ce temps-là où elle est nommée en françois Moisselles, sans que son nom y soit aucunement en latin. On la

Hist. S. Mart. Camp. p. 187

trouve pareillement au rang des Cures de la nomination de l'Evêque dans les Pouillés manuscrits du XV & du XVI siécles, dans ceux qui ont été imprimés au XVI, & elle n'est point à tout dans celui du Prieuré de saint Martin.

L'Eglise a été primitivement au bout d'une rue qu'on a appellée la rue du Moutier, & qui tiroit vers Atteinville à l'endroit où il y a une croix, parce que le grand chemin tortillant alors, passoit de ce côté-là. En la rebâtissant sur le bord du nouveau grand chemin on l'a exposée aux humidités que cause la chûte des torrens. L'ancienne Eglise avoit été dédiée le 12 Juillet 1551, par l'Evêque de Megare, mais les moissons ayant paru être un obstacle à la solemnité, le Curé & les habitans avoient obtenu permission en 1571 de la remettre au Dimanche d'après la S. Barthelemi.

L'ancien Patron est, dit-on, aussi S. Barthelemi; le nouveau & le plus solemnisé est S. Maclou. La rencontre de ces deux saints pour Patrons, me porte à conjecturer que l'Eglise de saint Barthelemi de Paris dans laquelle le corps de S. Maclou Evêque d'Alet en Bretagne fut apporté pour la crainte qu'on avoit des Normans, auroit eu du bien sur le territoire de Moiscelle; & que ce fut ce qui y procura de ses reliques. Mais comme depuis ce temps-là le peu qui y avoit été porté s'est trouvé perdu, les Chanoines de saint Victor de Paris qui possedent aujourd'hui la plus grande partie du corps de ce saint en ont donné au Curé en 1706 un ossement qui a été placé le 11 Juillet derriere le grand autel. Dans des provisions de l'an 1538 cette Cure est appellée *S. Macuti de Moisellis*. Cette Eglise telle qu'elle est aujourd'hui n'a gueres qu'un siécle d'antiquité; on y voit dans le fond le chifre de

Brev. Parif. 15 Nov.

Chastelain Martyrol. universel p. 990.

Permiss. de distraction par le Card. de Noail. du 20 Mars 1706.

1645. Elle est avec le defaut commun à plusieurs autres de n'avoir qu'une aîle. Il n'y paroît aucune sépulture remarquable : & pour toute inscription, je n'ai vû que celle d'une fondation faite vers l'an 1650 par Jacques Habert Maître des Comptes.

Le testament latin de Bouchard Seigneur de Montmorency de l'an 1237, fait mention de deux Hôpitaux de Moiscelles sans latiniser le nom de ce lieu. Ce Seigneur donna à la Maison-Dieu dix livres, & aux Lepreux cent sols. *Domui Dei de Moissellès decem libras :* & plus bas : *Leprosis de Moissellès centum solidos.* Je ne puis assurer si les Seigneurs de Montmorenci avoient fondé ces deux Hôpitaux : mais j'ai lû qu'en 1561 le Seigneur de Montmorenci présenta Requête au Parlement, exposant que ses ancêtres étoient fondateurs des Hôtels-Dieu de Montmorenci & de Moiscelles, & que c'étoit à lui à veiller sur la régie des revenus & non au Prevôt de Paris ou Lieutenant Civil, ni au Substitut du Procureur Général au Châtelet : en quoi il fut autorisé par Arrêt du 23 Décembre. L'acte de la visite faite en 1351 de la Maison-Dieu par le Commissaire de l'Evêque de Paris, marque que cet Hôpital étoit pour les Pauvres de Moiscelle, d'Atteinville & de Domont. Jean de Montmorenci qui en étoit administrateur en 1500 fit sa demission le 2 Juin entre les mains de l'Evêque.

Hist. Eccl. Par. T. 2 p. 332. Hist. de Montmor. Preuv. p. 86.

Reg. Ep. Par.

Le village de Moiscelles est entierement ramassé dans une espece de fond sur le grand chemin de Paris à Beaumont. Il n'y a nuls écarts, mais bien quelques petits fiefs relevant comme le village de M. le Prince de Condé Haut-Justicier. On n'y voit aucunes vignes : Tout est en plaines labourées. Les femmes y trafiquent en dentelles. Le denombrement de l'Election de Paris imprimé en 1709 y met 50 feux, & un

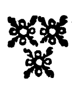


autre plus nouveau y en compte 43. Il n'y en a gueres davantage. Le Dictionnaire de tous les villages de France a oublié celui-ci. Le petit ruisseau qui y passe & qui prend sa source dans le voisinage, & coule ensuite vers Esanville, s'appelle Rône, nom qui n'est point inventé de nos jours, mais qui se trouve dans un titre par lequel le Roy Eudes donne au Monastere de saint Denis l'an 894 un moulin situé *super fluvio Rodono*. Ce nom de *Rodonus* ou *Rosdonus* n'etoit pas inconnu aux anciens. On lit encore ailleurs au sujet de Frodoïn Abbé d'un Monastere dont le nom s'est perdu, qu'il donna la septiéme année de Charlemagne, c'est-à-dire l'an 775, à l'Abbaye de saint Germain-des-Prez, dite alors saint Vincent & saint Germain, une terre située *super fluvium Rosdon* : mais comme cette terre y est désignée sous le nom de *Filcherolas*, il paroît que ce doit être le ruisseau qui passe à Dampierre proche Chevreuse, & qui vient de Senlisses & des Vaux de Cernay.

Hist. de S. Denis Preu. p. 101.

Annal. Bened. T. 2. p. 233.

En 1628 Claudine le Moine étoit Dame de Moiscelle, & faisoit sa demeure à Domont. Il s'agit de la Seigneurie subordonnée à celle de M. le Prince de Condé Haut-Justicier. Aujourd'hui le Seigneur est le Sieur Matha Procureur Fiscal d'Enguien, & Receveur Général de M. le Prince de Condé pour le Duché d'Enguien.



ATTEINVILLE.

LE plus ſouvent les villages dont le nom ſe termine en *Ville* n'ont été originairement qu'une Terre ou Ferme d'un particulier dont ils ont pris le nom, cela eſt certain à l'égard d'une infinité de Villages de Normandie.

Il eſt à préſumer que le nom d'Atteinville a été formé de la même maniere; cependant comme il eſt difficile d'entrevoir de quel nom perſonnel Gaulois, Romain ou Teutonique peut avoir été formé le mot Attein, j'aime mieux ne rien avancer là-deſſus. Tous les titres latins que j'ai pû voir du XII & XIII ſiécles nomment ce lieu aſſez uniformément, & avec de legeres différences dans l'écriture. Il eſt donc écrit *Atteinvilla*, *Atheinvilla*, *Ateinvilla*, *Atenvilla*, & plus communément de la premiere maniere. Les habitans prononcent aujourd'hui Tainville. Avant le XII ſiecle, il n'eſt fait aucune mention de ce lieu.

Cette Paroiſſe eſt à cinq lieues ou un peu plus de Paris vers le ſeptentrion à un quart de lieue de la route de Beaumont-ſur-Oiſe. C'eſt un pays de labourages. Une partie du village & Egliſe ſont bâties ſur une éminence ſi petite que ceux qui la voyent de loin ſe figurent que la Paroiſſe eſt dans une plaine. Au commencement du dernier ſiécle c'étoit encore un bourg muré. Il y avoit en ce lieu 98 feux en 1709, ſuivant le denombrement alors imprimé. Le ſieur Doiſy en a redonné un autre où il en marque ſeulement 72. Le Dictionnaire Univerſel de la France aſſure qu'il y a 314 habitans à Atteinville. Le territoire s'é-

tend jusqu'auprès de Moiscelles qui n'en est qu'à un quart de lieue sur le grand chemin.

C'est sous l'invocation de S. Martin qu'est l'Eglise de cette Paroisse. L'ancienne Eglise avoit été dédiée seulement l'an 1529 le Dimanche dans l'Octave de la nativité de N. D. par Gui de Montmirail Evêque de Megare en présence de Pierre Jourdan Curé : le même Evêque avoit béni le cimetiere le 13 du mois. Mais cette Eglise eut peu de temps après le besoin d'être rebâtie, & la bénédiction de la nouvelle Eglise fut faite par Henry le Meignen Evêque de Digne avec celle de trois autels au mois de Septembre 1576, avec ordre d'en célébrer l'anniversaire le Dimanche d'après la Nativité de la Vierge. L'édifice est accompagné de deux aîles sans contour derriere le sanctuaire ; il est aussi sans fenêtres ni au chœur qui est vouté ni à la nef qui n'est cintrée qu'en plâtre. Les vitrages du sanctuaire sont de l'an 1575. La tour ou clocher de cette Eglise est basse mais très-bien bâtie. On y voit dans la nef une tombe sur laquelle est figurée une Dame qui a une espece de guimpe sur la tête, & dont le corps est couvert d'une robe d'hermine. On lit autour de cette tombe cette inscription en lettres capitales gothiques : *Ici gist Madame Ydoine Dame d'Atainville qui trespassa l'an de grace mil deux cent IIIIxx & V. le samedi d'après la saint Martin d'esté. Priez Dieu pour l'ame.* Elle a vers sa tête deux anges ou enfans en aubes qui l'encensent selon l'usage du XIII siécle. Il y a à ses côtés quatre écussons : A sa droite quatre oiseaux séparés par une bande concave. Le second écu est chargé de trois fuseaux. A sa gauche un écu parti losanges 3. 2. 3. 1. L'autre écu chargé de trois bandes de gauche à droite.

Reg. Ep. Par.

Cette Eglise avoit été donnée par un Evê-

que de Paris au Prieuré de saint Martin avant l'an 1147, puisque le Pape Eugene III confirmant en cette année-là les différentes donations faites à ce Monastere, marque *Ecclesiam de Attenvilla cum decimâ*; cela est expliqué plus amplement dans la charte de Thibaud Evêque de Paris postérieure de quelques années, & donnée à même fin. On y lit cet article: *Ecclesia de Attenvilla cum decima tota & tortellis.* Plus bas est un autre article qui ne fait point de sens de la maniere dont il est ponctué dans l'imprimé; c'est pourquoi j'ai cru devoir le restituer ainsi: d'autant plus qu'il ne paroît pas y avoir jamais eu de vignes à Atteinville & que c'est le bien principal d'Argenteuil. *Partem decimæ de sancto Bricio: & decimam frumenti de cultura Hugonis filii Garneri apud Attenvillam. Tertiam partem de sua parte decimæ. Tertia vini annonæ & leguminis & decimam vinearum apud* Argentuel. Mais même avec cette correction le mot *sua* n'en sera gueres plus intelligible.

Hist. S. Martini p. 180.

Ibid. p. 187.

En conséquence de la donation de l'Eglise faite & confirmée aux Religieux de saint Martin des Champs, ils ont eu le droit de présenter à la Cure d'Atteinville, comme en font foy tous les Pouillés de Paris à commencer par celui du XIII siécle. Cette Cure n'a aucuns écarts, & le revenu passe pour être fort considérable. Un Philippe de Corbie en étoit Curé en 1483.

V. Pouillé de Pelletier.

Reg. Ep. Paris. 24 *Jun.*

Les anciens monumens fournissent le nom de quelques Seigneurs d'Atteinville avant que cette terre appartînt aux Céléstins de Paris. Le Cartulaire de S. Denis dont une des plus anciennes pieces est l'aveu que Matthieu le Bel rendit à ce Monastere en 1125, nomme un Rodulfe de Mesiafin qui tenoit de ce Matthieu quelque bien *apud Atteinvillam.* Cela ne prouve pas cependant qu'il en fût Seigneur. Mais on ne peut

Chart. S. Dion. in Bibl. Reg.

gueres refuser cette qualité à Guy de Atheinville qui en 1197 augmenta de beaucoup les biens de l'Abbaye du Val-Notre-Dame voisine de ces cantons là, dans laquelle il fut inhumé, non plus qu'à Guillaume son fils aussi bienfaiteur de cette maison du consentement d'Agnes sa mere. On trouve ensuite Odon Ponceart *de Ateinvilla* Chevalier en 1233, & Ferric Chevalier *Miles de Ateinvilla* bienfaiteur insigne de la même Abbaye en 1246, lequel a été mis dans le Nécrologe du lieu au 3 Janvier. Les mêmes archives du Val font mention à l'an 1249 de Jean *de Atteinvilla* qualifié Chevalier: & de Robert *de Atteinvilla* ayant le titre d'*Armiger*, lesquels en 1271 donnerent au même Monastere un sextier de bled à prendre dans le moulin d'Atteinville. Madame Ydoine Dame d'Atteinville, dont j'ai rapporté cy-dessus l'épitaphe, étoit apparemment sœur ou fille de ce dernier, étant décédée en 1285. En 1310 Jeanne de Lusarches veuve de Jean de Laon Chevalier tenoit cette terre suivant les plaintes portées contre elle en Parlement par un particulier, auquel elle avoit enlevé des terres en Lardiller & à Semilly. En 1312 le Parlement regla plusieurs contendans à cette terre, adjugeant à cette Dame & à Jean de Landres & sa femme les trois quarts & à Jean de Tarenne Chevalier le quart. En 1326 la terre d'Atteinville étoit possedée par Agnès d'Atteinville & par le même Jean de Landres Chevalier. Cette particularité se trouve dans les Registres du Châtelet de Paris à l'occasion d'un Procès entre Jean dit Baillet & Jean le Picard pour raison du retrait d'une piéce de terre dont il y eut appel d'Attainville au Châtelet, & du Châtelet au Parlement: De laquelle procédure on infere que les Seigneurs d'Atteinville n'ont qu'un Maire ou Prevôt,

Tab. B. M. de Vallis.

Ibid.

Ibid.

Ibid.. Portefeul Gaignieres p. 369

Ibid. Gaign. p. 369.

Reg. Parl. Paris.

Ibid.

& non un Bailly. Le Seigneur de Gouſſainville avoit auſſi alors beaucoup de bien à Atteinville. Ces biens ayant été confiſqués par le Roy en 1332 pour ſatisfaire à une amende, furent ſaiſis à la Requête de Charles Seigneur de Montmorency. L'eſtimation de leur valeur fut de quatre cent livres pariſis. Le dernier acte qui ſe trouve touchant les anciens Seigneurs d'Ateinville eſt encore tiré des titres de l'Abbaye du Val. Il y eſt parlé à l'an 1337 d'un Jean de Laon Chevalier Sire d'Atteinville, qui déclara que ſes prédéceſſeurs avoient donné à ce Monaſtere vers l'an 1300 les cens de ce village. Ce Jean de Laon eſt peut-être le même qui eſt nommé ci-deſſus Jean de Landres. Quoiqu'il en ſoit, il ne vivoit plus en 1341.

Preuv. de Montmor. p. 143.

Tabul. de Valle B. M. f. 23 Gaïgn.

Ibid.

Les Céleſtins de Paris ont ſuccédé après le milieu du XIV ſiécle aux Seigneurs laïcs d'Atteinville. Du Breul ne dit la choſe que d'une maniere obſcure. Il marque ſeulement que Philippe de Mezieres acheta pour eux cent livres de rente & pluſieurs cenſives ſur la terre d'Atteinville qu'il qualifie de Bourg fermé de murs. Ce Philippe qui avoit été l'un des principaux Conſeillers du Roy Charles V, s'étoit retiré chez ces Céleſtins pour y finir ſes jours, & ne mourut qu'au commencement du XV ſiécle. Dans les Mémoriaux de la Chambre des Comptes on trouve à l'an 1400 ou environ les Céleſtins de Paris mentionnés touchant l'amortiſſement de la terre d'Atteinville. On lit auſſi dans l'Hiſtoire des Grands Officiers, qu'en 1425 & 1426 ces mêmes Religieux ſe déſirent d'une partie de leur bien d'Atteinville & d'une maiſon, & qu'ils vendirent ces *portions* à Jean Bureau Commiſſaire au Châtelet, depuis Chambellan du Roy.

Du Breuil Antiq. de Pariſ. p. 681.

Hiſt. des Gr. Off. T. 8. p. 135.

BELLOY *ou* BÊLOY.

IL n'eſt point parvenu juſqu'à nous de plus ancien titre qui parle de Belloy qu'un acte d'échange que fit un des Nobles du Royaume ſous Louis le Débonnaire avec les Moines de ſaint Denis. Ce Seigneur nommé Lantfride donna à cette Abbaye l'an 829 des biens qu'il poſſedoit à Houdancourt au Diocèſe de Beauvais pour d'autres biens que l'Abbé Hilduin lui céda, qui étoient ſitués dans le Pariſis au territoire de Bêloy. Cet acte auſſi-bien que celui du partage des terres de l'Abbaye fait en 832 entre l'Abbé & les Religieux, dans lequel la terre de Bêloy eſt compriſe avec d'autres pour les vêtemens & la chauſſure des Moines, fait voir que le Monaſtere y avoit des revenus conſidérables. Il nous apprend en même temps le nom que l'on donnoit alors à ce lieu, qui eſt *Bidolidum*, dont je croy qu'on chercheroit en vain l'étymologie; ce terme paroiſſant être Celtique. Les biens que l'Abbaye de ſaint Denis a eu à Belloy lui venoient apparemment de la donation de quelques Rois: Car par une Chatte de l'an 840 il eſt conſtant que Bêloy étoit une terre du Fiſc, dont les Rois avoient fait beaucoup de diſtractions en faveur des Egliſes. Je ne puis me diſpenſer de mettre ici un abregé de cet acte.

Diplomat. Mabill. pag. 251 & 526 in nota.

ibid. p. 520.

C'eſt une donation que fait à l'Abbé Hilduin le même Lantfrid avec ſa femme Teutgilde, de fermes ou métairies ſituées dans le territoire de Bêloy. Il y avoit non-ſeulement des terres labourables, mais auſſi quelques bois. Les différentes pieces de terre y ſont ſpécifiées: par la quantité de *bunnaria* ou d'arpens qu'elles

Ibid. p. 517.

avoient, il y en a qui tenoient & aboutissoient aux terres de saint Denis, d'autres aux terres de saint Gervais, à celles de saint Pierre, à celles de saint Germain, à celles de saint Salve, (*a*) & quelques-unes à des terres du Fisc. Il y est aussi fait mention de prez & de quelques pieces d'eau, mais jamais de vignes; ce qui dénote que le pays étoit dèslors comme il est aujourd'hui. La conclusion de cet acte est en ces termes: *Acta est donatio apud Bidolidum vicum publicum prope Basilicam S. Georgii Martyris. Data mense Februario die nono ipsius mensis anno XXVII regnante Domno nostro Hludowico Serenissimo Augusto, in Dei nomine feliciter.* Je rapporte ici cette conclusion afin de prouver au lecteur que Dom Michel Germain avoit d'abord fort bien pensé en écrivant que ce pouvoit être de Bêloy que cette charte étoit datée, & qu'il n'auroit pas dû ajouter l'alternative de Bêloy ou Bissueil qu'il dit dépendre en partie de l'Abbaye de saint Denis. Il n'auroit aucunement hésité s'il avoit sçû que l'Eglise de Bêloy est encore actuellement sous le titre de saint Georges: (*b*) outre que l'analogie est fort sensible entre Bêloy & *Bidolidum*, & qu'il n'y en a aucune avec Bissueil village du Diocèse de Reims. Ceux-là se sont encore trompés qui au rapport de Dom Fé-

S. Salvii.

Ibid. p. 251.

Hist. de S. Denis p. 179.

(*a*) Je n'ose décider de quel S. Gervais, ni de quel S. Pierre, ou S. Germain il s'agit ici. Pour ce qui est de S. Salve, Ansegise Abbé de Fontenelle fait mention dans son testament d'une Eglise de saint Salve située dans le pays de Bray. Quiconque la découvrira fera plaisir aux curieux. Il paroît par le livre de l'Abbé Irminon que l'Abbaye de S. Germain avoit du bien considérablement à Belloy.

(*b*) On voit par cet exemple de quelle utilité il est quelquefois de connoître les saints Titulaires des Eglises de la campagne, & combien il est important pour la conservation des faits historiques, de ne les pas changer.

libien ont cru que ce *Bidolidum* étoit aux environs de Villiers-le-Bel. La charte de 832 & celle de 862 qui en est la confirmation en désignent assez la position, lorsque dans l'énumeration des revenus appliqués à l'entretien des Religieux, elle observe cet ordre *Mâstare, Muscellam, Bidolitum, Villarem*, &c. ou bien *Mastarem, Villarem, Bidolitum.* Il suffit de jetter la vûe sur la carte, pour voir que Bêloy est situé entre Mafflée, Moiscelle & Villers-le-sec, à la distance d'environ six lieues de Paris. Dans ce dernier titre de 862 qui fut confirmé la même année au Concile de Soissons, il est marqué qu'alors la Dame Teutgilde jouissoit de Bêloy par précaire de la part des Religieux de Saint Denis : Apparemment qu'elle étoit veuve dans ce temps-là, & que le Seigneur Lantfride étoit décédé.

Diplom. p. 537.

J'ai déja marqué ci-dessus par occasion que l'Eglise de Bêloy est du titre de saint Georges. Cette Eglise est à trois fonds. C'est-à-dire qu'elle a deux aîles completes; sa structure paroît être du XIV siécle, excepté le grand portail qui est d'un goût d'édifice d'environ le temps d'Henri II, & très-bien travaillé. Au-dessus de ce portail étoient des orgues qui ont été détruites. Le chœur qui est étroit a été boisé depuis peu; mais l'Eglise n'a pas d'autre pavé que le plâtre. La Cure est à la pleine collation de l'Evêque Diocèsain selon le témoignage du Pouillé écrit au XIII siécle, où le village est nommé seulement en françois & appellé Baalai. Les Pouillés rédigés depuis, tant les manuscrits que les imprimés marquent aussi que cette Cure est à la pleine collation Archiépiscopale. Le Pelletier est le seul qui dans le sien de 1692 en attribue faussement la présentation à l'Abbé d'Hérivaux.

Le territoire de cette Paroiſſe conſiſte principalement en terres labourables. Aux approches du village du côté d'Atteinville ou de Villaines ſont de petits vallons où croiſſent des oziers. L'ancien denombrement de l'Election de Paris marque à Belloy 138 feux, & le dernier n'y en reconnoît que 88 Le Dictionnaire Univerſel y compte 425 habitans.

Depuis Lantfride Seigneur françois nommé ci-deſſus qui avoit du bien à Bêloy au IX ſiécle, & depuis l'acte où ſa veuve eſt mentionnée, on ne trouve plus les noms des poſſeſſeurs de cette terre pendant trois cent ans. L'Abbaye de ſaint Denis jouiſſoit apparemment de la plus grande partie des Domaines, & ce qui étoit du Fiſc fut peut-être donné en récompenſe à des particuliers. Au IX ſiécle l'Abbaye de ſaint Germain des Prez avoit une Egliſe à Bêloy laquelle jouiſſoit d'un certain revenu & poſſedoit des Hôtes. Peutêtre eſt-ce celle de Villaine qui la repréſente aujourd'hui.

Cod. Irmi-non. Abb. f. 45.

Sur la fin du regne de Philippe-Auguſte vécut un nommé Guillaume qualifié *Miles* de Beeloy frere de Baudoin Prieur de ſaint Martin des Champs. Ce Chevalier de Bêloy avoit donné au Monaſtere de ſaint Martin tant pour lui que pour Pierre ſon autre frere un muid de bled à percevoir par chaque année ſur la dixme de Bêloy dans la grange qu'il y avoit, pour raiſon de quoi on y célébroit ſon anniverſaire. Ce Pierre de Bêloy paroît le même contre lequel les Religieux de Royaumont plaidoient ſur la fin du regne de S. Louis, voulant qu'il détruiſît le moulin à vent qu'il avoit fait conſtruire à Bêloy, ſous prétexre qu'il nuiſoit à leurs moulins de Goneſſe. Ce qui ne l'empêcha pas de gagner contre eux au Parlement de Pentecôte 1275.

Hiſt. S. Mart. p. 204.

Reg. Parl.

Quelques années après un Gui de Bêloy

Geneal. des

Sieurs de Belloy p. 23 in 4-to 1747 Paris Thiboust. possedoit cette terre en partie. Matthieu de Bêloy en jouissoit en 1327 selon un aveu rendu par lui au Seigneur de Vierme pour son manoir, &c. & vingt-huit arpens de terre sis entre *Ibid. p.* 17. la Croix de saint Georges & le moulin à vent de Bêloy, &c. L'an 1351 Philippe de Bêloy Ecuyer plaidoit en Parlement contre l'Abbaye *Reg. Parl.* de Maubuisson près Pontoise. En 1362 Jacques de Bêloy est au rang des héritiers de Matthieu de Montmorenci. Il étoit petit-fils de Preuv. de Montmor. p. 368. Gui nommé ci-dessus. Il vivoit encore en 1368. On croit qu'il avoit succédé à Jean son Geneal. de Belloy p. 25. pere en la terre de Bêloy.

Le partage étant fait entre ses enfans en Ibid. 1389, Anseau en devint Seigneur. Il épousa Marie des Essarts fille de Philippe Seigneur Ibid. p. 27 29. de Thieux en 1391. Il vivoit encore en 1410, & étoit mort en 1415. Jacques son fils rendit Ibid. p. 30 en 1416 hommage au Seigneur de Vierme. Ce Seigneur de Bêloy est du nombre des Généraux de l'armée de Charles VII qui furent tués à la bataille de Verneuil gagnée par les Anglois le 17 Août 1424.

Comme ces Seigneurs ne sont quelquefois qualifiées que Seigneurs en partie de Bêloy, Hist. des Gr. Offic. p. 399 de là vient que sur la fin du XIV siécle un Jean le Bouteiller de Senlis pouvoit se dire & se disoit Seigneur de Bêloy. En 1425 & 1426 un Jean Chevalier Seigneur de Candas, qui *Reg. Consil Parl.* 22 Décemb. 1425. avoit épousé Marguerite de Montmorenci est dit pareillement Seigneur de Bêloy. On lit Preuv. Montmor. p. 359. aussi dans Sauval que quelques années après un Seigneur de Bêloy s'appelloit Pierre Gen- Sauv. T. 3. p. 584. tien, & qu'il l'étoit devenu par sa femme. En 1475, & 1476 & 1482 Michel de la Grange *Tab. B. Maria de Valle.* Trésorier du Roy, Général de ses Monnoyes étoit en partie Seigneur de Bêloy. Il eut pour successeur Sébastien de la Grange aussi Seigneur en partie d'Ermenonville. Il vivoit en

1511 & 1525. J'ai trouvé de plus qu'en 1495 nu Antoine de Villers étoit Seigneur de Bêloi. Sauv. T. 3. p. 552.

Comme la ligne des Seigneurs du nom de Bêloy en France seroit difficile à suivre dans le livre de leur généalogie, je suis obligé de passer tout-à-coup à Guillaume de Bêloy fils d'Antoine; il vivoit en 1517. Antoine son fils lui succéda en 1538. Il mourut en 1567 & fut inhumé à Belloy. Il avoit épousé Julienne de Montmirail dont il eut Michelle de Bêloy Dame de Bêloy en France, laquelle épousa vers 1552 Antoine Seigneur de Bêloy-saint-Lienard au Diocèse d'Amiens. Jean leur fils succéda sous la tutelle de sa mere où il étoit en 1571. Il eut de son premier mariage avec Marie de Soissons un fils nommé Charles. Il fit son testament en 1590. Charles épousa en 1607 Valentine le Clerc fille de Robert le Clerc Seigneur d'Armenonville, & d'Anne Hennequin. Hercules leur fils aîné fut marié en 1649 avec Marie de Villemouté. Il demeuroit en sa terre de Bêloy en France lorsqu'il fit preuve de sa Noblesse en laquelle il fut maintenu le 2 Octobre 1668. Il posseda le fief Sébastien de la Grange dont il vendit les deux tiers & sa terre de Bêloy en France aux Chanoines de Notre-Dame de Paris le 12 Juin 1694. Les Chanoines la possédent & ont une partie de la Justice.

Tab. Ep. Paris. Spirit. Liasse 32 n. 20. Geneal. pag. 38. p. 40. p. 105. p. 136. Ibid. Ibid. p. 109 110.

Un des Seigneurs d'une partie de Belloy qui doit être joint à ceux dont j'ai interrompu ci-dessus la ligne à l'an 1495, est Christophe du Crocq, Chevalier, qui dans le Procès-verbal de la Coûtume de Paris de l'an 1580 est dit Seigneur de la Haute-Justice de Bêloy & de la moitié de la moyenne. C'est apparemment la portion dont on dit que Messieurs Camus de Pontcarré sont possesseurs, Jean-

Dict. de Moreri au mot *Camus*.

Baptiste-Elie Camus de Pontcarré reçû Conseiller au Parlement en 1721 est Seigneur de Bêloy avec le Chapitre de Paris.

Les dixmes possédées dans cette Paroisse par l'Abbaye du Val ont été quelquefois prises à bail par des Seigneurs de Bêloy ; & c'est ce qui a fait connoître par les titres les époques de ces Seigneurs.

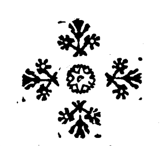
Il y a à Bêloy un fief qui a été acheté par M. de la Croix grand Archidiacre de Paris : & qui par succession est tombé à sa niéce, épouse de M. Chassepot de Beaumont, Conseiller au Grand-Conseil.

Monsieur Thiers écrivant sur le droit de dépouilles qu'ont les Archidiacres, dit qu'en 1474 le Curé de Bêloy étant mort, François Hallé Archidiacre de Paris en demanda le lit avec les draps & la couverture ; de plus le surplis, l'aumuce, le breviaire & la ceinture d'argent.

Suppl. Moreri au mot *Archidiacre* p. 62.

Outre ce Bêloy, il y en deux autres dans le Royaume, tous deux situés en Picardie, l'un au Diocèse de Beauvais, l'autre au Diocèse d'Amiens. Je les ai nommé quelquefois cy-dessus dans ce présent article.

Dict. univ. de la France.



VIL-

VILLAINES.

LE nom de ce Village éloigné de Paris de cinq à six lieues, paroît être un diminutif du mot latin *Villa*; & il n'est pas rare dans le Royaume. Il est certain que ce lieu n'existoit point encore au XIII siécle lorsqu'on dressa le Pouillé des Paroisses du Diocèse de Paris. Il y a apparence que le terrain où la Paroisse se trouve étoit une dépendance de Bèloy qui est une des plus anciennes Paroisses de ce Diocèse. Villaine en Parisis est nommé dans le testament de S. Aldric Evêque du Mans écrit sous le regne de Louis le Débonnaire. Ce saint Prélat disposant de ses biens, veut qu'on distribue aux Prêtres & aux pauvres le produit des bestiaux qu'il a en différentes terres, ausquelles il ajoute pour la derniere: *Et in Villena in Parisiaco.* Une charte du Roy Robert qui comprend le détail des terres du Prieuré d'Argentueil, marque qu'il y a une métairie à Villaines, *In Villena mansum:* mais comme il n'est pas spécifié que ce fut un Vilaines situé en Parisis, ce peut être Villaines au-delà de Poissy.

Miscellan. Bal. t. 3. p. 89.

Opera Abaelardi ad calcem.

Il y avoit au reste une Eglise à Villaines en France dès le milieu du XIII siécle. On lit que Damoiselle Marie femme de Jean surnommé Sans-pitié, Ecuyer, donna en aumône à la fabrique de l'Eglise de Villaines proche Maflée un demi arpent de terre l'an 1253. L'Eglise de Villaines est proportionnée au peuple. C'est une espece de Chapelle dont le sanctuaire paroît avoir été vouté vers l'an 1600, assez proprement. La sainte Vierge est patrone

Tab. Eccl. de Val c.

Po tef. Gaignier.

de cette Eglise. L'Evêque de Paris François de Poncher y vint en personne le 10 Octobre 1528 bénir le cimetiere. Les Pouillés du XV & XVI siécle ceux de 1626 & 1640 certifient que l'Archevêque de Paris confere la Cure de plein droit. C'est ce qui confirme qu'elle a été démembrée de Bêloy, dont la collation appartient pleinement à l'Evêque Diocésain, plûtôt que d'Attainville dont la Cure est à la présentation du Prieur de saint Martin des Champs. Il y avoit une Cure à Villaines au moins dès l'an 1384 qu'il est fait mention de Jean Terrée qui la possédoit.

Reg. Official. Paris.

Ce lieu est l'un des six Villages où Matthieu de Montmorenci Chambellan de France & Jeanne sa femme cédérent du bien à Renaud Abbé de saint Denis & au Couvent moyennant quatre mille quatre cent livres tournois : ce qui fut confirmé par Lettres de Philippe-Auguste au mois de Décembre 1294.

Preuv. de Montmor. p. 129.

La Paroisse est assez petite. Dans le dénombrement de l'Election de Paris on ne lui donne que 29 feux: Elle en a même moins actuellement. Le Dictionnaire géographique universel y compte cent dix habitans. Ce lieu est pays plat, terres de labourage & sans aucunes vignes. M. le Prince de Condé & M. de Pontcarré sont en contestation pour la Seigneurie, & l'affaire est indécise. Je n'ose pas compter parmi les anciens Seigneurs de cette Paroisse un Gui de Villaines qui vendit en 1236 aux Moines du Val ce qu'il avoit de droit dans la dixme d'Espeluches & de Courcelles. Mais sûrement il faut mettre de ce nombre Jean de Brinon Conseiller au Parlement vers l'an 1545; ensuite Jean de Vignolles Doyen des Secrétaires du Roy, ainsi que je l'ai appris par l'épitaphe d'Anne Guyart sa femme morte le 14

Tab. B. M. de Vallis.

Epit. des SS. Innoc. recueil. à la Bibl. du Roy p. 592.

Octobre 1569. On lit qu'ils avoient eu ensemble dix-sept enfans. Ibid. p. 651.

Je n'ai point trouvé ce lieu parmi ceux qui sont régis par la Coûtume de Paris.

LUSARCHES

*Et l'Abbaye d'*HERIVAUX.

MAlgré l'obscurité qui se trouve dans les origines de ce lieu, on peut assurer certainement qu'il est ancien de plus de mille ans, pourvû qu'on se contente d'entendre simplement par Lusarches un Palais de nos Rois. Il reste en effet des monumens, qui font voir que sous la premiere race le Roy Thierry fils de Clovis II tint les plaids la septiéme année de son regne, c'est-à-dire l'an 680 de J. C. le 30 Juin au Palais dit en latin *Lusareca*. Pareillement Clovis III fils de Thierry vint l'an 692 tenir ses plaids dans le même Palais le 1 Novembre avec Sigofroy Evêque de Paris, Constantin Evêque de Beauvais, & Ursinien Evêque d'Amiens suivis des grands de sa Cour. En ce dernier acte ce Palais est nommé *Lusarca*.

Diplomatic. p. 470.

Ibid. p. 474.

Mais nous ne voyons aucun indice qu'il y eut aussi un village de ce nom, qu'environ cent ans après. On cite de Charlemagne une une charte de l'an 775, par laquelle à l'occasion de la cérémonie de la Dédicace de l'Eglise de saint Denis faite le 23 ou 24 Février, il donne à cette Eglise les métairies qu'il avoit à Lusarches: *Villas nostras nuncupantes Lusarcha, quæ ponitur in pago Parisiaco super fluvio ...., una cum illa Ecclesia in honore S. Cosmæ & Damiani.* Voilà trois diplomes qui

Doublet Hist. de saint Denis p. 710.

Le nom du ruisseau est resté en blanc

Ce ne peut être que celui qui passe à Chaumontel.

constatent l'antiquité de Lusarches ; & même le dernier nous apprend qu'il y avoit dès le XIII siécle en ce lieu une Eglise de S. Côme & S. Damien. Mais avec l'aide de ces sortes de monumens quoiqu'anciens, il est encore très-difficile de dire pourquoi ce lieu est ainsi nommé ; son nom est unique en France, & l'on n'en voit point l'origine. Il ne reste rien sur quoi l'on puisse appuyer pour l'étymologie de Lusarches que le nom de la petite riviere la plus voisine laquelle passe au bas de la montagne après avoir arrosé Chaumontel : Elle s'appelle Luze, & cela suffit pour avoir donné le nom de *Lusareca* au château le plus notable au bas duquel elle passoit.

Laissant à part l'étymologie, ce lieu mérite une description particuliere. Il est situé au nord de Paris à la distance de six à sept lieues sur la route de Chantilly, de Creil, Clermont en Beauvoisis, &c. Cette petite Ville ou Bourg est presque entierement dans un vallon évasé auprès duquel sont plusieurs sources & étangs. Il en faut excepter le château & le chemin qui y conduit ; ce château est sur une éminence à la partie occidentale du lieu. Il est construit entierement à l'antique, & renferme une Eglise Collégiale du titre de S. Côme. A la partie opposée, c'est-à-dire à l'orient, est bâtie l'Eglise Paroissiale qu'on appelle saint Damien. Lorsqu'on vient de vers Paris, cette petite Ville paroît former une espece de vaisseau dont les deux Eglises construites aux deux extrémités forment la pouppe & la proüe. Un titre du Chapitre de ce lieu de l'an 1204 marque qu'alors la Paroisse comprenoit 400 feux. On lit dans le denombrement de l'Election de Paris de l'an 1709 que l'on comptoit alors 337 feux. Celui de 1745 y en marque seulement 222. Dans le Diction-

naire universel on a marqué qu'il s'y trouve mille habitans. Ce Dictionnaire universel dit mal-à-propos que cette Ville est du Diocèse de Senlis : mais il dit plus vray quand il ajoute qu'on y travaille beaucoup en dentelles. Il y a des vignes proche Lusarches vers le couchant d'hiver, quelques bois, des prairies, & terres labourables ; mais la proximité de plusieurs villages fait que les façons de ces biens ne produisent pas beaucoup d'exercice aux habitans de Lusarches qui sont dans le cas de plusieurs autres lieux situés sur les grandes routes, c'est-à-dire qui la plûpart tiennent des Hôtelleries. On assure que ce lieu a été autrefois muré, & il en reste des vestiges, avec quelques portes.

Il ne m'appartient pas de décider s'il existoit une Paroisse à Lusarches, avant qu'il y eût un Chapitre. Selon le titre ci-dessus allégué de Charlemagne, on doit dire que la Paroisse est plus ancienne que le Chapitre : Car Charlemagne n'auroit pas donné aux Moines de saint Denis une Eglise où il y auroit eu des Chanoines. Or selon ce titre il leur donne en l'an 775 l'Eglise de saint Côme & saint Damien de Lusarches. De ce que les Chanoines de Lusarches nomment à cette Cure ; il ne s'ensuit pas non plus qu'elle soit plus nouvelle que l'érection du Chapitre, parce qu'on a beaucoup d'exemples par lesquels il est évident qu'en érigeant une Collégiale dans un lieu, les Evêques Diocèsains accordoient aux Chanoines la nomination de la Cure déja subsistante auparavant. Dans l'incertitude qui reste sur l'antiquité de la Paroisse de Luzarches, je commencerai par dire ce qu'on sçait sur la Collégiale.

Le premier auteur qu'on sçache en avoir parlé est Dusaussay qui assure qu'un Gentil- COLLEGIALE.

homme François nommé Jean de Beaumont étant allé avec les croisés au secours de la Terre sainte sous le Pontificat d'Alexandre III rapporta d'Orient en France les corps de de S. Côme & S. Damien qu'il mit à Luzarches. Il y fonda, dit-il, une Eglise en leur honneur, & y établit un Chapitre de Chanoines pour veiller à la garde de ce nouveau trésor. Il se présente une difficulté dès ce premier article. Ce n'est pas du côté du nom de Beaumont. Il est certain que dès le temps de Louis le Gros un Matthieu de Beaumont jouissoit de la moitié de Luzarches à cause de son mariage avec la fille de Hugues Seigneur de Clermont en Beauvoisis. Mais il est aussi très-certain qu'il n'y eut point de Croisade pour la Terre sainte sous le Pontificat d'Alexandre III. Ainsi la tradition sur laquelle du Saussay s'est fondé est fort suspecte: On lit dans le fond du sanctuaire de cette Collégiale en grosses lettres gothiques & néanmoins non capitales, mais qui peuvent avoir deux à trois cent ans d'antiquité, l'inscription suivante peinte sur le mur: *Monsieur Jehan de . . . . ault Comte d'Eu & Agnes de Lusarches sa feme fondateurs de cette Eglise.* Mais cette inscription mutilée ne peut faire foi. Le second article qui forme de la difficulté est au sujet de l'apport des corps de S. Côme & de S. Damien, lequel ne peut subsister, si le voyage de celui qu'on dit les avoir apportés est un voyage chimérique.

Sauss. Martyrolog. pag. 663 & 272, & Baillet 27 Sept.

Suger in vita Ludov. Grossi.

Je crois pouvoir dire là-dessus que le laps de temps depuis qu'on posseda à Lusarches, ou aux environs les ossemens de S. Etern Evêque d'Evreux, qui avoit été assassiné dans le voisinage par des impies vers l'an 653, aura été cause que depuis qu'on les eût enchâssés & mis dans l'Eglise de saint Côme & de saint

Damien de Lusarches, cette châsse étant appellée la *châsse de la Collégiale de saint Côme & de saint Damien*, ceux qui voulurent abréger cette expression dirent : *La Châsse de saint Côme & de saint Damien*; ce qui a pû faire naître l'opinion par laquelle on a prétendu avoir en cette Eglise les corps de S. Côme & S. Damien, qu'un Jean de Beaumont Seigneur de Lusarches auroit apportés de bien loin. Sçait-on aussi si S. Etern étoit seul lorsque les impies le massacrerent? N'avoit-il pas quelque pieux Diacre ou Clerc avec lui selon la coûtume des saints Prélats dans ces anciens temps? Si son Clerc fut assassiné avec lui, il s'ensuivroit qu'au lieu d'un corps saint inhumé dans la Chapelle de l'ancien Palais de Lusarches, il y en auroit eu deux. Cette duplication de corps aura encore plus naturellement insinué que l'on possedoit en cette Eglise celui de S. Côme & celui de S. Damien. Au reste il est toujours vrai de dire que l'on y conserve environ deux ou trois corps saints, & que si l'apport de reliques d'orient par un Comte de Beaumont est réel, il peut avoir apporté des ossemens des compagnons de ces saints martyrs. Pour ce qui est de s. Etern, on sçait que sa tête n'y est pas, parce qu'elle a été transportée autrefois au village de Villiers-le-Bel, où on la conserve dans l'Eglise de saint Didier. *Breviar. Par. & Ebroic.* Il y manque aussi l'ossement qui fut donné en 1682 à deux Chanoines d'Evreux que le Chapitre avoit députés pour le demander. Depuis cette concession, le Chapitre d'Evreux a statué que les Chanoines de Lusarches seroient regardés comme Chanoines Honoraires d'Evreux.

Je crois devoir aussi faire observer ici qu'à Lusarches pour preuve de l'antiquité du culte de S. Etern on fait remarquer qu'il subsiste dans

les ruines du Château de la montagne un reste de Chapelle de son nom, & où l'on croit que le Chapitre a eu ses commencemens avant que d'être dans la grande Eglise. Pour moi je ne regarde cette Chapelle que comme un mémorial de l'ancienne où le saint Evêque avoit été inhumé. Il en est des Chapelles comme des tombeaux que l'on renouvelle quelquefois : car il s'en faut de beaucoup que ces restes de château & de la Chapelle soient du temps même de la seconde race de nos Rois.

L'Eglise Collégiale de Lusarches est un bâtiment gothique de structure d'environ l'an 1200. Il a une croisée, le sanctuaire finit en pignon *ex abrupto* à cause de la pente de la montagne qui est vers le soleil levant, le clocher est à côté du fond de l'Eglise. Quand on bâtit la nef qui paroît du même temps, on l'embellit de galeries sans appui (ce qu'on n'avoit pas fait au chœur) mais ces ornemens d'architecture ont été fort endommagés dans le côté méridional. Les deux aîles finissent avec la nef sans qu'on puisse tourner derriere le sanctuaire. Il y a une espece de tribune ou continuation de galeries au dessus du grand autel. Ce qui servoit autrefois à placer les musiciens aux Fêtes particulieres dans laquelle situation ils faisoient face à l'orgue qui est sur la grande porte. Au dehors de cette porte sont trois figures de pierre, qui paroissent aussi être du temps de Philippe-Auguste ; sçavoir celle d'un saint Evêque au pilier qui sépare les deux batans de la porte ; & qu'on dit être de saint Etern ; & deux à chaque côté sçavoir de deux saints tenans chacun un livre & vêtus comme on représente ordinairement les Apôtres : & au dessus de chacun d'eux un meurtrier ou bourreau qui les met à mort. On dit dans le pays que ce sont S. Côme & S. Damien ; mais ce peuvent

être aussi deux Ecclésiastiques compagnons de S. Etern. On ne voit point de boëtes dans leurs mains qui puissent engagé à croire nécessairement que ce soyent les deux saints freres medecins. On lit que Jeanne de Bourgogne Reine de France épouse de Philippe le long, par devotion pour ces martyrs vint honorer leurs Reliques à Lusarches, & que les ayant trouvées renfermées dans des châsses peu décentes, elle en fit faire d'autres d'argent. Que la Translation qu'il fallut faire donna occasion d'appeller à Lusarches les Chirurgiens de Paris pour prononcer à la maniere accoûtumée sur la nature des ossemens. Cette Translation fut faite par l'Evêque de Paris le 3 Octobre 1320, en présence de la même Reine & de sa fille Duchesse de Bourgogne, des Abbés de saint Denis & de sainte Geneviéve. La châsse de S. Etern est aussi d'argent, & construite en forme de coffre. On y voit représentés un Roy & une Reine à genoux. Proche la Reine est un écusson miparti champ d'azur à bandes d'argent, & de l'autre côté miparti de gueules & d'or, ce qui peut venir d'une châsse précédente. Dans la croisée du côté du septentrion reste couchée la figure en pierre d'un chevalier, mutilée par les jambes. A son bouclier est un lion qui se montre par le côté gauche. La statue de sa femme aussi couchée est restée en entier. Ce sont sans doute les fondateurs du Chapitre. A l'autre côté de la même croisée dans la Chapelle est pareillement figuré un chevalier armé ayant un lion à ses pieds. Ses armoiries sont trois bandes d'argent entremêlées de six oiseaux deux à deux.

Index funer. Chirurgor. Paris. édit. 1544. p. 337.

Dans la nef proche la porte du chœur se voit sur une tombe l'inscription suivante en caracteres gothiques minuscules, dans laquelle il y a un ou deux mots qui ont été effacés à des-

sein; je marque par deux étoiles l'endroit où ils sont:

Cy gist honorable & discrete personne Pigissarinus le Liesse Chanoine de seans, Curé du petit Plessier, Garde du Scel du Roy notre Sire, lequel alla de vie à trespas .... tous les ans à tel jour que fut, son t: chns prins sur * * pour le remede de son ame.

Ce Chanoine est revêtu de chasuble & a un calice à ses genoux. Je pense que les deux mots remplis par ces étoiles & qui se trouvent biffés sur la tombe sont *les François*; & que cela peut s'entendre de la prise de Lusarches en 1429.

Dans la même nef se voit aussi la tombe de de Jean Coiffier Seigneur de Roquemont qui paroît être du XVI siécle.

Dans le sanctuaire enfin se voit une inscription qui porte qu'en ce lieu gisent Nicolas Viole sieur de Cervilliers & Lusarches mort en 1654 à Sedan des blessures qu'il avoit reçues au siége de Stenay; & sa femme Anne Boyer morte en 1655.

Le Château où cette Eglise est construite est dans la partie la plus élevée du lieu. Il est depuis longtemps en ruine & inhabité sinon par le bas où sont restés les logemens de quelques Chanoines.

Il est prouvé par une Bulle du Pape Lucius III datée de la seconde année de son Pontificat qui revient à l'an 1183, que le Chapitre de Lusarches étoit dèslors fondé. Ce Pape confirmant aux Chanoines les biens qu'ils possedoient suivant leur énoncé se borne aux articles suivans, qui sont la Paroisse ou Cure de Lusarches avec la dixme & quelques hôtes qui cultivoient des terres. Une portion dans les dixmes de Mareil: Un muid de froment de rente que leur avoit donné Pierre le Sanglier;

Tab. Lusarc.

Et un demi muid du don d'Adam de Vezelai. Le souverain Ponife y comprend ensuite une Chapellenie fondée par Jean le Moine & Valentin de l'Etang ou de Stain, qui leur avoit été donnée pour y nommer; ce qui étoit ratifié par l'Evêque de Paris ainsi que la Bulle ajoute: De plus il leur confirme l'Annuel des Canonicats vacans pour en appliquer le revenu à la Fabrique de l'Eglise & à l'entretien des livres. Le droit qu'ils ont dans la tréforerie, & celui de prendre dans la forêt voisine de Lusarches, soit du bois à brûler soit pour bâtir. Les Evêques de Paris ont donné depuis à ces Chanoines le droit de présenter à quelques Cures du voisinage outre celle du lieu, & apparemment qu'ils les desservoient eux-mêmes primitivement. On lit dans le Pouillé de Paris du XIII siécle: *De donatione Canonicorum de Lusarchis; Ecclesia de Lusarchis, de Spineto; de Laci*, & par une addition un peu postérieure *De Plesseyo juxta Lusarchias*. Les Pouillés du dernier siécle y ajoûtent la Cure de Chaumontel. Le Chapitre de Lusarches est Curé primitif de ces Eglises. Il est composé de sept Chanoines ayant un Prevôt à leur tête. Ils sont tous à la nomination alternative de M. le Prince de Condé & de M. le Président Molé Seigneurs par indivis: Droit que plusieurs Jurisconsultes ont regardé comme semblable à celui du Roy dans les Chapitres de fondation Royale. Le Prevôt se fait par l'Election du Chapitre qui choisit ordinairement le plus ancien du corps.

Mem. du Clergé T. XI p. 1094. & T. XII p. 15. 19

Ce n'est qu'au XIV siécle après la Translation des Reliques de l'an 1320, qu'à commencé la rélation des Chirurgiens de Paris avec l'Eglise Collégiale de Lusarches. On lit que c'est par une fondation de ces temps-là faite à la Requête des Chanoines de Lusarches

Index funer. Chirurgor. Parisf. p. 537 & 538. qui proposerent de réunir la Confrérie des Chirurgiens de Paris à l'ancienne Confrérie de Lusarches : Ces Chirurgiens y députerent quatre de leur Corps en qualité de Recteurs de la Confrérie pour faire la visite & les opérations nécessaires aux malades qui y viennent de divers endroits : Cela se fait deux fois l'année, sçavoir le jour de S. Côme 27 Septembre & le jour S. Simon S. Jude. Ils y ont leur banc qui a été construit proche la porte de l'Eglise du temps de M. le Maréchal.

Il y avoit dans cette Collégiale plusieurs titres de Chapelles. Celle de saint Jean-Baptiste a été réunie au Chapitre le 17 Décembre 1498 par l'Evêque de Paris du consentement de Bernard Roillet Licentié en droit qui en étoit Titulaire. *Reg. Ep. Par.* En 1714 ce Chapitre ayant exposé qu'il étoit composé de sept Chanoines, deux Chantres, six Enfans de chœur & d'un Bedeau ; & que tout son revenu n'alloit qu'à 882 livres, ce qui faisoit à chacun 126 livres, M. le Cardinal de Noailles y unit la Chapelle de la Trinité de 15 livres de revenu, celle de N. D. de 190 livres, & celle de S. Nicolas de 110 livres, afin que le produit fut converti en distributions manuelles. *Reg. Archiep. Par. 22 Aug. 1714* Son decret fut confirmé par Lettres Patentes enregistrées le 20 Septembre 1715. Reg. du Parl.

Quelques-uns des plus anciens titres de cette Eglise sont le traité que le Chapitre & le Curé firent en 1204 touchant leur revenu, & par lequel il fut réglé que le Curé ne prendroit aucune dixme. *Tab. Ep. Par. Spiritul.* Invent. fol. 348. Puis la création d'une petite rente en faveur de Ranulfe Evêque de Paris faite l'an 1282, à cause des amortissemens qu'il avoit accordé des cens & rentes que le Chapitre avoit en sa Seigneurie, mouvans de lui en fief & arriere-fief, & dont quelques-unes lui venoient d'Emenjarde Dame de Lusarches, *Chartul. maj. Ep. f. 352.*

& de Jean Ecuyer Seigneur du Château d'en-haut, comme les rentes sur le moulin de l'étang, sur ceux de Becherel & de Coye. Une Enquête de l'an 1581 nous apprend que cette même Collégiale fut pillée, ravagée & ruinée en partie par les Huguenots.

EGLISE PAROISSIALE

Quoique l'Eglise Paroissiale de Lusarches soit sous l'invocation de S. Côme & S. Damien conjointément; comme elle l'étoit dès le temps de Charlemagne; néanmoins on l'appelle plus communement du nom de S. Damien par opposition à la Collégiale qu'on appelle S. Côme. Autrefois, dit-on, elle s'appelloit S. Barthelemi, & on en fait la Fête de rit solemnel. Dans le synode de l'an 1460 elle est simplement denommée *S. Damiani*. Elle est située au bout oriental de la Ville.

C'est un grand vaisseau où il y a différens genres de structure. Il n'y a d'ancien que le sanctuaire qui n'est point terminé en rond mais en pignon, & le fond des deux collateraux qui finit en rond point: Ces morceaux sont du XIII siécle. Le chœur & la nef sont d'une simplicité qui n'indique aucun temps. Le portail & le haut de la tour paroissent être bâtis au milieu du XVI siécle vers le regne d'Henry II.

On y voit dans la nef devant le Crucifix l'épitaphe de quelques Curés qui m'ont paru mériter que j'en fisse mention. L'une est de Philippe-le-Bel né à Borrenc-sur-Oise au Diocèse de Beauvais, lequel ayant été élevé par son oncle Abbé de sainte Geneviéve de Paris devint principal du College de Calvy-Sorbonne, puis Docteur de la maison des Cholets, & enfin Curé de Lusarches où il mourut octogenaire le 27 Septembre 1626. L'autre est de Claude Bazot Parisien très-habile dans le grec & l'hebreu qui fut choisi par M. le Bel,

Il avoit été Procureur de la Nation de France; puis Recteur de l'Université: ensuite de la Société de Sorbonne. Il décéda le 2 Octobre 1652 âgé de 70 ans, laissant pour son successeur Jean Dufour son neveu.

On voit aussi dans la même Eglise les épitaphes de Messieurs le Coq & Baron qui étoient Seigneurs de Chauvigny au siécle dernier.

Dans l'aîle droite ou méridional à côté du chœur est l'épitaphe de Claude-Albert d'Arbois Seigneur de Romeny, Lecheries, Largilliere, Blanchefontaine, &c. Lieutenant de ses Gardes du Corps de sa Majesté, Brigadier des armées, Grand Bailly du Soissonnois, Chevalier de l'Ordre de S. Louis. » On y marque » qu'il fut d'une probité généralement recon» nue, d'une valeur qui alloit jusqu'à l'intré» pidité. Le sang froid qu'il conservoit dans » les combats lui faisoit toujours utilement » employer son courage .... Il étoit » naturellement bienfaisant, ne pouvant souf» frir une médisance, ce qui lui fit mériter » à la Cour le nom de *Protecteur des absens*.

On ajoûte » qu'il eut l'honneur d'être re» gretté du Roy qui eut la bonté de dire qu'il » avoit perdu un de ses meilleurs Officiers. Il » mourut à Lusarches le 8 Juin 1698.

J'ai déja observé cy-dessus que cettte Cure étoit à la nomination du Chapitre du lieu dès le XIII siécle; ce qui est également marqué dans tous les Pouillés. Il y a un titre dans les archives de l'Abbaye d'Herivaux qui consiste en une donation que Guy le Bouteiller confirme l'an 1209: Cet acte finit ainsi: *Actum apud Lusarchias in Monasterio Parochiali.* Il n'en faut point inferer qu'il y ait eu des Moines dans cette Eglise. *Monasterium* signifie en cet endroit la même chose qu'*Ecclesia*.

Gall. Chr. T. VI. col. 818.

Plus de trente ans auparavant parut comme

témoin dans un acte de l'Evêque Maurice de Sully *Godefridus Presbyter de Lusarchiis.* Proche la même Eglise est une grande place qu'on dit avoir servi à inhumer les gens de Villiers-le Bel, lorsqu'ils étoient de la Paroisse de Lusarches. Voyez ce que j'en dis à l'article de Villiers le-Bel.

Tabul. Caroli loci Gaignieres p. 211.

Il y a plusieurs autres petits bénéfices ou Chapelles à Lusarches, les unes subsistantes, les autres réünies, ainsi que j'ai dit. La Léproserie ou Maladerie est une des plus anciennes. Elle existoit dès le commencement du regne de Philippe-Auguste vers la fin du XII siécle. On trouve dans les titres de l'Abbaye du Val proche l'Isle-Adam que les Lepreux de Lusarches possedoient une piece de terre à Fontenay en France, lieu dit Pomereth l'an 1190. Cette Maladerie est encore actuellement comprise au rôle des Décimes. Il falloit qu'elle fut riche, puisque selon le livre ces visites des Léproseries faites en 1351 neuf villages ou hameaux avoient droit d'y placer leurs malades; sçavoir après Lusarches, » Gascourt, Tymercourt, Lacy, le Plessis-Trianon, Espinay, Champlastreux, Chaumontel & Janny. Il est fait mention dans les Registres du Parlement au 17 Mars 1383 d'une Chapelle de Lusarches dont la collation est dite appartenir à l'Evêque de Paris; à l'occasion de quoi on ajoute, que l'Archidiacre de Paris, quoique grand Clerc du Conseil du Roy n'avoit pû la conférer en Régale, & que ses lettres seront rompues.

CHAPELLES.

Tabul B. M. de Valle Gaignieres p. 158

Reg. Visit. Lepros. Paris. 1351.

Il semble qu'il y ait eu à Lusarches une autre maison hospitaliere outre la Léproserie. Il est fait mention de son Hôtel-Dieu dans le Pouillé du XV siécle, à l'occasion d'une Chapelle qui y étoit *Capella ad altare S. Jacobi in Domo Dei de Lusarchiis.* Il en est aussi fait mention l'an

Reg. Ep. Paris.

1585, auquel temps par lettres du 28 Septembre Arnoul du Mesnil ordonna comme Vicaire Général de l'Evêque à Sœur Paule le Jay Religieuse de Maubuisson d'aller demeurer à cet Hôtel-Dieu pour y recevoir les Pauvres.

C'est aussi sur le territoire de Lusarches qu'est situé le petit Prieuré ou Chapelle de saint Nicolas de la Grange du Bois dépendant de l'Abbaye d'Herivaux qui a été ordinairement possedé par un Chanoine Régulier, & qui a été quelquefois permuté pour une Cure.

Reg. Ep. Par. 9 Jul. 1477. Prov. 1656. Reg. Archiep. Comp. Ep. Par. 13 Aug. 1573.

* On la dit être du 17 Janv. 1653.

Vers l'an 1658 les Pénitens du Tiers Ordre de S. François obtinrent permission * de s'établir à Lusarches, à condition de ne faire aucune quête ni rien qui puisse préjudicier aux Chanoines. Les Registres du Parlement font foi que cette permission fut enregistrée cette année-là le 7 Septembre avec modification. De fait ces Religieux s'y sont établis, & y ont une petite maison. Elle est située dans le canton dit Roquemont dont le Seigneur leur fit présent. Ceci pourroit convenir à René Coiffier Prieur de S. Paul-ès-lions que je trouve avoir obtenu en 1653 de faire célébrer en sa maison de Roquemont. On a vû ci-dessus par l'épitaphe de Jean Coiffier, que Roquemont étoit une Seigneurie réelle. Ces Pénitens sont appellés dans le lieu *les Religieux de Roquemont*, de même qu'à Paris on les appelle les Picquepuces.

Reg. Archiep. Par. 15 Nov.

TEMPOREL DE LUSARCHES. CATALOGUE DES SEIGNEURS.

Il est resté tant de preuves des hommages rendus aux Evêques de Paris pour la Terre de Lusarches, au moins en partie, & sur-tout pour la Forteresse, qu'il n'y a presqu'aucun sujet de douter que quelqu'un de nos Rois de la seconde race n'eût fait présent à l'Eglise de Paris du Palais qu'il avoit en ce lieu, & du terrain adjacent; On ne peut pas prouver que

tous

tous les Seigneurs qui possedoient quelque portion de Domaine à Lusarches ayent relevé de l'Evêque de Paris; mais on va voir par la liste de tous ceux que j'ai pû trouver désignés avec la qualité de *Dominus Lusarchiarum* (a), que plusieurs ont reconnu l'Evêque de Paris pour leur Seigneur suzerain. Quant à la partie de Lusarches qui relevoit de lui (si tout n'en relevoit pas) le plus ancien possesseur connu est Hugues Comte de Clermont en Beauvoisis, qui vivoit vers l'an 1100, & qui mariant Emme sa fille à Matthieu Comte de Beaumont-sur-Oise & Seigneur de Chantilly, lui donna la moitié de la Terre de Lusarches. Matthieu s'étant emparé du reste au préjudice de son beau-pere, Hugues de Clermont alla s'en plaindre à Louis VI qui venoit d'être désigné Roy: Ce Prince vint à Lusarches à main armée, ayant repris la tour il y mit une forte garnison & la rendit en cet état au même Hugues; Raoul ou Radulf, son fils lui succeda dans la portion qu'il s'étoit retenu; puis à Radulf succeda Gui son fils, & un second Gui fils du premier; Guy pere & fils sont mentionnés dans le Calendrier Nécrologique de l'Abbaye d'Hérivaux, comme Chevaliers & Seigneurs de Lusarches vers les années 1165 & 1180. L'un des deux donna à cette nouvelle Communauté cinq sols dans son cens de Lusarches. Gui I avoit une sœur nommée Marguerite de Lusarches qui épousa en 1152 Gui de Senlis Bouteiller de France, & lui porta une partie de la Seigneurie de Lusarches. Ces deux Seigneurs sçavoir Raoul Comte de Clermont, & Gui prétendirent à cause de leur Sei-

Suger. in vita Lud. Grossi. Duchêne T. 4 p. 284.

Gall. Chr. T. 7. col. 817.

(a) Je trouve dès l'an 1087 un *Raredus de Lusarchiis* présent à Saint-Denis avec les Seigneurs de Marly-su Seine; mais il n'est pas dit *Dominus*. Preuves de l'Hist. de Montmorency p. 30.

gneurie avoit droit sur une prébende de N. D. de Paris, qui avoit été à Pierre de Moncy. Ce droit leur fut disputé, & ils s'en déporterent. Gui fit sa rénonciation dès l'an 1160 dans le dongeon de Lusarches. Raoul fit la sienne à Paris sur l'autel du chœur pendant la Grand-Messe l'an 1169, & remit à l'Evêque Maurice un anneau. Il en donna depuis acte en présence du Roy & du Comte Thibaud.

Dongionis. Chartul. maj. Ep. fol. 303.

Ibid. fol. 304

Du côté des Beaumont il reparoît un possesseur de la moitié de Lusarches dans la personne de Jean de Beaumont qui se dit *Dominus Lusarchiarum* en 1213. Ce furent lui & Jeanne sa femme qui donnerent à l'Abbaye d'Herivaux la place où l'Eglise est bâtie. Thibaud de Beaumont lui succeda avec la même qualité de *Dominus de Lusarchiis*, qu'il prenoit en 1229 dans la donation qu'il fit des Bois de Fontenelles aux Chanoines d'Herivaux, pour que Richilde sa femme eut une Chapelle perpétuelle en cette Eglise. Il avoit été investi de la moitié de Lusarches en 1228 le 28 Juillet par la reception d'un anneau d'or. En 1236 il approuva un don fait à l'Abbaye de sainte Geneviéve dans d'autres de ses terres.

Gall. Chr. T. 7. col. 820.

Ibid. col. 821. 822.

Chartul. S. Gen. p. 244.

Dans la branche alliée aux Bouteiller de Senlis, Raoul de Senlis se disoit *Dominus Lusarchiarum* en 1227 & 1238. Il fit plusieurs concessions à l'Abbaye d'Herivaux en différentes forêts. Lorsqu'il fut mort, un Thibaud de Beaumont, différent du précédent, fit en 1268 hommage à Etienne Evêque de Paris d'une part qui lui étoit advenue dans la moitié que ce Bouteiller tenoit; Marguerite Bouteillere de Senlis le rendit pareillement au même Evêque pour ce qu'elle avoit à Lusarches à cause de la tutelle de ses enfans. Puis Barthelemi de Meru la même année & au même Prélat. Ce dernier avoit porté l'Evêque de Paris à son en-

Gall. Chr. T. 7. col. 821. 822 & 823.

Chartul. Ep. Paris. f. 118.

Gall. Chr. T. 6. col. 109. Hist. Eccl. Paris. T. 2. p. 87.

trée. Il est nommé dans les titres de l'Abbaye du Val à l'an 1266. Outre cela il s'étoit formé depuis l'an 1227 une nouvelle branche d'héritiers dans cette Terre, qui dès l'an 1236 paroît sous le nom de *Joannes de Turre de Lusarchiis miles, & Eufemia uxor.* Cette Dame Eufemie vivoit encore en 1263.

Tabul. B. M. de Valle Gaignièr. 150 & 201.

La part dans la moitié de Lusarches dont avoit joui en 1268 Thibaud de Beaumont, échut peu de temps après à Jeanne de Beaumont, laquelle s'étant alliée avec Jean de Tillay, ce dernier en fit hommage au même Evêque Etienne Tempier l'an 1271.

Chartul. Ep. Paris. f. 135. Hist. Eccl. Par. T. 2 p. 584.

D'un autre côté une Aliz Dame de Lusarches épousant Lancelot de Saint-Maard, Maréchal de France, lui apporta la moitié de Lusarches : C'est pourquoi ce Lancelot fut obligé d'en faire hommage au même Prélat Etienne en 1273. Cette Alix a donné son nom à un Bois appellé *Nemus Aalis*, ou Bois Laix. Elle & son Epoux sont encore mentionnés à l'an 1276 dans les titres de l'Abbaye du Val. En 1278 Ansel Bouteiller de Senlis est qualifié Seigneur de Lusarches dans une vente qu'il fait à l'Abbé de la Victoire de Senlis. En 1279 Matthieu de la Tournelle prenoit le titre de Seigneur de Lusarches ; son écu étoit chargé de cinq tours.

Gall. Chr. T. 7. col. 826.

Tab. B. Mariæ de Valle. Gaign. p. 162

Gall. Chr. nova T. 9 col. 1504.

Tab. Vallis.

Avant que d'aller plus loin il y a une chose importante à observer par rapport à S. Louis. Le Comté de Clermont, auquel étoit attachée une partie de la Terre de Lusarches sous l'hommage dû à l'Evêque de Paris, étant retourné à la Couronne par la mort de la derniere héritiere arrivée sans laisser de lignée en 1251, le Comte de Beaumont qui possedoit Lusarches en partie, avoit voulu en faire hommage à S. Louis Mais ce Prince ne voulut pas recevoir cet hommage de Lusarches, de crainte que s'il le re-

Chartular. Ep. Paris. fol. 227.

cevoit, l'Evêque de Paris ne fût en droit de à lui demander hommage son tour; il déclara qu'il ne vouloit pas être vassal de l'Evêque de Paris, *Homo Episcopi Parisiensis*, & renvoya le Comte de Beaumont directement à cet Evêque pour la moitié de Lusarches dont il jouissoit. La Forteresse du lieu étoit comprise dans cette portion.

Ibid. fol. 126.

Dans le siécle suivant ce qui est connu sur Lusarches est que Jeanne de Beaumont épouse de Jean de Tillay étant Dame de Lusarches entreprit de faire lever sur les gens du pays tous les vivres dont elle avoit besoin au prix qu'elle vouloit; sur la résistance qu'ils apporterent, le Bailli du lieu décida que cette affaire devoit être mise ès mains du Roy. Le Parlement confirma le prononcé, & la Dame fut condamnée à cinquante livres d'amende, *parvorum bonorum Parisiensium*. Ce fut la même qui fit sous le regne de Philippe le Bel l'échange de Lusarches & de Coye pour des Terres que Pierre de Chambly son Chambellan tenoit de ce Prince. Jean vivoit en 1311. Mais depuis ce temps-là Charles le Bel qui commença à regner en 1322, souhaitant avoir Lusarches aussi-bien que Coye en traitta avec Thibaud de Tillay fils de Jean, & de Jeanne de Beaumont; ce Prince lui remit les terres de Pierre de Chambly qui étoient retournées au Domaine; & lui Thibaud cede au Roy Lusarches & Coye à Paris le 28 Octobre 1322.

Reg. olim 1306. in festo S. Andreæ.

Deux Evêques de Paris quelques années après pour avoir plus de sujet de veiller sur Lusarches dont ils étoient Seigneurs suzerains, y firent des acquisitions. Hugues de Besançon ayant eu une somme de 600 livres du Chapitre de Paris, à l'occasion de l'érection de l'Eglise du Sépulcre, y acheta en 1329 le Château de la Motte. C'est celui qui est auprès de la Paroisse. Guillaume de Chanac son successeur est

Gall. Chr. T. 7 in Hugone col. 128. Hist. Eccl. Paris. T. 2. p. 607 & seq.

dit pareillement avoir employé en 1333 au mois d'Août la somme de mille florins d'or pour l'achat du Château de Lusarches suivant un titre écrit dans le logis que les Evêques de Paris avoient à saint Marcel. Ce dût être aussi vers ces temps-là que Marguerite de France Comtesse de Flandre, & fille de Philippe le long rendit à l'Evêque de Paris son hommage pour ce qu'elle devoit à Lusarches. *ibid. col. 1304*

Le nom de Beaumont n'étoit point encore cessé parmi les Seigneurs de Lusarches. On trouve que Jean, Geoffroy & Philippes de Beaumont prirent cette qualité depuis 1323 jusqu'en 1383. En 1346 l'un des deux Châteaux de ce lieu étoit tenu par Geoffroy de Beaumont, l'autre par Jean de Lusarches. Ils furent sommés alors par Foulques Evêque de Paris comme ses vassaux d'aller à l'ost du Roy à Rouen. En 1387 Philippe de Beaumont Seigneur de Lusarches & Jeanne Bracque sa femme donnerent à l'Abbaye de S. Maur le fief de Villiers près Tournan pour faire prier Dieu pour eux & pour Jean de l'Hôpital premier mari de ladite Bracque. *Tab. Ep. Par. in feodis* *Tabul. S. Mauri.*

Après ces anciens Seigneurs, nous n'avons connoissance que de deux Seigneurs de Lusarches d'un nom nouveau durant ce même siécle. L'un s'appelloit Gilles Galloys : Du Breul en fait mention, lorsqu'il parle de ceux qui fonderent des Chapelles chez les Chartreux de Paris. Il reconnoît qu'il augmenta le revenu de celle de S. Jean avec Jeanne sa femme. Dans leur Nécrologe au 25 May ce Chevalier est dit Protecteur du Temporel de cette maison, & outre la dot de la Chapelle de S. Jean, leur avoit encore donné un joyau où sont les Reliques de plusieurs Saints. L'autre Seigneur de Lusarches sur la fin de ce siécle fut Jean de Dicy, Capitaine de Corbeil *Antiq. de du Breul p. 355.* *Hist. des Gr. Offic. T. 8 p. 450.*

& Grand Ecuyer de France en 1398.

Au XV siécle Jean le Clerc Chancelier de France, acheta la Terre de Lusarches avec la Cour des Barres. Il en jouit depuis l'an 1421. D'anciens monumens le qualifient Seigneur de la Motte & de Lusarches. Quelque temps après cette petite Ville fut prise par les Armagnacs dans l'été de l'année 1429.

Hist. des Gr. Offic. T. 6 p. 386 & 387.

Journal de Charles VI. p. 124.

Les Ecrivains qui ont vu des titres des Comtes de Beaumont reconnoissent parmi les Seigneurs de Lusarches un Blanchet de Beaumont en 1406. Un Charles de Beaumont en 1421, & un Jean de Beaumont Seigneur en partie, lequel céda ce qu'il avoit en ce lieu à Louis Duc d'Orleans l'an 1491.

Hist. des Gr. Offic. T. 6 p. 450.

Le Duc de Bretagne fit hommage de Lusarches à l'Evêque de Paris le 13 Juillet 1474 par Robert-Jean en présence de Jacques Louet Bailly de l'Evêché. Deux jours après Simon Bureau Ecuyer Seigneur en partie en rendit aussi hommage dans la Salle de l'Evêque présent Pierre Bureau Chevalier de Montglat, & Pierre le Clerc Ecuyer le rendit pareillement pour sa part. Le Roy Louis XI voulut avoir la portion que Simon Bureau avoit à Lusarches, & il en fit présent aux Chanoines de la Collégiale du lieu, donnant en place au Sr. Bureau qualifié Maître des Comptes, des étaux de la Boucherie de Beauvais de Paris.

Reg. Ep. Paris.

Compt. de Prev. de Par. 1483. Sauval T. 3 p. 473.

Jean de Challon, Prince d'Orenge, eut aussi une part de la Seignenrie de Lusarches; ce bien & d'autres furent confisqués sur lui en 1478 & donnés par Louis XI à Jean de Dallon Sieur de Lude son Chambellan : & depuis, sçavoir en 1481, au lieu de Lusarches, le Roy lui donna Gisy proche Sens. Ce bien de Lusarches fut apparemment rendu au Prince d'Orenge, puisqu'après la mort de sa veuve en 1485 son fils demanda six mois de souffrance

Reg. Parl. 22 *Jul.* 1478. *Memor. Cam. Comp.* 1481.

à l'Evêque de Paris pour lui en rendre hommage, mais au lieu de ce Prince l'hommage en fut fait le 17 Juin 1486 par Jean de Ronchault Ecuyer, qui venoit de l'acheter de lui. *Reg. Ep. Par. 1 Mart.* *Ibid.*

En 1488 le 11 Mars Eustache Allegrin Avocat en Parlement, prêta foy & hommage pour une portion de fief ou Seigneurie encore moindre que les précédentes. C'étoit pour soixante-dix arpens de bois de la forêt de Coye en deux pieces tenant au bois d'Herivaux, & pour le droit de faire mener ses foins par corvée à Lusarches de la prairie assise entre la Ville de Lusarches & le lieu de Saugy (apparemment Cheusy.) *Reg. Ep. Paris.*

A la fin du XV siécle Marc Cenesme Elu de Paris, étoit Seigneur de Lusarches pour la partie qui avoit appartenue à Nicolas Ballue Seigneur de Villepreux, & à Philippe Bureau sa femme, auparavant au Sieur de Montmorency. Le 18 Août 1513 Daufine de Condan sa veuve étoit Dame de Lusarches. Il eut pour fils & successeur en 1514 Jean de Cenesme Ecuyer, lequel avec Louis son frere possedoit les deux Châteaux en 1533, suivant une sommation de l'Evêque ses enfans Pierre & autres firent rendre hommage à l'Evêque de Paris par François de Cenesme leur tuteur le 11 Janvier 1537. Depuis en 1575 au mois d'Août Suzanne de Cenesme rendit son hommage pour un quart; Audoin de Thurin pour un autre quart; François Prudhomme pour le troisiéme quart, & l'Evêque accorda souffrance à Sidoine de Cenesme pour le restant. *Reg. Ep. Par. 4 Jun. 1499.* Sauval T. 3 p. 562. *Reg. Paris.* *Reg. Ep. Par.*

Dans le Procès-verbal de la Coûtume de Paris de l'an 1580 comparut François Prudhomme Ecuyer comme Seigneur en partie de Lusarches. Il conserva ce titre jusqu'à sa mort arrivée en 1587.

En 1582, le Sieur d'Erquinvilliers & Su-

zanne de Cenesme sa femme possesseurs d'un tiers de la Seigneurie de Lusarches l'échangerent pour des rentes.

Il y eut le 28 Mars 1600 un fameux Arrêt rapporté par tous les auteurs, au profit du Cardinal de Gondi contre le Seigneur de Lusarches sur la prorogation de la saisie féodale.

Vers ce temps-là les deux fiefs de Lusarches, l'un dit la Motte, l'autre le Château de S. Côme, étoient possedés par indivis par Dame Ambroise Avrillot veuve d'Audoin de Thurin, & par les enfans mineurs de Bernard Prudhomme Chevalier, comme il se voit par leurs hommages de l'an 1607. Il y eut le 28 Novembre 1611 un Arrêt donné en la Cour des Aydes qui maintenoit cette Dame dans la jouissance du droit de Banvin depuis le lendemain de Pâques jusqu'à six semaines après; à la charge qu'elle ne pourra vendre d'autre vin que de son cru.

Offices de Chenu. Tit. 21 chap. 39.

En 1617 le 19 Octobre Bernard Prudhomme Chevalier Seigneur en partie de Lusarches, comme héritier de Marguerite de Cenesme sa mere rendit foy & hommage à l'Evêque de Paris.

Tab. Ep. Paris.

En 1636 Charles du Bec jouissoit comme époux de Claudine Prudhomme de la moitié de la Terre de Lusarches, & en fit hommage à l'Evêque le 21 Janvier. Puis en 1641 pour une moitié Anne de Preaux héritiere de Marie du Bec sa cousine, qui avoit hérité de Charles du Bec & de Claudine Prudhomme: L'autre moitié procédant de Marie du Bec fille dudit Charles appartint à Robert de la Blouere Ecuyer Sieur de Saulet son héritier. Il fit hommage au même Evêque le 29 Juin 1641.

Ibid.

La Comtesse de Soissons possedoit l'une des moitiés en 1642, & la donna par son Testament au Chevalier fils du Comte de Soissons. Puis

Puis en *1646* Louis-Henri Prince de Bourbon en eut la moitié par indivis : L'Archevêque de Paris attendit pour son hommage qu'il eut l'âge de majorité.

Dans la suite du même siécle Nicolas Viole porta la qualité de Seigneur de Lusarches. Cet Officier d'armée mourut en 1654. Voyez son épitaphe ci-dessus.

Cette Terre est aujourd'hui pour la plus grande partie à M. le Président de Molé, ou plûtôt comme j'ai dit ci dessus, M. le Prince de Condé & ce Président sont Seigneurs par indivis. Concord. des Brev. p. 211.

FOIRES. *Ibid.*

Il y a à Lusarches deux Foires de bestiaux & étoffes par chacune année; l'une est le lendemain du jour de S. Côme & S. Damien 27 Septembre; l'autre un mois après; le jour S. Simon. Il y a aussi un marché les Vendredis de chaque semaine.

HAMEAUX.

Les Ecarts & Hameaux de Lusarches sont l'Abbaye d'Herivaux & la Grange-au-Bois, desquels je parlerai ci-après, Chauvigny, Timécourt, Gacourt, Bertinval, la Ferme de Montmartre à Chaumontel.

Le nom de GACOURT est un peu alteré; car on a dû dire primitivement Goucourt. Il ne paroît pas en effet qu'on doive chercher ailleurs que dans ce Gacourt le *Curtis Guldulfi* du pays Parisis dont il est parlé dans une Charte du Roy Charles le Chauve de l'an 867 conservée dans les Archives de l'Abbaye de Saint-Maur des Fossez. Il est dit que Herpuin Evêque de Senlis, & Godefroy Abbé de Saint-Maur firent un échange. Herpuin donna à Godefroy des biens de l'Eglise de saint Rieule de Senlis situés dans le lieu dit *Erulfi Curtis* du pays de Meaux vraisemblablement Court-Evroul, & réciproquement Godefroy donna à Herpuin pour l'Eglise de saint Rieule des *Ex autogr. in tabul. Fossat.*

biens que son Abbaye avoit au pays de Paris dans le lieu dit *Curtis Guldulfi*. Ce diplome est daté de Senlis le XVI des Calendes d'Avril, Indiction I. Il y avoit eu d'ancienneté à Gacourt une Chapelle du titre de S. Jean-Baptiste. Lorsqu'elle eut été détruite par les guerres, Aimeric de Magnac Evêque de Paris en fit la réunion à la Collégiale pour l'augmentation du culte divin par acte du 6 Novembre 1377. Lorsqu'elle eut été rébatie en 1609 les Chanoines continuerent d'y aller célébrer l'Office le jour de S. Jean, & l'Evêque permit au Seigneur d'y faire célébrer la Messe. Ce Seigneur est aujourd'hui M. Molé. Il y a sept ou huit maisons en ce hameau.

Reg. Ep. Par. 7 Aug.

BERTINVAL est une Seigneurie située au nord de Lusarches. On lit que Jean Viotel donna en 1238 à l'Abbaye d'Herivaux un sextier de froment à prendre sur le moulin de ce lieu. J'ai vu dans un Cartulaire de l'Abbaye de S. Denis qu'en 1283 Gilles de Compiegne Prevôt de Paris vendit à ce Monastere la Croix-Brisié en Bertinval. Est-ce le même Bertinval ? Il est fait mention des Seigneurs de Bertinval près Lusarches dans les Registres de l'Archevêché, de Nicolas Camus en 1607, de Michel le Camus & Catherine de Braque sa femme en 1667. De M. de la Bonnerie en 1697. De nos jours elle a appartenu aux Demoiselles d'Ussel; & aujourd'hui à M. d'Arsilly Soûfermier.

Gall. Chr. t. 7 col. 823.

Cod. Reg.

Perm. de Chap. domest.

TIMECOURT a été dans la famille de Braque au dernier siécle, & appartenoit en 1661 à M rguerite de Besançon veuve d'Alexandre de Baillon Chevalier Seigneur de Forges, Présentement en partie à M. de Molé.

D'Hozier Reg. 3 p. 92 93.

CHAUVIGNY est mentionné ci-dessus comme Seigneurie dans l'épitaphe des Sieurs le Coq & Baron. M. Molé en est aussi Seigneur.

Je n'ai pas trouvé que beaucoup d'Eglises ayent eu du bien sur le territoire de Lusarches, si ce n'est peut-être le Prieuré de Longpont sous Montlhery; j'ai lû que Garsilius fils de Payen Serlon de Dordenc prenant l'habit de l'Ordre à la mort, donna tout ce qu'il possedoit à Lusarches au XII siécle, du consentement de sa mere qui avoit ce bien dans sa dot.

Eglises qui y ont des droits

Chartul. Longipont. fol. 50

On assure que l'Abbaye de saint Victor de Paris retire une redevance de grain sur le Chapitre de Lusarches, apparemment à cause de Lacy.

Voyez Lacy.

Quant aux événemens arrivés à Lusarches, ce que j'en ai trouvé se reduit à la prise que les Armagnacs en firent l'an 1429 sur le parti du Duc de Bourgogne. Le Journal qui marque ce fait porte que les troupes commirent alors du dégat en l'Eglise Collégiale.

EVENEM.

Journal de Paris sous Charles VII p. 124 & 133.

Lusarches a produit plusieurs personnes qui peuvent passer pour célébres par leurs connoissances ou par le rang qu'elles ont tenu.

ILLUSTR. DU LIEU.

Henry de Lusarches Chanoine de Chartres fut Clerc ou Aumônier de Charles I d'Anjou, Comte de Provence, frere de S. Louis.

Matthieu Evêque de Riez en Provence décédé en 1288 passe pour avoir été de la famille des Seigneurs de Lusarches, d'autant que dans un acte passé devant lui à Riez en 1284, on lit parmi les témoins *Testibus .... Johanne de Lusarchis nepote dicti Domini Episcopi.* On trouve aussi à Riez dans divers actes du Chapitre en 1288, 1289 & 1306 *Baldoynus de Lusarchis Regensis Canonicus.*

Memoires de M. Solomé Bénéficier à Riez & Historiographe des Evêques.

Nicolas de Lusarches étoit Doyen de saint Germain l'Auxerrois à Paris en 1289, & le fut jusqu'environ l'an 1300. On le trouve fait Evêque d'Avranches en 1306. On dit qu'il mourut en 1310, & qu'il est inhumé à sainte

Gall. Chr. t. 7 *col.* 260.

Gall. Chr. vetus.

Geneviéve de Paris. Les Regiſtres du Parlement de la S. Martin 1313 font auſſi mention d'un Nicolas *de Luſarchiis* Prevôt d'Auvers en l'Egliſe de Chartres, & Clerc du Roy. Seroit-ce la même perſonne ?

[*Reg. Parl.*

Hugues de Luſarches ſe trouve dans l'ancien Nécrologe de l'Abbaye de ſainte Geneviéve de Paris avec la qualité d'Archidiacre de Meaux. Il a auſſi le même titre dans le Cartulaire de Meaux.

Necrol. S. Genov. ad ij. cal. Januar. Chart. Meld. B. M. Pariſ. fol. 35.

Philippe le Bel fait Chanoine Régulier de ſainte Geneviéve en 1508 & qui en devint Abbé en 1534, après avoir été Curé-Prieur de Roiſſy-en-France & de ſaint Etienne du Mont, étoit natif de Luſarches. Il eut pour neveu Philippe le Bel Curé de Luſarches de l'épitaphe duquel j'ai donné l'Extrait. On connoît de lui une traduction du livre du Pere Jerôme Platus Jeſuite Italien, *De bono Status Religioſi*; qu'il dedia à Henry de Gondi Evêque de Paris, & depuis Cardinal de Retz. Il avoit été reçû Docteur le 8 Octobre 1582.

Gall. Chr. t. 7 col. 769.

Voici quelques habiles Artiſtes natifs de Luſarches.

Robert de Luſarches étoit Architecte ſur la fin du regne de Philippe-Auguſte. Ce fut lui qui commença vers l'an 1220 l'édifice de la Cathédrale d'Amiens l'une des plus belles du Royaume.

Félibien trait. des Architect.

David de la Corbiniere auſſi né à Luſarches a été Prevôt des Chirurgiens de Paris, & eſt mort le 20 Novembre 1635.

Index Funer. Chirurg. p. 556.

Le Sieur Tardif qui a été Ingénieur, & qui eſt mort Maréchal de Camp des Armées du Roy, étoit pareillement natif de Luſarches.



HERIVAUX

ABBAYE.

C'Est le nom que porte une Abbaye du Diocèse de Paris située à une lieue de Lusarches & à sept ou environ de Paris vers nord-est. Ce n'est point un village *Vicus* ainsi que M. de Valois l'a cru, mais un lieu très-solitaire enfoncé dans un vallon où il ne se trouve précisement que le Monastere & ses dépendances avec un reste d'étang dont les sources font tourner un moulin. Ce vallon est couvert par une haute montagne du côté du midi. Des autres côtés par une forêt, qui fait partie de la forêt de Halate, & il n'est découvert que du côté du couchant où Lusarches est situé : ce qui forme un point de vûe fort agréable.

Notit. Gall. p. 420 col. 1

Ce lieu fut d'abord habité par Ascelin qui tout Seigneur qu'il étoit de Marly-la-Ville en partie, se retira pour y mener une vie solitaire. Après y avoir demeuré avec quelques compagnons environ trente ans, & avoir obtenu des Comtes Renaud de Clermont en Beauvoisis & Matthieu de Beaumont-sur-Oise, Seigneurs en partie de Lusarches, une augmentation de territoire, il voulut s'assurer que le lieu ne retournât pas dans l'affreux état de solitude où il l'avoit trouvé. Du consentement des Ermites qu'il y avoit réünis, il se rendit près de l'Evêque de Paris Maurice de Sully l'an 1160, & lui remit sa petite Communauté pour y introduire la Régle des Chanoines de l'Ordre de S. Augustin & l'usage de l'Office Divin comme dans l'Eglise de Paris, se soumettant à sa Jurisdiction. Ce que l'Evêque agréa. Et c'est, à ce que je pense, toute la

part que ce Prelat a eu à cette fondation; quoique Rigord & Nangis marquent à l'an 1196 que Maurice avoit doté cette Abbaye de ses propres fonds. Peut-être aussi faut-il dire qu'il lui donna une partie des dixmes à Marly-la-ville, & que ce don occasionna la construction d'un Prieuré en ce lieu, dans lequel on établit depuis une Paroisse. Avant l'an 1188 & avant que cet Evêque fut mort, l'Eglise d'Herivaux avoit pris l'institut de l'Abbaye de saint Victor, ce qui ne changeoit pas beaucoup les dispositions du pieux Ermite Ascelin. Mais en 1234 l'Evêque Guillaume la déclara exempte de la Jurisdiction de chef de Congrégation. Quant aux bienfaicteurs leurs noms seroient trop longs à rapporter. On compte jusqu'à vingt quatre Seigneurs des cantons qui ont répandu leurs largesses sur cette maison.

Voyez l'art. de Marly.

Gall. Chr.

L'Eglise de cette Abbaye n'est que comme une longue Chapelle sans aîles, mais avec une croisée garnie de divers autels. Sa structure paroît être de la fin du XII siécle ou plûtôt du commencement du suivant, ce qui se connoît plus visiblement à la mitre des Evêques figurés dans les vitrages, lesquels vitrages sont ou d'un rouge foncé de ces tems-là, ou d'un blanc sur lequel on a jetté une couleur pâle comme dans les Eglises de l'Ordre de Cîteaux d'environ l'an 1200, & que l'on qualifie de grisailles. Ces vitrages peints représentent la mort de J. C. L'autel a été avancé dans ces derniers temps vers le milieu de la croisée, & le chœur a été placé au fond de l'Eglise. Il y a des Fonts baptismaux pour les enfans des Fermiers. On y administre aussi le Sacrement de mariage : cependant ce n'est point une Paroisse puisque la maison paye vingt sols par an au Curé de Lusarches, en reconnoissance de ces droits. Il y a apparence, qu'à cause

de l'éloignement & des mauvais chemins l'Abbaye & le Curé traiterent ensemble. Mais il faut aussi qu'il y ait eu autrefois des habitans dans ce vallon, puisqu'on trouve qu'entre 1470 & 1475 il y eut un affranchissement accordé aux gens de la vallée autour de l'Abbaye d'Herivaux jusqu'au nombre de douze menages. Outre cela il est sûr que l'on compte jusqu'à quatorze feux à la Grange au-bois qui est au-dessus.

Mem. de la Chambre des Comptes.

L'Histoire des Grands Offices de la Couronne nous a transmis des épitaphes de deux personnes illustres inhumées dans le chœur du côté méridional, & qui n'y sont plus : *Cy gist Messire Thibaud de Puiseux Chevalier Seigneur de Puiseux qui trèspassa l'an M. CCC. XIIII.*

Hist. des Gr. Off. T. 6 p. 666.

Cy gist Madame Agnes de Trie femme dudit Messire Thibaud laquelle gouverna le Roy Charles VI à l'âge de VII ans, laquelle trèspassa l'an MCCCLXXIIII. On apprend aussi, que Jeanne de Meudon femme de Guillaume le Boutillier de Senlis décédé en 1353 est inhumée dans la même Eglise, & qu'on y a vû son épitaphe.

Ibid. p. 152.

On y a vû pareillement au bas des degrés du sanctuaire la tombe de Jean de Puiseux Chevalier décédé en 1330. Au milieu du chœur celle de Jean Puiseux Chevalier mort en 1399. Dans la partie septentrionale du même chœur, celle de Pierre de Puiseux aussi Chevalier décédé en 1332, & enfin dans le sanctuaire est la sépulture d'Arnoul de Puiseux Maître d'Hôtel du Roy mort le 17 Août 1400.

Dans le sanctuaire de la même Eglise du côté septentrional repose René le Rouillé Evêque de Senlis Abbé de Notre-Dame du Val & d'Herivaux, & Chanoine de la sainte Chapelle de Paris ; qui décéda le 13 Septembre 1559 : son neveu du même nom, aussi Abbé

d'Herivaux, & mort en 1624, repose à l'autre bout du ſanctuaire. J'y vis en 1739 dans le côté ſeptentrional de la croiſée une ſtatue de pierre repréſentant un Magiſtrat en robe rouge à genoux, & poſée à terre, que l'on aſſure être celle de René le Rouillé Conſeiller-Clerc du Parlement Abbé de ce lieu, & dont je viens de parler.

Lorſqu'on a placé l'autel où il eſt, le clocher a été tranſporté ſur le même croiſon, de peur que les cordes des cloches ne tombaſſent ſur l'autel s'il eut reſté au milieu.

Le Couvent a été rebâti depuis peu à neuf, & avec une eſpèce de magnificence; peu s'en faut qu'il ne ſoit auſſi élevé que l'Egliſe.

On compte juſqu'à préſent trente & un Abbés à Herivaux, dont le premier fut Thibaud dit de ſaint Victor, parce qu'il en étoit Chanoine. Il commença à ſiéger vers l'an 1175. Odon pareillement Chanoine de ſaint Victor lui ſucceda vers 1200. Enſuite Pierre l'an 1223 juſqu'environ l'an 1240. Ce fut ſous ces trois Abbés que furent faites à cette maiſon preſque toutes les donations des biens dont elle jouit. On fut fort exact dans cette Abbaye à faire graver ſur les tombes de preſque tous les Abbés, des épitaphes en vers latins. On peut les voir dans le Gallia Chriſtiana. Ils étoient la plûpart natifs des villages voiſins ſoit du Diocèſe de Paris, ſoit de celui de Senlis. Il faut y ajouter l'Abbé Pierre qui en 1283 obtint de l'Evêque de Paris l'amortiſſement des biens de ſon Abbaye ſitués ſur ſes Fiefs & arriere-Fiefs. Il y avoit des bois entre autres qui étoient un don de Barthelemi de Meru Chevalier.

Tab. Ep. Par. in Amortiſſem.

Jean Cirot (mal écrit Ciret) eſt marqué au Gallia Chriſtiana pour le dernier Abbé Régulier. Sous cet Abbé, Louis d'Argouges Vicaire Général de l'Evêque de Paris, fit en 1474

& annéées suivantes, la visite au nom de l'Evêque. Les Religieux qui étoient an nombre de sept se plaignerent en 1476 de ce que cet Abbé retenoit pour lui les fruits d'un Prieuré dépendant de la maison au lieu d'en pourvoir un Religieux. Comme les dernieres guerres avoient mis les bâtimens en mauvais état, ce même Abbé commença en 1475 à rebâtir le Cloître. Il mourut vers l'an 1490. En cette année-là fut pourvû de cette Abbaye en commende par le Pape, Jean de Montmorency, bâtard des Seigneurs de ce nom, Prêtre, Maître-ès-Arts & Protonotaire du saint Siége. *Reg. Ep. Paris. 10 Jul. 1490.*

Il y a eu ensuite à Herivaux quatre de Messieurs Rouillé consécutivement Abbés, sous l'un desquels en 1565 fut homologué à l'Evêché un partage qu'il avoit fait avec les Religieux. Après eux l'Abbaye passa à Pierre de Vaudetar neveu du dernier. Le feu ayant presqu'entierement reduit en cendres la maison l'an 1632, cet Abbé la rebâtit à ses frais dans l'espace de deux années. *Tabul. Ep. Paris.*

Il n'avoit pas été besoin de reforme dans ce Monastere depuis sa fondation jusques dans le XVI siécle; & même encore l'an 1528 l'Evêque de Paris ayant envoyé deux Commissaires pour y faire visite en son nom pendant qu'il faisoit celle de la Collégiale de Lusarches, ils y trouverent les cinq Religieux qui composoient la Communauté, célébrans très-bien l'Office Divin. Ce ne fut qu'en 1561 qu'il y eut le 5 Juillet un Arrêt du Parlement qui commettoit un Conseiller pour travailler avec l'Evêque de Paris à la reforme de cette maison. On ignore ce qui fut fait alors: mais on sçait qu'en 1639 la reforme des Chanoines Réguliers de la Congrégation de France, dite de sainte Geneviéve, y fut introduite. *Reg. Ep. Par. Domin. 11 Oct. 1572.* Reg. du Parl.

Quatre Cures dépendent de cette Abbaye,

sçavoir, Fosses, Marly-la-Ville, & Bellefontaine du Diocèse de Paris; & Montepiloix du Diocèse de Senlis.

LA GRANGE-AU-BOIS n'est plus qu'une simple Ferme située sur le sommet de la montagne adossée à l'Abbaye, & éloignée de Bellefontaine d'un grand quart de lieue du côté du septentrion. Il y a subsisté une Chapelle du titre de saint Nicolas fondée en 1247 par Adam Bigne. J'ai vu des Provisions de cette Chapelle quelquefois qualifiée Prieuré, expédiées au Secrétariat de Paris au XV & XVI siécle à des Chanoines Réguliers d'Herivaux. Depuis long-temps il n'y reste plus de vestige de cette Chapelle; & le hameau dans lequel on a compté jusqu'à quatorze menages n'en a plus qu'un seul.



EPINAY-LEZ-LUSARCHES,

Dite ſelon d'autres

EPINAY-LE-SEC.

CE ſont les buiſſons & brouſſailles qui ſelon M. de Valois en ſa notice des Gaules ont donné le nom à ce lieu comme à pluſieurs autres : auſſi en latin ſont-ils nommés *Spinolium* ou *Spinoilum*, ou quelquefois *Spinetum*. Ce dernier nom eſt celui que l'auteur du Pouillé Pariſien du XIII ſiécle a employé, pour nous apprendre que la Cure du lieu eſt à la préſentation du Chapitre de Luſarches.

Je n'ai point trouvé le Catalogue des Bénéfices où M. de Valois dit que l'Egliſe d'Epinay proche Luſarches n'eſt qualifiée que *Capella de Spineto*. Il falloit cependant que ce fût une Cure dès le temps du regne de S. Louis, puiſqu'elle ſe trouve dans le Pouillé de Paris redigé un peu avant ce temps-là.

Il ne reſte aucun veſtige de cette ancienne Chapelle ni de l'ancienne Egliſe Paroiſſiale. L'édifice de la Paroiſſe qu'on voit aujourd'hui ne paroît avoir que deux ſiécles au plus d'antiquité. Elle eſt ſous le titre de S. Eutrope premier Evêque de Saintes. On y montre un buſte de bois doré avec quelques morceaux de ſes reliques qui conſiſtent en ſix eſquilles de tibia ou d'autres gros oſſemens de couleur de cendres. Un Regiſtre de viſite d'Archidiacre de l'an 1471 fait mention que dèſlors il y avoit en ce lieu une Relique du bras de ce ſaint enfermée dans un reliquaire d'argent.

Par Arrêt du Parlement de 2 Mars 1687,

Code des Curés T. 1 p. 33.

Adrien Raguet Curé de cette Paroisse fut maintenu en la possession de toutes les menues dixmes, & le Chapitre de Lusarches en celle des grosses dixmes & novales. Le même Chapitre présente à la Cure du lieu lequel paroît être un détachement de Lusarches.

Le Village d'Epinay est peu considérable. On ne le trouve dans les livres de l'Election de Paris, sçavoir dans les denombremens & rolles de l'Election que sous l'article de Champlatreux, & de même dans le Dictionnaire Universel de la France ce village pris en particulier ne paroît être composé que de quinze ou vingt feux. Il est situé sur une éminence à six lieues ou environ de Paris, un peu en deçà de Lusarches sur la gauche. Le territoire consiste en labourages avec beaucoup de fourneaux à plâtre. Le denombrement de 1709 donne à Champlatreux, Epinay & Trianon pris conjointement 55 feux, on n'en trouve que 34 dans le dernier. Le Dictionnaire Universel avoit évalué cela à 151 habitans.

CHAMPLATREUX étant le lieu le plus considérable de la Paroisse au rapport des denombremens, je le ferai passer avant Trianon. Son nom désigne assez la nature des terres; sans qu'il soit besoin de s'expliquer plus au long. Je n'ai vû aucun titre latin où il en soit fait mention. Ce que j'en ai appris de plus ancien, est qu'en 1524 Nicolas Avrillot en étoit Seigneur, & que vers l'an 1530 ou 1540 il est qualifié Maître des Comptes, & époux de Marie Luillier. C'est encore Nicolas Avrillot qui est dit Seigneur de Champlatreux dans le Procès-verbal de la Coûtume de Paris de l'an 1580. Je trouve ensuite qu'en 1595, il y avoit à Champlatreux une Chapelle en titre, laquelle fut conferée le 25 Septembre par l'Evêque de Paris à Jean Prevost Prêtre de Paris

Permiss. de Chap. dom. du 17 Févr.

quoquomodo vacet. La postérité de M. Avrillot est recommandable du côté de Barbe Avrillot sa fille, qui étant veuve de M. Acarie Maître des Comptes grand Ligueur, se retira aux Carmelites de Pontoise où elle mourut en odeur de Sainteté le 18 Avril 1618, ayant pris l'habit de Sœur converse. Sa vie écrite par André du Val Docteur de Sorbonne a été imprimée, aussi-bien que celle de Marguerite Acarie leur fille morte pareillement Religieuse Carmelite.

Messieurs Molé posséderent depuis cette terre qu'ils joignirent à celle de Lassy & de Trianon, qu'ils avoient auparavant. Edouard Molé mort Président à Mortier en 1614 l'avoit apparemment acquise de la succession de M. Avrillot. Son fils Matthieu Molé étant Procureur Général vers l'an 1620 obtint permission d'y retablir les fourches patibulaires qui tomboient de vieillesse. Monsieur de Gondi premier Archevêque de Paris lui permit & à Renée Nicolaï son épouse, d'avoir à Champlatreux une Chapelle domestique pour la Messe. Il devint ensuite premier Président du Parlement, & pendant l'intervalle de temps qu'il fut Garde des Sceaux, sçavoir depuis l'an 1651 jusqu'à sa mort arrivée en 1656, le Roy Louis XIV, logea une fois à Champlatreux étant dans les derniers temps de sa minorité; en memoire de quoi une des chambres du château est encore appellée la chambre du Roy. Cette terre a passé aux descendans de Matthieu Molé premier Président de pere en fils, sçavoir Jean-Edouard Molé décédé en 1682, Louis Molé décédé en 1709, Jean-Baptiste-Matthieu Molé, tous Présidens à Mortier.

Reg. du Parl.

Perm. du Juin 1623.

TRIANON est une très-ancienne Seigneurie sur la Paroisse d'Epinay. Ce nom étoit connu dès la premiere race de nos Rois si on en croit M. de Valois. Ce sçavant conjecture,

que c'eſt le *Drionnus Vicus*, où fut battue une monnoye de ce temps-là gravée dans Bouteroue, & qui porte DRIONNO VICO. Dès le XII ſiécle le lieu de Trianon s'écrivoit *Triaſnum.* Dans des lettres données l'an 1175 par Maurice de Sully Evêque de Paris en faveur de l'Abbaye de Chaalis près Senlis, pour des biens qu'elle avoit vers ces quartiers, eſt nommé parmi les témoins *Mainerius de Triaſnum.* Ce terrain relevoit de Luſarches : puiſqu'il fut beſoin pour deux arpens de terre que Gilbert Clerc avoit donné à l'Abbaye d'Herivaux, que Raoul Seigneur de Luſarches confirmât la donation en 1238. Mais ſi Trianon près Luſarches n'eſt pas le lieu où a été frappée la monnoye ci-deſſus, ce peut être Trianon proche Verſailles, lequel Trianon étoit une Paroiſſe du Diocèſe de Chartres avant que le territoire eut été incorporé au Domaine de Verſailles.

Gall. Chr. nova col. 823.

Par la ſuite des temps, on eſt venu à dire en parlant de ce Trianon ſitué ſur la Paroiſſe d'Epinay, la Grange-Trianon, parce que ce lieu étoit poſſedé par Meſſieurs de la Grange. De ce nombre fut Michel de la Grange Tréſorier du Roi, Général de ſa monnoye en 1475 & 1482, qui épouſa Françoiſe de Longueil. Il avoit été Prevôt des Marchands dès l'an 1466, ſelon un titre de l'Abbaye du Val de l'an 1525. Sebaſtien de la Grange étoit alors Seigneur de Trianon. Il fut inhumé dans l'Egliſe d'Ermenouville proche Garges, où l'on voit encore ſur ſa tombe ſa qualité de de Seigneur Treanon-lez-Luſarches. Il avoit épouſé Marguerite du Val Dame de Villers-le-ſec. Je trouve dans la Généalogie de MM. Huault un Sebaſtien de la Grange, (apparemment leur fils) qui épouſa Iſabeau Viole fille de Nicolas. La fille de Sebaſtien premier appellée Marie de la Grange-

Hiſt. des Préſid. p. 465.

Trianon, fut la troisiéme femme de Nicolas Molé Conseiller au Parlement décédé en 1542 & qui fut l'ayeul du célébre Matthieu Molé premier Président & Garde des Sceaux. Charles de la Grange Conseiller au Parlement & Chanoine de l'Eglise de Paris dans ce présent siécle descendoit de ces Messieurs de la Grange-Trianon. Il avoit un frere Ecclésiastique, qui étoit surnommé Trianon.

Monsieur le Président Molé a aussi acquis la Seigneurie d'Epinay : & l'a jointe à ses autres Seigneuries voisines, après en avoir traitté avec un des Messieurs Crozat.

LACY *ou* LASSY.

ON compte six lieues & demie de Paris à Lacy. Le peu de distance qu'il y a de ce village à Lusarches donne lieu de croire que la Cure qui y a été érigée n'est qu'un démembrement de celle de Lusarches qui étoit le chef-lieu du canton : à moins qu'il ne fût prouvé que Lacy étoit la Paroisse de tout le canton, & que Lusarches n'eût été qu'un château fortifié auprès duquel seroit formé un bourg dont les habitans auroient recouru originairement à Lacy pour le spirituel ; mais ce qui s'oppose à cette pensée estque Mons. de Valois observe qu'i la vû un ancien Pouillé où au sujet d'une Chapelle d'Epinay cette Chapelle est écrite *inter Ecclesiam de Lusarchis & Capellam de Laci*. Je prefere de l'écrire Lacy, parce les plus anciens titres que j'aie vû tel qu'est le Pouillé du XIII siécle & un titre de 1212 conservé à Herivaux (*a*) l'écrivent de cette sorte, sçavoir : *Notit. Gall. p. 431 col. 1.*

(*a*) *Helvis de Laciaco nobilis mulier.* Gall. Chr. T. 7. col. 820.

Laciacum ; & je ne ſerois pas éloigné de croire que ce nom, dont l'origine n'eſt point connue d'ailleurs, ne vint de quelque grand étang ou eſpece de lac, qui auroit été formé par les écoulemens venant de Bellefontaine & au-delà, & par ceux qui deſcendent de Roquemont & de Chavigni. Il en eſt encore reſté au lieu le plus bas de la prairie le nom de Vivier. Cette grande piece d'eau ou marais a dû être deſſechée par la ſuite pour l'utilité du pays, & pour la ſalubrité de l'air ; & les habitans établis ſur le côteau qui regarde le ſeptentrion & le couchant s'en ſont bien trouvés. Dans un des Catalogues de du Breul ce lieu eſt écrit Laſſis, dans le premier Pouillé d'Alliot, il y a en latin *De Luciaco*, & en françois *De Luciac*. Le Pelletier fait une autre faute, & met Lary.

Quoiqu'il en ſoit de l'étymologie du nom de Laci, on ne peut nier que ce village ne ſoit ancien puiſque la Cure ſubſiſtoit au moins dès le XIII ſiécle, auquel le Pouillé du temps marque que ſa nomination dependoit du Chapitre de Luſarches. L'Egliſe du lieu eſt petite : Le chœur m'a paru être de la ſtructure du XIII ſiécle, mais les vitrages ne ſont que du dernier. La nef comme dans beaucoup de petits villages n'eſt que de pur plâtre.

Une choſe ſinguliere, eſt que la chaire à prêcher eſt placée directement au-deſſus du confeſſional. Je n'ai pas trouvé l'acte de la Dédicace de l'Egliſe ; mais ſeulement celui de la bénédiction du cimetiere faite le Dimanche 24 Juillet 1524 par François Poncher Evêque de Paris. La Cure eſt toujours à la préſentation des Chanoines de Luſarches.

Le nombre des feux eſt de 38 ſelon le denombrement de 1709, & il y a 167 habitans ou communians, ſuivant le Dictionaire univerſel.

verſel. On m'a certifié qu'on y comptoit encore 35 feux ou environ : C'eſt un pays de labourages ou pacages. On n'y voit aucunes vignes. Etienne de Senlis Evêque de Paris mort l'an 1140 & inhumé à ſaint Victor, donna à cette maiſon de Chanoines Réguliers une partie de la dixme de Lacy à la priere de Payen de Prêles, comme le témoigne une charte de Barthelemi Doyen de Paris neveu de cet Evêque que j'ai vue à ſaint Victor. Ce petit village fut l'un de ceux qui reſterent inhabités durant le temps des guerres des Anglois depuis l'an 1422 juſqu'en 1430.

Sauval T. 3 p. 585.

La terre de Lacy étoit au commencement du XVI ſiécle dans la famille des Seigneurs de la Grange-Trianon. Nicolas Molé Préſident au Parlement de Paris en devint Seigneur par ſon mariage avec Jeanne de la Grange-Trianon. A ſa mort arrivée en 1545 Edouard ſon fils auſſi Préſident la poſſedà & mourut en 1616 : Puis Matthieu Molé fils de d'Edouard, lequel fut premier Préſident & Garde des Sceaux, & décéda en 1656. Enſuite Edouard ſon fils, Abbé de S. Paul, puis Jean & Louis Molé, la plûpart réüniſſant enſemble la terre de Champlatreux qui en eſt voiſine. Ce dernier eſt mort en 1709. Laci eſt toujours dans la famille des MM. Molé, & eſt poſſedé aujourd'hui par M. le Préſident de ce nom.

Hiſt. des Preſid. par Blanchard.

J'ignore pourquoi dans le Procès-verbal de la Coutûme de Paris dreſſé en 1580 Matthieu Chartier Conſeiller au Parlement eſt qualifié Seigneur de Laſſy. Apparemment que la terre étoit alors partagée entre deux Seigneurs.



LE PLESSIS

PRE'S LUSARCHES,

OU LE PLESSIER.

LE nom de Plessis est commun à un grand nombre de lieux comme l'a fait remarquer M. de Valois, & comme on voit par le Dictionnaire Universel de la France. Cela ne signifie qu'un lieu fermé de branchages pliés & entrelacés tels que les parcs à parquer. Pour distinguer ces différens Plessis on leur a donné le nom d'un ancien possesseur, ou celui de la situation proche tel ou tel lieu. Celui-ci a diversement été nommé le Plessis-lez-Lusarches, ou le Plessis sous Lusarches, ou simplement le petit Plaissié; d'autres l'appellent le *Plessis-Vallée*. Ce qui a été défiguré dans la Carte du Diocèse de Beauvais en ces mots *Le Plessis des Valets*. Le Dictionnaire universel n'y compte que 121 habitans ou communians, ce qui revient à trente feux ou environ.

Du Breul en ses deux Catalogues met *de parvo Plesseio* & *Plessis le petit*

Il est situé à six lieues de Paris & à demie lieue de Lusarches vers l'orient d'hyver : & malgré cette proximité il y a encore le village de Lacy entre deux. Il n'est distant de Lacy que d'une portée de mousquet. sa situation est un peu plus haut sur le côteau, qui regarde le nord. Situation qui paroît propre pour la santé. Le territoire n'est qu'en terres labourables, sans aucunes vignes.

Le voisinage de Lusarches porte à croire que ces deux Paroisses sont un demembrement du chef-lieu de Lusarches qui étoit autrefois une terre de grande étendue. Mais il faut que

ce demembrement soit ancien, puisque ces deux Cures se trouvent dans le Pouillé du XIII siécle où elles sont dites à la nomination du Chapitre de Lusarches. Dans l'incertitude du temps de leur érection, on peut, ce semble, conjecturer que Lacy fut la premiere demembrée de Lusarches, & que par la suite le Plessis fut démembré de Lacy. Ce qui porte à le croire est qu'il n'y a pas d'apparence qu'en érigeant en même temps deux différentes Eglises, on les eût toutes les deux dédiées sous l'invocation de la sainte Vierge. Mais comme Lacy comprenoit le Plessis, & que l'Eglise de ce Lacy fut sous le titre de la sainte Vierge; l'Eglise qu'on bâtit par la suite dans le lieu du demembrement prit le même nom, selon l'usage appuyé de divers exemples. Au reste Notre-Dame du Plessis n'a rien dans son édifice qui paroisse ancien: le chœur qui est fort petit quoique vouté n'est que du dernier siécle. On m'a assuré dans le lieu que M. le Président Molé de Champlatreux en est Seigneur avec les Célestins de Paris à raison d'un fief qu'il y a. Dans le temps de la redaction de la Coûtume de Paris, c'est-à-dire en 1580, Matthieu Chartier Conseiller au Parlement possedoit cette terre. Elle étoit en 1649 à M. Molé Seigneur de Champlatreux suivant le rolle imprimé au sujet d'une taxe imposée sur les Seigneurs.

Il y avoit eu au commencement du XIV siécle une contestation sur la haute Justice de ce lieu, quelques-uns prétendant qu'elle devoit ressortir à Gonnesse: Mais il y eut Arrêt le 18 Mars 1327 qui décida qu'elle devoit ressortir au Châtelet de Paris.

Petit Livre blanc du Châtelet fol. 260.

Je n'ai rien trouvé dans les siécles précédens touchant cette terre, sinon que l'an 1220 Adam Evêque de Teroüenne, auparavant Ar-

chidiacre de Paris laissa aux Chanoines Réguliers de Livry quatre sextiers de bled à prendre dans la grange du Seigneur *del Plaisier*, c'est-à-dire du Plessis, lesquels étoient dit appartenir à son fief.

Cartul. Liviaci.

Quoique le Pouillé du XIII siécle latinise ainsi le nom de ce lieu : *De Plesseyo juxta Lusarchias*, néanmoins l'exactitude demande qu'on écrive *de Plexitio juxta Lusarcas*. Le Pelletier faisant imprimer en *1692* le Pouillé de Paris, a placé au Plessis-lez-Lusarches une Chapelle dont il dit que la nomination est au Chapitre de la Collégiale. On ne la trouve point désignée ailleurs.

CHAUMONTEL.

CE que l'on peut produire de plus ancien touchant ce village éloigné de Paris de six lieues & demie ou environ, est, qu'on le voit denommé parmi les biens de l'Abbaye de Montmartre, dans une Bulle d'Eugene III de l'an 1147 en ces termes : *Capellam unam in Calvo monticulo, cum feudo Pagani Francebise.*

Cette Chapelle & ce fief appartint environ trente ans après à Constance Comtesse de Toulouse. Cette Princesse ayant donné au Couvent de Montmartre la somme de cent livres & vingt sols de cense annuelle pour la fondation de l'anniversaire de Guillaume son fils, l'Abbesse Elisabeth lui céda ce lieu de Chaumontel pour s'y retirer & ne plus penser qu'à son salut. Constance y établit un Chapelain dont la nomination devoit revenir à l'Abbesse après son décès : Les auteurs du Gallia Christiana qui ont vû ce titre, ajoutent que cette

Gall. Chr. t. 7 col. 615.

fondation du Chapelain de Chaumontel fut approuvée par Henry Evêque de Senlis. Elle a dû être faite vers l'an 1180, mais je ne vois pas pour quelle raison on s'adressa à l'Evêque de Senlis au sujet de la confirmation de cette fondation, sinon que cet Evêque auroit prétendu que la partie de Chaumontel située au rivage droit de la riviere étoit de son Diocèse? Peut-être en étoit-elle effectivement, & qu'elle faisoit partie de celle de Coye qui en étoit en 1138 & 1147, comme on verra dans l'article de ce lieu.

Les auteurs des Pouillés de Paris des trois derniers siécles ont appellé ce lieu en latin *calidus Mons*, & en françois Chaumont; & en effet quelques Titres du XIII siécle que je citerai ci-après expriment aussi ce même lieu par *calidus Mons*. Gall. Chr. t. vi col. 823.

Le village dit Chaumontel par abregé de Chauvemontel est situé dans le bas du côteau qui lui a donné le nom sur le bord du ruisseau de Luze formé par les sources qui viennent de Lusarches, de Lacy & des environs de l'Abbaye de d'Hérivaux, lequel, après avoir passé proche le Monastere, se jette dans l'Oise.

La Chapelle dont je viens de parler & les maisons du voisinage formant le hameau de Chaumontel étoient sur le territoire de la Paroisse de Lusarches. C'est pourquoi lorsque les habitans solliciterent l'érection d'une Eglise Paroissiale auprès de Guillaume Evêque de Paris vers l'an 1232, il fut besoin que le Chapitre & le Curé de Lusarches nommé Clement y consentissent. L'Acte de cette érection qui est du mois de Juillet 1233, porte les charges suivantes, sçavoir que la présentation du Curé de Chaumontel appartiendra au Chapitre de Lusarches: Que cette nouvelle Eglise Paroissiale payera au Curé de Lusarches quarante Tab. Epi Paris.

livres par an en quatre payemens de dix livres, qui se feront à Noël, à Pâques, à la Pentecôte & à la Toussaint, & que le nouveau Curé & ses successeurs se rendront processionellement avec les Paroissiens à l'Eglise Paroissiale de Lusarches pour y assister à la Procession du Dimanche des Rameaux, & à celle du jour de l'Ascension.

L'Eglise de Chaumontel est fort petite, on y apperçoit encore dans le chœur du côté méridional un pilier de la construction du XIII siécle. La Dédicace en a été faite sous le titre de la sainte Vierge le Dimanche 11 Octobre 1528 par François Poncher Evêque de Paris.

Au côté gauche du chœur se voit une tombe sur laquelle sont représentés deux Ecuyers avec cette inscription en petit gothique :

Cy gist Oudart de Bercheires Escuyer qui trespassa l'an de grace M. CCC. LXIX. le XXVIII jour d'Avril. Priez Dieu pour l'ame de lui. Cy gist Jean de Bercheires fils dudit Oudart qui trespassa l'an M. CCCC & douze le vendredi après la Toussaint. Priez Dieu pour l'ame de lui.

Ces Ecuyers ont sur leur chaperon ou haubort quatre oiseaux figurés, deux de chaque côté.

On voit au même lieu cette autre épitaphe sur une tombe : *Cy gist Bonaventure de la Chaussée Sieur du Boucheau qui décéda le 7 Mars 1613.*

Et dans la Chapelle de S. Claude au côté septentrional du chœur se lit sur une autre tombe l'inscription suivante : *Cy gisent Maistre Jehan Trencon en son vivant Seigneur de Chaumontel, & Claude de Fichepain sa femme.* Leur mort est assignée l'an 1590 & 9 Mars 1612.

La nomination à la Cure de ce lieu appartient suivant le traité ci-dessus de 1233 au Chapitre de Lusarches, & les Pouillés marquent la même chose.

Il y a quelques vignes à Chaumontel, le reste consiste en labourages ou prairies. Le pont qui y est sur la Luze sert à passer les voitures, &c. qui vont à Chantilly & plus loin. Le denombrement de l'Election de Paris marque en ce lieu 76 feux : & le Dictionnaire Universel de la France y met 209 habitans. Mais le nom y est défiguré sous celui de Chaumont. Dans la carte des environs de Paris donnée par l'Academie des Sciences il est écrit Chamontal.

Je n'ai point trouvé d'autres anciens Seigneurs de ce village, que ceux qui sont mentionnés dans quelques Cartulaires. J'ai apperçû dans celui de S. Nicolas de Senlis à l'an 1236 *Gerardus de Chaumontel miles*. Dans celui de l'Abbaye du Val est nommé Nicolas de Chaumontel Chevalier, comme ayant ratifié en 1297 la vente qu'il fit à cette Abbaye de sa portion au territoire de Fayel qui relevoit de lui. On lit aussi dans le Gallia Christiana à l'Article de l'Abbaye d'Herivaux que Pierre *Miles de calido Monte* lui avoit donné une redevance de bled qu'il avoit dans le moulin de Glume, & cela avant l'an 1238. On a encore d'autres exemples du même temps, de l'expression *de calido Monte*. Les biens que l'Abbaye d'Herivaux y eut vers ce temps-là étoient dans le fief de Raoul Seigneur de Lusarches. *Gall. Chr. t. 7. col. 823.*

Après ces anciens Seigneurs de Chaumontel, je suis obligé de venir à Louis de Souchay qui l'étoit en 1520 en même temps qu'il prenoit la qualité de Clerc des fiefs de l'Evêque de Paris. Marguerite de Sailly sa veuve vivoit en 1528. Un autre Louis de Souchay Ecuyer se qualifioit en 1548 Seigneur de Chaumontel-la-Ville lez Lusarches ; c'est dans l'acte de partage d'une maison sise à Paris fait *Tab. S. Magl. in Archiv. Ep. Paris.*

entre Gaston du Souchay Seigneur de Chaumontel, & Marie du Souchay veuve de Simon Janvier Avocat, après la mort de Louis dont ils sont héritiers. Ce second Louis du Souchay eut deux fils Gaston & Pierre, & Marie épouse de Matthieu de la Porte en 1551.

Ibid.

Pierre Mercier Procureur, étoit Seigneur de cette Terre au temps de la redaction de la Coûtume de Paris en 1580; ensuite Jean Tronçon, suivant son épitaphe ci-dessus rapportée, Pierre l'Escuyer Secrétaire du Roy, possedoit cette terre en 1632 & 1640. Après lui fut Seigneur Jean l'Escuyer qui étoit décédé avant l'an 1689. Je trouve aussi Anne Boyer qualifiée vers ces temps-là Dame de Chaumontel-la-ville & d'une partie de Lusarches. Elle avoit épousé Nicolas Viole Capitaine au Regiment des Gardes Françoises.

Reg. Ep. Paris. & Hist. de la Chancell.

Mercure Avr. 1739. p. 822.

Dans le siécle présent toute la Seigneurie de Chaumontel appartient à M. le Prince de Condé, depuis la vente que lui a faite une Damoiselle Moreau.

Il ne faut point confondre Chaumontel avec Chaumoncel du territoire de Sucy en Brie, dont il est fait mention dans quelques titres de l'Abbaye de S. Maur des Fossez de la fin du XIII siécle.



JAGNY







